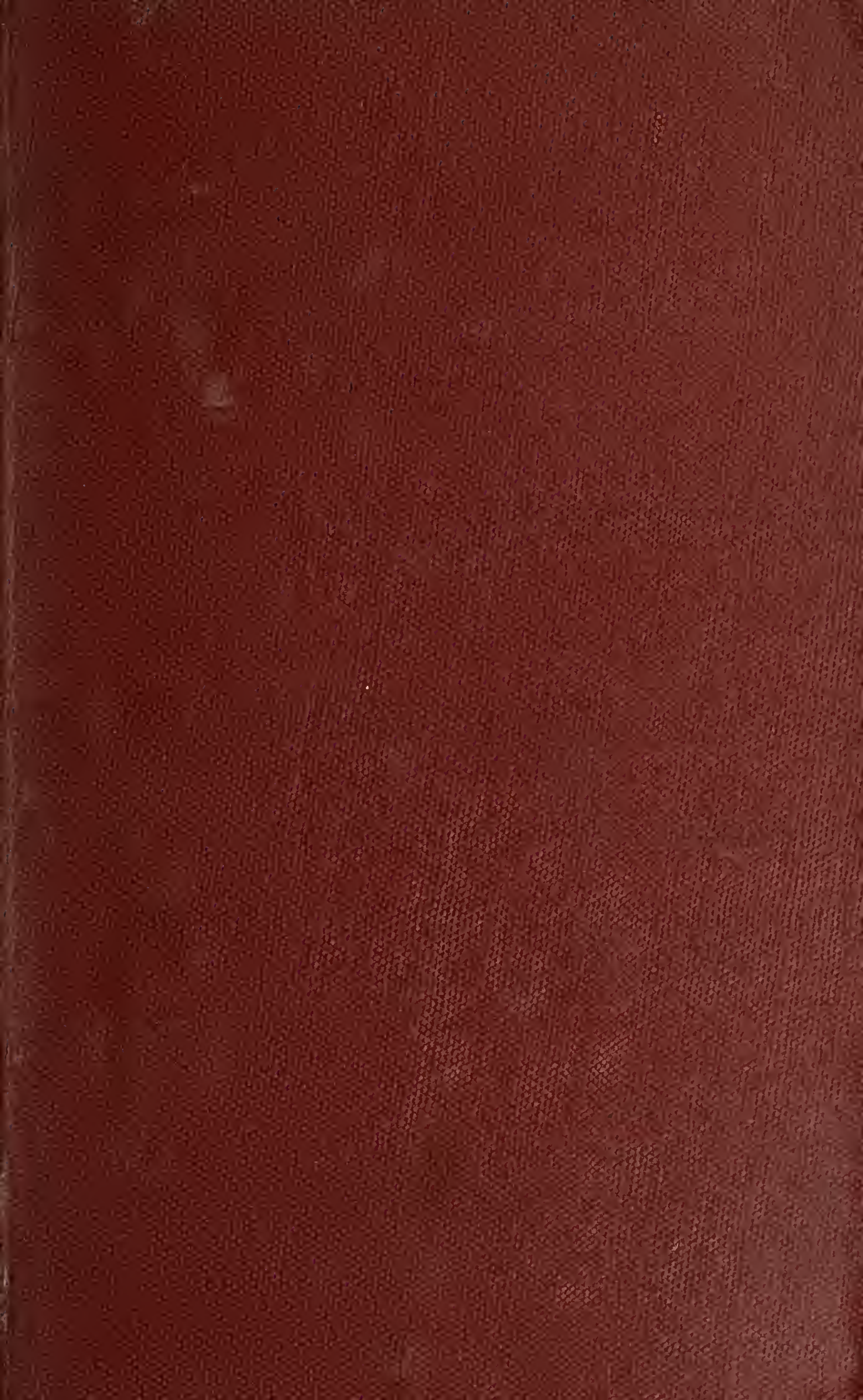






ACADEMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1860

TOME IV

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD
RUE CASSETTE, 9

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES-RENDUS

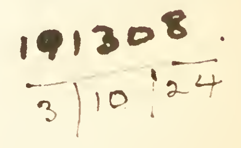
DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1860

QUATRIÈME ANNÉE

PAR

M. ERNEST DESJARDINS

TOME IV



PARIS
AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE
RUE DES GRÈS, 7

1862

AVANT-PROPOS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1859.

BUREAU DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1860.

MM. BERGER DE XIVREY, président.
MOHL, vice-président.
NAUDET, secrétaire perpétuel, remplacé, le 10 août, par M. GUIGNIAUT.

MEMBRES.

Académiciens ordinaires.

Élect.	Messieurs :	Succédant à MM.
1817	Naudet (Joseph)	Comte Garran de Coulon.
1818	Jomard (Edme-François)	Visconti.
1824	Hase (Charles-Benoît)	Bernardi.
1832	Le comte Beugnot (Auguste-Arthur)	Thurot.
1832	Reinaud (Joseph-Toussaint)	De Chézy.
1833	Julien (Stanislas)	Saint-Martin.
1833	Guizot (François-Pierre-Guillaume)	Baron Dacier.
1834	Le Clerc (Joseph-Victor)	De Pougens.
1837	Guigniaut (Joseph-Daniel)	Van Praët.
1837	Paris (Alexis-Paulin)	Raynouard.
1838	Garcin de Tassy (Joseph-Héliodore)	Le pr. de Talleyrand.
1838	Magnin (Charles)	Baron Sylvestre de Sacy.

Élect.	Messieurs :	Succédant à MM.
1839	Littré (Maximilien-Paul-Émile)	Pouqueville.
1839	Berger de Xivrey (Jules).	Émeric-David.
1841	Villemain (Abel-François)	Daunou.
1841	Wailly (Joseph-Noël de)	Marquis de Pastoret.
1842	Saulcy (Louis-Félicien-Joseph Caignart de).	Mionnet.
1842	Le comte de Laborde (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph).	Comte A. de Laborde.
1842	Ampère (Jean-Jacques-Antoine)	Baron de Gérando.
1844	Mohl (Jules)	Burnouf père.
1845	Laboulaye (Edouard-René Lefebvre). . . .	Fauriel.
1845	La Saussaye (Jean-François de Paule-Louis de).	Mollevaut.
1849	Ravaisson (Jean-Gaspard-Félix).	Letronne.
1849	Caussin de Perceval (Armand-Pierre) . . .	Vicomte Le Prévost d'Iray.
1850	Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe). . . .	Éd. Biot.
1850	Wallon (Henry-Alexandre).	Quatremère de Quincy.
1852	Brunet de Presle (Charles-Marie-Wladimir)	Baron Walckenaër.
1853	Rossignol (Jean-Pierre).	Eugène Burnouf.
1853	Le vicomte de Rougé (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel)	Pardessus.
1854	Egger (Émile).	Guérard.
1854	Longpérier (Henri-Adrien Prévost de). . .	Comte de Choiseul-Daillecourt.
1855	Regnier (Jacques-Auguste-Adolphe).	Langlois.
1856	Renan (Joseph-Ernest)	Aug. Thierry.
1856	Renier (Charles-Alphonse-Léon).	Fortoul.
1857	Maury (Louis-Ferdinand-Alfred)	Dureau de la Malle.
1857	Alexandre (Charles).	Boissonade.
1857	Delisle (Léopold-Victor)	Ét. Quatremère.
1858	Munk (Salomon).	Lajard.
1860	Beulé (Charles-Ernest).	Lenormant.
1860	Miller (Bénigne-Emmanuel-Clément). . . .	Ph. Le Bas.

Académiciens libres.

1830	Le duc de Luynes (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph d'Albert).	Schweighaeuser.

Élect.	Messieurs :	Succédant à MM.
1839	Vitet (Louis)	Michaud.
1841	Biot (Jean-Baptiste)	Comte Miot de Mélito.
1843	Mérimée (Prosper).	Marquis de Fortia d'Urban.
1846	Le marquis de La Grange (Adélaïde-Édouard Lelièvre).	Eyriès.
1854	Cherrier (Joseph de).	Marquis Séguier de Saint-Brisson.
1855	Texier (Charles-Félix-Marie).	Baron Barchou de Penhoën.
1858	Le vicomte de La Villemarqué (Théodore-Claude-Henri Hersart)	De Pétigny.
1859	Dehèque (Félix-Désiré).	Aug. Le Prévost.
1860	Le comte de Lasteyrie du Saillant (Ferdinand-Charles-Léon)	Monmerqué.

Associés étrangers.

1831	Boeckh (Auguste), à Berlin.	Jefferson.
1847	Grimm (Jacob), à Berlin.	Frédéric Jacobs.
1854	Peyron (Amédée)	Cardinal Maï.
1857	Bopp (Franz), à Berlin	Baron de Hammer-Purgstall.
1858	Th. Welcker, à Bonn (Prusse Rhénane). . .	Creuzer.
1860	Gerhard (Édouard), à Berlin	Le comte Borghesi.
1860	Lassen (Christian), à Bonn.	Wilson.
1860	Cureton (William), à Londres.	Lobeck.

Correspondants.

MM.

Le chevalier-comte Démétrius Valsamachi, à Céphalonie.

Weiss, à Besançon, *Doubs*.

De Caumont (Arcisse), à Caen, *Calvados*; et à Paris, rue de Richelieu, nº 63.

Quaranta (Bernard), à Naples.

Le baron Chaudruc de Crazannes, à Castel-Sarrasin, *Tarn-et-Garonne*.

A. Le Glay, à Lille, *Nord*.

MM.

Deville (Achille), à Alençon, *Orne*; et à Paris, rue de Bruxelles, n° 83.

G.-H. Geel, à Leyde, *Pays-Bas*.

Berbrugger, à Alger, *Afrique*.

Floquet (Pierre-Amable), à Formantin, arrondissement de Pont-Lévêque, *Calvados*; et à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 52.

Greppo, à Belley, *Ain*.

Pertz, à Berlin.

Eug. Boré, en Perse.

Wright (Thomas), à Londres.

W. Wachsmuth, à Leipzig.

Cel. Cavedoni, à Modène.

Le baron de Witte (Jean-Joseph-Antoine-Marie), à Anvers; et à Paris, rue Fortin, n° 5.

Botta (Paul-Émile), à Tripoli de Barbarie.

De Laplane (Édouard), à Sisteron, *Basses-Alpes*.

Rawlinson (sir Henri-Creswich), C. B., à Londres.

Eichhoff, à Melun, *Seine-et-Marne*; et à Paris, quai de Conti, n° 3.

Hodgson (Brian-Houghton), au Bengale.

J. Roulez, à Gand.

Rangabé (Ritzio), à Athènes.

Azéma de Montgravier, à Montpellier, *Hérault*.

Freytag, à Bonn, *Prusse rhénane*.

Des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe-Noël), à Rimini (États-Romains); et à Paris, rue Jacob, n° 54.

Minervini, à Naples.

Layard (Austen-H.), à Londres.

Polain (Matthieu-Lambert), à Liége.

Michel (Francisque), à Bordeaux, *Gironde*.

De Boissieu (Alphonse), à Lyon, *Rhône*.

Ferd. Wolf, à Vienne (Autriche).

Éd. de Coussemaker, a Dunkerque, *Nord*.

Don Pascual de Gayangos, à Madrid.

Gorresio, à Turin; et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 96.

Herculano de Carvalho, à Lisbonne.

Dinaux (Arthur), à Montataire, *Oise*; et à Paris, boulevard Montmartre, n° 19.

Lepsius, à Berlin.

Max Muller, à Oxford.

Amari, à Florence.

MM.
De Mortreuil, à Marseille.
Germain, à Montpellier.
De Rossi, à Rome.
Weil, à Heidelberg.
Becker (Emmanuel), à Berlin.
Mommsen (Theodor), à Berlin.
. . . .
. . . .
. . . .

CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1860.

1° Parmi les membres.

M. LENORMANT, élu le 25 janvier 1839, décédé le 22 novembre 1859; Remplacé par M. BEULÉ, le 3 février 1860.

M. MONMERQUÉ, élu académicien libre le 15 mars 1833, décédé le 2 mars 1860;—Remplacé par M. le comte DE LASTEYRIE DU SAILLANT, le 27 avril 1860.

M. le comte BORGHESI, à San-Marino (Italie), élu associé étranger le 9 décembre 1859, décédé le 16 avril 1860;—Remplacé par M. GERHARD, à Berlin, le 29 juin 1860.

M. WILSON, à Oxford, élu associé étranger le 2 novembre 1849, décédé le 8 mai 1860; — Remplacé par M. Christian LASSEN, à Bonn (Prusse rhénane), le 9 novembre 1860.

M. Philippe LE BAS, élu le 9 février 1838, décédé le 16 mai 1860; — Remplacé par M. MILLER, le 29 juin 1860.

M. NAUDET, élu secrétaire perpétuel, le 26 juin 1852, a donné sa démission dans la séance du 13 juillet 1860. Nommé secrétaire perpétuel honoraire le 24 août 1860; — Remplacé par M. GUIGNIAUT, le 10 août 1860.

M. LOBECK, à Koenigsberg, élu associé étranger le 2 mars 1849, décédé le 25 août 1860; — Remplacé par M. William CURETON, à Londres, le 23 novembre 1860.

2° Parmi les correspondants.

M. Leake, à Londres, élu le 4 mars 1831, décédé le 3 janvier 1860; — Remplacé par M. Imm. Bekker, à Berlin, le 28 décembre 1860.

M. le marquis de Lagoy, à Aix (Bouches-du-Rhône), élu le 23 décembre 1835, décédé le 16 avril 1860; — Remplacé par M. de Mortreuil, à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 28 décembre 1860.

M. Stiévenart, à Dijon (Côte-d'Or), élu le 26 décembre 1856, décédé le 18 mai 1860; — Remplacé par M. Germain, à Montpellier (Hérault), le 28 décembre 1860.

M. Gerhard, à Berlin, élu *correspondant* le 10 janvier 1834, élu *associé étranger* le 29 juin 1860; — Remplacé par M.

M. Mustoxidi, à Corfou, élu le 18 décembre 1812, décédé le 29 juillet 1860; — Remplacé par M. de Rossi, à Rome, le 28 décembre 1860.

M. Kosegarten, à Greifswalde, élu le 5 février 1841, décédé le 18 août 1860; — Remplacé par M. Weil, à Heidelberg, le 28 décembre 1860.

M. Lassen, à Bonn (Prusse rhénane), élu *correspondant* le 5 février 1841, élu *associé étranger* le 9 novembre 1860; — Remplacé par M.

M. William Cureton, à Londres, élu *correspondant* le 28 décembre 1855, élu *associé étranger* le 24 novembre 1860; — Remplacé par M.

M. le baron de Bunsen, à Bonn (Prusse rhénane), élu le 23 décembre 1859, décédé le 28 novembre 1860; — Remplacé par M. Theod. Mommsen, à Berlin, le 28 décembre 1860.

COMMISSIONS[1].

N. B. — MM. les membres du Bureau font partie de toutes les Commissions.

I. — COMMISSIONS PERMANENTES.

1° *Commission des inscriptions et médailles. — Les mêmes membres que l'année précédente,* sauf pour la *Commission des inscriptions et médailles,* dans laquelle M. DE LONGPÉRIER a remplacé feu M. LE BAS, et M. EGGER, feu M. LENORMANT. Cette Commission se trouve ainsi constituée au 31 décembre 1860 : MM. HASE, Léon RENIER, DE LONGPÉRIER, EGGER. Dessinateur, M. NANTEUIL.

2° *Commission pour la continuation de l'histoire littéraire de la France.* — MM. Paulin PARIS, LE CLERC, LITTRÉ, RENAN.

II. — COMMISSIONS ANNUELLES DE 1860.

1° *Commission des travaux littéraires* (nommée à la séance du 6 janvier). —Mêmes que pour l'année 1859 (*Voy.* l'avant-propos du t. III, p. 7). Dans le courant de l'année, M. NAUDET a remplacé M. GUIGNIAUT ; M. LABOULAYE, M. le comte BEUGNOT.

2° *Commission des antiquités de la France* (nommée à la même séance). — Mêmes que pour 1859 (*Voy.* id., ib., id.).

3° *Commission de l'école française d'Athènes* (nommée à la séance du 13 janvier).— Mêmes que pour 1859 (*Voy.* l'avant-propos du t. III, p. 7). Mais, dans le courant de l'année, M. BEULÉ a remplacé M. LE BAS ; et M. MILLER a remplacé M. GUIGNIAUT.

4° *Commission centrale administrative* (nommée à la séance du 6 janvier). — Mêmes que pour 1859 (*Voy.* l'avant-propos du t. III, p. 7).

III. — COMMISSIONS DES PRIX, EN 1860.

1° *Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix annuel de l'Académie* (nommée à la séance du 13 janvier). Sujet : l'*orateur Hypéride* : MM. HASE, LE CLERC, EGGER, ALEXANDRE.

(1) Voir, pour l'origine et les attributions des diverses Commissions, le 1er vol., p. 11 et suiv.

2° *Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix annuel de l'Académie,* prorogé de 1858 à 1860 (nommée à la séance du 13 janvier). — Sujet : l'*Alphabet phénicien.* MM. le duc DE LUYNES, DE SAULCY, vicomte DE ROUGÉ, RENAN.

3° *Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour le prix Bordin* (nommée à la séance du 13 janvier).—Sujet : *Géographie comparée de l'Afrique.* MM. JOMARD, REINAUD, GUIGNIAUT, MAURY.

4° *Commission chargée d'examiner les ouvrages imprimés envoyés au concours du prix Gobert, et de soumettre sa proposition à l'Académie* (nommée à la séance du 16 décembre 1859). — MM. LE CLERC, VITET, MAURY, DEHÈQUE.

5° *Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour le prix de numismatique* (nommée à la séance du 13 janvier). — MM. le duc DE LUYNES, DE SAULCY, DE LA SAUSSAYE, DE LONGPÉRIER.

IV. — COMMISSION MIXTE PERMANENTE.

6° *Commission chargée de juger les ouvrages envoyés pour le concours du prix de linguistique fondé par M. de Volney.*—MM. DUPIN, MÉRIMÉE, PATIN, de l'Académie française; REINAUD, HASE, MOHL, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; et FLOURENS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

ÉTAT

DES TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE

A LA FIN DE L'ANNÉE 1860.

L'état des travaux de l'Académie à la fin de 1860 est indiqué dans le Rapport semestriel de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, lu à la séance du 11 janvier 1861 (Voy. t. V, déjà publié, 5e année, séances du 11 janvier 1861, *Bulletin des séances de janvier*, p. 6-10).

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé en 1858, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1860, la question suivante :

Réunir, dans un examen critique, les fragments anciennement connus d'Hypéride et les textes de cet orateur nouvellement découverts et publiés: compléter, à l'aide de ces documents, l'histoire des événements politiques auxquels Hypéride prit une part active, et, dans une appréciation littéraire développée, contrôler les jugements que les auteurs de l'antiquité ont portés sur les écrits de cet auteur.

Six Mémoires ont été adressés à l'Académie.

L'Académie partage le prix, de la valeur de *deux mille francs*, également entre les auteurs des Mémoires inscrits sous les nos 2 et 5.

Une mention honorable est accordée à l'auteur du Mémoire inscrit sous le no 6.

L'auteur du no 2 est M. Louis-Francis MEUNIER, docteur ès lettres.

L'auteur du no 5 est M. Jules GIRARD, docteur ès lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure.

L'Auteur du no 6 est M. Émile HEITZ, professeur au Gymnase de Strasbourg.

L'Académie avait prorogé, de 1858 à 1860, la question suivante :

Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que

ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.

Trois Mémoires ont été adressés à l'Académie; mais celui qui est inscrit sous le n° 3 a seul fixé son attention. Avec l'intelligence générale du sujet, avec une connaissance étendue des monuments, ce Mémoire présente une telle inégalité dans le développement des différents points de la question et des erreurs de critique si graves, que, malgré des mérites remarquables d'ailleurs, l'Académie n'a pu songer à lui décerner actuellement le prix.

L'Académie remet la question au concours pour l'année 1862, avec la rédaction suivante :

Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques. (Médaille d'or de 2,000 francs.)

L'Académie avait également prorogé à l'année 1860 la question suivante :

Déterminer par un examen approfondi ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle en archéologie, en numismatique, en ethnographie, en philologie comparée, ont ajouté aux connaissances antérieurement acquises sur l'histoire et la civilisation de la Gaule jusqu'à l'époque des Antonins.

Aucun Mémoire n'ayant été adressé à l'Académie, elle remet la question au concours pour l'année 1862, en la restreignant et la déterminant par la rédaction suivante :

Déterminer par un examen approfondi ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la destination des monuments dits celtiques *(menhirs, dolmens; allées couvertes,* tumuli, *etc.). Rechercher les différences et les analogies des monuments ainsi désignés qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule, et de ceux qui ont été trouvés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angleterre.* (Médaille d'or de 2,000 francs.)

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

(Trois médailles de 500 francs chacune.)

L'Académie décerne la première médaille à M. le comte Melchior DE VOGUÉ, pour son ouvrage intitulé : *les Églises de la Terre-Sainte* : 1 vol. in-4°.

La deuxième médaille est décernée à M. Mahul, pour le tome II du *Cartulaire et Archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement de Carcassonne*; in-4°.

La troisième médaille est partagée entre M. de Robillard de Beaurepaire, pour ses deux ouvrages intitulés : l'un, *les États de Normandie sous la domination anglaise, aux années* 1424, 1425, 1429, in-8°; l'autre, *de l'Administration de la Normandie sous la domination anglaise*, in-8°, et M. l'abbé Raillard, auteur de trois Mémoires sur la musique du moyen âge : *Explication des neumes*, in-8°; — *Recueil de chants religieux extraits d'un manuscrit du onzième siècle*, in-8°; — *Morceaux extraits du Graduel et traduits sur les manuscrits de Worms et de Saint-Gall*, in-8°.

Des rappels de médailles sont accordés à M. Viollet-Le-Duc, pour le tome IV de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle*, in-8°; et à M. d'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire de Bar-sur-Aube sous les comtes de Champagne*, 1077-1284, in-8°.

Des mentions très-honorables sont accordées :

1° A M. Clerc, pour son Mémoire manuscrit intitulé : *Étude complète sur Alaise*, avec atlas in-f°;

2° A M. Luce, pour son *Histoire de la Jacquerie, d'après les documents inédits*, in-8°;

3° A M. Maurice Champion, pour les deux premiers volumes de ses *Recherches sur les Inondations en France depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours*, in-8°;

4° A M. Stanislas Prioux, pour sa *Monographie de l'ancienne abbaye royale de Saint-Yved de Braine*, in-f°;

5° A M. Lepage, pour ses deux ouvrages intitulés : l'un, *l'Abbaye de Bouxières*, in-8°; l'autre, *Commentaires sur la chronique de Lorraine, au sujet de la guerre entre René II et Charles le Téméraire*, in-8°;

6° A M. Eugène Cordier, pour son ouvrage intitulé : *le Droit de famille aux Pyrénées*, in-8°;

7° A M. Berty, pour ses *Études historiques et archéologiques sur l'ancien Paris*, in-8°;

8° A M. Amé, pour son ouvrage intitulé : *les Carrelages émaillés du moyen âge et de la renaissance, etc.*, 1 vol. in-8°.

Des mentions honorables sont accordées par ordre alphabétique à :

MM. Raymond Bordeaux, Gérente et Bouet, pour leur ouvrage intitulé : *Serrurerie du moyen âge, les ferrures de portes*, 1 vol. in-4°;

M. Caillette de l'Hervilliers, pour ses deux brochures intitulées : l'une, *le Mont Ganelon*, in-8°; l'autre, *Pierrefonds, etc.*, in-8°;

MM. Henry et Loriquet, pour la publication de deux documents intitulés : *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot*, in-8° ; et *Correspondance de Philibert Babou de la Bourdaissière*, in-8° ;

M. le comte Hector de la Ferrière Percy, pour sa nouvelle édition du *Journal de la comtesse de Sanzay ; intérieur d'un château normand au seizième siècle*, in-12 ;

M. l'abbé Laurent, pour son ouvrage intitulé : *Saint-Germain d'Argentan (diocèse de Séez). Histoire d'une paroisse catholique pendant les trois derniers siècles*, in-12 ;

M. Petit, pour ses *Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Danville (Eure)*, in-8° ;

M. Puiseux, pour ses deux ouvrages intitulés : l'un, *Robert l'Ermite, étude sur un personnage normand du quatorzième siècle*, in-8° ; l'autre, *Siége et prise de Caen par les Anglais, en 1417* ; in-8° ;

M. Quenault, pour ses *Recherches sur l'aqueduc de Coutances*, in-8° ;

M. Max. de Ring, pour la deuxième édition de son *Mémoire sur les tombes celtiques de la forêt communale d'Ensisheim*, in-f° ;

M. Ropartz, pour son ouvrage intitulé : *Guingamp. Études pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne* ; 2 vol. in-8°.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT,

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

(Première médaille, de 9,000 francs environ ; et deuxième, de 1,000 francs environ.)

L'Académie décerne le premier de ces prix à M. B. Hauréau, pour la première partie du XVe volume du *Gallia christiana* ; in-f°.

Le second prix est décerné à M. Deloche, pour le *Cartulaire de Beaulieu* ; 1 vol. in-4°.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

(Une médaille d'or de 400 francs).

Le prix de numismatique (fondation Allier de Hauteroche), est décerné à M. Vazquez Queipo, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples.*

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN (ANCIEN NOTAIRE).

(Une médaille d'or de 3,000 francs.)

L'Académie avait proposé pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1860 la question suivante :

Faire une étude nouvelle et une exposition raisonnée des connaissances des anciens sur la partie de l'Afrique située entre les tropiques, spécialement sur la Nigritie et sur la région du haut Nil; expliquer, déterminer, délimiter ces connaissances depuis l'époque d'Hérodote jusqu'à celles de Pline et de Ptolémée, par le rapprochement et la comparaison, soit de la géographie des Arabes au moyen âge, soit des notions de plus en plus positives acquises par les modernes sur les pays dont il s'agit, à partir du quinzième siècle, et particulièrement dans les quarante dernières années.

Deux Mémoires ont été adressés à l'Académie.

L'Académie décerne le prix au Mémoire inscrit sous le n° 1, dont l'auteur est M. Vivien de Saint-Martin.

Elle accorde une mention honorable à M. Félix Robiou, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville, auteur du Mémoire n° 2.

PRIX DE LINGUISTIQUE FONDÉ PAR M. DE VOLNEY.

(Médaille de 1,200 francs.)

La Commission mixte a proclamé le résultat de son jugement à la séance annuelle des cinq Académies du 14 août :

M. A. Hanoteau a obtenu le prix pour son *Essai de grammaire sur la langue tamachek, renfermant les principes du langage parlé par les Imouchar ou Touareg.*

Ont obtenu des mentions particulières :

1° M. Ch.-L. Livet, pour sa *Grammaire française et les grammairiens du seizième siècle*;

2° M. H.-A. Barb, pour son travail intitulé : *Die transcription des Arabischen Alphabetes.*

PRIX FOULD

N'a pas été décerné. — Remis au concours.

SUJETS PROPOSÉS POUR LES CONCOURS DE 1861 ET 1862.

PRIX ANNUELS DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1861, la question suivante :

Faire connaître l'administration d'Alfonse, comte de Poitiers et de Tou-

louse, d'après les documents originaux qui existent principalement aux archives de l'empire, et rechercher en quoi elle se rapproche et en quoi elle diffère de celle de saint Louis.

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1862 la question nouvelle qui suit :

Recueillir les faits qui établissent que les ancêtres de la race brahmanique et les ancêtres de la race iranienne ont eu, avant leur séparation, une religion commune ; mettre en lumière les traits principaux de cette religion, sous le rapport des rites, des croyances et de la mythologie; exposer les lois qui ont présidé de part et d'autre aux transformations des vieilles fables et qui fournissent une méthode assurée pour les comparer.

Chacun de ces prix sera de la valeur de *deux mille francs.*

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné, en 1861, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1860.

CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés, dans le cours des années 1859 et 1860, sur les *antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1861.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1861 la question suivante :

Faire l'histoire de la langue et de la littérature éthiopiennes; dresser une liste aussi complète que possible des ouvrages originaux et des traductions qui existent en ghez ; déterminer les époques diverses du travail littéraire en Abyssinie; énumérer les particularités de style qui permettent, à défaut de témoignages positifs, d'assigner une date aux livres écrits en ghez.

Elle propose pour sujet du même concours, en 1862, la question ainsi conçue :

Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poëmes, comme Roland, Tristan, le Vieux Chevalier, Flore et Blanchefleur, Pierre de Provence *et quelques autres, ont été imités en*

grec depuis le douzième siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations.

Chacun de ces prix sera de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX DE M. LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, devait être décerné pour la première fois en 1860.

Deux Mémoires ont été envoyés au concours. Aucun de ces Mémoires n'ayant paru digne du prix ni même de l'accessit, l'Académie, sur la proposition de la commission mixte chargée du jugement, et d'après les intentions du fondateur, a prorogé le concours jusqu'en 1863. (Voy. les conditions du concours, t. II, p. 29, de nos comptes rendus).

PRIX GOBERT.

Le premier, de 9,000 fr. environ; le deuxième de 1,000 fr. environ, *pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France.*

PRIX VOLNEY.

Une médaille d'or de 1,200 francs sera accordée à l'ouvrage de philologie comparée qui en sera jugé le plus digne par la Commission.

PRIX TRIENNAL, de 20,000 francs,

Décerné par l'Institut tout entier à l'auteur de l'ouvrage ou de la découverte qui honore le plus l'esprit humain.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

(Voy. t. II, p. 31 et suiv., ces conditions n'ayant pas changé.)

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

Les questions proposées pour les travaux de l'École française d'Athènes en 1860-1861 sont les mêmes qu'en 1859 et en 1860. (Voy. t. III, *avant-propos*, p. 21).

DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion :

L'Académie déclare que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté du 22 décembre 1859, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Lacombe (Paul-Joseph).
De Chambure (Hugues-Denis-Antony Pelletier).
De Gouvenain (Antoine-Louis).
Chéron (Paul-Emmanuel).
Maupré (François-Alfonse).

APPENDICE AU TOME III

ÉCOLE D'ATHÈNES

RAPPORT

LU AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES TRAVAUX ENVOYÉS PAR LES MEMBRES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

Par M. GUIGNIAUT

A la séance publique annuelle du vendredi 2 décembre 1859.

La Commission était composée de MM. HASE, président; GUIGNIAUT, secrétaire-rapporteur; Ph. LE BAS, BRUNET DE PRESLE, E. EGGER.

Messieurs,

Le décret impérial du 9 février 1859, en faisant cesser un état de choses, heureusement transitoire, que des actes antérieurs avaient rendu nécessaire, a replacé l'Ecole française d'Athènes sur ses anciennes bases élargies, et l'a ramenée aux conditions originelles de sa composition. Elle redevient, comme elle l'avait été de 1846 à 1855, une Ecole de hautes études exclusivement formée d'agrégés, de professeurs, de docteurs de l'Université de France, sortis de l'Ecole normale supérieure ou des concours de l'agrégation ouverts à tous les licenciés. Mais, en même temps que ce décret, appelé par nous, l'an dernier, de tous nos vœux, ajoutait au cadre des études de l'École, comme à celui de son personnel, des développements nouveaux, il paraissait sur d'autres points restreindre ces études, et modifiait d'une manière sensible les règlements que l'Académie avait été chargée de faire en 1850. Elle s'en était d'autant plus émue qu'elle n'avait point été consultée sur ces changements, et elle pouvait craindre que l'influence si féconde et si salutaire (nous le disons nous-même, car tout le monde le sait) qu'elle a exercée sur l'Ecole d'Athènes depuis neuf années, et ce patronage reconnu qui l'avait aidée à surmonter plus d'une crise dans des temps difficiles, n'en fussent amoindris; que son action, désormais subordonnée, manquât de l'initiative et de la sanction qui font à la fois sa dignité et son autorité. Telles étaient nos appréhensions, Messieurs; nous sommes heureux de dire qu'elles étaient excessives. L'interprétation aussi autorisée que judicieuse et équitable qui nous a été donnée du décret, en ce qui concerne l'Académie et son intervention, par M. le Ministre de l'instruction publique, les a entièrement dissipées. Nous sommes fondés à déclarer que le gouvernement entend maintenir dans toute son étendue le patronage littéraire de l'Académie sur la section des lettres de l'Ecole d'Athènes, qui,

par sa nature et par le nombre de ses membres, en reste l'âme et comme le fond permanent, dans l'accession d'une section des sciences et d'une section des beaux-arts, relativement accidentelles et mobiles. C'est au titre même de ce patronage jugé non-seulement utile, mais aussi nécessaire qu'honorable à une École savante de l'Université, c'est pour lui donner force et vertu que l'Académie, aux termes du décret, doit adresser chaque année à M. le Ministre de l'Instruction publique, un rapport particulier sur les travaux des membres de l'École, et qu'elle est invitée, en outre, à lire, comme par le passé dans sa séance annuelle, un compte rendu public des motifs de son jugement sur les travaux accomplis, à y annoncer les sujets proposés par elle pour servir de règle aux travaux futurs. Elle vient donc, aujourd'hui encore, par l'organe de sa Commission, remplir ce double devoir, dans la plénitude de la juridiction scientifique et littéraire dont elle est investie comme toutes les autres académies de l'Institut.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans l'exercice de ce patronage tout littéraire qui lui a été de nouveau conféré sur les travaux des membres de l'École française d'Athènes, dans les conseils et dans les directions qu'elle leur donne publiquement chaque année, n'a jamais eu ni pu avoir d'autre but que de contribuer à former ces jeunes maîtres, par l'observation des lieux comme par celle des hommes, par l'étude des monuments comme par celle des textes, à la connaissance approfondie de la Grèce et de son histoire, de sa langue, de sa civilisation, de ses arts, propagés dans une grande partie du monde ancien. Enchaînant les questions aux questions, les pays aux pays, dans les sujets de recherches qu'elle est chargée de leur proposer, elle tâche d'agrandir peu à peu leur horizon par des explorations plus étendues et plus lointaines, en même temps qu'elle fortifie leur jugement par l'examen de problèmes géographiques, historiques ou philologiques plus difficiles. C'est ainsi qu'après l'intérieur de la Grèce et le Péloponèse, elle leur a désigné quelques-unes des contrées situées au delà des limites actuelles de l'Hellade ou dans ses parties les moins connues, la Thessalie, l'Olympe, la Macédoine, l'Acarnanie; des îles, des côtes de plus en plus éloignées, de plus en plus importantes à étudier : après Égine et Salamine, Lesbos, Chios, Samos, Thasos, la Crète; les terres non moins classiques riveraines de l'Archipel, de l'Hellespont, de la Propontide, en Asie-Mineure. Elle n'a pas oublié l'Épire, plus voisine, mais, de bonne heure, devenue plus étrangère à la Grèce, et qui fut, pour les Hellènes eux-mêmes, un pays de colonies presque barbare, qu'ils avaient à civiliser comme tant d'autres, quand ce pays méprisé d'eux recélait les plus vieux souvenirs de leur religion, de leur civilisation primitive, ou tout au moins de leurs premiers établissements en Europe.

Nous avions donc proposé, en 1857, la question ainsi conçue :

« Faire la description générale de l'Épire, en explorer particulièrement la partie montagneuse, et chercher à compléter les notions que les derniers voyageurs, depuis Pouqueville jusqu'au colonel Leake, ont données de cette contrée. Visiter d'abord Passaron, l'antique capitale du royaume, le lac de Janina, le Tomaros (Mitzikéli), et vérifier l'emplacement assigné à Dodone. Ensuite se diriger au nord-ouest, et rechercher, vers les sources du Thyamis (Calama), les vestiges de Photiké, qui existait encore au temps de Justinien. De là, passer à Delvinaki et suivre la rivière qui coule vers Tépélen : près de ses bords devaient se trouver les villes d'Omphalion, Adrianoupolis, Elæus et Hécatompédon, dont la position précise n'est point connue. Arrivé à l'Aoüs (la Voïoussa), côtoyer son cours, reconnaître l'emplacement d'Antigonia et de Byllis ou Bullis; visiter enfin, non loin de l'embouchure de l'Aoüs, ce qui reste d'Apollonia, l'ancienne colonie corinthienne. On

pourrait revenir, en longeant la côte, par Aulon (Avlona), Amantia, dont l'emplacement est incertain, Oricum (Eriko), Chimæra, Phœniké (Phiniki) Buthrotum (Butrinto), Pandosia, située sur les bords de l'Achéron, dont il serait à propos de remonter le cours, Cassopé, Nikopolis. Les villes de ce littoral ont été explorées presque toutes par le colonel Leake et par beaucoup d'autres; il serait possible néanmoins que de nouvelles recherches, surtout dans les églises grecques et dans les monastères, y fissent découvrir des inscriptions non encore publiées et des documents historiques. »

On le voit, ce n'était rien moins qu'une exploration toute nouvelle de l'Epire que nous demandions, et de l'Epire dans toutes ses parties, les montagnes et les vallées, l'intérieur et les côtes; une exploration où seraient reliés et réunis dans un itinéraire complet, dont nous tracions la marche, les différents itinéraires, partiels et incomplets, quoique si remarquables, du savant M. Leake; où seraient vérifiées les positions qu'il avait cru pouvoir déterminer; fixées, s'il était possible, celles qu'il avait laissées incertaines; où seraient visitées, décrites les ruines encore existantes de toutes les époques; où seraient retrouvées enfin quelques-unes au moins des soixante-dix villes que les Romains, dans leur barbare exécution, n'effacèrent pas tellement du sol qu'il n'en soit resté des traces, et dont plusieurs, nous le savons, furent rebâties, embellies même, jusqu'à ce qu'elles fussent de nouveau détruites, pour être remplacées encore, au moyen âge.

M. Gaultier de Claubry, parti sous nos auspices pour Athènes, dans les derniers mois de 1857, et qui, par des causes sur lesquelles nous n'avons point à revenir, s'est trouvé le demeurant unique de l'École française durant tout le cours de sa seconde année d'études, a choisi pour sujet du Mémoire qu'il devait pour le 1er juillet de cette seconde année, cette question vaste et difficile, qui eût demandé deux ans pour être préparée et traitée dans toute son étendue. Son Mémoire, envoyé tard, nous est parvenu beaucoup plus tard encore, et à une époque où il eût été impossible de l'examiner utilement, sans l'ajournement général et malheureusement forcé de tous nos comptes rendus académiques. Il est le résultat d'un voyage de plusieurs mois, entrepris avec zèle, poursuivi avec constance, à la fin de 1858 et au commencement de 1859, voyage où l'auteur du Mémoire a parcouru beaucoup plus de terrain qu'il ne lui était possible d'en explorer, beaucoup plus observé qu'il n'avait le temps d'approfondir sur les lieux, ou de mûrir par l'étude et de décrire en détail après son retour à Athènes. Nous savons que, s'il n'a pas visité l'Epire entière, cette province si grande relativement à la petite Grèce, il en a du moins vu une partie considérable. Dans le Sud et l'Est il a exploré tout ce qui se trouve compris entre Prévésa, son point de départ, Margariti, Paramythia et Dhramisius; d'un côté, Pendepigadhia et Janina de l'autre, par conséquent presque toute la Thesprotie et une forte part de la Molosside des anciens. Il a reconnu les abords de la vallée du Calama ou Thyamis, de Paliouri à Zagoriani, le pourtour du Mitzikéli et le haut pays qui s'étend jusqu'à Conitza près de l'Aoüs, les montagnes voisines jusqu'à Véla et la plaine de ce nom, Delvinaki, les deux bords de la vallée du Dryno jusqu'à son confluent avec la Voïoussa; puis, reprenant sa route par les rives de ce fleuve, après avoir visité les plateaux de Gardhiki et de Nivitza, il les a suivies de Tépélen, la patrie du trop célèbre Ali-Pacha, à Sélinitza d'une part, et de Gradista à Pollini, l'ancienne Apollonia, de l'autre, en dehors des frontières de l'Epire. Là s'est terminée sa course, et, forcé au retour, cette Apollonie où il n'a fait que passer, il regrette de n'en avoir pu étudier à loisir les ruines, rechercher les antiquités aujourd'hui dispersées, non-seulement dans les vil-

lages des environs, mais jusqu'à Bérat. Au moins il a voulu rapporter de la célèbre colonie corinthienne et corcyréenne à la fois, un trophée de tout son voyage, en y faisant l'acquisition d'une petite statue de Bacchus en marbre, qui, bien que mutilée, n'a pas été jugée indigne de prendre place dans notre Musée des antiques du Louvre, auquel M. Gaultier de Claubry en a fait don.

Il est à regretter que le jeune et courageux voyageur n'ait pas cru, avant d'avoir accompli une nouvelle exploration plus détaillée et plus complète, qu'il n'aura peut-être plus l'occasion d'entreprendre, pouvoir établir et développer par le rapprochement des lieux, des textes, des époques, les nombreuses données de cet itinéraire, que nous puisons dans ses lettres, et qui répond en grande partie au programme que nous rappelions tout à l'heure. Faute de temps, de matériaux suffisants, sans doute aussi par la fascination involontaire de problèmes historiques ou, pour mieux dire, anté-historiques, d'autant plus séduisants pour l'imagination d'un homme de son âge qu'ils flottent dans un crépuscule plus vaporeux, et qu'ils ont été plus agités dans des sens plus divers, sans trouver jusqu'ici une solution positive, il a pris son sujet par les traditions et par les systèmes, au lieu de le prendre par la topographie, par la description des lieux, et il en est résulté que trop souvent, dans son Mémoire, étendu d'ailleurs et qui ne forme pas moins de cent vingt-cinq pages in-folio, le principal est devenu l'accessoire et l'accessoire le principal. Nous ne voulons certes pas lui faire ici les reproches qu'adressait, il y a plus de trente ans, à un célèbre voyageur en Grèce, un des plus ingénieux philologues et des critiques les plus sagaces en géographie, en épigraphie, en histoire, de cette Académie. Les anciens élèves de l'Ecole normale sont trop initiés à la saine philologie, et les membres de l'Ecole d'Athènes deviennent en Grèce de trop sûrs connaisseurs des localités, des monuments, des faits antiques, pour mériter de tels reproches. Il est bon toutefois de rappeler aux uns et aux autres, avec l'autorité de M. Letronne, qu'un voyageur aux terres classiques fait toujours mieux de décrire fidèlement les lieux qu'il a vus, de tâcher d'identifier les localités anciennes avec les modernes par les moyens que fournissent de concert la géographie et l'histoire, de recueillir avec soin les inscriptions et les médailles, que de s'aventurer dans des interprétations mythologiques plus que douteuses, dans des étymologies plus que suspectes, dans des rapprochements plus que hasardés, surtout d'essayer vainement de recrépir des hypothèses historiques sur les origines de la civilisation de la Grèce, ruinées dès longtemps, et dont la critique sévère de nos jours, fortifiée, pour ces époques où les légendes sont les seuls témoignages, des inductions si neuves et si sûres qui se tirent de la comparaison des langues et de celle des traditions, a fait complète justice.

Ce que nous venons de dire ne doit être appliqué que dans une mesure restreinte aux premiers chapitres seulement du Mémoire de M. Gaultier de Claubry, où, après avoir marqué à grands traits, avec justesse et lumière, les caractères physiques de l'Epire, après avoir énuméré et classé avec vraisemblance, dans leur transformation plutôt encore que dans leur succession, les premières populations, les premières tribus, toutes grecques également, qui l'occupèrent, il passe à la religion des Pélasges, à leur fameux oracle du chêne prophétique de Dodone, aux traditions si évidemment factices sur son origine et sur celle des grands dieux de la Grèce, dont la patrie ne peut plus être demandée ni à l'Egypte ni à la Phénicie, quelque amalgame qui ait été fait à des époques relativement récentes, lors même qu'elles paraissent anciennes, de plusieurs des divinités de ces pays avec les divinités nationales, et, pour dire leur vrai nom de race, avec les

divinités aryennes des vieux Pélasges comme des jeunes Hellènes. Les chapitres V^e^ et VIe de la première partie du Mémoire, qui est consacrée à la Thesprotie primitive, devenue, dans le cours des temps, la Molosside, par suite de l'invasion et de la conquête du pays par les Molosses du Pinde, ont beaucoup plus d'importance. Il y est traité amplement, après Leake et d'autres, de l'emplacement de Dodone et de celui du temple de Zeus ou Jupiter « Dodonéen, Pélasgique, habitant au loin, dominant sur Dodone aux rudes hivers, » comme s'exprime Achille dans la prière du seizième chant de l'Iliade, temple qui s'éleva dans l'enceinte sacrée de l'oracle du chêne, et qui paraît avoir existé quelque part aux environs de la ville antique, sans que l'on sache précisément, par aucun témoignage historique, ni où il se trouvait, ni où fut la ville elle-même, et à quelles ruines cyclopéennes ou pélasgiques de cette partie de l'Épire il faut attacher son nom, disparu cependant assez tard. Tout porte à croire que le haut vallon de Janina, la ceinture de montagnes du lac qui en forme le fond, les pentes de ces montagnes, vers l'Ouest et vers le Sud, furent la primitive demeure des Pélasges, Πελασγῶν ἕδρανον, comme s'exprime Hésiode, et que c'est là qu'il faut chercher le froid canton de Dodone et la fertile Hellopie dont il faisait partie, riche en pâturages, riche en bœufs, riche en hommes, et si bien décrite par le vieux poëte, la patrie des Helles ou Selles, les pères des Græki passés de bonne heure dans le midi de l'Italie, qui seule garda leur nom, et les ancêtres des Hellènes de la Thessalie et de l'Hellade. Mais Dodone fut-elle à l'est du lac, au pied même du mont Tomaros, qui en était voisin, et qui serait le Mitchikéli; fut-elle près de la rive nord-ouest, à Gardhiki, comme le veut Pouqueville sans probabilités suffisantes, ou de celle du sud, à Castritza, où la place M. Leake avec beaucoup plus de vraisemblance, et où la laisse M. Gaultier? c'est ce que personne jusqu'ici ne saurait dire avec certitude. Ce qui paraît sûr, c'est qu'elle devait être dans cette partie de l'Epire, qui la commanda de tout temps, et où il est naturel de chercher sa première capitale, sa ville sainte entre toutes. Est-ce à dire maintenant que le sanctuaire même, l'oracle du chêne, le temple qui s'en empara, quoiqu'ils aient été aux environs de la ville bâtie plus tard, comme il arriva presque partout dans l'antiquité, comme il se voit dans notre moyen âge, où les villes s'élevèrent auprès des chapelles, des églises, des monastères, et sous leur invocation ; est-ce à dire que ce premier établissement religieux de la Grèce, avec ses prêtres « ne se lavant jamais les pieds et couchant sur la dure, » espèce de druides et presque d'ascètes à la façon de l'Inde, interprètes des volontés du dieu qui habita d'abord le tronc du chêne fatidique, dans la forêt sacrée du Tomaros, non loin de l'Achéloüs, le fleuve des fleuves, à qui l'on sacrifiait avant de consulter l'oracle, doive être cherché à une si grande distance de Castritza, supposée Dodone, et du Mitchikéli, que le sont Janina au N.-O., comme le pense Leake, ou bien les ruines de Passaron, la capitale des rois Éacides de l'Épire, au village d'Alépouchori et à 13 kilomètres dans le S.-O., d'après une hypothèse hasardée par M. Gaultier de Claubry, et dont il a raison de se défier lui-même : c'est là ce que ni les indications des textes, ni la nature des lieux, ni les vraisemblances historiques ne paraissent autoriser. M. Gaultier, qui est obligé, dans son système, de déplacer le Tomaros et de l'identifier avec l'Olytzika, ce qui est géographiquement impossible, ne voit pas qu'historiquement la marche de la civilisation et le cours des événements, depuis les temps héroïques, avaient nécessité le déplacement de la capitale de l'Epire, ou plutôt lui avaient donné peu à peu une capitale politique, distincte de la vieille capitale religieuse, quoique ayant aussi ses temples avec ses autres édifices publics, mais ses temples dédiés à des formes nouvelles des anciens dieux.

M. Gaultier n'en a pas moins décrit avec un soin consciencieux et les ruines de la vallée de Janina, et celles du vallon de Dhramisius, et toutes celles qu'il a visitées dans le midi comme dans l'est ou le nord de l'Epire, dans la Thesprotie des temps historiques comme dans celle qui devint la Molosside. Mais les récits dont il accompagne ses descriptions, il en convient lui-même, sont incomplets et trop peu étudiés, et ses identifications géographiques ne sont pas toujours appuyées de preuves suffisantes. Ici encore et quelquefois il donne trop à l'imagination, peut-être au désir d'innover après Leake, si judicieux d'ordinaire, et qu'il eût mieux valu, dans plus d'une occasion, compléter que contredire. Ainsi, en admettant que Photiké dût être aux ruines qui se voient près du monastère de Véla, nous pouvons difficilement nous persuader qu'Eurœa ait été à Gardhiki d'abord, là où Pouqueville mettait Dodone, puis dans l'île du lac Pambotis, puis à Janina même.

La seconde partie du Mémoire comprend, en cinq chapitres, la description de la Thesprotie proprement dite ou de la vallée de l'Achéron avec ses affluents. Ici, nous devons louer le voyageur de s'être tenu plus sévèrement à la topographie, quoiqu'il ne se soit point encore assez refusé les rapprochements hypothétiques et les étymologies hasardées, parfois étranges. Nous ne pouvons admettre que l'Achéron soit identique au Selléis, en vertu même de la remarque, juste d'ailleurs, que fait M. Gaultier, que ces noms se retrouvent associés au voisinage d'une Ephyre, en Italie comme dans le Péloponèse, marquant la migration des peuples et des cultes; car, s'ils sont associés, ils s'appliquent en même temps à des cours d'eau distincts. Du reste, les ruines de Lycoursi, les plus vieilles ruines de l'Epire, comme dit M. Gaultier, qui y retrouve Ephyre, sont fort bien décrites par lui, ainsi que celles de Castri, où il place Pandosie, sur la rive droite de l'Achéron. Toutes ces localités, ces noms et bien d'autres, le marais Achérusien, près de l'embouchure du petit fleuve, le Cocyte, aujourd'hui le Vouvo, qui lui portait ses eaux avec celles du Selléis, quoi qu'en puisse dire notre voyageur, se rattachent au culte, très-ancien dans la contrée, des divinités infernales, et à l'oracle des morts, qui paraît avoir servi de type à l'évocation des âmes dans l'Odyssée. Ces lieux, en effet, cette côte et les îles voisines d'Ithaque furent bien connues du chantre homérique qui célèbre « le Jupiter souterrain et la sévère Proserpine ». Il n'est pas jusqu'à Saint-Donat, Aïdonat (ἅγιος Δώνατος), qui ne semble rappeler, à Aïdonat-Kalessi au Paramythia, au nord, par un rapprochement plus sûr que la bizarre étymologie de ce dernier nom, où s'est trop complu M. Gaultier, le souverain des morts, Aïdoneus : ce n'est pas, à beaucoup près, le seul exemple, en Grèce et ailleurs, de ces substitutions ou de ces échanges religieux entre le paganisme et le christianisme.

Le temps ne nous permet pas de pousser dans ses derniers détails l'analyse nécessairement succincte du Mémoire que nous avons eu à examiner. Nous aurions encore à faire une part à peu près égale à l'éloge et à la critique, pour un certain nombre de positions que l'auteur a entrepris de fixer. Nous ne pouvons toutefois nous dispenser de mentionner, en finissant, la description étendue qu'il a donnée des ruines fort importantes qui existent à Zalongo, une enceinte de ville en appareil polygonal, un théâtre, un tombeau ou un trésor, rappelant celui d'Atrée à Mycènes et d'autres encore, une porte en voûte, comme dans tant de villes d'Acarnanie, etc. Au lieu de Cassopé, capitale du canton homonyme, que le colonel Leake voit dans ces ruines avec de grandes probabilités, M. Gaultier y reconnaît Elatéa, sur des raisons qui ne sont pas non plus sans quelque force, mais sans assigner à Cassopé, qu'il renvoie dans l'intérieur, une position déterminée, et en réservant avec modestie l'opinion de son illustre prédécesseur.

Si nous résumons en peu de mots l'impression que nous avons reçue de la lecture de ce Mémoire, il laisse à désirer, sans aucun doute, pour le plan, pour la méthode, pour la critique; il a été rédigé un peu à la hâte et sur des études trop peu mûries encore; mais il n'en est pas moins le résultat d'une exploration laborieuse, étendue, et qui, nous l'espérons, portera plus tard tous ses fruits. L'auteur a le goût de l'érudition, des recherches dans les livres comme sur les lieux; son exposition est facile, son style clair et animé, quoiqu'il manque de précision. Qu'il reprenne ce travail en sous-œuvre, qu'il le soumette à une révision sévère et qu'il le complète en y joignant la description de la Chaonie et de presque tout l'occident de l'Épire, que le temps ne lui a pas permis d'achever et qu'il nous promet. Alors nous pourrons dire, non-seulement qu'il a fait un bon emploi de son séjour à Athènes, ce qui n'est pas douteux pour nous, mais qu'il a suivi fidèlement les exemples de ses devanciers, qu'il a dignement marché sur leurs traces. Courage donc, et qu'il fasse comme M. Heuzey, qui vient d'ajouter un dernier chapitre du plus haut intérêt, la description d'Œniades, à son Mémoire de l'an dernier sur l'Acarnanie, dont M. le Ministre de l'instruction publique encourage si noblement la publication en même temps que celle de son travail de l'année précédente sur la région de l'Olympe, qui n'avait pas été moins remarqué de nous. Nous savons que M. Perrot, que M. Hinstin, qui viennent d'être reçus avec honneur agrégés des classes supérieures des lycées, et qui occupent tous deux aujourd'hui des chaires importantes, songent également à publier leurs travaux distingués par nous, à les compléter, à rédiger ceux qu'ils ont préparés en Grèce sans avoir pu les terminer. Nous avons besoin surtout d'espérer que nous verrons quelque jour cette topographie archéologique et cette histoire de l'île de Crète, à laquelle M. Perrot et M. Thenon ont préludé ensemble ou séparément par une exploration détaillée et par des recherches sérieuses. Ainsi, continueront de se fortifier, de se propager, les traditions que les derniers venus de l'Ecole tiennent de leurs prédécesseurs, des Lévêque, des Beulé, entre autres, qui, cette année, à leur tour, sont couronnés par l'Académie des Sciences morales et par la nôtre, le premier, pour un Mémoire d'une philosophie animée du sentiment le plus vif et le plus délicat de l'art grec; le second, pour une monographie aussi savante que complète sur les Monnaies d'Athènes. Elles se transmettront de main en main, ces traditions précieuses, formées par vous en grande partie, Messieurs, comme le flambeau vivifiant dont parle le poëte, lui aussi inspiré de la Grèce et d'Athènes, aux dignes successeurs qui vont les remplacer, après cette année qui, grâce à la constance de M. Gaultier de Claubry, n'aura été ni une éclipse dans la vie de l'École française, ni dans ses travaux une lacune regrettable.

Nous n'avons plus, pour achever de remplir la mission qui nous est confiée près de l'Ecole d'Athènes, qu'à faire connaître les questions proposées par l'Académie aux explorations et aux études de ses membres, pour l'année 1859-1860. (*Voyez* dans les prolégomènes du IIIe volume les questions proposées pour l'Ecole française d'Athènes.)

SÉANCES DE 1860.

4e ANNÉE.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1860 (4e ANNÉE).

MOIS DE JANVIER.

Séance du 6.

M. Berger de Xivrey est élu président annuel; M. Mohl, vice-président; M. Wallon, président sortant, remercie l'Académie et reçoit lui-même de la bouche de son successeur les félicitations qui lui sont dues au nom de la Compagnie.

Sont envoyés au concours des antiquités de la France :

Par M. F. Lefils, *Recherches sur la configuration des côtes de la Morinie*. Paris, 1859, in-8°;

Par M. Maurice Champion, le tome II de l'ouvrage intitulé : *Les Inondations en France depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours*. Paris, 1859, in-8°.

Par M. Eugène Cordier, *le Droit de famille aux Pyrénées*. Paris, 1859, in-8°.

Par M. le président Clerc, un Mémoire manuscrit qui a pour titre : *Étude complète sur Alaise*, 1 vol. in-fol. avec un album grand in-folio, dont l'exemplaire unique, adressé à l'Académie des Inscriptions, a pour titre : *Album d'Alaise, de Sarras, d'Amancey et des campagnes voisines*, avec une notice sur les champs du bataille de cette région du Jura. Besançon, 1860 (une feuille imprimée, les dessins coloriés faits à la main). — Par le même, *Jean Boyvin, président du parlement de Dôle*. Besançon, 1856.

Est envoyé au concours du prix Gobert:

Gallia Christiana, t. XV, sur la province de Besançon, par M. Barthé-

lemy Hauréau; 1er fascicule : 236 colonnes d'histoire, 128 colonnes d'*instrumenta.*

A été déposé sur le bureau :

Guingamp, études pour servir à l'histoire du tiers-état en Bretagne, par M. S. Ropartz, 2e édition. Saint-Brieuc, Paris, 1859.

M. le Secrétaire délégué met sous les yeux de l'Académie les Mémoires envoyés pour les divers concours annuels. Six mémoires sur la question suivante : *Réunir dans un examen critique les fragments anciennement connus d'Hypéride et les textes de cet orateur nouvellement découverts et publiés.*

Pour la question relative à *la Gaule*, aucun Mémoire n'a été adressé.

Pour la question relative à l'*Alphabet phénicien,* trois Mémoires.

Pour le prix Bordin : *Géographie de l'Afrique*, deux Mémoires.

Pour le prix de 20,000 fr. proposé par feu M. Louis Fould sur les arts du dessin avant Périclès, deux Mémoires.

Sont adressés à l'Académie :

Un ouvrage intitulé : *Das Stromsystem des Oberen Nil nach den neueren Kenntnissen mit bezug auf die älteren Nachrichten*, par le Dr Gustave Adolph de Klœden, avec 5 cartes. Berlin, 1856 ;

De la Salle et ses relations inédites de la découverte du Mississipi, par R. Thomassy, ancien élève de l'École des chartes. Paris, 1859;

Revue numismatique, nouvelle série, t. IV, no 6, novembre et décembre 1859, in-8o;

Bulletin monumental, no 1, 3e série, t. VI, 26e vol. in-8o;

Revue archéologique, nouvelle série, no 1, janvier 1860, in-8o;

Annales de la propagation de la foi, no 188, janvier 1860, in-8o;

Annales de philosophie chrétienne, novembre 1859, in-8o;

Revue orientale et américaine, octobre 1859 et janvier 1860 ;

Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre, 1859, in-8o.

M. Egger fait hommage, de la part de l'auteur, M. Chevreul, de l'ouvrage intitulé : *Livre du roi Charles, de la chasse du cerf,* publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Institut. Paris, 1859, petit in-8o, tiré à 225 exemplaires.

M. le Secrétaire délégué informe la Compagnie que le monument élevé au Caire, à la mémoire du baron Gobert, fondateur des récompenses libérales que les Académies française et des inscriptions donnent chaque année en son nom, menace ruine. Les deux derniers lauréats, pour chacune de ces Académies, ont offert, avec la délicatesse la plus honorable, de contribuer

sur les prix qu'ils ont reçus, à la restauration du monument; mais des sommes spéciales provenant du legs permettent de faire face aux dépenses devenues nécessaires sans entreprendre sur les revenus imputés aux prix.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS ANNUELLES POUR 1860.

1° *Commission des travaux littéraires;* sont nommés : MM. JOMARD, HASE, le comte BEUGNOT, LE CLERC, GUIGNIAUT, MAGNIN, VILLEMAIN, Adolphe REGNIER.

2° *Commission des antiquités de la France :* MM. JOMARD, HASE, VITET, MÉRIMÉE, DE LONGPÉRIER, Léon RENIER, MAURY, DELISLE.

Une discussion s'engage relativement à la nomination de la *Commission de l'École française d'Athènes*, qui est renvoyée à la séance prochaine.

3° *Commission administrative :* MM. GARCIN DE TASSY, WALLON.

Séance du 13.

Après la lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, relative au patronage que le décret du 9 février 1859 maintient à l'Académie des Inscriptions sur l'École d'Athènes, alors que son intervention si éclairée, si nécessaire, dans les études de cette École, avait pu paraître menacée, il est procédé à la nomination des membres de la commission annuelle pour 1860.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS ANNUELLES (suite).

4° *Commission de l'École française d'Athènes :* MM. HASE, GUIGNIAUT, LE BAS, BRUNET DE PRESLE, EGGER.

COMMISSION DES PRIX.

5° *Commission chargée de juger les Mémoires envoyés au concours pour le prix ordinaire de l'Académie* (sujet : l'orateur Hypéride) : MM. HASE, LE CLERC, EGGER, ALEXANDRE.

6° *Commission chargée de juger les Mémoires envoyés au concours pour le prix ordinaire de l'Académie, prorogé de 1858 à 1860* (sujet : l'Alphabet phénicien) : MM. le duc de LUYNES, de SAULCY, vicomte de ROUGÉ, RENAN.

7° *Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour*

le prix Bordin (sujet: Géographie comparée de l'Afrique) : MM. Jomard, Reinaud, Guigniaut, Maury.

8° Trois membres de la *Commission mixte chargée de juger les ouvrages envoyés au concours du prix Fould de* 20,000 *fr.*: MM. le duc de Luynes, Ravaisson, de Longpérier. (L'Académie des sciences et des beaux-arts nommeront chacune un membre pour compléter cette commission mixte).

9° *Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours du prix de numismatique* : MM. le duc de Luynes, de Saulcy, de la Saussaye, de Longpérier.

M. Amari écrit de Florence pour remercier l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en lui accordant le titre de correspondant étranger.

M. Dehèque, rapporteur de la commission du prix Gobert, lit la liste des ouvrages envoyés au concours, et qui sont au nombre de sept. Ce sont ceux de MM. l'abbé Cochet, Huillard-Bréholles, Peyré, Deloche, Menche de Loisne, Anquez, Barthélemy Hauréau.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts à l'Académie :

Description des fêtes populaires données à Valenciennes, les 11, 12 *et* 13 *mai* 1851 *par la Société des Incas*, par M. A. Dinaux, correspondant regnicole de la Compagnie. Lille, 1856, 1 vol. in-8°.

Recherches sur la XIVe dynastie de Manéthon, par Félix Robiou. Versailles, 1858, br. in-8°.

M. Le Clerc fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Louis Passy, de ses *Fragments d'histoire littéraire à propos d'un nouveau manuscrit de chansons françaises.* Paris, 1859, 1 vol. in-8°. « L'auteur donne d'abord une description du manuscrit qui appartient à la Bibliothèque de Sienne : il en produit des extraits ; il a ensuite groupé autour de ce recueil de chansons, remarquables par la pureté du texte, un choix de pièces, le nom des trouvères et un grand nombre de faits intéressants pour l'histoire littéraire, de citations curieuses puisées dans les manuscrits du treizième et du quatorzième siècle, qui renferment des pièces analogues. C'est par des recherches de ce genre, par une suite de publications faites avec le même soin, la même intelligence, ajoute le savant académicien, juge si autorisé pour un pareil travail, que se complétera peu à peu la connaissance de notre ancienne poésie qui nous réserve encore tant de découverte. (Extrait du procès-verbal.)

Séance du 30.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts notifie à l'Académie des Inscriptions que le membre désigné pour faire partie de la commission mixte chargée de juger les ouvrages envoyés au concours du prix Fould est M. Hittorff.

MM. de Slane et Beulé posent leurs candidatures pour la place d'académicien ordinaire, devenue vacante par suite du décès de M. Lenormant.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant regnicole de l'Académie, adresse, pour le concours des antiquités de la France de 1861, une dissertation intitulée : *Emploi alternatif de deux différentes monnaies seigneuriales* du moyen âge dans les mêmes actes.

L'Académie procède à la nomination d'un membre de la commission permanente des inscriptions et médailles, par suite du décès de M. Lenormant. M. Léon Renier, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, est proclamé membre à vie de cette commission, qui se trouve ainsi composée de MM. Hase, Guigniaut, Le Bas et Léon Renier.

M. Renan fait la première lecture d'un mémoire intitulé : *Sur le traité de l'agriculture nabatéenne* (inachevée).

M. le secrétaire délégué achève la communication (sous forme de lettres) relative aux travaux de M. Beulé à Carthage.

ANALYSE.

Première lettre. — La nécropole de Carthage.

M. Beulé a d'abord exploré les tombeaux dont il a fouillé quelques-uns dans la nécropole située, comme on sait, sur le Djebel-Khawi, à l'extrémité de la presqu'île de Carthage, mais en dedans des fortifications qui occupent l'isthme dans toute sa largeur. Or, la colline appelée le Djebel-Khawi est escarpée du côté de la ville et descend en pente douce du côté opposé. C'est sur ce versant, d'où l'on ne

pouvait apercevoir la ville, que sont creusés les tombeaux. La première couche du rocher est dure, épaisse d'un demi-mètre, et propre à former un plafond naturel. Les couches inférieures sont de calcaire tendre, donnant une chaux légèrement hydraulique qui a servi dans les constructions de Carthage. Ces couches de calcaire ont donc été creusées d'après un certain plan pour recevoir les morts. Les carrières se transformaient en tombeaux. Toute la montagne est ainsi minée, mais la terre a recouvert les escaliers et les portes. Il faut donc se laisser glisser par quelque soupirail, et l'on trouve alors une petite salle rectangulaire dans les parois de laquelle sont évidés des trous assez larges et assez profonds pour qu'un cadavre y trouve place horizontalement. Le nombre des trous varie de neuf à vingt. Les caveaux ne communiquaient pas entre eux; les passages ont été pratiqués par les Romains quand ils ont pillé la nécropole. Elle l'a donc été, à ce que croit M. Beulé, par eux, par les Vandales et les chrétiens, peut-être enfin par les Arabes,

Après avoir visité plusieurs chambres, M. Beulé fit pratiquer une fouille sur une partie de la colline où il espérait rencontrer une meilleure conservation, et il put constater que toutes ces chambres mortuaires, qui variaient de grandeur et d'ornementation, appartenaient au même type. Il reconnut que, pour les tombeaux des familles riches, la surface du rocher était aplanie, enduite d'un mortier, avec une pente légère pour l'écoulement des eaux. C'était donc une véritable terrasse dont on voit même les conduits latéraux. On descend dans le caveau par huit marches taillées dans le rocher; le passage n'a pas un mètre de largeur; ses deux côtés sont recouverts de stuc. La porte, haute de deux mètres, forme, à son sommet, un arc à peine sensible. On la fermait en y glissant verticalement une grande dalle de pierre ou de marbre. Le caveau n'est guère plus élevé que la porte et il est entièrement revêtu d'un stuc très-fin et très-blanc dont la dureté s'accroît avec les siècles. Le caveau qui sert ici de type a 5 m. de long sur 3 1/2 de large. Des arcades en cintres surbaissés et des piliers engagés sont figurés en relief sur les murs, le plafond est légèrement incliné vers les angles. Entre chaque arcade existent deux niches rectangulaires de 85 centimètres de hauteur sur 55 de largeur et 2 m. environ de pro-

fondeur. On y introduisait le corps, la tête la première; après quoi, l'ouverture de la niche était murée avec des pierres et du mortier, et l'on y appliquait du stuc et une plaque polie. Au-dessus de la niche était une plaque en bronze, avec une inscription. Vingt membres de la même famille trouvaient place dans un seul caveau. Les émanations des corps étaient absorbées par le calcaire vif au milieu duquel ils étaient placés. Les ossements que M. Beulé en a retirés sont mous comme une pâte gonflée par l'humidité; en se desséchant à l'air, ils deviennent friables et se réduisent en poudre au moindre contact.

M. Beulé conclut de ce qui précède que les Carthaginois enterraient leurs morts et ne les brûlaient pas, comme l'a cru Justin. L'usage de l'inhumation se perpétua même dans la nouvelle Carthage; les colons romains étaient en minorité, et les Phéniciens dispersés dans les villes et dans les terres voisines revinrent peupler la vieille capitale punique, qui devint la seconde ville de l'empire, la rivale d'Alexandrie; ils gardèrent leurs mœurs et leur langage, de même que les Arabes qui habitent aujourd'hui l'Algérie française. Le culte d'Astarté redevint même si populaire qu'il effrayait les évêques d'Afrique à une époque où le chistianisme comptait déjà quatre cents ans d'existence. Toutes les inscriptions puniques que l'on trouve à Carthage sont postérieures à la conquête romaine. Enfin, le rhéteur Apulée, qui faisait dans cette ville des cours en grec et en latin, avouait à son auditoire qu'il avait un beau-fils âgé de vingt ans et qui ne parlait que le carthaginois.

Il est donc naturel que les anciennes cérémonies et les anciens usages funèbres fussent remis en vigueur. Quant aux chrétiens, « ils avaient horreur, dit M. Beulé, d'une nécropole consacrée depuis tant de siècles par le paganisme. » Aussi n'existe-t-il aucune trace de christianisme dans les caveaux creusés à la surface.

Seconde lettre. — Les ports de Carthage.

Nous savons, par les auteurs, qu'il existait deux ports très-distincts à Carthage. Le premier, qui était le port marchand, communiquait avec la mer par une ouverture de 70 pieds; sa forme était rectan-

gulaire. Le port intérieur, ou port de guerre, auquel les navires parvenaient après avoir traversé le précédent, était circulaire. Au milieu était une île où s'élevait le pavillon d'observation de l'amiral carthaginois, construction assez élevée pour que l'on pût surveiller les deux ports et voir la mer. Le secret des armements était assuré d'ailleurs par le double mur qui enveloppait le port militaire. Dans les quais étaient ménagés des loges pour 220 vaisseaux; chaque loge avait au-dessus son magasin pour le matériel et les agrès; en avant, s'élevaient deux rangées de colonnes ioniques, ce qui formait un magnifique portique double de 440 colonnes tout autour du port.

Il ne reste de tout cela qu'une mare au milieu des sables que les atterrissements séculaires du Bagradas ont amoncelés sur toute cette côte. Les ports sont donc comblés depuis longtemps par ce terrain d'alluvion fluviale. Cependant la forme du port militaire et l'île qui se voyait au milieu sont encore reconnaissables.

C'est en plein roc et en terre ferme qu'a été creusé cet immense abri pour 2,000 navires.

M. Beulé obtint des propriétaires le droit d'établir ses ouvriers sur le sol qui couvrait les ports. Cinquante tranchées furent ouvertes. Quand on fouille un port comblé, on sait qu'on sera arrêté à la hauteur de l'ancien niveau des eaux : une langue de sable séparant cet emplacement de la mer, les infiltrations sont immédiates et les couches inférieures perpétuellement détrempées. Cependant il fallait descendre plus profondément que cet ancien niveau pour trouver les restes des constructions puniques. Les Romains avaient dû raser les ports de Carthage jusqu'à la hauteur des eaux et refaire leurs quais sur les anciennes fondations. M. Beulé a retrouvé les deux constructions : les murs romains bâtis avec des matériaux de petit volume recouverts d'un puissant mortier; les murs carthaginois au contraire formés de grandes assises régulières en tuf ajustées selon le système grec, et semblables, sauf qu'elles sont plus régulières, aux constructions que M. Beulé a découvertes, l'hiver dernier, à Byrsa. Cette reconnaissance a coûté beaucoup de peine au jeune archéologue. Il a fait creuser 300 tranchées et a pu obtenir d'une manière certaine le plan des ports de Carthage qui sera bientôt publié avec tout le détail des fouilles.

Les deux ports sont réunis par un goulet de 23 mètres d'ouverture. Ils mesurent, ensemble, 800 mètres de long sur 300 de large. Or l'ancien port de Marseille, qui peut contenir environ 11,000 bâtiments, a 900 mètres de long sur 300 de large. Mais, comme les navires des anciens étaient plus petits que les nôtres, le nombre des navires que pouvaient contenir les deux ports de Carthage devait dépasser de beaucoup celui des navires contenus dans le grand port de Marseille. Et il faudra y ajouter encore les 220 galères qui étaient tirées à sec dans les loges des quais, sous les portiques. Or, ces deux ports ont été entièrement creusés par la main des hommes. Le nom de *Cothôn* appliqué au port militaire de Carthage indiquait dans les langues sémitiques un procédé artificiel comme celui de *tailler, couper*. La nature du rocher est la même qu'à Byrsa. C'est un grès argileux, jaunâtre, facile à travailler. La terre et les matériaux enlevés par les ouvriers carthaginois ont formé un monticule assez élevé sur lequel dut se placer Scipion Emilien, lorsqu'il commanda la destruction des ports et du Forum. C'est par un procédé analogue qu'a été creusé le port d'Utique; M. Beulé s'est rappelé alors que Volney dit en parlant de Tyr : « La pointe que le terrain présente au nord est occupée par un bassin qui fut un port *creusé de main d'homme.* » Ce serait donc une tradition phénicienne qui aurait porté les Carthaginois à se faire un port de leurs propres mains en fouillant le sol.

Le port rectangulaire a 325 mètres de large sur 450 de long ; le port circulaire a la même largeur.

L'île était unie à la terre par une jetée. En face du goulet, les murs des quais présentaient des marches et un petit embarcadère de 6 mètres en 6 mètres. M. Beulé a reconnu les murs qui devaient marquer les séparations de chaque loge. Elles occupaient donc un développement de 1,320 mètres. Chaque galère ne pouvait occuper en effet plus de 6 mètres 1/2 de largeur. Enfin le savant archéologue a reconnu deux tambours de colonnes des anciens portiques (1).

(1) Les deux lettres de M. Beulé ont été publiées dans le *Journal des Débats* des 8 janvier et 4 février 1860. Les premiers travaux du jeune antiquaire à Carthage, la découverte des murs phéniciens de Byrsa, etc., sont

M. le Secrétaire délégué présente à l'Académie, de la part des membres de la commission de la carte des Gaules exécutée sur l'ordre de l'Empereur, un spécimen de la première des cartes dressées par cette commission : *Gaule au temps de César.* Ce spécimen comprend une partie du théâtre de ses deux dernières campagnes : c'est-à-dire, le pays des *Arverni* (Auvergne) jusqu'à celui des *Senones* (Sens), comprenant celui des *Boïi*; et le pays des *Mandubii* (Côte-d'or), celui des *Ædui* (Autun); en d'autres termes la diagonale, de *Gergovia* (sud de Clermont-Ferrand) à *Alesia*, « résolûment fixée, avec les Mandubii, à Alise Sainte-Reine.» Rien de plus net, de plus clair, de plus agréable à l'œil que le tracé de cette carte, que le dessin du relief et de tous les caractères physiques du terrain. La nomenclature comparée n'est pas moins facile à saisir, au moyen des teintes et des couleurs diverses. Tous les grands faits connus de l'histoire, tous les monuments subsistant de l'époque celtique sont indiqués par des signes parfaitement distincts. Ainsi l'exécution technique de cette carte est à la hauteur du soin et de l'intelligence qui ont présidé à l'examen des matériaux et à la critique des documents ayant servi à la dresser.

M. Egger fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, d'un ouvrage intitulé : *Études littéraires et morales sur Homère, scènes tirées de l'Iliade*, par M. Auguste Widal, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Douai. Paris, 1860, in-8°. « Ce livre, dit le savant académicien, est un fruit de l'enseignement, mûri par des études faites aux sources, et par des recherches variées, auxquelles n'est pas demeuré étranger le mouvement de la philologie contemporaine. »

Séance du 27.

M. le comte Bartolomeo Borghesi, de Saint-Marin, écrit pour remercier l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant associé étranger à la place laissée vacante par le décès de M. Carl Ritter.

M. Miller pose sa candidature à la place d'académicien ordinaire.

L'Académie procède à l'élection de deux candidats qui doivent être présentés à M. le Ministre de l'instruction publique pour la

consignés dans le *Journal des Savants*, 1859. Tirage à part, 143 pages in-4° et 6 planches. 1861, Imprimerie impériale, chez Klingksieck.

chaire d'archéologie, vacante au Collége de France, par suite du décès de M. Lenormant. Sont présentés :

Au premier rang, M. le vicomte de Rougé. (*A l'unanimité.*)

Au second rang, M. Brunet de Presle.

M. le secrétaire délégué lit le rapport semestriel sur les travaux des commissions. (*Voy.* t. III, avant-propos, p. ix-xiv).

M. le secrétaire délégué annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. le colonel Leake, l'un de ses plus anciens correspondants étrangers, si connu du monde savant par ses travaux sur les antiquités et la topographie de la Grèce.

M. Jomard fait hommage d'un opuscule intitulé : *Résumé historique de l'exploration à la recherche des grands lacs de l'Afrique orientale, faite en* 1857-1858 *par MM. Burton et Speke,* par M. Malte-Brun. 1 vol. in-8°. Il s'agit principalement dans cet ouvrage, des découvertes faites aux grands lacs *Tanganyika* et *Nyanza* ou *Victoria,* dont le dernier est à 3,800 pieds environ au-dessus du niveau de la mer. Sa position, son étendue, son altitude, tout se réunit pour donner à penser qu'il en sort un ou plusieurs affluents du Nil. M. Malte-Brun a joint à cet ouvrage une carte qui contribue beaucoup à la clarté et à l'intérêt du Résumé.

M. de Longpérier fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Henri Barbet de Jouy, conservateur-adjoint des antiques et de la sculpture moderne du Louvre, de l'ouvrage intitulé : *Étude sur les fontes du Primatice*, Paris, 1860, in-8°. C'est un historique exact et plein d'intérêt des statues moulées au Belvédère, à Rome, par les soins du grand artiste, sous le règne de François Ier, et coulées en bronze, sous sa direction, pour le château de Fontainebleau. Depuis, ces statues ont été transportées à Paris et sont perdues pour la plupart; mais cinq d'entre elles ont été recueillies dans le jardin des Tuileries, où on peut les voir encore aujourd'hui : ce sont les statues du Laocoon, de l'Ariane, de l'Apollon, de la Vénus et du Commode.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Notice sur d'anciennes étoffes conservées dans la Haute-Loire, par M. Aymard, 1 feuille in-8°;

Journal asiatique, 5e série, t. XIV, n° 55, octobre-novembre 1859, in-8° ;

Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Périgueux et à Cambrai en 1858;

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, t. IX, 2e partie, in-8°;

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVI, 3e livr., in-8°.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats à la place laissée vacante par le décès de M. Lenormant

La Séance redevient publique, et M. Renan continue la première lecture de son *Mémoire sur le traité de l'agriculture des Nabatéens.*

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du 3.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences informe ses confrères de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, que la Compagnie dont il se fait l'organe a désigné M. J. Cloquet pour faire partie de la commission chargée de juger le concours institué par M. Louis Fould (prix de 20,000 fr.), sur les arts du dessin avant Périclès. Cette commission mixte se trouve donc ainsi composée aujourd'hui : MM. le duc de Luynes, Ravaisson et de Longpérier, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; M. J. Cloquet, de l'Académie des Sciences, et M. Hittorff, de l'Académie des Beaux-Arts.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire pour remplir la place laissée vacante par suite du décès de M. Lenormant.

Les candidats sont au nombre de six : ce sont MM. Beulé, Deville, Fauche, Miller, Pauthier, de Slane.

La majorité absolue des suffrages, se réunit en faveur de M. Beulé, qui est élu membre ordinaire de l'Académie.

Cette élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

M. Renan termine la première lecture de son *Mémoire sur le traité de l'Agriculture nabatéenne*. (Nous en donnerons l'analyse après la seconde lecture).

M. Guigniaut, secrétaire délégué par M. le Secrétaire perpétuel, présente à l'Académie, de la part de M. Ed. Gerhard, correspondant étranger de la Compagnie, l'extrait du compte rendu mensuel de l'Académie de Berlin, 17 novembre 1859, contenant l'analyse du Mémoire du savant archéologue allemand, *Sur les miroirs métalliques des Etrusques;* 2e Partie : *Ueber die metalspiegel der Etrusker,* complément longtemps attendu du premier Mémoire de M. Gerhard sur cette matière.

Hommage est fait à l'Académie, de la part de l'auteur, des tomes III et IV de l'*Histoire des Berbers et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, par Ibn Khaldoun, traduit de l'arabe, par M. le baron de Slane, interprète principal de l'armée d'Afrique. Alger, 1855 et 1856. 2 vol. in-8°.

M. Guigniaut fait hommage, de la part de M. Vivien de Saint-Martin, de son Mémoire couronné en 1855 par l'Académie et qui vient d'être publié sous ce titre : *Étude sur la géographie et les populations primitives du Nord-Ouest de l'Inde, d'après les hymnes védiques, précédé d'un aperçu de l'État actuel des études sur l'Inde ancienne.* Paris 1859, in-8°. C'est l'heureux début d'une suite de Mémoires sur la géographie comparée sanscrite et classique de l'Inde, dont trois autres ont été lus devant l'Académie, et deux déjà insérés dans la 1re série des *Mémoires des savants étrangers.*

Sont déposés sur le bureau, les trois ouvrages suivants :

Revue de l'art chrétien, 4e année, janvier 1860, in-8°;

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1859, Châlons, in-8°;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1859, in-8°.

M. Jourdain, docteur ès-lettres, chef de division au ministère de l'instruction publique, commence, en communication, la lecture d'un Mémoire intitulé : *De l'origine des traditions sur le christianisme de Boèce.*

Séance du 10.

M. Naudet, secrétaire perpétuel, avant de reprendre ses fonctions, après une interruption prolongée à son grand regret, prie ses confrères de recevoir ses remercîments pour leur bienveillance et leur intérêt. Il ajoute qu'il a contracté, envers M. Guigniaut, une dette dont la Compagnie voudra bien, il l'espère, accepter la solidarité, puisqu'elle peut mêler au témoignage de la reconnaissance particulière de M. Naudet, celui de sa satisfaction pour le

zèle éclairé et l'habile activité dont il a fait preuve pendant les cinq mois qui viennent de s'écouler.

L'Académie s'associe à ces sentiments, et en approuve l'expression. 

M. le Ministre de l'instruction publique transmet ampliation du décret impérial, par lequel l'élection de M. Beulé comme membre ordinaire de l'Académie est approuvée.

M. Beulé est introduit par M. le Secrétaire perpétuel. M. le Président l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. l'abbé Jules Corblet adresse, pour le concours des antiquités de la France, une brochure intitulée : *L'Architecture du moyen âge jugée par les écrivains des deux derniers siècles*. Renvoi à la commission de 1861.

M. Vitet met sous les yeux de l'Académie quatre photographies que feu M. Charles Lenormant avait fait tirer pendant son dernier séjour à Athènes, et qui représentent une statuette de Minerve, vue de quatre côtés.

M. Vitet, n'ayant pas eu le monument original sous les yeux, suppléera autant qu'il lui sera possible aux explications que son regretté confrère, M. Lenormant, aurait données lui-même à l'Académie, avec l'autorité et l'expérience que la vue de la statue elle-même peut seule donner.

Cette statuette est une production antique de travail vulgaire ; mais elle est précieuse parce qu'il est permis de conjecturer, d'après certains signes, qu'elle offre une imitation de la Minerve de Phidias. En effet, on remarque d'abord que le combat des géants, figuré sur le bouclier qui est aux pieds de la déesse, le serpent qui se dresse en levant la tête sous la protection de l'égide, les dieux assistant à la naissance de Pandore sur le piédestal, tous les signes qui apparaissent dans les accessoires de cette petite statue, sont conformes aux descriptions que les anciens nous ont laissées de la fameuse Minerve. Ce dernier sujet est un peu effacé.

Si la conjecture de M. Charles Lenormant était vraie, ce document servirait à rectifier quelques erreurs que les archéologues romains auraient commises dans la restitution de l'œuvre de Phidias : 1° quant à la forme et aux ornements du casque ; 2° quant à la place et à l'attitude du serpent ; 3° quant à la représentation du combat des géants, qui, au lieu d'être le sujet d'une frise, aurait été ciselée dans le champ du bouclier dans la partie convexe et non dans la concavité ; enfin, ce serait de la main droite et non de la gauche que la déesse aurait porté la statue de la Victoire, la gauche tenant la lance.

M. Vitet désire que l'on sollicite du gouvernement grec un moulage de la statue, afin d'avoir sous les yeux la matière même d'une observation plus exacte.

Ce vœu est accueilli par l'Académie, et il sera pourvu aux moyens d'y satisfaire.

M. Renan commence la seconde lecture de son *Mémoire sur l'agriculture nabatéenne.*

Sont offerts les ouvrages suivants :

Par M. Minervini, le *Bollettino archeologico Napolitano*, nuova serie, anno sexto, dal 1 settembre 1857 al 31 agosto 1858, in-4°.

Par M. François Lenormant : *Observations sur quelques points de numismastique phénicienne*, brochure in-8°.

Par M. J.-X. Loir : *Recherches sur les monnaies, mereaux, sceaux, jetons historiques de la ville de Mantes à diverses époques de son histoire*, brochure in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestres 1859, brochure in-8°.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 5e série, t. I, 2e livraison, novembre-décembre 1859, in-8°.

M. Brunet de Presle présente, de la part de l'auteur, M. Jean Philémon, un ouvrage en grec moderne, 2 vol. in-8°, transmis par M. Fr. Lenormant, et dont le titre est : Δοκίμιον ἱστορικὸν περὶ ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως.

Ce livre renferme un recueil de documents précieux et authentiques, extraits des papiers du prince Ypsilanti, concernant les événements qui ont préparé l'insurrection de la Grèce.

M. Jourdain achève la communication de son Mémoire intitulé :

De l'origine des traditions sur le christianisme de Boèce.

ANALYSE.

I. La plus grande autorité philosophique du moyen âge, après Aristote, c'est Boèce. Or, l'utilité pratique de son livre a moins contribué à établir son influence que la tradition qui le dépeignait comme un apologiste chrétien et un martyr de la foi. La collection de ses œuvres contient en effet quatre opuscules où le dogme catholique est

expliqué avec une grande habileté théologique. La légende rapportait que Boèce, après avoir consacré sa vie à la défense de la religion, était mort pour la foi, victime des persécutions du roi barbare et arien, Théodoric le Grand. Cette opinion s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et Dom Gervaise, à la fin du XVIIIe siècle, considérait Boèce comme un « généreux martyr de Jésus-Christ. » M. Jourdain se demande si cette tradition est fondée; si Boèce fut un fervent chrétien; — s'il est l'auteur des ouvrages de théologie qui portent son nom; — enfin si la foi a eu quelque part aux persécutions dont il fut victime.

Le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, M. Victor Le Clerc, avait déjà élevé des doutes sur ce point et s'était même prononcé pour la négative dans une série de leçons faites à la Sorbonne, il y a déjà bien des années. Les Allemands surtout se sont déclarés dans le même sens, entre autres, Arnold, Schlosser et Hand.

Quand on examine ceux des écrits de Boèce dont l'authenticité n'est point suspecte, comme la *Consolation de la philosophie*, on est étonné de n'y pouvoir découvrir la moindre trace des croyances pour lesquelles il serait mort. Or, on sait que cet ouvrage fut écrit dans les fers et à la veille de comparaître devant la justice divine dont il parle en philosophe disciple et admirateur de Platon et d'Aristote, et nullement en chrétien. Cette communauté d'idées avec Platon le rapproche parfois de la philosophie évangélique, mais le secret de ces analogies est dans Platon lui-même et non dans la conformité des croyances de Boèce avec celles des chrétiens. Aussi embrasse-t-il sans hésiter ce *dogme* platonicien qui considérait l'existence actuelle comme la déchéance et l'expiation d'une vie antérieure, opinion condamnée par l'Église.

Boèce a pris soin de nous raconter lui-même les motifs de sa disgrâce. Il nous apprend qu'il avait résisté avec énergie à la rapacité des conquérants de l'Italie et que sa vaillante intégrité l'avait fait impliquer, quoique innocent, dans un complot contre la vie de Théodoric; mais il ne nous permet pas même de soupçonner qu'il eût été compris dans la persécution que les ariens exercèrent contre les catholiques en Italie, à titre de représailles de celle qu'on infligeait aux ariens en Orient. C'est, au contraire, la philosophie de l'inter-

prète d'Aristote qui lui fut imputée à crime et qui donna prétexte aux accusations de magie que ses calomniateurs dirigèrent contre lui. On possède, il est vrai, des manuscrits sous le nom de Boèce, qui traitent de la nature et de la personne de Jésus-Christ (contre Eutychès et Nestorius), de la foi chrétienne, de la Trinité, dans lesquels l'auteur s'annonce comme disciple de saint Augustin. D'autres, sur lesquels il est inutile d'insister, sont ou apocryphes ou profanes. Quant à tous ceux que le christianisme a inspirés, ils n'ont aucun caractère d'authenticité.

Deux écrivains contemporains de Boèce furent en relation avec lui : Ennodius, évêque de Pavie, et Cassiodore. Le premier loue fort ses talents et ses mérites, mais il ne parle point de sa foi et n'emploie pas même en lui écrivant la formule chrétienne : *Vale in Christo*, dont il se sert avec Symmaque et ses frères en Jésus-Christ. Cassiodore, de son côté, ne parle pas davantage de ce prétendu christianisme de Boèce, ni ne mentionne, dans la liste qu'il donne de ses ouvrages, ceux que le moyen âge lui attribue comme inspirés par la foi évangélique. Pendant le VIIe siècle, Isidore de Séville (mort en 636), ce grand évêque si profondément versé dans toutes les branches de la science religieuse, et qui, sous le titre modeste d'*Étymologies*, nous a laissé une encyclopédie complète des sciences de son temps, ne fait pas figurer Boèce dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques. Chez Ildefonse de Tolède, même silence.

Dans le moyen âge, on a fait précéder certains manuscrits des œuvres de Boèce de notices bibliographiques. Il en est une entre autres qui se trouve en tête d'un manuscrit de l'ancien fonds de la Bibliothèque impériale et de deux manuscrits du fonds de saint Victor, lesquels remontent au moins au Xe siècle ; or, dans l'énumération des ouvrages de Boèce, il n'est pas même fait mention de ces prétendus écrits théologiques. Il résulte de ce qui précède que, plus de 200 ans après sa mort, Boèce, déjà célèbre comme écrivain profane, n'avait encore aucune notoriété comme écrivain ecclésiastique et qu'il n'existait aucune notion de son martyre chrétien.

Procope parle de motifs politiques comme cause de sa mort. Grégoire de Tours qui s'étend, dans son livre de la *Gloire des martyrs*, sur la persécution ordonnée par Théodoric contre les catholiques

d'Italie, ne dit rien du martyre de Boèce. Saint Grégoire le Grand ne le nomme même pas. Le savant auteur de la *Philosophie de saint Thomas* écarte ensuite la chronique des pontifes romains, connue sous le nom de *Catalogue de Félix IV*, comme trop moderne et comme ayant subi des interpolations; — et le fragment anonyme qui forme l'appendice de l'édition d'Ammien Marcellin par Adrien de Valois, fragment dont l'origine est inconnue et ne peut guère être attribuée qu'à une époque postérieure à Charlemagne. Un martyrologe, imprimé dans la collection des œuvres de Bède, associe Symmaque et Boèce au martyre de saint Jean, mais on s'accorde à donner à ce manuscrit une date récente. Ainsi, avant le VIIIe siècle, rien ne nous autorise à considérer Boèce comme chrétien, encore moins comme martyr. Voyons quand cette tradition légendaire du moyen âge a pris naissance.

II. En 725, Luitprand élève un mausolée à Boèce dans l'église de Saint-Pierre-au-Ciel-d'Or, à Pavie. Elle est détruite aujourd'hui, mais Dante l'a visitée et a dit à ce sujet :

L'*Anima Santa* che 'l mondo fallace
Fu manifesto a chi di lei ben' ode.

Alcuin mentionne, sous le nom de Boèce, l'opuscule de la *Trinité;* Hincmar invoque, dans une discussion sur le dogme, le témoignage du conseiller de Théodoric, transformé désormais en théologien catholique; Abélard le cite souvent pour couvrir ses opinions religieuses d'une autorité aussi respectée. Depuis le IXe siècle, Boèce était devenu martyr : chez Paul Diacre, Anastase le bibliothécaire, etc. Alfred le Grand paraphrase en anglo-saxon, en lui prêtant un sens catholique, la *Consolation de la philosophie;* un troubadour en tire le sujet d'un poëme; on traduit Boèce en allemand, et sa renommée de martyr chrétien devient populaire en Europe. Mais comment a-t-elle pris naissance?

L'erreur, qui commence sous Luitprand et se propage dans les siècles suivants, est due à une confusion de personnes dont M. Jourdain pense avoir découvert l'origine. Boethus ou Boethius, du grec Βοηθός, était un nom fort répandu; nous en connaissons quatre dans le VIe siècle, tous quatre catholiques et ayant exercé de hautes

fonctions dans l'église d'Occident : un évêque de Cahors, un évêque de Carpentras, un évêque de Maguelonne et un évêque de la province de Byzacène en Afrique, qui fut exilé avec soixante autres prélats en Sardaigne, en l'année 508, par le roi vandale Trasimond, arien fanatique et persécuteur des catholiques. Saint Fulgence était du nombre. Le nom de ce Boèce, évêque persécuté, figure dès le VIe siècle dans plusieurs documents, avec ceux de ses compagnons d'exil. On a la réponse faite en commun par ces prélats aux moines de Scythie sur l'incarnation et le péché originel. Il est probable que l'évêque dont il s'agit mourut en Sardaigne, car la persécution cessa à la mort du roi, en 522, et le nom de Boèce ne figure pas sur la liste du concile assemblé à Carthage par Boniface en 526. Or, il faut rappeler que Luitprand avait fait élever un tombeau à saint Augustin dont la dépouille avait été transportée en Sardaigne par les mêmes évêques proscrits au nombre desquels était ce Boèce. Elle fut ensuite achetée aux Sarrasins par le roi Lombard qui la fit conduire à Pavie. Mais il recueillit aussi les reliques des évêques morts en Sardaigne, martyrs de la foi; Boèce dut être du nombre, et c'est de là qu'a dû procéder la confusion qu'on a faite de ce personnage avec l'auteur de la *Consolation de la philosophie*. C'est donc à l'évêque de Byzacène qu'appartiendraient le livre de la *Trinité*, celui qui fut dirigé *contre Eutychès*, et l'abrégé de la *Foi chrétienne*. Ces soixante évêques formaient, en Sardaigne, comme un concile permanent, d'autant plus autorisé qu'ils étaient exilés, d'autant plus occupé des questions de dogmes qu'ils n'avaient plus de soins administratifs et qu'ils devaient établir la bonté de leur cause. Or, les traités qu'on vient de citer sont sortis de la même main, l'accord des idées étant manifeste; de plus, les expressions du prologue de la dissertation contre Eutychès sont textuellement semblables, pour ainsi parler, à celles de l'exposé que le pape Symmaque reçut en 511 des églises d'Orient. Or, en 511, l'évêque Boèce était en Sardaigne, et c'est vers ce temps qu'il aurait dû composer les écrits que M. Jourdain lui restitue; enfin, la conformité des explications et des expressions mêmes que l'on rencontre chez l'auteur des traités, au sujet de la Trinité, par exemple, avec celles de saint Fulgence, sont une preuve également décisive en faveur de la thèse soutenue par le savant au-

teur de la *Philosophie de saint Thomas*. Il résulte même de quelques passages que ces écrits auraient été souvent le résumé d'une délibération théologique. On trouve, il est vrai, quelques vestiges de *péripatétisme* dans ces traités, mais l'évêque Boèce, ou mieux les évêques de Sardaigne, pouvaient connaître Aristote, comme le consul Boèce et par lui-même peut-être.

Conclusion. — Le grand Boèce n'a été ni martyr ni même chrétien; les traités théologiques qu'on lui attribue ne sont point de lui. L'origine de l'erreur est expliquée par une confusion de noms, et, par suite, de personnes, à partir du VIIIe siècle. C'est un évêque d'Afrique, du nom de Boèce, mort exilé pour la foi en Sardaigne, compagnon de Fulgence et contemporain du consul Boèce, qui serait l'auteur des traités attribués à tort à son illustre homonyme.

Séance du 17.

M. le Ministre d'Etat, par lettre du 13 courant, demande à l'Académie des programmes pour deux médailles commémoratives de la guerre d'Italie et de la paix de Villafranca dont il veut mettre l'exécution au concours.

Renvoi à la commission des inscriptions et médailles.

M. le baron Chaudruc de Crazannes envoie, pour le concours de 1860, avec une lettre datée du 20 décembre 1859, une brochure intitulée : *Lettre à M. de la Saussaye, au sujet d'une médaille, grand-bronze, de l'impératrice Julia Mammæa, au prétendu type de Junon Phallophore.* La brochure est envoyée à la commission des antiquités de la présente année, l'envoi ayant précédé la clôture du concours et le retard étant indépendant de l'auteur.

M. Breton de Champ, ingénieur des ponts et chaussées, adresse à l'Académie trois brochures intitulées : 1° *Supplément aux recherches nouvelles sur les porismes d'Euclide*; 2° *Deuxième supplément aux recherches nouvelles sur les porismes d'Euclide*; 3° *Question des porismes*. Il joint à ces trois brochures une lettre où il expose quelques-uns des arguments, par lesquels il se croit autorisé à contredire les assertions de M. Vincent, sur le sujet en question.

M. Guigniaut donne lecture d'un Mémoire de M. Th.-Henri Martin, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, intitulé :

Sur l'aimant, ses noms divers et ses variétés suivant les anciens.

ANALYSE.

Chez les Grecs, l'aimant a été connu sous cinq noms, sujets à quelques variations dont l'une concerne le genre du substantif. Ces cinq noms sont : 1° λίθος ἡράκλεια, 2° λίθος μαγνῆτις, 3° λίθος λυδία ou λυδική, 4° λίθος σιδηρῖτις, 5° enfin ἡ λίθος, *la pierre* par excellence. Cette dernière dénomination, qui exprime l'admiration des anciens pour les propriétés de l'aimant, n'a pas besoin de commentaire. Mais les quatre autres dénominations demandent à être expliquées.

1° Le plus ancien et le plus répandu de ces noms chez les Grecs était le premier. Platon et quelques autres auteurs grecs ont cru sans doute que l'aimant était nommé *pierre d'Hercule,* parce qu'il se trouvait surtout près d'Héraclée, ville d'Hercule; car ces auteurs donnent comme synonyme de λίθος ἡράκλεια le nom λίθος ἡρακλεωτική qui signifie *pierre d'Héraclée.* En effet, beaucoup d'auteurs anciens ont cru que l'aimant était appelé ainsi comme originaire d'Héraclée du Latmus, en Carie, sur les confins de la Lydie. Mais l'analogie grammaticale et de nombreux exemples prouvent que l'adjectif ἡράκλειος a toujours signifié d'*Hercule* et non d'*Héraclée.* L'épithète ἡράκλειος était appliquée par les Grecs à des maladies regardées comme *indomptables*, telles que l'épilepsie et l'éléphantiasis. Ce même mot était donné comme nom ou comme surnom à des plantes très-dures, très-vigoureuses, ou douées de propriétés médicinales très-énergiques, sans aucun rapport avec une ville d'Héraclée. Pline et plusieurs lexicographes grecs ont bien vu que, de même, l'aimant était nommé λίθος ἡράκλεια à cause de sa *force* attractive, et les anciens savaient qu'on ne trouvait pas plus d'aimant à Héraclée qu'en beaucoup d'autres lieux.

2° Platon a cru reconnaître l'aimant sous le nom de μαγνῆτις λίθος, *pierre de Magnésie*, dans un vers d'Euripide; et, depuis Platon, ce nom a été donné très-souvent à l'aimant par les Grecs. Cependant cette dénomination est condamnée par plusieurs lexicographes grecs, qui

disent avec raison que primitivement et chez beaucoup d'auteurs, en particulier dans les vers d'Euripide, le nom de μαγνῆτις λίθος désigne une pierre qui ressemble à l'argent, c'est-à-dire une espèce de talc. Cette confusion de mots, appuyée de l'autorité de Platon, a été favorisée par l'erreur qui donnait au nom grec primitif de l'aimant, λίθος ἡράκλεια, le faux sens de *pierre d'Héraclée,* attendu que les deux villes lydiennes nommées Magnésie étaient peu éloignées d'Héraclée du Latmus. Cependant, comme le territoire des deux villes de Magnésie ne fournissait pas d'aimant, d'autres auteurs disaient que l'aimant avait été nommé μάγνης du nom du berger Magnès, qui l'avait découvert le premier dans quelque autre pays. Mais le fait est que l'aimant, *pierre d'Hercule*, avait été nommé faussement *pierre d'Héraclée,* puis *pierre de Magnésie.* En même temps, il est possible que, suivant l'ingénieuse conjecture de Buttmann, la fausse application du nom de μαγνῆτις λίθος à l'aimant ait été préparée par un vieux nom de ce corps, μαγγανῆτις ou μαγγανευτὴς λίθος, *pierre qui opère des prodiges* : ce nom ne se trouve pas dans les auteurs grecs; mais, donné sans doute à tous les aimants dans le langage populaire, il paraît être resté au *manganèse*, dont l'oxyde noir était regardé par les anciens comme une des variétés *femelles* de l'aimant.

3° Deux noms de l'aimant ayant fait considérer à tort ce corps comme spécialement originaire des villes d'Héraclée du Latmus et de Magnésie en Lydie, ces deux erreurs en produisirent une troisième et firent donner quelquefois à l'aimant le nom de *pierre de Lydie*, λίθος λυδία ou λυδική, nom qui était celui de la *pierre de touche.*

4° Le nom de σιδηρῖτις λίθος, *pierre de fer,* était donné à l'aimant, en partie parce que ce corps attire le fer, en partie parce que les anciens, quoi qu'on en ait dit, n'ignoraient pas tout à fait qu'il fût un minerai de fer. De plus, ce nom, comme le nom ἡράκλεια, exprimait pour eux la *force,* dont le fer était l'emblème et dont Hercule était le représentant mythologique.

En latin, le nom habituel de l'aimant est *magnes*. Pline y joint les noms *heracleus* et *sideritis,* traduits du grec, de même que le premier. Mais un quatrième nom latin de l'aimant est plus difficile à

expliquer. Le mot grec ἀδάμας a une signification analogue à celle du mot ἡράκλεια, nom de l'aimant. Les Grecs ont nommé ἀδάμας d'abord les plus durs des métaux qu'ils connaissaient, puis le diamant plus dur encore, puis la jusquiame à cause de ses propriétés énergiques. Quelque auteur grec avait-il donné ce même nom à l'aimant à cause de sa *force* attractive? Nous l'ignorons. Ce qu'il y a de certain, c'est que le compilateur Pline attribue à l'*adamas*, qui est pour lui le diamant, une puissance supérieure à celle de l'aimant pour attirer le fer; et plusieurs autres Latins après Pline ont réuni sur un corps nommé par eux *adamas* des notions qui conviennent les unes au diamant, les autres à l'aimant.

Au moyen âge, le mot latin *magnes* et le mot roman *magnète* désignaient l'aimant véritable. Mais, en même temps, le mot latin *adamas* désignait à la fois le diamant véritable et un diamant ou aimant, que l'on supposait doué d'une force attractive plus puissante que celle du *magnète*. Tandis qu'au treizième siècle, le mot altéré *diamas*, introduit dans la langue latine barbare, devenait le nom spécial du diamant proprement dit; le mot correct *adamas*, considéré faussement comme dérivé de *adamare* (*aimer*), était traduit dans la langue romane par le mot *aymant*, qui finit par devenir dans notre langue le nom habituel du minerai de fer attirant le fer et l'acier.

Quant aux variétés d'aimant distinguées par les anciens, quelques-unes étaient des variétés réelles d'oxydes magnétiques de fer. Leurs aimants faibles et blanchâtres étaient des oxydes de nickel ou de cobalt. Leurs aimants noirs, entièrement dépourvus de force attractive et employés par eux dans la fabrication du verre, devaient être des oxydes de manganèse. Le *théamède* éthiopien, qui repoussait le fer, devait être un aimant qui repoussait le pôle du même nom d'un barreau de fer aimanté d'avance.

Le Mémoire se termine par une courte discussion sur certains corps mal définis, *andradamas, amphidane* ou *chrysocolle*, *pantarbe, sagde, catorhite,* corps problématiques, auxquels la crédulité des anciens attribuait des propriétés attractives analogues à celles de l'aimant, mais différant par la nature et par le nombre des substances attirées.

M. l'abbé Bargès écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'un livre intitulé : *Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom*, 1 vol. in-8°. Ce livre contient le résultat d'un voyage accompli par l'auteur, il y a treize ans, et il est aussi le fruit de longues études et de patientes investigations dans la littérature et l'histoire des peuples qui ont occupé l'Algérie avant la domination française.

M. Garcin de Tassy offre, de la part du traducteur, M. Hipp. Fauche, le t. II des *Œuvres complètes de Kalidâsa*, traduites pour la première fois, du sanscrit en français, 1 vol. in-8°.

M. Peigné-Delacourt adresse deux exemplaires d'une brochure intitulée : *Camp de Bar* (Castrum Barrum), laquelle est envoyée à titre de renseignement, à la commission des antiquités de la France.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Bulletin monumental, dirigé par M. de Caumont, 3e série, t. VI, n° 2, in-8°;

Journal asiatique, décembre 1859, in-8°;

Annales de philosophie chrétienne, janvier 1860, in-8;

Bollettino archeologico Napolitano, par Minervini, 7e année, 1er septembre 1858, 31 août 1859.

M. Ravaisson commence, au nom de M. Gouget, archiviste du ministère de l'instruction publique, à titre de communication, la lecture, inachevée, d'un *Mémoire sur le théâtre de la bataille qui a précédé le siége d'Alesia*.

Séance du 24.

M. le président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, transmet à l'Académie un projet d'inscription, rédigé par cette société pour un monument qui doit être érigé au frais d'un de ses membres, M. le baron du Harolt, en mémoire de la bataille que se livrèrent les fils de Louis le Débonnaire, l'an 841, lorsqu'ils se disputaient l'héritage de l'empire.

On désire avoir l'avis de l'Académie sur la rédaction. La Compagnie est en outre invitée à se faire représenter à la cérémonie de l'inauguration, qui aura lieu à Auxerre le 25 juin prochain, jour anniversaire de la bataille de *Fontanetum* ou *Fontenaille*.

La lettre est renvoyée à la commission des inscriptions et médailles, et, sur l'observation de M. de Longpérier, qui fait connaître l'intérêt que le

département tout entier prend à cette commémoration, l'Académie décide qu'elle avisera à la réponse qu'il conviendra de faire en temps opportun à l'invitation qui lui est adressée.

Un seul ouvrage a été déposé sur le bureau, pour être offert en don : c'est un tirage à part, d'un mémoire dont l'Académie a entendu la lecture et dont elle a ordonné l'insertion dans le recueil des mémoires présentés par divers savants, 1re série, t. VI, 1re partie. Le titre est : *Mémoire sur l'Alesia des Commentaires de César et sur les antiquités d'Alise Sainte-Reine* (Côte-d'or), par M. François Lenormant.

M. N. de Wailly présente, de la part de Mlle Dupont, un second volume des *Anchiennes cronicques d'Engleterre, par Jehan de Wavrin, seigneur du Forestel.* Ce livre n'est pas la simple publication d'un texte tout composé, mais un choix judicieux, fait dans une immense compilation, des récits appartenant en propre à Wavrin, éclairés par la même critique et la même érudition qui ont déjà mérité à l'auteur des éloges et des encouragements.

M. Le Clerc fait hommage de plusieurs écrits de M. Thomas Wright, correspondant de l'Académie, dont elle a eu plusieurs fois occasion d'apprécier les études archéologiques et les travaux sur la littérature du moyen âge.

Les fouilles faites récemment à Wroxeter, près de Shrewsbury, ont mis en lumière des restes de la cité romaine d'*Uriconium*, colonnes, statues, débris d'édifices de toute sorte. M. Wright fait connaître l'importance de ces découvertes et l'utilité que la science peut en tirer, dans deux brochures et un petit livre ou *guide* illustré, sous ces titres : 1° *Rapports sur les fouilles de Wroxeter ;* 2° *Les ruines de la cité* d'Uriconium ; 3° Uriconium.

A ces trois ouvrages est joint un beau volume qui se rattache à la grande publication des chroniques d'Angleterre et d'Irlande, et qui a pour titre : *Poëmes et chansons politiques d'Angleterre* ; *Political*, etc. ; recueil formé de textes latins, anglais, français aussi curieux pour l'histoire des faits, qu'intéressants pour l'histoire des lettres. On y voit plus d'une satire contre la France, mais les savants français y trouveront une lecture instructive et de précieux documents.

M. Thomas Wright, présent à la séance, reçoit les remercîments de l'Académie.

M. Reinaud reprend la seconde lecture de son *Mémoire sur le commencement et la fin du royaume de la Mésène et de la Characène.*

(Nous avons donné l'analyse de ce Mémoire après la première lecture dans les Comptes rendus des séances de l'année 1859, t. III, p. 174-176).

M. Ravaisson continue, au nom de M. Goujet, la communication de son *Mémoire sur le théâtre de la bataille qui a précédé le siége d'Alesia.*

MOIS DE MARS.

Séance du 2.

M. le Président donne connaissance à l'Académie de la perte qu'elle vient de faire en la personne d'un de ses plus anciens membres libres, M. Monmerqué.

L'Académie s'associe aux regrets de M. le Président.

M. Reinaud continue la seconde lecture de son *Mémoire sur le commencement et la fin du royaume de la Mésène et de la Kharacène.*

M. Ravaisson achève, au nom de M. Goujet, archiviste du ministère de l'instruction publique et des cultes, un travail communiqué intitulé :

Mémoire sur le théâtre de la bataille qui a précédé le siége d'Alesia.

ANALYSE.

Trois opinions sont en présence quant au lieu de la bataille qui précéda le siége d'*Alesia :* d'Anville, suivi par une partie de ceux qui placent la capitale des Mandubiens à Alise-Sainte-Reine, porte le lieu de cette rencontre sur les bords de l'Armançon, entre Tonnerre et Ravières; les partisans d'Alaise en Franche-Comté l'ont placé sur l'Ognon, au delà de la Saône; enfin, l'auteur anonyme de *l'Étude sur la septième campagne de César dans les Gaules* (*Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1858) l'a cherché près de l'Aube, au nord de Châtillon-sur-Seine.

I. M. Goujet rappelle sommairement les faits qui précèdent la bataille et les termes mêmes dans lesquels César rapporte la rencontre des deux armées, et il cite cette phrase fameuse, tant de fois expliquée et commentée : « *Cum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret*, etc. » Il faut déterminer d'abord en quoi consistait le territoire lingon. Malgré l'incertitude qui résulte du système de d'Anville et de Walckenaer, système qui consiste à retrouver les territoires du peuple gaulois dans les anciens diocèses, on peut adopter cette opinion pour ce qui concerne les Lingons dont le pays ne paraît pas avoir différé sensiblement du diocèse de Langres, puisqu'ils étaient limités par les Vosges (*Comment.*, liv. IV, chap. x), par le cours de la Saône (*Strab.*, liv. IV, chap. I), à l'ouest, par les Sénonais; au sud, par les Éduens (*Comm.*, VII, IX); au sud-ouest, par le territoire des Mandubiens. D'ailleurs, à défaut de limites rigoureusement exactes, il suffit d'avoir une idée juste de la configuration du pays, large au nord, se terminant en pointe vers le sud.

L'auteur du Mémoire revient sur le sens de *per extremos fines iter facere,* — et de *in Sequanos* qu'il explique comme l'ont fait tous les partisans de la cause bourguignonne, depuis cinq ans que la question a été soulevée; il montre ensuite que Plutarque, Celse (ou Pétrarque) doivent s'entendre dans le même sens. Quant à Planude, qui a dit : εἰς τὴν ἐπαρχίαν διὰ τῆς τῶν Σηκανῶν χώρας ἐπορεύετο « ne considérant, sans doute, que le but des Romains de se diriger vers la Province par la Séquanie, il supprime les Lingons et substitue la Province à la Séquanie ». Pour Dion Cassius, qui dit expressément que c'est dans la Séquanie qu'eut lieu la rencontre, ἐν Σηκουανοῖς, « on se demande, dit M. Goujet, où cet historien a puisé ces renseignements... On ne voit aucun motif de préférer à César Dion Cassius », et comme il ne lui paraît pas possible de concilier leurs textes, il pense qu'on doit abandonner celui du second : « Tenons donc pour certain, ajoute-t-il, que César marchait sur le territoire lingon, se dirigeant vers la Séquanie, lorsque Vercingétorix vint l'attaquer ».

Dans quelle partie de ce territoire? Selon M. Goujet, le *per extremos fines* devrait s'entendre ou de l'extrémité du pays lingon, la partie la plus allongée et se terminant en pointe, ou des frontières

opposées au point d'où l'on vient, et c'est encore la partie la plus reculée. En ce sens, César dit, dans un autre passage, en parlant des Suèves qui s'étaient retirés à l'extrémité de leur pays : *penitus ad extremos fines sese recepisse* (VI, x). Cette extrémité du territoire des Lingons n'est-elle pas clairement indiquée par cette pointe au sud, touchant à la partie de la Séquanie la plus rapprochée de la Province : « *Quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset* ».

L'auteur du Mémoire se propose d'examiner les motifs qui ont fait chercher ailleurs le lieu de la collision, et, avant de se livrer à cet examen, il retrace les événements qui ont précédé la bataille. A ses yeux, il est hors de doute que César a séjourné chez les Lingons, ses alliés, et non chez les Sénonais, ses ennemis, et d'où il avait d'ailleurs fait évacuer les légions de Labienus qui étaient à *Agedincum* (Sens). Il rapporte ensuite les motifs qui ont décidé d'Anville à placer la bataille sur les bords de l'Armançon. Il combat l'explication du géographe du XVIIIe siècle, en montrant qu'elle est incompatible avec l'évacuation de Sens longtemps avant la rencontre et avec l'ordre donné à Labienus, par César, de lui amener ses légions : Labienus n'a pu quitter Sens que pour aller chez les Lingons, ou du côté d'Auxerre; et, dans l'un comme dans l'autre cas, la bataille n'a pas eu lieu sur l'Armançon ; de plus, Vercingétorix n'eût pu dire, la veille de la rencontre, que les Romains « *s'enfuyaient* de la Gaule, » si César eût été dans la vallée de l'Armançon, expression très-justifiée au contraire, topographiquement du moins, par la position de César vers la frontière des Lingons qui touche la Séquanie, tandis que la frontière qui se trouve du côté de Tonnerre ne conduit pas vers ce pays.

Enfin, on ne trouve pas, dans la vallée de l'Armançon, de champ de bataille favorable, ni un pays qui s'accorde avec l'idée de surprise que comporte le récit de César.

L'auteur du Mémoire examine ensuite l'opinion des partisans d'Alaise sur le lieu de la bataille. Il commence par déclarer que le plan qu'on prête au proconsul d'aller par la Séquanie supérieure soutenir les Allobroges, lorsque l'armée romaine se voyait « *tous les chemins fermés* » dans la Gaule transararine, de rallier les vingt-trois cohortes de la Province et de venir attaquer de front les Gau-

lois avec ses forces réunies, était un projet digne de César. Mais il n'est point parlé, dans les Commentaires, des Allobroges; la province y est, au contraire, clairement désignée. De plus, il faudrait admettre que César n'était plus chez les Lingons, mais bien en Séquanie, quand la bataille fut livrée, ce qui est, suivant M. Goujet, contraire au texte, et ce qui exigerait que les légions eussent franchi la Saône; par conséquent, il faut rejeter ce système. On a porté le lieu de la bataille sur les bords de l'Ognon. M. Goujet aurait à examiner les opérations militaires sur ce terrain supposé; mais, dit-il, cet examen a été fait d'une manière complète et savante par l'auteur anonyme de l'*Étude sur la septième campagne,* ouvrage auquel il se contente de renvoyer. Les raisons stratégiques produites dans ce travail lui font croire qu'il est impossible que la bataille ait été livrée en Séquanie.

II. Des deux armées qui allaient se rencontrer, l'une était rassemblée dans les environs d'Autun : c'était celle de Vercingétorix ; l'autre était sur le territoire lingon et s'apprêtait à marcher vers la Séquanie.

L'anonyme de la *Revue des Deux-Mondes* indique l'itinéraire que César se proposait de suivre : descendre le cours de la Tille, traverser la Saône à Saint-Jean-de-Losne ou à Auxonne, et gagner le Rhône par la Bresse.

Après avoir fait une description physique à grands traits du pays qui sépare Langres d'Autun, M. Goujet croit qu'une armée venant du premier de ces deux points devait nécessairement arriver sur l'Ouche et passer entre la Saône et Dijon. C'était donc bien évidemment sur les bords de l'Ouche que devait se placer Vercingétorix, s'il voulait couper le chemin à l'armée romaine. Sur la rive gauche de cette rivière, s'élèvent des collines sur un espace de deux lieues, de Dijon à Fauverney, dont Vercingétorix dut occuper la hauteur. César arrive par Arc-sur-Tille : c'est la dernière station dans le pays des Lingons, à dix milles ou trois lieues de Fauverney, espace indiqué comme séparant les deux armées : *millia passuum decem.* Il reste des vestiges de campement romain à Arc-sur-Tille Les trois corps de cavalerie gauloise étaient à Fauverney, à Sennecey et sur les coteaux qui sont près de Dijon. Toutes les manœuvres

sont parfaitement appropriées à la disposition de ces lieux. Le sommet qu'atteignent les cavaliers germains de César est le point culminant qu'on voit entre Sainte-Apollinaire et Mirande. « Les Germains *chassent*, dit César, *les ennemis, qui s'enfuient vers la rivière sur le bord de laquelle Vercingétorix avait rangé en bataille son infanterie.* » De ce point élevé, près de Mirande, qui dérobait aux Romains la vue de la rivière, on descend vers Dijon, où passe l'Ouche. Les cavaliers gaulois se sauvent jusqu'à l'Ouche, du côté de Dijon et de Longvic; la bataille s'était concentrée vers Sennecey.

Alesia (c'est-à-dire Sainte-Reine) est à treize lieues de là. Vercingétorix remonte le cours de l'Ouche et va s'enfermer dans cette place. Un des combats de la retraite va se livrer vers le Mont-Afrique, où l'on trouve des vestiges romains et un CAMP DE CÉSAR. Arrivé au pied d'Alise-Sainte-Reine, M. Goujet s'arrête et dit sa tâche terminée. Cependant, il traite un peu plus loin la question de l'emplacement d'*Alesia.*

Revenant d'abord aux vestiges d'Arc-sur-Tille, l'auteur du Mémoire déclare que ce pourrait bien être, en effet, un camp du temps de César. « Il sait particulièrement qu'une statuette représentant une divinité romaine était, il y a peu de temps, et est peut-être encore aujourd'hui en possession d'un vieillard, sourd et aveugle, habitant Arc-sur-Tille, et dont il a oublié le nom. »

L'auteur du Mémoire reprend, en finissant, la question de l'emplacement d'*Alesia*, et répond aux objections élevées contre Alise-Sainte-Reine.

Il est donné communication à l'Académie d'une lettre adressée à M. le Président de la commission centrale administrative de l'Institut, par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, pour l'informer que M. le Ministre d'État a décidé qu'un buste en marbre de feu M. Charles LENORMANT sera exécuté par M. DURET, de l'Académie des Beaux-Arts, aux frais du ministère d'État, pour le palais de l'Institut.

M. le PRÉSIDENT présente, au nom de M. le baron Charles d'Estorff, un tableau en deux feuilles in-folio, avec un titre écrit à la main en français :

Nouvelle classification et terminologie des monuments païens de l'Allemagne, lequel est le complément d'un ouvrage offert par l'auteur en 1852. Ce tableau, dans lequel sont résumées des observations aussi multipliées qu'approfondies sur les formes, les conditions, les caractères et les dénominations véritables ou erronées des monuments de l'antiquité païenne en Allemagne, offre le cadre d'une classification méthodique et d'une nomenclature précise des objets, qui pourrait servir de guide aux investigateurs pour les découvertes à faire, et de lumière aux savants pour se rendre compte des découvertes déjà faites.

M. le Secrétaire perpétuel met sous les yeux de l'Académie un projet de souscription adressé par une commission formée dans le sein de la ville natale de feu M. le comte Regnault de Saint-Jean d'Angély, membre de l'Académie française, conseiller d'État et ministre sous Napoléon Ier, pour l'érection d'une statue en son honneur. La liste de souscription est présentée à la Compagnie.

Sont offerts en dons les ouvrages suivants:

Par MM. de Witte et de Longpérier : *Revue numismatique*, n° 1, janvier et février 1860, in-8°;

Par M. Beriah Botfield : *Memorials of the families of de Boteville, in the counties of Salop and Wilts, with an appendix of illustrative documents; Westminster*, 1858, 1 vol. in-4°;

Par M. l'abbé Jules Corblet : *Revue de l'art chrétien*, n° 2, février, 1860, in-8°;

Par M. Thomassy : *Cartographie de la Louisiane*, br. in-4°;

Par M. Alexandre Hahn : *Fragments divers, historiques et littéraires*, br. in-8°.

M. Hahn fait de plus savoir, dans la lettre qui accompagne son envoi, qu'il est possesseur de collections d'actes relatifs à l'histoire locale de Luzarches depuis le douzième jusqu'au dix-huitième siècle. Il en sera demandé communication à M. Hahn pour le travail de M. Delisle (chartes et diplômes).

M. de Longpérier offre, au nom de M. Joachim Ménant, le nouvel ouvrage que celui-ci vient de publier à Lisieux *Sur les Écritures cunéiformes de l'Assyrie et de la Perse*. Ce volume contient un exposé général des travaux de déchiffrement et l'application à divers textes du système syllabique exposé par le même auteur dans un mémoire adressé dernièrement à l'Académie. Les travaux de M. Ménant se recommandent par une intelligence très-remarquable du sujet traité.

M. Roget, baron de Belloguet, commence, à titre de communication, la lecture d'un Mémoire intitulé : *Du type gaulois suivant les auteurs anciens.*

Séance du 9.

Le prince Louis-Lucien Bonaparte écrit pour faire hommage à l'Académie d'ouvrages dont il est l'éditeur et même l'auteur pour quelques-uns : 37 volumes, y compris un catalogue de la publication. Ces ouvrages intéressent particulièrement l'histoire des langues et dialectes du midi de la France, des nations ibériennes, celtiques, saxonnes, etc.

Des remercîments seront adressés au prince Lucien Bonaparte.

M. Livet envoie, pour le concours du prix Volney, son ouvrage intitulé : *La Grammaire française et les Grammairiens* au seizième siècle. (Renvoi à la commission du prix Volney).

M. Hippolyte Fauche demande que son nom soit inscrit sur la liste des candidats à la place laissée vacante par le décès de M. Monmerqué.

M. Paulin Paris se rend l'interprète de Mme Monmerqué pour remercier l'Académie des honneurs rendus à la mémoire de son mari, des sentiments d'estime et d'affection dont elle a été l'objet, et qui ont été si dignement exprimés par M. le Président.

M. Léopold Delisle commence la première lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie.*

Les ouvrages suivants sont offerts en dons :

Par M. Ernest Desjardins : *Mémoire sur les dernières découvertes archéologiques faites dans la Campagne de Rome*, br. in-8°, lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance ordinaire du 21 octobre 1859.

Revue archéologique, nouvelle série, mai 1860, in-8°.

Le *Cabinet historique*, sous la direction de M. Louis Paris, janvier 1860, in-8°.

Annales de la propagation de la foi, mars 1860, n° 189.

M. Laboulaye présente, au nom de l'auteur, M. Casalis, ancien missionnaire, un ouvrage intitulé : *Les Bassoutos, ou vingt-trois années de séjour et d'observations au sud de l'Afrique.* M. Casalis, ayant séjourné un si long temps parmi ces peuples, nous transmet aujourd'hui des renseignements très-complets et fort curieux sur leurs mœurs privées et leurs usages politi-

ques. Ils ont des assemblées populaires qui rappellent les réunions de la vieille Germanie décrites par Tacite. Ils ne sont ni insensibles à l'harmonie, ni étrangers au sens poétique et possèdent même une sorte de littérature : ce sont des contes et surtout des énigmes. Il est remarquable que ce penchant à traduire en énigmes les éléments des connaissances humaines soit si répandu chez les peuples enfants et dans les civilisations peu avancées. On retrouve ce goût pour les énigmes chez les Danois et les Slaves.

M. Le Clerc. On rencontre des traces de ce genre d'énigmes dans la plus haute antiquité.

M. Jomard. Le respect des femmes est un des traits qui distinguent les Bassoutos.

M. Roget, baron de Belloguet, continue la lecture de son mémoire communiqué intitulé : *Du type gaulois suivant les auteurs anciens.*

M. Egger lit, au nom de M. de Koutorga et à titre de communication, un *Mémoire sur le parti persan dans la Grèce, et, par suite, sur le procès de Thémistocle* (inachevé).

Séance du 16.

M. Ét. Gallois, bibliothécaire adjoint du Sénat, écrit pour se présenter comme candidat au siége d'académicien libre demeuré vacant par la mort de M. Monmerqué, et il ajoute à sa lettre la notice des titres sur lesquels il appuie sa candidature.

M. Hanoteau, chef de bataillon du génie, envoie, pour le concours du prix Volney, les bonnes feuilles tirées d'un ouvrage intitulé : *Essai de grammaire de la langue Tamachek*, avec une préface manuscrite, et qui annonce qu'il sera en mesure d'adresser à l'Académie le complément de l'ouvrage avant la fin du mois.

M. Éd. Dulaurier, professeur à l'École des langues orientales vivantes, et M. Hureau de Villeneuve font hommage à l'Académie des numéros de janvier et de février 1860 de la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*, au nom de la Société orientale de France.

M. Léopold Délisle achève la première lecture de son Mémoire intitulé :

Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie.

ANALYSE.

M. Delisle commence par étudier la composition de la bibliothèque de Corbie, d'après plusieurs catalogues composés au moyen âge. Le plus ancien, remontant au xie siècle, est au Vatican et a été publié par le cardinal Maï. Le second, du xiie siècle, appartient maintenant à sir Thomas Philipps et a été imprimé dans le nouveau *Traité de diplomatie.* Le troisième, composé vers l'an 1200, fait partie d'un manuscrit du Vatican et a été publié par le cardinal Maï comme se rapportant à l'abbaye de Corvey. En comparant ce catalogue avec les deux premiers, et surtout en le rapprochant des manuscrits de Corbie qui nous sont parvenus, M. Delisle démontre qu'il doit être attribué à l'abbaye de Corbie.

La plupart des manuscrits portés sur ces anciens inventaires sont sortis d'un atelier de copistes que l'abbaye de Corbie entretint sans interruption depuis Charlemagne jusqu'à saint Louis. M. Delisle passe en revue les moines qui ont dirigé les travaux de cet atelier et ceux qui ont copié ou collationné des manuscrits. Entre autres noms, il a signalé ceux d'*Abellinus,* qui a collationné un manuscrit de Tite-Live, au viiie siècle; — de l'abbé *Adalardus*, qui fit copier l'histoire tripartite pendant son exil dans l'île de Noirmoutier (814-821); — de l'abbé *Angibertus*, qui dédia un manuscrit de saint Augustin au roi Louis, frère de Carloman; — de *Johannes Monoculus,* à qui sont dus deux superbes volumes exécutés en 1164 et en 1183; — de *Ratbertus* (le célèbre Paschase Radbert), qui a revu un exemplaire de l'Exposition de saint Ambroise sur saint Luc; — de *Rodradus,* qui exécuta, au milieu du ixe siècle, un sacramentaire célèbre dans les annales de la liturgie et de la paléographie.

Avec les manuscrits copiés par les moines dans l'intérieur de l'abbaye, la bibliothèque de Corbie possédait des volumes acquis à l'étranger, notamment en Italie, en Allemagne et en Irlande. Les religieux achetaient aussi des manuscrits en France; ils en retirèrent plusieurs des mains des usuriers.

Un fonds spécial était destiné à l'entretien et à l'augmentation de

la bibliothèque. Les revenus affectés à cette dépense sont énumérés dans une lettre du pape Alexandre III (1166-1179).

M. Delisle donne ensuite quelques détails sur la reliure des manuscrits de Corbie, sur la libéralité avec laquelle les religieux communiquaient et prêtaient leurs livres et sur les petites bibliothèques des prieurés.

Il examine enfin les accroissements que la bibliothèque de Corbie reçut dans le cours du XIVe et du XVe siècle; il s'étend principalement sur les travaux d'Étienne de Conty, l'un des bibliophiles les plus éclairés du temps de Charles VI.

Le Mémoire se termine par l'histoire de la dispersion des manuscrits de Corbie. L'insouciance des moines et les troubles du XVIe siècle en furent les causes principales. Beaucoup de volumes sortirent alors de la bibliothèque de Corbie pour entrer dans différentes collections particulières. Restaurée par les religieux de la congrégation de Saint-Maur, la bibliothèque de Corbie est menacée d'une suppression complète à la suite de la reprise de la ville de Corbie, en 1636, par les troupes de Louis XIII. En 1638, quatre cents manuscrits, choisis parmi les plus importants, sont envoyés à Saint-Germain-des-Prés; de là, ils arrivèrent à la Bibliothèque nationale, en 1793 et 1794, à l'exception d'environ vingt-cinq volumes, qui avaient été volés en 1791 et qui sont, pour la plupart, à Saint-Pétersbourg. L'abbaye de Corbie conserva jusqu'à la révolution près de quatre cents manuscrits qu'on n'avait pas jugé à propos de porter à Paris en 1638. Cette suite de manuscrits, dans laquelle soixante-quinze volumes ont été pris, en 1801, pour la Bibliothèque nationale, forme le fonds le plus curieux de la bibliothèque d'Amiens.

Sont offerts en dons les ouvrages suivants:

Par M. le comte de La Marmora, au nom de l'auteur, M. G. Spano, une brochure intitulée : *Testo ed illustrazioni di un codice Cartaceo del secolo XV°, contenente le leggi doganali e marittime del porto di Castel-Genovese,* in-8°;

Annales de philosophie chrétienne, décembre 1859, in-8°.

Revue orientale et américaine, mars 1860, in-8°;

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVI, 4e livraison, in-8o.

M. Roget, baron de Belloguet, continue la lecture de son Mémoire communiqué, intitulé : *Du type gaulois suivant les auteurs anciens.*

M. Egger achève la lecture du Mémoire communiqué de M. de Koutorga, professeur de la Faculté des lettres de Saint-Pétersbourg, conseiller d'État actuel de Russie :

Mémoire sur le parti persan dans la Grèce, et, par suite, sur le procès de Thémistocle.

ANALYSE.

M. de Koutorga s'est proposé, dans son Mémoire, d'abord de réunir sous une seule vue les principaux témoignages qui établissent l'existence d'un parti persan dans la Grèce au temps des guerres médiques, et les rapports de ce parti avec certains gouvernements, surtout avec les gouvernements aristocratiques dans les cités grecques. C'est, pour lui, comme le cadre où vient se placer l'histoire particulière du procès et de la condamnation de Thémistocle. Cet illustre homme d'État a en effet succombé sous une accusation de *médisme*. Les causes de sa condamnation et les diverses phases du procès peuvent être mieux connues que ne semblent le croire les historiens modernes de la Grèce. M. de Koutorga, moitié à l'aide des témoignages directs, moitié à l'aide d'inductions et de rapprochements fondés sur une connaissance approfondie du droit attique, et notamment sur ce qu'un discours récemment publié d'Hypéride nous apprend de l'*Isangélie*, démontre clairement la légalité des poursuites dirigées contre Thémistocle, et de l'arrêt qui fut porté contre lui. Il en apprécie ensuite les conséquences en ce qui concernait la famille et les amis du condamné.

Séance du 23.

M. Renan continue la seconde lecture de son *Mémoire sur le Traité de l'Agriculture nabatéenne.*

Ont été offerts les ouvrages suivants :

Par M. Minervini, correspondant étranger de la Compagnie à Naples, *Frammento della Storia musicale napolitana*, br. in-8°;

Revue historique du Droit français et étranger, 1re livraison, 6e année, janvier et février 1860, in-8° ;

Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, n° 4, année 1859, in-8° ;

Revue de l'art chrétien, par M. l'abbé Jules Corblet, mars 1860, in-8° ;

Etude complète sur Alesia : Alaise n'est pas l'Alesia de César, par M. le président Clerc ;

Notice sur une monnaie carlovingienne trouvée au lieu dit Altkirch à Rahling, canton de Rohrbach (département de la Moselle), par M. le professeur Namur, br. in-8°;

Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, 1re livr., 3e année, in-8°;

M. Pr. Mérimée fait hommage, au nom de M. Ferdinand de Lasteyrie, d'un ouvrage intitulé : *Description du Trésor de Guarrazar, accompagnée de Recherches sur toutes les questions archéologiques qui s'y rattachent.* Cet ouvrage dénote chez l'auteur une connaissance approfondie et un sentiment délicat des arts du moyen âge ; on y remarque particulièrement une hypothèse ingénieuse pour expliquer l'inscription d'une de ces couronnes et une comparaison savante du dessin et du travail de ces joyaux avec les produits pareils de l'orfévrerie du même temps en Italie, en Angleterre et en d'autres pays.

SYSTÈME DE NUMÉRATION DES TOUAREGS.

M. Texier communique à l'Académie quelques détails sur le système de numération des Touaregs et des Berbères de Témacin.

Ces populations se servent du système quinaire; elles comptent de 1 à 5, et disent ensuite 5-1, 5-2, jusqu'à cinq-neuf.

Les dizaines se comptent depuis dix jusqu'à dix-cinq; on dit ensuite 10-5-1, etc., jusqu'à deux dizaines; enfin cent se compte dix-dix.

Cette communication est suivie de renseignements sur des monuments observés aux environs de la Calle, à Um-Kriar et à Ghergour. Ce sont des pierres levées, de véritables dolmen dont les analogues se rencontrent dans toutes les contrées habitées par les anciens Gaulois.

M. de la Villemarqué fait observer que le nom de Ghergour est identique, pour le sens, avec le nom gallois de Stone-Henge, en Angleterre. La forme du monument est semblable.

M. Reinaud fait apprécier l'avantage du premier renseignement. On avait cru, en effet, que les Berbères empruntaient aux Arabes leur numération dans les transactions commerciales et autres. Il n'en est rien.

M. Roget baron de Belloguet achève la communication de son Mémoire intitulé :

Du Type gaulois suivant les auteurs anciens.

ANALYSE.

Dans ce Mémoire détaché de la seconde partie de son introduction à l'*Ethnogénie gauloise* (qui a paru depuis), M. de Belloguet continue par la physiologie l'étude critique qu'il a commencée dans son *Glossaire* de nos origines celtiques. Il remonte aux premiers Gaulois sur lesquels nous possédons des renseignements physiographiques, ceux qui prirent Rome, et qui, avec leurs frères de la Cisalpine, soutinrent contre elle une lutte de deux siècles. Tite-Live et les auteurs qui l'ont suivi répètent à chaque occasion, et en termes de plus en plus poétiques, que leur taille était énorme, mais qu'ils succombaient promptement à la fatigue et aux ardeurs du soleil d'Italie. Ce portrait peut avoir eu un fond de vérité quand ils envahirent ce pays ; mais l'attribuer pendant quatre siècles à des peuples qui devaient s'être acclimatés, d'une part, et avoir subi, de l'autre, un mélange inévitable avec les populations conquises, c'était ne tenir aucun compte des lois physiologiques et de ce qui était arrivé en Espagne à d'autres enfants de leur race devenus tout à fait Espagnols, les Celtibères. M. de Belloguet constate d'ailleurs que ce portrait, retouché probablement d'après celui des Cimbres et des Teutons, était devenu un véritable lieu commun qu'on voit successivement appliqué, depuis Tite-Live jusqu'à Orose, à presque tous les barbares venus du Nord. Le premier de ces historiens y avait ajouté pour les Galates d'Asie, et Virgile pour les guerriers de Brennus, la blancheur de la peau et le rouge éclatant de la chevelure.

Après les récits poétiques de Tite-Live viennent les rensei-

gnements historiques. (*Objection de* MM. NAUDET *et* LE CLERC. — A.).

Le premier auteur qui parle des Celtes en homme qui les a connus, dit M. de Belloguet, c'est Polybe, et la simplicité de sa description achève de démontrer les exagérations dont on vient de parler. C'était, suivant lui, une très-belle race, de haute stature et d'une grande audace, mais naturellement molle et impatiente de toute fatigue. Ceux qui habitaient au delà des Alpes ne différaient en rien de leurs

A. — *Objection de MM.* NAUDET *et* LE CLERC.

MM. NAUDET et LE CLERC protestent contre le jugement porté par M. de Belloguet sur Tite-Live, considéré comme poëte et non comme historien.

M. LE CLERC croit qu'il faut prendre plus au sérieux le témoignage de Tite-Live qui connaissait les anciens annalistes, et qui avait même sous les yeux les écrits de plusieurs contemporains des événements qu'il racontait, témoin l'annaliste qu'il a suivi pour les guerres puniques et que nous savons avoir séjourné longtemps chez les Carthaginois.

M. de Belloguet croit bien que les récits de Tite-Live renferment un fond de vérité; mais il prie les savants membres de considérer qu'il ne touche ici qu'à une question de détail purement physiologique, et pour laquelle l'inexactitude de Tite-Live lui paraît évidente. Il est certain que les Gaulois de Télamone et de Sentinum n'étaient pas les Gaulois de Bellovèse ni ceux de l'Allia, et cependant dès que Tite-Live parle des Gaulois, il les représente toujours sous les mêmes traits.

M. LE CLERC. — On avait peu de renseignements directs avant Polybe, qui, lui, a parlé de ce qu'il avait vu; mais il lui semble que Tite-Live était mieux renseigné que ne le pense M. de Belloguet.

M. de Belloguet, malgré le respect qu'on peut professer pour Tite-Live, n'hésite pas à déclarer qu'à ses yeux les lois physiologiques priment tout témoignage, et quand ces lois sont en désaccord avec les historiens, il est obligé de donner la préférence aux premières.

M. NAUDET. — Si Tite-Live n'a pas vu les événements dont il parle, il écrivait du moins d'après les rapports de témoins oculaires.

M. de Belloguet ne peut que se retrancher derrière l'infaillibilité des lois physiologiques.

M. MAURY pense qu'il ne faut pas demander aux historiens latins ce qu'ils ne peuvent nous donner, c'est-à-dire des observations physiologiques et ethnologiques. Il arrivait à Tite-Live et à bien d'autres ce qui est arrivé aux historiens du moyen âge et même des temps modernes, dont l'attention était si peu éveillée du côté de ces sortes d'observations, qu'ils ne distinguaient pas même les Kabyles des Arabes. Il est évident que, sauf Hippocrate, les anciens n'observaient pas les caractères ethnologiques. Aussi est-il impossible de tirer de leurs descriptions physiologiques des renseignements satisfaisants.

M. de Belloguet voit plutôt une adhésion à son opinion qu'une objection contre sa thèse dans les idées exposées par le savant auteur de l'*Histoire des religions de la Grèce*.

frères d'Italie. — Frontin et César nous les présentent avec des termes encore plus simples; mais celui-ci nous fait comprendre, en les comparant, à diverses reprises, avec les Germains, qu'ils commençaient déjà à dégénérer de leurs ancêtres. On voit aussi, par le portrait que Diodore fait encore des Gaulois septentrionaux, que cette décadence physique ne s'étendit que peu à peu du midi vers le nord, et il est facile d'en suivre les progrès dans Strabon, Suétone, Tacite, Pausanias et Galien. Elle gagna même les Celtes de la Bretagne, d'après la différence que l'historien d'Agricola signale entre les Bretons du sud et les Calédoniens.

A partir du second siècle de notre ère, continue M. de Belloguet, le portrait des anciens Gaulois devient exclusivement celui des Germains. Le seul trait nouveau qui les distingue, trait dont aucun ancien n'a du moins fait mention pour les Celtes, ce sont les yeux bleus, caractère essentiellement germanique, disent même Tacite et Plutarque; ce qui achève de prouver combien les Gaulois s'étaient déjà *méridionalisés*. Il est donc étonnant de voir tout à coup Claudien et Amm. Marcellin, à la fin du quatrième siècle, rendre à ceux de leur temps tous les caractères physiques de leurs ancêtres; mais M. de Belloguet montre que les épithètes ou les vers du poëte ne sont que du remplissage ou des réminiscences classiques des auteurs qui l'ont précédé; et il prouve, quant au second, qui n'a bien connu que la Gaule du nord-est, qu'elle était alors toute peuplée de colons germains. Ces barbares, établis par les empereurs sur cette terre devenue presque déserte, étaient dès lors considérés comme Gaulois, et avaient momentanément relevé par leurs alliances le type de l'ancienne population.

L'auteur conclut de tout ce qui précède que les caractères physiques attribués par les anciens à la race gauloise étant partout les mêmes, en Belgique comme au cœur de la Transalpine, au pied des Apennins comme en Bretagne et en Galatie, ils ne constituaient qu'un seul et même type qui ne permet plus de distinguer l'ancien Belge du Gaulois proprement dit. Aucun ancien n'a connu cette différence entre les Galls et les Kymrys, sur laquelle on a, de nos jours, achevé d'échafauder la dualité gauloise; — et les Sénons qui prirent Rome sont décrits avec tous les caractères kymryques, quoi-

qu'ils fussent originaires de la Gaule centrale ou gaélique. M. de Belloguet explique comment les Celtes, qui ressemblaient si fort aux Germains, pouvaient cependant être d'une race différente, comme le prouvent les débris de leur langue; mais il suspend jusqu'à la fin de cette deuxième partie de son introduction l'examen des causes de la dégénérescence physique qu'il a signalée, et qui s'est consommée d'une manière à peu près générale dans la France actuelle. Il a tenu d'abord à compléter par l'étude des médailles et des figures sculptées la description du type gaulois. Elles seules nous donnent, en effet, une idée de leur figure et des traits de leur visage, sur lesquels se taisent absolument tous les anciens. Il résulte des recherches de M. de Belloguet, que leur véritable type, constaté par la tête nationale des *Æs* sénonais de Rimini, par les magnifiques bas-reliefs du sarcophage d'Ammendola et par d'autres produits de l'art classique reconnus aujourd'hui pour des sujets gaulois (entre autres le fameux gladiateur mourant du Capitole), avait la tête allongée, le front fuyant par le haut, le nez droit et saillant, le menton arrondi, mais fortement accusé. Les artistes grecs et romains n'ont pas connu d'autre type gaulois, nouvelle preuve de l'unité de cette race. Cependant les médailles et les monuments gallo-romains nous montrent aussi, mais en grande minorité, surtout dans le Nord, le type à tête ronde qu'on avait nommé *gaélique*. M. de Belloguet démontre que, pour le midi de la France, il a dû appartenir à la race aquitanique ou ibère, et que si la philologie appliquée à la géographie ne permet guère d'admettre l'extension de cette race jusqu'en Belgique, où les médailles nous montrent encore quelques têtes rondes, il faut alors, comme on l'a déjà proposé, en chercher une troisième, d'un type à peu près pareil, qui aurait habité les Gaules avant les Celtes, et qui, mêlée avec ses vainqueurs, aurait, par sa grande supériorité numérique, fini par modifier profondément leur constitution physique, — dernière question que l'auteur traitera en son lieu.

Séance du 30.

Sont envoyés au concours du prix Volney:

Grammaire comparée des langues de France, par M. Louis de Baecker;

Moyen de rechercher la signification primitive des racines arabes, et par suite, des racines sémitiques, in-8°;

M. Michalowski présente, pour le même concours, un ouvrage manuscrit intitulé : *Le slave et le breton.*

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de feu M. Monmerqué, académicien libre, et arrête que la discussion des candidats aura lieu à la séance du 20 avril.

M. Renan continue la seconde lecture de son *Mémoire sur l'agriculture nabatéenne.*

Les ouvrages suivants sont offerts en dons :

Par M. Alfred Maury, *Rapport fait, le 16 décembre 1859, à la seconde assemblée générale annuelle de la Société de géographie sur les travaux de cette Société et les progrès des sciences géographiques pendant l'année* 1859, in-8°;

Par M. Henri Bordier, le tome II de l'ouvrage intitulé : le *Livre des miracles et autres opuscules de Georges Florent Grégoire, évêque de Tours*, in-8°;

Par M. H. Cocheris : *Notice et extraits des documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris et relatifs à l'histoire de la Picardie*, t. II, in-8°;

Journal asiatique, 5e série, t. XV, n° 57, janvier 1860, in-8°;

Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine, 1858-59, in-8°;

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, nouvelle période ; t. II, 3e cahier, in-8°;

Par M. Ernest Breton : *Notice sur la vie et les ouvrages de Michel-Ange*, br. in-8°;

Bullettino archeologico sardo, janvier et février 1860, in-8°;

Svenska akademiens Handlingar för år 1858, in-8°.

M. Renan fait hommage, de la part de M. Cocheris, d'un livre qui lui paraît à la fois très-utile et très-important; c'est la table alphabétique et méthodique, par ordre de matières, du *Journal des savants*, depuis sa réorganisation, en 1816, jusqu'en 1858 inclusivement, 1 vol. in-4°. La nomenclature de cette nouvelle série est précédée d'une histoire de l'ancienne collection, qui se recommande par une connaissance parfaite et une intelligence très-éclairée de la matière; le tout est terminé par une très-bonne table des noms des auteurs et des sujets des articles. Aux louanges données à l'auteur du livre, le savant membre associe le libraire-éditeur, M. Auguste

Durand, qui entreprend avec un si honorable désintéressement de telles publications, plus profitables à la science que lucratives pour celui qui en fait les frais (1).

M. Jomard, fait hommage, au nom de l'auteur, M. le comte Albert de La Marmora, d'un ouvrage intitulé : *Itinéraire de l'île de Sardaigne*. On sait que l'auteur a publié, en 1826 et en 1839, un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Voyage en Sardaigne*, dont la première partie est consacrée presque entière à la statistique, et la seconde à l'archéologie, et qui est accompagnée d'un grand atlas où sont figurés les monuments et les costumes du pays. Dans son nouvel ouvrage, publié sous un titre beaucoup trop modeste, l'auteur laisse bien loin derrière lui, pour l'abondance des détails, les ouvrages de M. Mimaut, de M. Azuni, et les dissertations de MM. Peyron, Micali, Petit-Radel, Inghirami, etc. Il ajoute encore beaucoup à ce que l'on savait sur cette intéressante région, si remarquable surtout par les *nuraghi*, monuments des environs de *Nura*, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité. Les questions relatives à ces curieuses constructions avaient déjà été traitées en détail dans les premiers ouvrages de M. de La Marmora sur la Sardaigne. Il avait donné les figures des monuments et les explications savantes présentées dans le sein de l'Académie des sciences de Turin sur leur *pertinenza*, aussi bien que sur le sens des inscriptions phéniciennes. D'autres *nuraghi* sont encore ajoutés, dans ce nouvel ouvrage, aux anciens. Ces sortes de monuments sont des tombeaux, selon M. Peyron ; des monuments destinés au culte du feu, suivant M. l'abbé Arri ; d'autres les considèrent comme des édifices funéraires, c'est l'avis du P. Inghirami (2) ; d'autres enfin vont jusqu'à prétendre que ce sont les plus anciens ouvrages de l'architecture !

M. de La Marmora a rencontré en Sardaigne d'assez nombreux vestiges de l'antiquité égyptienne, notamment des cippes dans l'ancienne *Tharros*. On a trouvé dans les tombes quantité de scarabées. Les ouvrages de l'époque phénicienne y abondent.

(1) C'est le lieu et l'occasion de rappeler que c'est avec le même désintéressement, et dans un but non moins utile, que M. Auguste Durand a publié déjà, en 1856, la *Table générale et méthodique des Mémoires contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques*, par MM. Eugène de Rozière et Eugène Châtel ; gr. in-4° de 383 p., format des *Mémoires de l'Institut*.

(2) Nous pensons qu'il n'y a plus guère de doute sérieux sur la destination des *nuraghi* depuis qu'on y a découvert des squelettes. Cette circonstance ne peut être ignorée du vénérable rapporteur, puisqu'elle est consignée dans le 2e volume de l'ouvrage de M. de La Marmora. L'abbé Arri, dont M. Jomard a cité le témoignage, ne penserait peut-être plus de même aujourd'hui. Il y a dix ans qu'il est mort. E. D.

Le tome II renferme un récit curieux de l'aventure arrivée à Sextius Maronius à Olbia, où se trouvait alors le poëte Tigellius. Les bronzes et les autres antiquités sardes avaient été décrits dans l'ouvrage de 1839. On sait que ces restes forment à Turin un musée spécial des plus curieux. D'autres objets encore se trouvent décrits dans la publication nouvelle. M. Jomard indique seulement les remarques géologiques que M. de La Marmora a consignées dans son livre, et signale la place qu'y occupe la partie statistique.

L'ouvrage renferme deux cartes, une petite carte ancienne et une carte moderne. (La grande carte moderne, offrant l'ensemble de l'île, avait été publiée à la suite du premier ouvrage). Enfin l'auteur signale les inscriptions fausses qui se trouvent dans le musée de Cagliari, et il publie un certain nombre d'inscriptions nouvelles.

On peut donc dire que l'ensemble des deux travaux forme une livre presque complet sur l'île de Sardaigne, également utile au public lettré, aux érudits et aux voyageurs.

M. Egger fait hommage de trois opuscules qu'il vient de faire imprimer, après les avoir lus à l'Académie : 1° *De l'idée de l'histoire dans l'antiquité grecque*, br. in-8°; — 2° *Des origines de la prose dans la littérature grecque*, br. in-8°; — 3° *Sur une inscription grecque rapportée du Sérapéum de Memphis par M. Aug. Mariette, aujourd'hui déposée au musée du Louvre. (Essai de restitution et d'interprétation)*.

M. Léopold Delisle continue la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie.*

M. Le Clerc prend préalablement la parole pour justifier les observations qu'il avait faites dans la séance précédente, à l'occasion des aventures du manuscrit des six premiers livres des *Annales de Tacite*. Deux brefs du pape Léon X, cités dans les notes de l'article de Bayle sur ce pontife, permettraient de conjecturer que les manuscrits, au lieu d'avoir passé de l'abbaye de Corvey dans les mains de Léon X par un don, auraient pu lui venir de l'abbaye de Corbie par les conséquences d'un larcin.

M. le Secrétaire perpétuel commence la lecture, en communication, d'un *Mémoire* de M. Flamment de Charnacé, *sur Portus Itius.*

MOIS D'AVRIL.

Séance du 4.

Deux ouvrages sont adressés à l'Académie pour le concours du prix Volney :

Par M. H.-A. Barb, *Die transcription des Arabischen alphabetes*, br. in-8° ;

Par M. Henri Kaldschmidt, *Triglotte classique. Commencement de la Panglotte. Dictionnaire étymologique par familles de mots, du français, du latin et du grec, etc., avec index français, latin et grec*, grand in-8°.

M. E. Renan achève la seconde lecture de son *Mémoire sur le traité de l'agriculture nabatéenne.*

Analyse.

Personne ne conteste plus aujourd'hui qu'il a existé une littérature babylonienne, riche en écrits techniques ou scientifiques et revêtant presque toujours une forme religieuse. Nous savons qu'à une époque fort reculée, Babylone a été un centre de culture intellectuelle pour tout l'Orient. Il est vrai qu'il ne reste aucun texte original des écrits composés par les écoles diverses de la Chaldée, mais les littératures voisines nous ont conservé des débris considérables de l'époque à laquelle elles ont succédé. Sans parler des auteurs grecs qui ont laissé, d'après les relations indigènes, des *Assyriaques* (Ἀσσυριακά) et des *Babyloniaques* (Βαβυλωνιακά) ; ni des écrivains arméniens qui mentionnent, comme Moïse de Khorène, quelques écrits de ce pays ; ni des chrétiens de Syrie, en controverse perpétuelle, aux quatrième, cinquième et sixième siècles, avec les Chaldéens ; ni du *Talmud*, lequel renferme des éléments considérables empruntés à l'astronomie et à la médecine babyloniennes ; ni de la Cabbale dont les procédés et le principe même se rattachent à la Chaldée ; ni du gnosticisme, qui représente la part d'influence des doctrines de Babylone dans le chaos d'idées où fut plongé l'Orient pendant les premiers siècles de notre ère ; sans parler de tous

ces renseignements plus ou moins indirects, nous possédons encore, sous trois ou quatre formes, des écrits de provenance chaldéenne.

Bérose, quoique contemporain des Séleucides, n'en est pas moins un Babylonien, et ses fragments sont, avec les cosmogonies conservées par Damascius et l'auteur des *Philosophumena,* des restes inappréciables de la philosophie chaldéenne.

Un grand nombre d'écrits grecs et arabes sur la magie sont des traditions ou des pastiches d'ouvrages dont l'origine est la même.

Les écrits de la secte des Mendaïtes ou Nazaréens, ou chrétiens de Saint-Jean, qui se distinguent par une rare extravagance, sont encore empruntés, dans une certaine mesure, à la Chaldée dont les égarements d'imagination n'ont cependant jamais approché de ces rêveries insensées.

Enfin, une critique ingénieuse a démontré, dans ces dernières années, que c'était dans le sein de la littérature arabe qu'il fallait chercher les vestiges les plus précieux des écrits babyloniens. Il existe, en effet, dans la langue arabe, outre les renseignements nombreux que renferment les historiens et les polygraphes de Bagdad et de Bassorah, une série d'ouvrages traduits du babylonien ou nabatéen, et toutes ces traductions sont l'ouvrage d'un seul homme.

Vers l'an 900 de notre ère, un descendant des anciennes familles babyloniennes refugiées dans les marécages de Wasith et de Bassorah, où elles vivent encore aujourd'hui, se prit d'admiration pour les ouvrages de ses ancêtres dont il comprenait la langue. Ibn-Wahschiyyah, surnommé al Kasdani, le Chaldéen (c'était le nom de ce personnage), était musulman; mais l'islamisme ne datait dans sa famille que de son bisaïeul; il haïssait les Arabes et éprouvait à leur égard ce sentiment de jalousie nationale qui animait les Persans contre leurs vainqueurs. Ayant en sa possession un grand nombre d'écrits nabatéens que l'on avait pu soustraire au fanatisme musulman, le zélé Chaldéen consacra sa vie à les traduire. Il créa ainsi une bibliothèque nabatéo-arabe, dont trois ouvrages complets, sans parler des fragments d'un quatrième, sont venus jusqu'à nous. Ces trois ouvrages sont : 1° *Le livre de l'agriculture nabatéenne;* 2° *le livre des poisons ;* 3° *le livre de Tenkeluscha,* le Babylonien; l'ou-

vrage incomplet est *le livre des secrets du soleil et de la lune*. Le premier est de beaucoup le plus considérable et le plus intéressant.

I. L'*Agriculture nabatéenne* fut d'abord connue en Europe par les citations des Juifs du moyen âge et surtout de Moïse Maimonide dans son *Guide des égarés*. La notion qu'on s'en forma était si imparfaite qu'on supposa que l'ouvrage roulait sur la religion des Nabatéens. Ce fut M. Étienne Quatremère qui étudia, le premier, le texte arabe original de cet ouvrage. Malheureusement, des neuf livres dont se compose l'*Agriculture nabatéenne*, le manuscrit de Paris n'en contient que deux. Néanmoins, le savant orientaliste saisit les traits essentiels de l'ouvrage et reconnut que c'était la traduction d'un ancien traité chaldéen. Il donna avec hésitation le nom de l'auteur primitif, Kouthami. Il tira de cet écrit des informations fort curieuses sur la civilisation nabatéenne, montra que ce livre tient beaucoup plus que le titre ne promet, et renferme des renseignements uniques sur l'ancienne littérature de Babylone. Quant à l'époque de sa composition, M. Quatremère la reporte à un âge très-reculé ; il se fonde sur différentes raisons : d'abord l'auteur ne dit pas un mot du christianisme ; frappé de la perfection des procédés agronomiques décrits à chaque page dans ce traité, et ne pouvant trouver dans l'histoire de la Babylonie, depuis Alexandre, une époque où placer une telle prospérité ; remarquant que l'auteur parle de Babylone comme étant une ville florissante et le chef-lieu de la principale religion de l'Orient au temps où il écrivait ; qu'il parle de Ninive comme d'une cité encore existante ; qu'il n'est question d'aucune des villes fondées par les Séleucides, les Arsacides, les Sassanides ; ne pouvant admettre que Babylone fût soumise à une domination étrangère, pendant que s'écrivait, en langue indigène, cette vaste encyclopédie agronomique, M. Quatremère n'a pas craint de fixer l'âge de ce livre à la période qui s'étend entre Bélésis et Cyrus ; peut-être même, pensait-il, aurait-on pu s'arrêter au règne de Nabuchodonosor II dont les grands travaux de canalisation et de fertilisation se concilieraient assez bien avec l'idée d'un traité d'agriculture dû probablement à l'inspiration du gouvernement.

M. Meyer, professeur à l'université de Kœnigsberg, combattit cette opinion et considéra l'Agriculture des Nabatéens comme un ouvrage

de décadence. Une des citations faites par l'auteur original était en vers rimés; or, on ne trouve la rime chez les peuples sémitiques qu'à partir du cinquième ou du sixième siècle; plusieurs noms de plantes sont empruntés au grec, la doctrine agronomique du livre offre des rapports avec celle des Grecs et même des Latins; l'astronomie qui y est exposée renferme des notions qui ne peuvent dater que de notre ère : tels sont les motifs qui ont déterminé M. Meyer à placer la rédaction de ce livre au premier siècle de Jésus-Christ, c'est-à-dire sept ou huit cents ans après la date que M. Quatremère lui attribuait.

M. Renan propose de voir dans l'Agriculture nabatéenne, non un traité composé et rédigé tout d'une pièce, mais comme une compilation de matériaux de différents âges, moderne dans sa forme dernière, mais d'une époque plus reculée pour le fond, tout en admettant qu'il renferme des parties fort anciennes. Telle a été aussi l'opinion de M. Ewald.

M. Chwolson, de Saint-Pétersbourg, auteur de l'ouvrage sur le *Sabisme*, a fait faire à la question un pas décisif. Il a consulté tous les manuscrits de cet ouvrage qui existent dans les diverses bibliothèques de l'Europe, et s'en est fait une copie aussi complète que possible. Il se propose de publier ce texte, mais il vient, auparavant, de donner un Mémoire où sont présentés, dans leur ensemble, les résultats de son étude. Si l'on regrette qu'il n'ait pas suivi l'ordre inverse, on ne lui en doit pas moins une très-vive reconnaissance; il mérite même le nom de créateur, et il serait injuste d'oublier que, si l'on combat ses opinions, c'est avec les armes qu'il a fournies et sur le terrain qu'il a préparé.

Les conclusions adoptées par M. Chwolson sur l'époque de la composition du livre se résument en deux points : 1° le Babylonien Kouthami est l'unique auteur de l'*Agriculture nabatéenne;* 2° il n'a pu vivre que vers le commencement du quatorzième siècle avant J.-C., au plus tard.

Son principal argument est tiré des renseignements fournis par l'ouvrage lui-même sur l'état politique de la Babylonie à l'époque où il fut composé. Vingt rois de Babylone sont nommés dans cet écrit, et pas un seul ne coïncide avec les souverains des listes con-

nues; au chapitre de la canalisation, pas un mot de Nabuchodonosor II, qui fit tant pour l'irrigation du pays; rien sur les Juifs, qui, à partir de ce temps, ont joué un rôle si important en Orient. A l'époque de Kouthami, règne à Babylone, par suite d'une conquête assez récente, une dynastie chananéenne dont le fondateur est *Nimroda,* que M. Chwolson identifie avec Nemrod. A quelle époque placer cette dynastie étrangère qui aurait interrompu, à peu près comme les rois pasteurs de l'Égypte, la série des dynasties indigènes? Le savant russe y voit la cinquième dynastie de Bérose, composée de neuf rois arabes et dont il place le commencement entre 1540 et 1488 avant J.-C. Kouthami aurait écrit une centaine d'années après cette invasion. La date 1400 est donc la plus récente qu'on puisse adopter, dans le système proposé, pour la composition de l'ouvrage. Il faut remarquer que l'auteur original cite beaucoup d'autres livres; aussi M. Chwolson n'hésite-t-il pas à supposer une culture intellectuelle de 3000 ans avant Kouthami. En distinguant les étages divers de citations qui se croisent dans l'*Agriculture des Nabatéens*, il se trouve à Babylone une littérature riche et variée, égale à celle des Grecs, littérature réfléchie, pleine de controverses, d'écoles, de sectes, de luttes entre la religion et la philosophie. Il ne s'agirait pas ici de ces littératures primitives où ne se montre encore aucune personnalité de l'écrivain et où une sorte de génie abstrait semble tenir la plume pour une nation tout entière. Les écrivains de Babylone seraient des penseurs à vues individuelles. L'ouvrage de Kouthami n'est pas un livre de début, mais un livre de résumé et de critique.

Sur le premier plan apparaît, 4 ou 500 ans avant Kouthami, le personnage capital de la littérature babylonienne, Janbuschâd, fondateur des sciences naturelles et créateur d'une espèce de monothéisme. Quelques siècles avant lui, se trouve Dhagrit, et, longtemps avant ce dernier, on découvre encore une autre époque de littérature : des savants apparaissent alors comme prêtres, moralistes, naturalistes, astronomes et agronomes, et comme cherchant à substituer un culte épuré à la superstition des idoles. Avant ceux-ci, vivait Ischita, créateur d'une religion que Kouthami combat avec vigueur, mais qui a exercé, selon lui, une salutaire influence. Avant Ischita

vivait Adami, fondateur de l'agriculture et « père de l'humanité. » Bien avant, figurent : Azada, auteur d'un culte persécuté par les classes élevées et chéri des basses classes; Askolebita, fondateur de l'astronomie, et enfin Dewanaï, le plus ancien législateur des Sémites, qui eut des temples, fut honoré comme un Dieu et fut appelé « maître de l'humanité. » Or, selon M. Chwolson, le temps de Dewanaï appartiendrait à l'âge historique, et Babylone aurait été à cette époque un État complétement organisé. La période qui le précéderait, aurait été marquée par le tâtonnement et les efforts qui précèdent la civilisation. Le savant de Saint-Pétersbourg s'arrête là et croit qu'au delà tout se perd dans les nuages d'une antiquité fabuleuse.

Il semble que l'exposition d'un pareil système tienne lieu de réfutation; cependant M. Renan se propose, en raison de l'autorité dont jouit M. Chwolson, d'examiner ses assertions et de discuter ses opinions.

II. D'abord le traducteur arabe vivait l'an 904 de notre ère; le texte original aurait été écrit en araméen 2300 ans auparavant. Un tel fait est sans exemple. La conservation même d'un traité d'agriculture pendant un temps si considérable est peu vraisemblable; — on y trouve des noms grecs trop techniques pour avoir été introtroduits par un traducteur de profession, jaloux conservateur d'un monument chaldéen; — on y reconnaît le nom de la ville d'Antioche (*Anthakia*); — il y est question des *Jonnân*, nom par lequel les Arabes ont toujours désigné les Grecs. Et dans les passages où il est parlé des Grecs, il s'agit d'une question de pharmacopée, qui suppose une culture médicale postérieure à celle des Thalès et des Héraclite. Il s'agit d'une botanique évidemment postérieure à Théophraste; — mais, dans un autre passage, il est parlé d'Ephèse. Or les Grecs sont nommés non-seulement par Kouthami; mais par un des auteurs qu'il cite. Un des passages mentionnés fait allusion à la rivalité des Ioniens et des Asiatiques, qui semble à M. Renan un trait caractéristique de l'époque des Séleucides et qui assurément, selon lui, ne peut remonter plus haut que les guerres médiques. Il est aussi parlé d'Hermès et d'Agathomédon, dont le rôle philosophique et religieux est assurément une des fictions néo-platoniciennes

adoptées par les Sabéens ou Babyloniens modernes. Thamitri, nom propre qui se rencontre dans l'agriculture nabatéenne, paraît à M. Renan devoir être identifié avec Démétrius, et Askolebita, avec Esculape ('Ασκλήπιος).

Ce n'est pas seulement à la Grèce que Kouthami fait allusion. On reconnaît aussi l'influence persane, puisque l'auteur parle d'un peuple *Pehlevis* et nomme la langue *pehlevie* comme étant un dialecte persan. M. Chwolson se retranche sur ce qu'on ignore l'origine du pehlvi, mais on est parfaitement assuré que cette langue n'existait pas 1400 ans avant J.-C.; aussi le savant russe finit-il par voir dans ce passage une interpolation; et, en cela, il se montre fidèle au système qui le porte à exclure du traité tout ce qui fait obstacle à la thèse qu'il veut soutenir. Mais l'embarras va devenir plus grand qu'on ne peut dire, car, dans plusieurs passages, l'auteur de l'*Agriculture nabatéenne* parle des Perses, de leur religion, de leur philosophie et de leur science. Il a certainement connu les doctrines du *Zend-Avesta*. Les Iraniens, dit M. Chwolson, existaient 1400 ans avant J.-C.; à quoi M. Renan répond : 1° Il est douteux que les institutions avestéennes existassent à cette époque; 2° ces institutions, quelles qu'elles fussent, renfermées dans la Bactriane, n'ont pu avoir d'action sur la Babylonie avant Cyrus. De plus, les prêtres persans sont désignés dans l'*Agriculture* sous le nom de *mages*, appellation propre aux prêtres zoroastriens et contemporaine de l'établissement des Perses à Babylone; tandis que les ministres du culte mentionnés dans le Zend-Avesta, le sont toujours sous le nom d'*athravô*.

Kouthami cite également les Indiens et les Égyptiens. Les seconds pouvaient bien avoir une science organisée à l'époque où M. Chwolson s'efforce de faire remonter le traité de l'*Agriculture nabatéenne;* mais il est assuré que les premiers n'en étaient pas là. La race brahmanique était alors à peine établie dans la vallée du Gange. On arrive en effet aujourd'hui, par les voies les plus diverses, à ce résultat : que la science positive est moderne dans l'Inde brahmanique et qu'elle y est venue du dehors.

Les Juifs ne sont mentionnés qu'une fois dans le traité de Kouthami, mais leur influence ne saurait y être méconnue. On y trouve

ce passage : « Il faut que la langue des Assyriens et les noms qu'ils ont imposés aux objets soient antérieurs à Adami, lequel donna à chaque chose son nom et prit l'initiative de l'établissement du langage... Tout le monde est d'accord que ce qu'Adami a réglé est la vérité et le bien, et que ce que d'autres ont réglé est sans fondement. » Peut-on ne pas voir là une allusion à ce passage de la Genèse : « Dieu amena tous les animaux à Adam pour qu'il vît comment il les nommerait; et tous les noms qu'Adam leur donna, ce sont leurs noms.» Dans d'autres endroits, il est question des enfants d'Adami, des deux peuples, les Chananéens et les Chaldéens, issus des deux fils d'Adami.

En d'autres encore, on voit figurer des personnages donnés pour d'anciens sages de Babylone et dont les noms ressemblent si fort à ceux des patriarches qu'ils pourraient bien désigner les patriarches eux-mêmes. MM. Étienne Quatremère et Ewald avaient été frappés de cette identité vainement niée par M. Chwolson; M. Renan établit en effet qu'*Adam, Seth, Hénoch, Noé* et *Abraham* se trouvent dans l'*Agriculture nabatéenne : Adami* y porte le titre de « père de l'humanité. » Il est considéré comme le fondateur de l'agriculture en Chaldée.

Ischita, fils d'Adami, est présenté comme le législateur religieux et le fondateur de l'astrologie et de l'astrolâtrie. Ses partisans forment la secte des *Ischitiens*. Comment ne pas reconnaître ici Seth et la famille des *Séthiens* qui jouent un rôle si important dans les premiers siècles de notre ère, et comment ne pas voir là une source commune avec celle des croyances musulmanes qui rattachaient au prophète *Seth* toute la mythologie du *siècle de Seth?*

Akhmîkhâ est Hénoch, l'inventeur des arts que les Arabes indentifièrent avec Hermès.

Le Chananéen *Anouka*, autre initiateur et apôtre du monothéisme, c'est sans doute Noé, car il arrive, sous Anouka, un grand déluge; il plante la vigne et on le cite toujours comme une autorité quand il s'agit de la fabrication du vin.

Enfin *Ibrahim*, le Palestinien, est bien Abraham. L'*Agriculture* le représente comme l'apôtre du monothéisme, et l'adversaire du culte du soleil; tel nous apparaît aussi, dans les vieilles fables rab-

biniques, Abraham soutenant contre les Chaldéens de victorieuses controverses au profit de la foi. Le traité de Kouthami nous montre encore Ibrahim comme un iman qui fait de grands voyages pour éviter la famine.

Tous ces faits forment assurément par leur ensemble une démonstration que le savant auteur des *Langues sémitiques* considère comme très-solide contre les conclusions de M. Chwolson. Chacun de ces personnages cités comme d'anciens savants babyloniens est le représentant de ces travaux apocryphes, d'origine babylonienne ou syrienne, dont les auteurs étaient décorés des noms des patriarches, à l'époque ou l'*Agriculture* a été rédigée.

En envisageant ce traité dans ses caractères généraux, on y reconnaît tous les traits de sa basse antiquité. Nulle grandeur, un tour subtil dans la pensée, voisin même de la puérilité; dans tout le traité, la personnalité de l'auteur mise en relief, quoique le style soit plat et prolixe. Dans les ouvrages de la haute antiquité, au contraire, l'auteur disparaît pour ne laisser voir que la doctrine et la narration simple et grande. Dans l'*Agriculture*, il s'agit toujours de querelles mesquines; la vanité nationale y tient la première place; enfin, ce livre paraît à M. Renan empreint de tous les défauts dont l'esprit humain fut frappé vers le troisième siècle : charlatanisme, astrologie, sorcellerie, goût de l'apocryphe. On est bien loin de cette science grecque du temps d'Alexandre, si dégagée de superstitions, si ferme de méthode, si éloignée des chimères.

Sans prétendre examiner l'ouvrage de Kouthami au point de vue technique du botaniste, M. Renan remarque en passant que la grande classification des plantes, en froides et chaudes, a été, depuis Théophraste, une des bases de la botanique des Grecs.

Quant à la philosophie qui y domine, c'est un monothéisme qui repousse les pratiques idolâtres. Or, ces protestations ne se sont manifestées sous la forme de polémique réfléchie et systématique qu'aux époques relativement modernes. Ces attaques contre les cultes établis rappellent Bérose, Sanchoniathon et le temps des Séleucides, pendant lequel les croyances religieuses à Babylone furent très-ébranlées.

III. La date de l'*Agriculture nabatéenne* étant suffisamment déter-

minée, il faut voir si l'on ne possède pas quelques ouvrages qui puissent faire mieux comprendre, à l'aide d'un rapprochement, le caractère de ce livre singulier.

Un des mérites de M. Chwolson a été d'attirer l'attention sur ce fait, que l'*Agriculture nabatéenne* n'est pas le seul ouvrage de son espèce, et qu'on en possède trois autres du même genre traduits par Ibn-Wahschiyyah. Le premier de ces écrits est le *Livre des poisons*, formé, selon M. Chwolson, de trois ouvrages fondus ensemble et qui ont pour auteur Souhab-Sath, Jarbuqa et Rewahtha-Suhab. Or, Sath est plus ancien que Jarbuqa, et Jarbuqa est cité dans l'*Agriculture*. Si l'on démontre que Jarbuqa est d'une médiocre ancienneté, on détruira du même coup l'édifice de M. Chwolson. Eh bien ! Jarbuqa parle de la ville de Kazwin, qui paraît avoir été fondée à l'époque sassanide; de plus, le *Livre des poisons* est empreint de sorcellerie; c'est une technique en décadence exposée dans un verbiage mesquin fort éloigné du style antique.

Un autre ouvrage, traduit par Wahschiyyah, est intitulé : *Livre de Tenkeluscha le Babylonien*, que M. Chwolson place à l'époque arsacide, au plus tard vers le premier siècle après J.-C. L'influence grecque y est manifeste. Or, en le faisant postérieur de 15 siècles au livre de l'*Agriculture*, M. Chwolson aurait dû nous montrer les différences profondes qui les séparent; mais ce livre a exactement la même physionomie que ceux de Kouthami et de Jarbuqa : même science, même état religieux, mêmes autorités, même école.

Le quatrième ouvrage nabatéen nous présente les vues des prétendus sages babyloniens Adami, Aukebuta et Askolebita, sur la production artificielle des êtres vivants. Bien qu'antérieur, pour le fond des idées à l'*Agriculture*, il se rattache à un système philosophique contemporain de Bérose, et renferme des recettes et des formules qui, loin d'appartenir à une science sérieuse, sont à l'usage de ces charlatans qui inondèrent le monde entier de chimères et contribuèrent d'une façon si déplorable à l'abaissement et à la perversion de l'esprit humain. Cette école ne peut guère être antérieure au troisième siècle de notre ère, et le mouvement littéraire qu'elle suppose ne peut remonter plus haut qu'au temps d'Alexandre.

Il est bien évident que le livre de Kouthami renferme des débris fort anciens, de même que les *Agrimensores latini*, si récents comme date, et qui nous ont conservé des rites et des usages qui ne s'expliquent que par les *brahmanas* de l'Inde. Les particularités de l'*Agriculture nabatéenne* nous indiquent un âge moderne; les théories qu'il expose sont celles de l'époque hellénique; le milieu où le livre nous transporte est celui du sabéisme des premiers siècles de notre ère.

En terminant, le savant philologue explique quelques-unes des singularités qui ont conduit M. Chwolson à son système, et il montre comment la composition de tels écrits a été possible à Babylone à l'époque qu'il assigne au livre.

Ce qui a donné d'abord une certaine apparence de solidité à l'hypothèse de M. Chwolson, c'est cette dynastie chananéenne régnante à Babylone à l'époque de la composition du livre, et ces noms de rois qui n'appartiennent à aucune dynastie connue aux âges historiques. Or, il y a des historiens et des géographes arabes antérieurs à la traduction en arabe de l'*Agriculture*, et qui parlent de rois chananéens régnant à Babylone. On voit, d'autre part, par les géographes, que le nom de Chananéens n'a pas toujours désigné les anciens habitants de la Phénicie. Cette tradition d'une dynastie chananéenne dont le fondateur serait Nemrod est d'origine biblique. Peut-être, enfin, ces noms étrangers sont-ils dus à quelques procédés de Cabbale ou d'écriture secrète, dont l'usage est fort ancien, car on en trouve même un exemple dans le texte de Jérémie (XXV, 26; LI, 41).

Parmi les 17 noms des rois cités dans l'*Agriculture*, un seul, celui de Nimroda, se rapporte à une tradition connue; mais il faut dire que l'alphabet arabe est un instrument bien imparfait de transcription, à cause de son manque de voyelles. Ce sont là, toutefois, de ces difficultés que la publication du texte entier ne dissipera pas.

Kouthami, comme Bérose, Sanchoniathon, Josèphe, et tous les écrivains orientaux depuis Alexandre jusqu'au cinquième siècle, se signalent par les mêmes défauts: absence de jugement, syncrétisme intempérant, évhémérisme grossier, vanité nationale exagé-

rée, mensonges, confusion, moyens frauduleux pour établir la haute antiquité de leurs doctrines et leur supériorité sur celles des Grecs. L'auteur n'est pas un faussaire, mais il semble égaré par des faussaires. Les vrais descendants des Nabatéens, les Mendaïtes, n'ont-ils pas continué presque jusqu'à nos jours à pratiquer ces fourberies, auxquelles les petites sectes échappent si difficilement? Plusieurs des personnages de leur mythologie sont devenus les patriarches hébreux. Les Parsis n'ont-ils pas, pour éluder le fanatisme musulman, *sémitisé* en quelque sorte toute leur mythologie?

M. Renan croit donc qu'il faut considérer l'école nabatéenne comme la dernière phase de la littérature babylonienne, celle qui s'étend de l'époque séleucide ou arsacide jusqu'à l'invasion musulmane. Frappée à mort par l'islamisme, cette littérature se prolonge misérablement, au moyen âge, dans la pauvre secte des Sabiens, Nazaréens ou chrétiens de Saint-Jean, et atteint, dans les livres de ces derniers, un dégré inouï d'extravagance. Quant à la langue nabatéenne, il n'est point douteux qu'elle ne fût identique au mendaïte, et c'est sur des manuscrits analogues à ceux que nous nommons *sabiens* dans nos bibliothèques, que Wahschiyyah a dû faire sa traduction.

Une foule de faits, d'ailleurs, établissent que dans la Babylonie, il y eut un singulier mouvement d'idées philosophiques et religieuses aux premiers siècles de notre ère. Les sectes gnostiques s'y développaient avec une hardiesse étrange, et les luttes des Syriens chrétiens de Saint-Ephrem contre les Chaldéens supposent que le christianisme rencontra là une des plus sérieuses résistances qui lui aient été opposées. M. Renan ne doute pas que les manuscrits grecs ne contiennent, comme les manuscrits arabes, des débris considérables de littérature nabatéenne. Pour n'en citer qu'un exemple, le Tenkeluscha-al-Babeli des manuscrits arabes a été identifié, par une merveilleuse intuition de Saumaise en 1648, avec Teucer, Τεῦκρος, auteur généthliaque cité par Antiochus, et dont il existe au moins des extraits dans nos collections de manuscrits grecs. Quand un helléniste se donnera la peine de dépouiller ces manuscrits grecs, astrologiques et magiques, qui nous sont parvenus, il y trouvera

sans doute une foule de textes babyloniens de la même famille que ceux sur lesquels M. Chwolson a attiré l'attention des érudits.

De tout cela ne peut sortir, comme l'espère M. Chwolson, une science comparable à celle des Grecs. Non qu'elle ait manqué d'étendue et d'activité; mais c'est le sérieux et la méthode qui lui font défaut. Babylone, qui a pris une si grande part à l'œuvre générale de la civilisation, a cependant produit l'astrologie judiciaire, une branche du gnosticisme et le premier germe de la Cabbale; tels sont les funestes présents que la Chaldée a faits au monde. Elle a contribué ainsi à l'affaiblissement des esprits dans les premiers siècles de notre ère. La maladie des superstitions qui règne à cette époque tient en grande partie à cette influence. Mais il a dû exister, avant l'époque qui, seule, nous fournit des documents, des sciences sérieuses, une physique, une astronomie dont la magie et l'astrologie sont les produits bâtards et dégénérés. On ne concevrait pas l'existence d'une saine philosophie dans un pays qui n'a répandu au dehors que des sciences chimériques. La rectitude d'esprit, la sûreté de jugement, la curiosité désintéressée sans laquelle la science ne peut se préserver du charlatanisme, sont les qualités essentielles de toute création scientifique. C'est pour avoir possédé ces qualités, avec le degré d'initiative qui constitue le génie, que la Grèce tient, dans l'éducation de l'esprit humain, une place dont il ne paraît pas qu'elle doive être dépossédée.

Les seules réflexions auxquelles ce travail ait donné lieu ont été quelques remarques philologiques de la part de M. Munk, qui a d'ailleurs apprécié très-sévèrement la publication de M. Chwolson. Il s'est étonné du résultat après les belles promesses faites depuis longtemps. Il juge même que le savant de Saint-Pétersbourg « fait peu d'honneur au bon sens de ses lecteurs. » (Séance du 23 mars).

Sont offerts en dons les ouvrages suivants:

Revue numismatique, publiée par MM. J. de Witte et Adrien de Longpérier; nouvelle série, t. V, mars et avril 1859, in-8°;

Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451, par M. Peigné-Delacourt; br. in-4°. Cette brochure est accompagnée d'un atlas de figures et de cartes topographiques, le tout fait avec le plus grand luxe. Les armes du cinquième siècle, dont plusieurs sont tirées du cabinet particulier de

l'Empereur, ont été reproduites dans cet atlas à la chromolithographie avec une rare perfection.

Notice sur la superposition des rames des galères anciennes, par M. Ach. Laforesterie, br. in-8°;

Mémoire sur la cosmographie du moyen âge, le traité de la sphère de Nicolas Oresme, et les découvertes maritimes des Normands, par Ernest de Fréville, br. in-8°;

Notices sur le Castrum gallo-romain du gros Limmersberg, et sur les Heidenmauern de la forêt du Haberacker, par Alfred Goldenberg, br. in-8°;

Description of an Arabic quadrant, by William H. Morley, br. in-8°;

Observations sur les polyphones assyriens, par M. J. Ménant, autographie, grand in-8°;

Annales de philosophie chrétienne; février 1860, in-8°.

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies, mars 1860, in-8°.

M. Vincent fait hommage de la part de l'auteur, M. de Coussemaker, correspondant de la Compagnie à Dunkerque, des trois ouvrages suivants:

1° *Drame liturgique du moyen âge* (texte et musique), 1 vol. in-4°. Depuis que les écrits et les publications de M. Magnin ont attiré l'attention des savants sur les drames liturgiques du moyen âge, cette partie du domaine historique et littéraire de la France s'est éclairée de vives lumières et enrichie de nombreux monuments. Il restait cependant une importante lacune à combler, dit le savant académicien c'était la connaissance de la musique de ces drames; document d'autant plus précieux qu'elle sert, pour ainsi dire, de transition ou de trait-d'union, dans l'histoire des arts, entre la musique des anciens et celle des modernes. C'est cette lacune que vient de remplir M. de Coussemaker.

2° *Notice sur les archives de l'abbaye de Bourbourg*, br. in-8°. Ces archives, poursuit M. Vincent, contenaient un grand nombre de pièces et de documents qui ont été déposés à la Bibliothèque Impériale. M. de Coussemaker, en rédigeant cette notice, prête un secours utile à ceux qui veulent étudier l'histoire des provinces du nord de la France.

3° *Quelques recherches sur le dialecte flamand de France*, br. in-8°. Ce livre offre une lecture aussi curieuse, comme expression du génie populaire, qu'instructive pour l'histoire de la littérature nationale.

M. Naudet, secrétaire perpétuel, achève la lecture du Mémoire de M. Flament de Charnacé, intitulé :

Notice historique sur Portus Itius.

ANALYSE.

Le *Portus Itius* dont parle César dans ses *Commentaires,* et où il s'embarqua pour la Bretagne, ne peut avoir été que le lieu nommé aujourd'hui *La Montoire,* ancienne forteresse en ruines, qui devait exister du temps du proconsul. C'était un point militaire très-important. L'auteur du Mémoire connaît parfaitement les lieux, pour y avoir fixé son séjour depuis 1848.

Après sa campagne infructueuse en Bretagne, César, avant d'aller à Rome (1) pendant l'hiver, ordonna la construction de navires et d'une forteresse importante. Au commencement de la campagne suivante, il se rendit au *Portus Itius*, et, après un assez long délai, rendu nécessaire à cause du mauvais temps, il partit avec 800 voiles pour la Bretagne.

M. de Charnacé, ayant recours aux étymologies « teutoniques », croit que *Guines* vient de *Ghine* ou *Gine,* et signifie *lac*, nom qui serait justifié par son ancienne situation, parce que cette localité aurait été jadis entourée par la mer. — De plus, on trouve dans le grand canal, appelé *Fosse-Neuve,* vers Thérouanne, Aire et Saint-Omer, des ancres et des restes de navire, témoins irrécusables de la présence de la mer, qui aurait jadis formé un golfe creusant la côte sur ce point. M. de Charnacé voit donc l'Océan jusqu'à Saint-Omer, au temps de César. Ce serait le *golfe Itius.* L'*ulterior portus* dont parle le proconsul aurait été entre le *Portus Itius* et Sithiù, et le *Portus Itius* proprement dit, à la Montoire.

L'auteur du Mémoire a trouvé dans l'histoire des comtes de Guines, qu'en l'an 1173, Baudouin II avait fait réparer La Montoire, « dont l'existence remontait à Jules-César ». Ce lieu est désigné sous le nom de *Promontorium*, dans les anciennes géographies, d'où est venu le nom moderne.

Ainsi un golfe d'une grande étendue aurait occupé la plaine d'Ardres, de Guines et de Calais. Les marais qui avoisinent ces villes modernes en seraient les restes.

(1) En Cisalpine, a voulu dire l'auteur du Mémoire.

Jacques Chifflet avait placé l'*Itius portus* à Mondick ; Du Cange, à Wissant ; Guillaume Sommer et Sanson, à Boulogne ; d'autres à Bruges, à Gand, etc., sans considérer que César dit avoir choisi le Portus Itius comme le point le plus rapproché de la Bretagne et le plus commode. De Valois croyait que c'était l'embouchure de la Canche, sous Étaples ; quelques-uns ont pensé que c'était Sithiù.

La Montoire est à 32 milles des côtes d'Angleterre, distance énoncée par César.

Or, à la base de La Montoire, l'ancien *Promontorium*, on trouve des débris d'anciens ouvrages de maçonnerie qui peuvent bien avoir été une jetée ; on reconnaît des mouvements artificiels de terrain, qui figurent des bassins et un port. On y a découvert, il y a quelques années des anneaux de fer scellés dans le maçonnerie. Le propriétaire a formé un petit musée de tous les objets trouvés en ce lieu, mais il ne le montre « qu'à ses fidèles ».

M. de Charnacé propose d'inférer ensuite, de la présence de deux villages : Zutkerque (église du sud), Nordkerque (église du nord) qu'il y avait entre eux « quelque chose, une ville peut-être ». Et si une ville a existé en cet endroit, elle n'a pu être que *Itius*. Il aurait donc retrouvé l'emplacement du port d'*Itius*, du golfe d'*Itius*, du promontoire d'*Itius* et de la ville d'*Itius*. La ville, poursuit M. de Charnacé, aura été détruite par les Francs, et il ne sera resté que La Montoire, qui en était apparemment la citadelle.

L'auteur termine son travail en émettant le vœu que l'on construise une place de guerre à La Montoire, puisqu'il y en avait une au temps de César. D'ailleurs, Ardres n'existant plus, comme place forte, il y a plus de 150 lieues carrées de pays découvert et accessible à l'ennemi. Si le Gouvernement connaissait les avantages de La Montoire comme point militaire, il ne tarderait pas à lui rendre son ancienne importance, quand ce ne serait que pour honorer la mémoire du grand capitaine qui s'y est embarqué il y a dix-neuf siècles. M. de Charnacé voudrait voir s'élever une ville à cet endroit, et souhaite non moins ardemment, quand elle sera bâtie, qu'on l'appelle *César-Napoléon*, ce qui serait bien fait pour donner aux générations futures une juste mesure des sentiments d'admiration

dont le chef actuel de l'État est animé pour les deux héros des âges ancien et moderne. Après s'être livré à ces espérances, l'auteur du Mémoire fait appréhender que les causes qui ont transformé en plaine l'ancien golfe *Itius* ne se reproduisent en sens inverse, c'est-à-dire que Calais, Ardres et Guines ne soient submergés, ce qui rehausserait alors singulièrement l'importance de *La Montoire*.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 13.

Il est donné lecture de deux lettres de MM. J. Desnoyers et Ferdinand de Lasteyrie qui posent leur candidature au fauteuil d'académicien libre, laissé vacant par le décès de M. Monmerqué.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant regnicole de l'Académie à Castel-Sarrasin, en adressant à la Compagnie, comme un nouveau tribut de sa reconnaissance et de son respect, deux exemplaires d'un opuscule intitulé: *Sur les noms et les œuvres de deux monétaires ou monnayers mérovingiens de Lyon,* exprime son regret de la perte que la Compagnie vient de faire en la personne de M. Monmerqué, et il aurait désiré que des travaux favorablement accueillis à une autre époque et une correspondance demi-séculaire eussent paru des titres suffisants pour le placer en temps utile, parmi les candidats qui aspirent à recueillir la succession académique du défunt.

Un des deux exemplaires sera, selon le vœu de l'auteur, renvoyé au concours des antiquités de la France de 1861.

Il est donné connaissance d'une lettre écrite et signée par tous les membres du comité de souscription pour l'érection d'une statue à feu M. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, ancien membre de l'Académie française, dans sa ville natale.

M. Cherbonneau, secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine, fait hommage, de la part de la Société, d'un exemplaire du IVe volume, sous le titre d'*Annuaire*.

M. Bonaini écrit pour faire hommage du IIIe volume de son *Giornale storico degli archivi toscani,* etc., dont les deux premiers ont été présentés par M. Laboulaye.

M. le vicomte Hersart de la Villemarqué fait la première lecture d'un *Mémoire sur la cloche de Stival* (Morbihan).

Ont été déposés au secrétariat, pour être offerts en dons, les ouvrages suivants :

Mémoire sur un cimetière celtique découvert à Beaugency, par M. du Faur, vicomte de Fibrac, br. in-8° ;

Supplément aux recherches sur l'emplacement de Noviodunum et des divers autres lieux du Soissonnais, par M. Peigné-Delacourt, br. in-8° ;

Revue orientale et américaine ; avril 1860, in-8°.

Bulletin de la Société philomatique de Bordeaux, 2e semestre, 1859, in-8° ;

Von der Bedeutung, etc., *De l'importance des études sanscrites pour la philologie grecque.* Discours lu dans la séance publique de l'Académie royale des sciences de Munich, le 28 mars 1860, 101e anniversaire de sa création, par le Dr Wilhelm Christ, br. in-8°.

M. Jomard fait hommage, au nom de l'auteur, M. Joaquin Garcia Ycazbalceta, Mexicain, d'un des douze exemplaires sur vélin, transmis par don Jose Ramirez, conservateur du musée des antiques de Mexico, du premier volume d'une publication intitulée : *Coleccion de documentos para la historia de Mexico.*

L'auteur a consacré de longs travaux à la recherche de matériaux authentiques pour servir à une nouvelle histoire du Mexique, et le recueil qu'il publie aujourd'hui n'a pas moins de 700 pages. Le morceau le plus étendu et le plus important de cette publication, est l'histoire des Indiens de la Nouvelle-Espagne par le frère Torribio de Motolinia, histoire précédée d'une longue *Notice sur la vie et les écrits* de ce dernier. Plus de quinze autres pièces font partie de ce volume, et l'on doit distinguer dans ce nombre l'*Itinéraire de l'armée espagnole dans le Yucatan, en* 1518, une *Vie de Fernand Cortez* en latin et en espagnol, une *Description de l'ancienne ville de Témistan (Mexico), avec un ancien plan de son territoire*, le *Procès de Cortez,* etc.

M. Garcin de Tassy offre, au nom de l'auteur, un exemplaire d'un ouvrage intitulé : *Les aventures de Kamrup,* texte hindoustani romanisé, d'après l'édition de M. Garcin de Tassy, par M. l'abbé Bertrand, membre de la Société asiatique et chanoine de Versailles. L'hindoustani, n'ayant pas de caractères propres, s'est d'abord écrit en caractères persans. Ces deux ordres de caractères sont également défectueux pour écrire la langue hindoustani. On a donc pensé, en Angleterre et même dans l'Inde, qu'on pourrait substituer à ces alphabets l'alphabet romain ou latin, en y ajoutant un petit nombre de signes de convention ; et, en effet, plusieurs orientalistes, ont publié depuis quelque temps un certain nombre d'ouvrages hindous-

tanis classiques en caractères latins, dans l'Inde même, où ils ont été lus par les indigènes sans trop de répugnance. M. Garcin de Tassy, en adoptant cette innovation utile, a obtenu, dans l'intérêt de ses auditeurs, l'impression, aux frais de l'École des langues orientales, d'une édition en caractères latins du texte qu'il a publié, il y a quelques années, en caractères persans, de la légende indienne intitulée : *Aventures de Kamrup.* L'édition de M. l'abbé Bertrand est accompagnée d'un vocabulaire, également en caractères latins, de tous les mots du texte.

M. Guigniaut présente, de la part de M. le général Creuly et de M. Alfred Jacobs, membres de la commission de la carte des Gaules, une dissertation intitulée : *Examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter* Uxellodunum. Entre beaucoup de savantes études ayant pour objet la topographie des Gaules et que résume la carte déjà gravée par ordre de l'Empereur, carte dont les indications seront justifiées par des Mémoires explicatifs, le travail de MM. le général Creuly et Alf. Jacobs n'est pas un des moins intéressants. Il y a quelques rapports entre cette étude et celle qui a alimenté les discussions relatives à *Alesia. Uxellodunum* est la dernière ville, après *Alesia,* qui ait résisté à César, et la même diversité d'opinions s'est manifestée au sujet de l'emplacement de cette ville. On a été partagé entre Cahors, Puy-l'Evêque, Uzerche, Ussel, Capdenac, Puy-d'Issolu et Luzech. La lecture des textes historiques et l'observation des lieux se contrôlant réciproquement, et l'examen approfondi des démonstrations diverses ont amené les deux auteurs de ce volume à se prononcer pour Luzech, non avec une assurance tranchante, mais avec la légitime confiance de géographes archéologues qui, après avoir uni toutes les ressources de l'érudition aux connaissances pratiques les plus positives, sont arrivés au plus haut degré de probabilité que l'on puisse obtenir en de pareilles études.

M. Texier commence, à titre de communication, la lecture d'un Mémoire intitulé : *Berbères et Kabyles.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 20.

M. Thomas-H. Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Académie des sciences morales, s'excuse, par de très-fortes raisons, de n'être pas venu solliciter lui-même les suffrages de l'Académie et faire valoir ses titres à la place laissée vacante par le décès de M. Monmerqué.

M. Huchet sollicite le titre de correspondant et envoie les quatre brochures suivantes :

Lettre à M. ADRIEN DE LONGPÉRIER *sur la médaille gauloise portant la légende vérotale et sur le costume des Gaulois*; br. in-8°;

Lettre à M. DE SAULCY *sur la numismatique gauloise* ; br. in-8°;

Lettre à M. le baron Chaudruc de Crazannes *sur la numismatique gauloise*; br. in-8°,

Le grand couteau de Charles le Téméraire au musée du Mans, in-8°.

Il a été remis au secrétariat un Mémoire manuscrit signé Jules Paulet, sur une inscription de Chardaron (Basses-Alpes).

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats au fauteuil de membre libre vacant par le décès de M. MONMERQUÉ.

M. Léopold DELISLE termine la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie* (Analysé plus haut).

Ont été offerts en dons :

Par la Société de l'École des chartes, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, t. Ier, 3e livr. janvier, février 1860, in-8°;

Par la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, le *Bulletin* de cette Société pour 1859 ; Toulon, 1860, in-8° ;

Par M. Vallet de Viriville, *Lettre à M. Ch. Dufour, membre de la Société des antiquaires de Picardie, sur les armoiries de la province et de la nation de Picardie*, br. in-8°;

Par la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, le vol. 7e, partie 2e, de son *Journal*, in-8°;

Par M. Vallauri, de Turin, *Historia critica litterarum latinarum*; in-12;

Par M. Jodi, de Reggio (Émilie), *Catalogo di varie rare et pregievoli opere artistiche italiane di antica data*, br. in-8°.

M. LE CLERC fait hommage, au nom de la Société des antiquaires de Normandie, de la 2e partie du 24e volume des *Mémoires* de cette Société. On distingue, dans cette livraison, un Mémoire de M. Eugène de Beaurepaire sur les *Briques émaillées du château de Ducey*; un travail très-approfondi et d'un grand intérêt, du même auteur, sous ce titre : *De l'administration de la Normandie sous la domination anglaise*. Il faut citer encore de nombreuses et savantes études de M. l'abbé Cochet : *Notes sur les restes d'un palais de Charles le Chauve* (861-869) *retrouvés à Pitres, canton de Pont-de-l'Arche*; 2° *Archéologie céramique des sépultures*. On doit ajouter que

ce volume ne dément point la réputation acquise justement à la Société des antiquaires de Normandie, par l'importance et la variété de ses travaux.

M. Texier continue, à titre de communication, la lecture de son Mémoire intitulé : *Berbères et Kabyles.*

Séance du 27.

M. le préfet du Rhône annonce, par deux lettres, des 17 et 18 avril, l'envoi, fait, au nom de la ville de Lyon, d'un exemplaire de la *Description des antiquités et objets d'art contenus dans la salle du palais des Arts de cette ville*, pour la bibliothèque de l'Académie, et, en même temps, de cinquante autres exemplaires adressés nominativement à MM. les membres, pour être distribués conformément à la liste qui lui a été envoyée sur sa demande.

La lettre de remercîment sera signée par tous les donataires.

M. le maire de Melun écrit pour prier l'Académie de composer des inscriptions pour les quatre faces de la base qui doit supporter la statue de Jacques Amyot dont l'inauguration doit avoir lieu le 20 mai prochain. M. le maire sollicite en outre de l'Académie de vouloir bien désigner trois de ses membres pour former un jury qui jugerait le concours ouvert, à l'occasion de cette solennité, pour l'éloge d'Amyot.

Pour le premier objet de la demande, la lettre est renvoyée à la commission des inscriptions et médailles.

Quant au second objet, la question sera examinée en comité secret.

M. Schmidt, professeur à la Faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg, en faisant hommage d'une *Histoire du chapitre de Saint-Thomas pendant le moyen âge*, 1 vol. in-4°, exprime le désir qu'il soit envoyé au concours des Antiquités de la France.

Renvoi au concours de 1861.

M. de Larcy, ancien député, fait hommage d'un livre dont il est l'auteur et intitulé : *Des vicissitudes politiques de la France.*

M. Le Roy, homme de lettres à Cany (Seine-Inférieure), offre à la Compagnie son *Histoire de Jouvenet*, 1 vol. in-8°.

Renvoi de ces deux ouvrages à la commission des Antiquités de la France pour 1861.

M. LE PRÉSIDENT informe l'Académie de la perte, si regrettable, qu'elle vient de faire en la personne de son illustre associé étranger, le comte Bartolomeo BORGHESI, de Saint-Mariu.

M. LE PRÉSIDENT annonce en outre que la Compagnie a perdu un de ses plus savants et laborieux correspondants regnicoles en la personne de M. le marquis de Lagoy, décédé à Aix.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un académicien libre en remplacement de M. MONMERQUÉ, décédé.

La majorité absolue des suffrages se réunit en faveur de M. le comte Ferdinand DE LASTEYRIE, qui est élu membre libre. Cette élection sera soumise à l'approbation de l'EMPEREUR.

M. de ROUGÉ commence la lecture communiquée d'une *Relation* manuscrite à lui adressée par M. Auguste Mariette *sur les dernières découvertes d'antiquités égyptiennes* qu'il vient de faire *dans la vallée du Nil*, pendant la campagne d'hiver de 1859-1860.

Sont offerts en dons les ouvrages suivants :

Par M. Auguste Chaverondier, docteur en droit : *Inventaire des titres du comté de Forez, fait en 1532, lors de la réunion de ce comté à la couronne de France, par Jacques Luillier, auditeur de la Chambre des comptes de Paris*, 1re et 2e parties, in-8° ;

Par M. Louis Paris : *le Cabinet historique*, février et mars 1860, in-8° ;

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies, Bulletin de la Société orientale de France, avril 1860, in-8°.

M. LE CLERC offre, au nom de M. Francisque Michel, correspondant régnicole de la Compagnie, à Bordeaux, une publication doublement intéressante, et par la nature de l'ouvrage et par les circonstances de l'impression : c'est une *Traduction française des psaumes du douzième siècle, d'après un manuscrit de la bibliothèque bodléienne*. A l'ouvrage principal sont joints, sous le titre d'appendice, trois opuscules en vers, à peu près de même date et non moins curieux : 1° *une traduction des psaumes ;* 2° *le discours de N.-S. dans la Cène sainte* « sermo in cœna Domini, » en langue provençale.

M. LE CLERC ajoute que c'est un acte des plus honorables pour l'univer-

sité d'Oxford que d'avoir fait imprimer un texte français du moyen âge recueilli dans une bibliothèque d'Angleterre par un savant français, et d'avoir confié à ce savant le soin de l'exécution.

L'Académie se forme en comité secret pour la délibération relative au second objet de la lettre de M. le maire de Melun.

MOIS DE MAI.

Séance du 4.

M. le maire de Melun, en transmettant un programme pour une des inscriptions de la statue de Jacques Amyot, demande que M. Lebrun, de l'Académie française, une des célébrités du département de Seine-et-Marne, soit adjoint au jury formé dans le sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour juger le concours sur l'éloge d'Amyot.

Le fils de M. le marquis de Lagoy confirme, par une lettre expresse, la nouvelle de la mort de son père que M. le Président avait annoncée dans la dernière séance.

L'Académie procède, par le scrutin secret et à la majorité relative, au choix des trois commissaires qui devront composer le jury pour l'éloge d'Amyot.

Sont désignés : MM. Le Clerc, Littré, Mérimée.

M. Egger commence la première lecture d'un Mémoire intitulé : *Observations sur un principe de dérivation fréquemment appliqué dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins.*

Sont offerts en dons les ouvrages suivants :

Mémoire sur quelques airs nationaux qui sont dans la tonalité grégogorienne, par M. Beaulieu, correspondant de l'Institut, br. in-8° ;

Géographie gallo-romaine. Cantons de Saint-Tropez et de Grimaud. Simples notes par M. Albert Germondy, br. in-8°.

Découverte de la position des villes de Sabate, *du* Forum Clodii, *de la station* ad novas *et explications des itinéraires anciens dans les environs du* lacus sabatinus (lago di Bracciano). Lettre adressée à M. G. Henzen, par M. Ernest Desjardins, br. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 4e trimestre 1859, in-8o.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1860, in-8o.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 2e série, tome VII, in-8o.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome XII, in-8o.

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1858-59, in-8o.

Annales de la propagation de la Foi, mai 1860, no 190, in-8o.

M. Egger présente de la part de l'auteur, M. Charles Schœbel, une brochure intitulée : *Mémoire sur le monothéisme primitif attribué par M.* Renan *à la seule race sémitique*; mais en faisant profession d'estime pour le savant et laborieux philologue qui a écrit ce mémoire, il réserve tout jugement par déférence pour M. Renan et par défiance de ses propres lumières en pareil débat.

M. le vicomte de Rougé achève la lecture, en communication, de la lettre qu'il vient de revevoir d'Égypte.

Fouilles dirigées par M. Auguste Mariette dans la vallée du Nil pendant la campagne d'hiver de 1859-1860.

ANALYSE.

Le savant archéologue français rend d'abord compte des résultats inespérés qu'il vient d'obtenir dans le voisinage des pyramides, et M. de Rougé annonce à l'Académie qu'il va l'entretenir de la plus importante découverte qui ait jamais été faite en Égypte, au double point de vue de l'art et de l'histoire.

I. *Sakkarah. Région des pyramides.* — M. Mariette a d'abord trouvé, comme dans ses dernières campagnes, une assez grande quantité de figurines et d'amulettes en lapis, en porphyre, en feldspath, etc.

(M. de Rougé remarque, à cette occasion, que le Livre des morts, sur lequel il publie en ce moment même une étude dans la *Revue archéologique*, renferme de nombreuses indications relatives à ces

amulettes, dont la signification et l'usage se trouvent ainsi déterminés).

Il y a huit ans que M. le duc DE LUYNES chargea M. Mariette de faire des fouilles, à ses frais, au pied du grand sphinx, qui se trouve entièrement dégagé aujourd'hui, et que le savant archéologue a reconnu pour une divinité, le dieu *Armachis*. Il put signaler, quelque temps après, l'existence d'un temple peu éloigné du grand sphinx, vers la patte droite (1). Il avait constaté que ce monument atteignait des proportions considérables, et que toutes ses parties étaient revêtues, soit de granit rose de Syène, soit d'albâtre. Sa proximité avec les pyramides, la forme primitive de la construction, la simplicité de l'ornementation, lui révélaient déjà la très-haute ancienneté de cet édifice, contemporain peut-être des premières dynasties. Ce fait une fois reconnu, il en ressortait une vérité historique importante : c'est que les rois de cet âge reculé auraient dominé dans toute la vallée égyptienne du Nil, puisque ces matériaux étaient tirés en très-grande quantité de carrières situées à Éléphantine, dont l'exploitation ne pouvait guère être dirigée, sur une si grande échelle, dans un pays étranger au royaume d'Égypte.

Les découvertes que M. Mariette vient de faire, dans le grand temple en granit rose (dont l'étendue égale celle du Louvre), confirment pleinement ses observations et fixent la date de ce monument unique de l'architecture religieuse de ce temps.

Il vient d'extraire de la grande chambre centrale sept statues de l'art le plus parfait, et égales, pour plusieurs parties, à ce que nous connaissons de mieux de la statuaire égyptienne, sans même en excepter les beaux spécimens du musée de Turin. Elles sont en brèche verte, avec des veines jaunâtres. Le personnage est assis dans la pose hiératique connue; il est revêtu du tablier; deux lions debout forment les bras du fauteuil, où se développe la tige de papyrus. L'épervier ombrage de ses deux ailes la tête du roi, car c'est

(1) M. Mariette avait remarqué alors que le grand sphinx était un rocher naturel dont la forme d'ensemble avait présenté aux Égyptiens une assez frappante analogie avec celle du sphinx; de sorte qu'il a presque suffi de le dégrossir dans quelques-unes de ses parties. La tête a été sculptée avec plus de soin. La partie inférieure a été, au contraire, complétée à l'aide d'un revêtement en maçonnerie.

un roi, et M. Mariette eut bientôt le bonheur de lire dans la légende royale, gravée au pied de ces statues, le nom de *Chaphra*, le Chephren d'Hérodote, fondateur de la deuxième pyramide; ce qui leur donne une ancienneté de cinquante siècles environ (Chephren étant, avec *Chouphou* ou Chéops, et *Menkérès* ou Mycérinus, de la IVe dynastie). Ces monuments sont uniques; mais le grand intérêt d'une pareille découverte, c'est qu'elle nous révèle, dans ces âges si éloignés, un art très-perfectionné, et que n'ont point encore altéré les conventions étroitement hiératiques des époques suivantes. Les jambes, les pieds, sont traités avec cette aisance noble de l'art colossal de la XIIe dynastie, et le modelé en est presque aussi élégant que sous l'époque saïte de la XXVIe. L'expression en est frappante, et l'on sent partout, sous le ciseau de l'artiste, l'étroite alliance de la majesté et du naturel, du style élevé et de l'observation attentive.

A *Sakkarah*, emplacement de l'ancienne Memphis, M. Mariette vient de découvrir une inscription, digne pendant de la fameuse table d'Abydos, du musée britannique. Dans la table de Memphis qui vient d'être mise au jour, l'inscription est complète, et comprend quarante cartouches royaux, dont douze nous font connaître des rois nouveaux. Ils se répartissent ainsi :

Ire dynastie. — Miébis.
IIe dynastie. — Binothris, Séthénès, et plusieurs autres.
IIIe dynastie. — Néchérophès.
IVe dynastie. — Chouphou (Chéops).
Ratoïkès.
Chaphra (Chephren).
V^e dynastie. — Liste de rois déjà connus, terminée par Ounos ou Ounas.
VIe dynastie. — Ptoès (Ati).
Phiops (Papi).

Entre la VIe et la XIe dynastie, il ne paraît pas y avoir de lacune sur la *Table*, et cependant on n'y voit figurer aucun nom de roi, ce qui donnerait une certaine valeur à l'opinion que les listes de Manéthon présenteraient des séries partielles et locales de rois, qui

n'auraient régné ni à Memphis, ni surtout à Thèbes, où les premiers noms connus sont de la XIe dynastie. Ainsi, la table de Memphis aurait procédé par élimination des dynasties locales moins illustres, que Manéthon a réparties sous les numéros VII à XI.

Il faut dire d'ailleurs, une fois cette remarque faite, que l'autorité de Manéthon est mieux assise que jamais par ce document. La *Table* présente toujours les cartouches dans un ordre constant. On y lit les rois de la XIe dynastie, première famille thébaine.

XIe dynastie. — Mantouhotep et Ameni.
XIIe dynastie. — Les rois déjà connus.
XIIIe dynastie. — Ra-Sevek-Ka.

Depuis la XIIIe jusqu'à la XVIIIe, il paraît que l'intervalle a été très-court. De là vient la remarquable conformité qui existe entre les tombes de la XIe et celles de la XVIIIe, qui proviennent de *Gournah*, observation qui dissipe les doutes de M. Mariette sur l'époque des bijoux de la reine Aah-Hotep, mère d'Ahmès, attestant l'art perfectionné de la XVIIIe dynastie, et trouvés cependant dans un sarcophage en tout semblable à ceux que le Louvre possède des rois *Antef*, de la XIe. Il faut se rappeler que ces dynasties sont remplies par les *Pasteurs*, et que M. Mariette conjecture que ces conquérants ne sont pas venus jusqu'à Thèbes.

M. Mariette a encore trouvé à Sakkarah une vingtaine de statues, semblables par le style et les procédés au fameux scribe assis sur ses talons, que l'on admire au Louvre : c'est le même naturel, le même sentiment, la même polychromie, tantôt artificielle, tantôt produite par le rapprochement de matériaux naturellement colorés, comme le quartz laiteux et le cristal de roche, qui figurent si heureusement le blanc de l'œil et la prunelle. Ces figures ont une telle vérité d'expression, une si frappante individualité, qu'on peut les considérer comme des portraits. C'est la sculpture populaire des plus anciennes dynasties, qu'il est curieux de comparer aux spécimens achevés de l'*art officiel* que M. Mariette vient de découvrir dans le temple de Chephren. Ces figures sont un peu moins anciennes que la statue de Chephren; elles appartiennent à la Ve dynastie. Nous savions

déjà, par un bas-relief du roi Men-ké-kor, que cette époque est intéressante pour l'histoire de l'art.

II. *Abydos.* — Les travaux du grand temple se poursuivent avec un peu moins d'activité que l'an dernier. On voit se dégager déjà cent quarante tableaux historiques, où figurent surtout le roi Séti Ier. Ces représentations paraissaient, dès à présent, des extraits des livres religieux des rois. Le mur d'enceinte du nord est mis au jour.

M. Mariette a vu s'aligner devant lui une longue suite de stèles, qui portaient gravés des décrets de l'autorité civile ou religieuse. C'eût été une découverte du plus grand prix, si le sable destructeur d'Abydos n'eût pas exercé son action sur ces monuments, qui n'offrent plus que des textes mutilés, presque entièrement effacés, excepté sur six de ces stèles qui peuvent encore être déchiffrées.

III. *Thèbes* — 1° *Médinet-Abou.* — Le temple de Ramsès III apparaît dans son antique majesté.

2° *Gournah.* — Les moyens d'action ont été multipliés dans cet atelier; mais ce sol, si fécond jadis, est près d'être épuisé. Cependant M. Mariette n'a pas seulement eu à glaner après ses devanciers; il a exploré un district avec fruit.

On se rappelle que sous Ramsès III, une bande de voleurs s'attaqua aux sépultures royales, et tout le monde sait que l'on possède le papyrus précieux du procès-verbal d'enquête dressé contre ces malfaiteurs. M. Birch en a donné l'analyse générale dans la *Revue archéologique :* M. Mariette a reconnu, à Dragh-Abou-Neggah, le district exploité par les voleurs du temple de Ramsès III. Il a reconnu l'emplacement de sept tombes royales des XIe et XIIe dynasties, et il espère en retrouver dix autres.

3° *Karnak.* — Le grand temple est dégagé des décombres, et le fameux *mur numérique* des victoires de Toutmès III, dont le Louvre possède un fragment, pourra être connu dans son ensemble.

(Ici M. de Rougé ajoute quelques explications orales relatives aux travaux qui ont eu pour objet, jusqu'à ce jour, le *mur numérique* de Toutmès III (1).

(1) On sait que le nom donné à cette gigantesque inscription vient de la quantité de chiffres qui y figurent, exprimant les tributs payés au roi Toutmès III.

EXPLICATIONS ORALES DE M. DE ROUGÉ.

Le savant professeur du Collége de France rappelle d'abord que M. Birch a étudié cette inscription et donné la traduction des textes isolés. M. DE ROUGÉ lui-même fit un travail sur ces mêmes textes, et retrouva le premier des points de repère précieux, qui lui permirent de déterminer la place de chaque fragment connu des inscriptions et d'en former un ensemble. Il reconnut que l'on voyait toujours figurer, chaque année : 1° l'expédition, 2° les tributs dans l'ordre de l'importance et de la dignité des peuples; ainsi les *Routennou* (Assyriens) sont toujours les premiers, puis viennent les autres peuples d'Asie, les Arabes, puis les peuples de *Koush*, enfin les *Wawah*. M. DE ROUGÉ, par une série d'observations raisonnées, avait indiqué d'avance la longueur de l'inscription, et, par conséquent, rendu compte de ce qui manquait. La découverte de M. Mariette vient confirmer pleinement toutes ses conjectures. Il a également pu vérifier sur place une correction, proposée par M. DE ROUGÉ, au texte publié par M. Lepsius. (*Denkmaeler,* III, 300), correction qui reposait sur l'appréciation de l'inscription tout entière. Les lignes finales contiennent un résumé qui, d'après les études de M. DE ROUGÉ, devait s'étendre jusqu'à l'année 42 de Toutmès III. Les empreintes prises par M. Lepsius semblaient porter l'an 32; il y avait là une vérification décisive à faire pour l'intelligence de ce célèbre monument. Or, M. Mariette a constaté que le chiffre 10, qui manque dans les planches de la Commission prussienne, quoique effacé aujourd'hui, a laissé des traces incontestables sur la pierre, et cette difficulté se trouve heureusement résolue.

L'Académie se forme en comité secret, pour entendre la partie réservée du procès-verbal.

Séance du 11.

Il est donné lecture du décret impérial par lequel est approuvée la nomination de M. Ferdinand de LASTEYRIE, en remplacement de M. MONMERQUÉ, comme membre libre de l'Académie.

M. le Secrétaire perpétuel introduit dans la salle des séances M. Ferdinand de Lasteyrie et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. le maire de Melun envoie les mémoires et poëmes, au nombre de 35, destinés au concours ouvert pour l'*Éloge d'Amyot,* et il renouvelle l'invitation aux Membres de l'Académie d'assister à la cérémonie d'inauguration de la statue, leur promettant l'accueil le plus empressé et la plus cordiale hospitalité de la part des autorités municipales.

M. Montfalcon, bibliothécaire en chef de la ville de Lyon, fait hommage de deux très-beaux volumes intitulés : l'un, *Lugdunensis historiæ monumenta*, 1860, Lyon, in-4°; l'autre, *Musée lapidaire de Lyon*, 1859, Lyon, in-4°; et il en annonce un autre sous presse, « qui conduira les monuments jusqu'à nos jours. » La première édition du premier de ces ouvrages a été offerte à l'Académie en 1855; elle reparaît dans cette nouvelle édition avec des additions motivées par les découvertes faites à Lyon dans les cinq dernières années; il s'est appliqué aussi à effacer toutes les traces d'une polémique suscitée à l'occasion du concours des antiquités nationales de 1849, par une imputation qu'il affirme encore sur l'honneur n'avoir pas méritée.

M. Jules Paulet présente une dissertation sur une statuette romaine découverte dans la Côte-d'Or, et il demande la permission d'en faire la lecture à l'Académie.

Sont offerts en dons les ouvrages suivants:

Spécimens de caractères japonais katakana, gravés par Bertrand Loeuillet, graveur de l'imprimerie impériale, sous la direction de M. Léon de Rosny, br. in-8°.

Journal asiatique, 5e série, tome XV, n° 58, février et mars 1860, in-8°.

Annales de philosophie chrétienne, 30e année, 5e série, tome Ier, n° 3, mars 1860, in-8°.

Revue orientale et américaine, 3e année, n° 20, mai 1860, in-8°.

M. Paulin Paris offre de la part de l'auteur, M. de Terrebasse, une brochure intitulée : *Examen critique de l'inscription de saint Donat, relative à l'occupation de Grenoble par les Sarrasins au dixième siècle,* avec une planche in-8°.

Si cette inscription était authentique, elle viendrait s'ajouter aux pièces justificatives de l'histoire des invasions des Sarrasins dans le midi de la

France, par M. Reinaud; mais M. de Terrebasse démontre qu'elle a été fabriquée par un faussaire du dix-septième siècle.

M. Egger achève la première lecture de son Mémoire intitulé :

Observations sur un principe de dérivation fréquemment usité dans notre langue et dans les autres idiomes dérivés du latin.

ANALYSE.

Ce principe est signalé, mais en passant, par M. Diez, et il a été appliqué dans beaucoup d'articles du premier dictionnaire de l'Académie française en 1694, mais il mérite démonstration et examen plus approfondis.

Avant tout, il faut comparer les rapports étymologiques de notre langue et de la langue latine.

I. — Quatre espèces de mots latins ont passé dans notre langue :

1° Un fonds de mots communs à toutes les périodes de l'histoire de la langue latine et qui forme aujourd'hui le fonds principal de la langue française;

2° Des mots qui ne se retrouvent que dans la latinité populaire et dans celle de la décadence;

3° Des mots qui se trouvent dans le latin classique, et cela à des époques très-anciennes, mais qui s'y trouvent rarement, tandis que leur introduction dans notre langue prouve qu'ils ont dû être jadis d'un très-fréquent usage;

4° Enfin, des mots latins dont l'existence très-ancienne ne peut être aujourd'hui démontrée que par une certaine analogie avec d'autres mots qui se retrouvent dans les auteurs, et surtout par le mot même qu'ils ont produit dans quelque idiome néo-latin.

Une partie du lexique latin est ainsi cachée au fond des langues romanes.

Au milieu de la diversité des phénomènes que produisent les procédés de dérivation des langues romanes, il se présente quatre cas principaux :

1° Le latin nous fournit distinctement le mot primitif et le mot

dérivé, mais quelquefois par deux procédés différents, l'un plus populaire, l'autre réfléchi;

2° Le latin donne la racine et non le dérivé;

3° Il donne le dérivé sans la racine;

4° Mais en général, et surtout dans les deux catégories étroitement unies des verbes et des noms, notre langue s'efforce d'avoir, pour toutes les idées qui en sont susceptibles, un nom et un verbe correspondant l'un à l'autre. — Quand le latin ne les fournit pas tous les deux, tantôt, au nom que le latin lui donne, elle rattache un verbe, tantôt au verbe elle rattache un nom, qu'elle se crée pour ce besoin; et c'est alors surtout qu'elle se montre ingénieuse en ressources pour retrouver, par des procédés plus ou moins imités du latin, des richesses qui semblent d'abord lui manquer. Comparez :

Prendere, *prendre*, — *prise*, *prensus*.
Tingere, *teindre*, — *teinte*, *tinctus*.

Ce qui n'est que l'extension d'un procédé tout latin, puisque les Romains attachaient volontiers au participe passif ou au supin de leurs verbes un nom abstrait formé sur le même radical.

Mais notre langue ne s'arrête pas là, et elle conforme à cette analogie une foule de noms abstraits dont chacun est inexplicable par le participe ou le supin latin correspondant.

Fente, *fendre*, — *fissus*.

Il y a là évidemment un jeu d'organisme instinctif et fécond.

Un autre moyen, peu observé, par lequel notre langue a enrichi la classe des noms abstraits, consiste à retrancher ou abréger la terminaison d'un infinitif pour en faire un nom qui prend alors, à l'égard du verbe, le rôle apparent et quelquefois trompeur d'un mot racine à l'égard de son dérivé.

Liste de 250 exemples.

Ce sont presque tous des noms abstraits répondant comme noms d'action au verbe.

(Presque tous les verbes appartiennent à la première conjugai-

son ; mais on sait que cette conjugaison a donné les 4/5 de nos verbes.)

Le phénomène qui se produit est celui-ci : le verbe dérive d'un mot latin; mais le substantif correspondant n'existe pas en latin.

Souvent même le substantif ne pouvait exister en latin.

Ainsi *recueil* ne peut venir que de *recueillir; accueil*, de *accueillir*. *Désir* semble un dérivé de *desiderium*, mais dans *desiderium* l'accent est sur l'antépénultième, comme dans le nom propre *Desiderius* qui a donné *Didier*. Au contraire, dans *desiderare* l'accent est sur la pénultième, ce qui a pu donner *désirer* — d'où *désir*.

Modèle d'où *modeler*, d'après le dictionnaire de 1694. Mais *modulus* a donné *moule* — *mouler*, et c'est *modulari* qui a donné *modeler*, d'où *modèle*.

Voici donc la règle qu'on peut énoncer :

De deux mots français, l'un *nom* et l'autre *verbe*, contenant la même racine, le plus long n'est pas toujours dérivé du plus court par l'adjonction d'une nouvelle terminaison. Au contraire, c'est le plus court qui souvent est sorti du plus long, et un radical tout factice s'est dégagé sur le terrain français d'un dérivé purement étranger par son origine.

II. — *Conséquences.* 1° Tous les verbes pourront également subir ce retranchement de la terminaison qui en fait un substantif (simples, composés, latins, grecs, germaniques).

2° — C'est un procédé organique, qui a été de tout temps en action.

Dans le Serment de Strasbourg, de 842, on trouve *adjuda* de *adjudar*.

— *Élève*, de *élever*, figure pour la première fois dans le dictionnaire de 1694; avant ce temps,-on ne connaissait apparemment que *disciple* et *écolier*.

En 1694, on ne reconnut ni *dérive*, — ni *éveil*, — *parcours*, — *recul*, — bien que l'Académie enregistre les verbes *dériver*, *éveiller*, *parcourir*, *reçuler*.

Sont nés sous nos yeux, — *encaisse*, — *hausse*, — *baisse*, — *report*, etc.

Quelquefois le verbe et le substantif ont également disparu de l'usage :

Entoscher (*intoxicare*) et *entosche.*

Ils se sont quelquefois mieux conservés en anglais que chez nous, et le nom tiré du verbe a quelquefois fait retour au sens verbal.

Trace, de *tracer*, fait indifféremment en anglais, *a trace, — to trace; retour,* de *retourner, — a return, — to return.*

3° — Il en est de même pour les dialectes issus du latin.

Dans le *valaque,* les noms abstraits qui ne sont pas directement dérivés de noms latins, sont d'ordinaire de simples infinitifs employés substantivement. — Cependant, on y trouve aussi quelques noms produits par des apocopes semblables à celle que nous signalons.

4° — Ce procédé grammatical n'existait-il pas dans la langue mère?

A vrai dire, le changement qui a fait sortir du latin les idiomes néo-latins remonte très-haut, — *Consuetudo loquendi est in motu*, a déjà dit Varron.

Depuis le IIIe siècle avant Jésus-Christ c'est-à-dire depuis l'époque des premiers monuments qui nous soient parvenus, on peut saisir la trace de permutation de lettres, de contractions, d'apocopes, de passages d'une catégorie de mots à une autre catégorie, de dérivations irrégulières. — Il n'y a qu'une seule différence, à savoir que *les mots demeuraient latins en se transformant*, tandis que plus tard ils devinrent français, italiens, espagnols, valaques.

Ainsi, *quadragesima* nous a donné *carême.* — Mais, du temps de Varron, *brevissima* a donné *bruma, — supremus*, — *summus.*

L'influence de l'accent se fait remarquer dans *libellus* de *liberulus, lapillus* de *lapidulus, — seclum* de *seculum.*

Vult pour *volit, — vis,* pour *volis*, — *ferre* pour *ferere.*

Les *doublets* ou dérivations divergentes se retrouvent dans :

Coitus et *cœtus* de *coeo.*
Providens et *prudens* de *provideo,*

Peut-être dans *postero* et *porro*, — *in loco* et *illico.*

La conjugaison de nos verbes attributifs offre des formes analytiques : — *j'ai reçu*, *je suis venu;* — des formes synthétiques (qui d'abord ont été analytiques) : *je recevrai*, — *je parlerai*.

Mais comparez les formes latines, analytiques : *Amatus sum*, — *eram*, — *fueram*, ou les formes synthétiques : *Amav-eram*, — *ero*, — *issem*, — et les constructions de la syntaxe latine où le mot *habere* se joint avec un participe : *copiæ quas habebat paratas.*

On pourrait multiplier ces preuves de la continuité séculaire du travail qui a transformé la langue de Cicéron jusqu'à en faire celle de Bossuet.

Il ne serait donc pas étonnant de trouver en latin des traces de ce procédé de dérivation par apocope. En effet, on croit reconnaître des exemples dans :

Averruncus	de	*averruncare*,
Fulgora	de	*fulgorare*,
Suada	de	*suadere*,
Flora	de	*florere*,
Dii Consentes	de	*consentire*.

La seule différence, c'est que le latin donne une flexion au mot qu'il détache ainsi, — tandis que le français le laisse *tout nu*.

Conclusion. On peut donc considérer ces formations d'un substantif par la suppression de la terminaison d'un verbe comme un effet de la tendance générale des langues organiques à compléter symétriquement la série de leurs racines et des dérivés correspondants.

M. le vicomte Hersart de la Villemarqué fait la seconde lecture de son travail intitulé :

Mémoire sur l'inscription de la cloche de Stival, près Pontivy, en Bretagne.

ANALYSE.

La cloche dont il s'agit est une des « *reliques vénérées* » par la foi populaire dans le canton de Pontivy. La légende dit qu'elle a appartenu à un saint breton du nom de Mériadec, qui aurait vécu

au VIIe siècle : aussi la désigne-t-on communément sous le nom de *cloche de saint Mériadec.* Elle passe pour guérir les maux d'oreille et rendre l'ouïe aux sourds, et le curé la pose sur la tête des bonnes gens infirmes. Elle est en cuivre mêlé d'argent : elle n'a pas été fondue, mais battue au marteau. Elle est surmontée d'une anse; elle a 0^m,21 de haut; le diamètre de son ouverture est de 0^m,18 dans un sens, et de 0^m,15 dans l'autre sens; car elle a la forme d'un bonnet carré.

Sur un des côtés de la cloche, on lit distinctement ces quatre mots :

PIR TURFIC IS TI.

Peut-être n'est-il pas impossible de fixer approximativement la date de cette cloche. Le grand apôtre irlandais Patrick, mort vers la fin du Ve siècle, avait instruit ses disciples dans l'art de préparer les métaux. Leurs ouvrages en ce genre étaient même fort recherchés. On en conserve, à Armagh, un type très-authentique : c'est la cloche à main de saint Patrick, propriété des abbés d'Armagh depuis 946, de même métal et de même forme que celle de Stival, toutes deux battues au marteau. La cloche d'Armagh ne porte aucune inscription; or, la seule inspection des caractères gravés sur la cloche de Stival les a fait prendre, par les paléographes experts en ces matières, pour des lettres gravées en Irlande vers le temps de saint Patrick. Ce sont en effet les mêmes formes que l'on observe dans les manuscrits de Durrow et de Kelly, aujourd'hui déposés dans la bibliothèque du collége de la Trinité à Dublin, manuscrits dont la date est connue. Il est vrai qu'on s'est servi des mêmes caractères sur le continent, à cette époque, comme on peut le voir dans les planches de la *Nouvelle Diplomatique.* Les paléographes s'accordent sur l'âge de ces sortes de lettres, qui ont de onze à douze cents ans; les archéologues pensent, d'autre part, que ces cloches sont du Ve ou du VIe siècle.

C'était le premier âge de la langue celto-bretonne : c'est à cet idiome que M. DE LA VILLEMARQUÉ demande l'explication de l'inscription : PIR TURFIC IS TI.

PIR signifie, dans les anciennes langues cornique et armori-

caine, *doux*, *suave*, et ici, *doucement* (*suaviter*), et paraît dériver du sanscrit *priya, piriya*. On trouve encore ce mot employé dans le même sens chez les anciens poëtes bretons; il se traduit par l'anglais *sweet*.

TURFIC est un adjectif qualificatif dérivé, suivant la règle, du substantif *turf*, et il peut se traduire par *clap*, *son*, *battement*, *teintement;* en grec τύρβη. La terminaison *ic* est très-fréquente dans les noms bretons que les auteurs latins nous ont conservés. Cet adjectif a disparu des dialectes celtiques, mais le verbe gallois *turfy* existe.

IS est une des racines du verbe substantif celtique. Au XIIe siècle, les Gallois remplacèrent l'*i* par un *y*. L'*is* celtique reproduit identiquement l'*is* teutonique et lithuanien, et répond au sanscrit *asi*, au grec εἰς, et au latin *es*.

TI est l'équivalent manifeste du pronom *tu*. M. DE LA VILLEMARQUÉ établit par de nombreux exemples de conformité le sens qu'il attribue à ces quatre mots, et pour les deux derniers, il les retrouve textuellement dans le dialecte écossais : *is*, *mi*, *isti*. En rapprochant ces résultats partiels, qui ont, isolément, la valeur d'une démonstration, il arrive à cette traduction, en tout conforme à la vraisemblance du sens général et à la particularité relative à la cloche :

PIR TURFIC IS TI.

Suaviter sonans es tu.

Doucement sonnant tu es (tu sonnes doucement ou agréablement).

M. DE LA VILLEMARQUÉ traduit ensuite dans toute sa simplicité une légende empruntée à la *Vie de saint Cadoc*, écrite au XIe siècle, en latin. Ce Cadoc était un solitaire breton, émigré dans la partie même de l'Armorique dont Mériadec était évêque cent ans plus tard. La légende dont il s'agit nous représente un moine Gildas venu d'Irlande, et présentant une petite cloche à Cadoc, qui la fit sonner et voulut l'acheter. Mais Gildas, voulant l'offrir au saint père, refusa de s'en dessaisir. Quand il fut à Rome, le pape essaya de l'agiter : elle ne rendit aucun son, et ayant appris que Cadoc l'avait agitée, il ordonna à Gildas d'aller la lui porter; et le solitaire breton

l'ayant saisie, elle se mit à sonner doucement : « ... *Dulcem sonando melodiam edidit.* » D'où le savant celtologue conclut que la cloche de Stival est vraisemblablement celle de la légende, et que c'est l'inscription gravée par l'ouvrier, satisfait de son œuvre, qui aura servi de prétexte à la légende.

Ce Mémoire était terminé quand M. DE LA VILLEMARQUÉ apprit qu'il existait sur une vieille cloche, en Angleterre, une inscription latine ainsi conçue : *In hoc cœtu* SONO SUAVITER *nomen Katharinae.* Ce rapprochement frappant lui a causé un plaisir que les philologues comprendront.

M. EGGER communique les nouvelles d'un voyage d'exploration dans la Tunisie, fait par M. Victor Guérin aux frais de M. le duc de LUYNES ; ces nouvelles sont puisées dans la correspondance du jeune voyageur avec sa mère, et par conséquent peu susceptibles de fournir beaucoup de détails scientifiques. Cependant M. Guérin annonce qu'il a visité les ruines de Si-Salem-Bou-Grara (ou Graza), et y a trouvé quatre inscriptions, dont deux conservent le nom de la ville antique ; à Gafsa, vingt-deux inscriptions inédites, comme les précédentes ; à Feriana, des ruines considérables ; une seule inscription est illisible. M. Guérin a pris des estampages de toutes les inscriptions qu'il a vues, et elles seront soumises par lui à l'examen des épigraphistes.

Séance du 18.

Mme veuve Le Bas fait part à l'Académie de la mort de M. Ph. LE BAS. Cettte perte est vivement sentie par l'Académie.

M. le maire de Melun, par un message du 12 courant, envoie deux nouvelles pièces pour le concours de l'éloge d'Amyot.

Le peu de temps qui reste avant la fête décide l'Académie à passer à ordre du jour.

M. le VICE-PRÉSIDENT informe la Compagnie de la perte qu'elle vient de faire en la personne d'un de ses correspondants regnicoles, M. Stiévenart, doyen de la Faculté des lettres de Dijon.

M. DE ROUGÉ donne connaissance à l'Académie d'un nouvel envoi de M. Mariette : c'est un moulage en plâtre du buste d'une des statues du roi

Chafra (le Chephren d'Hérodote). Cette statue est de grandeur naturelle et a tout l'intérêt d'un portrait véritable. Le profil est beau, quoique les yeux soient petits. Chafra est le plus ancien roi de date certaine dont on ait la ressemblance dans une œuvre d'art.

M. Reinaud lit, à titre de communication, une notice intitulée :

Sur le château de Fraxinet, en Provence, occupé par les Sarrasins au moyen âge.

ANALYSE (1).

On sait qu'aux IXe et Xe siècles les provinces du sud-est de la France, la Savoie, le Piémont et la Suisse furent en proie aux dévastations des Maures. Cette bande de Sarrasins avait pour place d'armes principale la forteresse désignée au moyen âge sous le nom de *Fraxinetum*, et située en Provence au fond du golfe Grimaud.

Dans un ouvrage publié en 1836 (2), M. Reinaud avait raconté les détails de cette invasion accomplie par des pirates venus d'Espagne en Provence vers l'an 889, et débarqués dans le golfe de Saint-Tropez. Le savant professeur de l'École des langues orientales avait remarqué que Fraxinetum devait être au village actuel de La Garde-Frainet, position stratégique importante, et qui présente encore des vestiges de travaux formidables.

Les Sarrasins restèrent en possession de Fraxinet pendant quatre-vingt-dix ans environ, et, de là, se répandirent sur les provinces voisines, recevant incessamment des secours de l'Afrique et de l'Espagne. Les chefs, bien qu'indépendants de fait, reconnaissaient cependant la souveraineté des princes de Cordoue. M. Reinaud avait ajouté qu'aucun écrivain arabe n'avait mentionné la colonie de Fraxinet; il reconnaît aujourd'hui qu'il s'est trompé sur ce point, car il existe deux historiens du Xe siècle qui ont visité toutes les possessions arabes, ce sont Al-Estakhry et Ibn-Haucal. La relation du

(1) Cette notice a été publiée dans les *Nouvelles annales des Voyages*, VIe série, 6e année, juin 1860.

(2) *Invasions des Sarrasins en France et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse*, p. 158.

premier a été publiée avec cartes en 1839, celle du second est inédite. Dans le récit d'Al-Estakhry on reconnaît facilement que c'est le pays de Fraxinet qui est décrit. Ce témoignage est confirmé par celui d'Ibn-Haucal, qui désigne la montagne dont il s'agit comme appartenant au pays *andalous*, et l'on sait que cette désignation s'appliquait à cette époque, chez les Arabes, non-seulement à toute l'Espagne, mais au Languedoc et à la Provence. Ce pays est désigné aussi sous le nom de *Montagne des Sommets*, ce qui peut s'entendre d'une élévation en étages formant amphithéâtre, et cela conviendrait à la localité dont il s'agit. Le mot arabe peut se lire *kilâl* ou *filâl*; ce dernier mot serait le pluriel de *fill*, nom de l'arbre qui produit le liége, et le pays en est couvert. Ce mot *fill* répond au grec φελλός qui a le sens d'*arbre* et d'*écorce*.

Un seul ouvrage a été déposé au secrétariat : *Revue de l'Orient*, numéro de mai 1860, in-8°.

M. Egger commence la deuxième lecture de ses *Observations sur un principe de dérivation fréquemment appliqué dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins.* (Analysé après la première lecture. *Voy.* plus haut.)

Séance du 25.

Il est donné lecture d'une lettre adressée à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie française, par M. le Ministre des affaires étrangères, pour annoncer l'achèvement des travaux de restauration du monument du baron Gobert au Caire. Ces travaux ont été exécutés sur la demande des deux Académies, française et des Inscriptions, sous la direction officieuse de M. le consul de France au Caire, et à la recommandation de M. le Ministre des affaires étrangères.

M. le Président informe l'Académie de la perte qu'elle vient de faire en la personne de l'illustre Wilson, membre associé étranger, à Londres.

M. Delisle fait hommage d'un mémoire manuscrit intitulé : *Constructions gallo-romaines et peintures murales découvertes en 1845 et 1846.*

M. Maury commence la première lecture d'un Mémoire intitulé : *Nouvel essai d'interprétation de la grande inscription étrusque de Pérouse.*

Sont offerts en dons les ouvrages suivants :

Par M. Reinaud, *Notice sur Mahomet*, br. in-8°;

Par M. Ernest Renan, *le Cantique des cantiques*, traduit de l'hébreu, avec une étude sur le plan, l'âge et le caractère du poëme, 1 vol. in-8°;

Par le général Creuly, deux brochures :

1° *Sur une inscription géographique du Musée d'Autun*, br. in-8°;

2° *Questions de chronologie et d'histoire à propos d'une épitaphe du* v^e^ *siècle*, br. in-8°;

Par M. Max. de Ring, *les Tombes celtiques situées près de Ensisheim* (Haut-Rhin); rapport présenté au Comité pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, br. in-8°;

Par la *Société des antiquaires de Picardie*, n° 1 du *Bulletin* de 1860;

Par M. de Caumont, *Bulletin monumental*, 3e série, t. VI, n° 4, in-8°;

Revue de l'art chrétien, mai 1860, in-8°;

Bullettino archeologico sardo, mars et avril 1860, in-8°.

M. Le Clerc présente de la part de M. Guessard, principal éditeur de la grande collection des anciens poëtes de la France, le premier volume de cette collection, contenant deux poëmes inédits : *Fier-à-Bras* et *Parise la Duchesse.*

Cette édition, soit dans les préfaces, soit dans les notes, prépare la solution de plusieurs questions intéressantes d'histoire littéraire, entre autres celles de la forme première et originale du poëme de *Fier-à-Bras*, qui avait paru en d'autres langues, mais traduit, et que le nouvel éditeur démontre avoir une origine française.

M. Noël des Vergers offre au nom de l'auteur, M. le comte G. Conestabile, professeur d'archéologie à l'Université de Pérouse, une brochure en langue italienne intitulée : *Sulla costruzione delle sale dette dei Giganti, memoria di S. M. il re Frederico VII° di Danimarca, versione dal francese, preceduta da un discorso* del conte G. Conestabile.

MOIS DE JUIN.

Séance du 1er

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. le comte Bartolomeo Borghesi, décédé, comme associé étranger de la Compagnie.

Une commission, chargée de présenter une liste de candidats est élue, et elle est composée de MM. Hase, Le Clerc, Guigniaut et De Longpérier.

Sur l'invitation de ses confrères, M. Maury rend compte de son voyage à Melun en compagnie de M. de Longpérier, le jour de l'inauguration de la statue d'Amyot.

L'Académie, sans se faire représenter officiellement par une députation, avait autorisé ceux de ses membres qui en auraient le désir à se rendre à l'invitation de M. le maire de Melun. MM. Maury et de Longpérier, appartenant tous deux au département de Seine-et-Marne, se sont crus naturellement désignés pour assister à cette cérémonie. M. Lebrun, de l'Académie française, était présent à cette fête comme membre du jury du concours. Trois membres de l'Académie des Beaux-Arts y figuraient également: MM. Nanteuil, De Nieuwerkerke et Lemaire. L'Institut ainsi représenté a été l'objet de l'accueil le plus gracieux et le plus honorable à Melun. Les autorités municipales se sont empressées de déférer au jugement de la commission chargée d'examiner les éloges d'Amyot en vers et en prose envoyés au concours. Or, la commission a déclaré qu'aucune des compositions ne serait jugée digne du prix dans un concours académique, mais elle a signalé comme supérieure à toutes les autres, celle qui portait le numéro 17. Il n'y a donc eu ni prix de décerné ni discours prononcé, le nom seul de l'auteur a été proclamé. Bien que M. Maury ne fût pas délégué par la Compagnie, il a cru qu'il pouvait, dans une fête consacrée à une des gloires littéraires de la France, dire quelques paroles inspirées par la circonstance et le souvenir d'une mémoire chère à tous ceux qui ont le culte des grandes célébrités et de l'érudition nationale.

Quelques membres ajoutent que le discours de M. Maury, dans la solennité d'inauguration, ainsi que son improvisation au banquet qui termina la journée, ont obtenu un succès de vive sympathie et mérité l'approbation générale.

M. le Président adresse à M. Maury des remercîments au nom de l'Académie.

M. Wallon, membre de la commission chargée de continuer le *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, demande, par l'organe de M. le Président, qu'il lui soit désigné un collaborateur pour remplacer M. Le Bas. Cette élection est renvoyée au 8 juin.

Un membre appelle l'attention de l'Académie sur un autre travail interrompu par la mort de M. Le Bas: le *Voyage archéologique en Grèce*, etc. Il eût été fort à regretter que cette publication, encouragée par le Gouvernement et dont les principaux matériaux sont à la disposition de l'éditeur, demeurât inachevée faute d'une main assez habile pour les mettre en œuvre. Un savant digne d'une telle entreprise, M. Waddington, s'offre pour continuer le travail. Il est lauréat de l'Académie, et, par son voyage en Asie aussi bien que par ses études personnelles, il est capable de poursuivre l'œuvre commencée et même d'y ajouter: aussi bien a-t-il fourni déjà de nombreux documents à M. Le Bas. L'éditeur souhaiterait seulement que l'Académie sanctionnât ce choix par une sorte de désignation officielle. Il est à propos d'ajouter que M. Waddington accepterait avec désintéressement l'héritage du travail en laissant à la famille Le Bas les avantages matériels qui y demeurent attachés. L'Académie jugera que M. Waddington mérite autant sa confiance comme savant, que son approbation pour sa délicatesse et sa générosité.

Un autre membre, en s'associant aux éloges si bien dus à M. Waddington, craint que la proposition ne s'écarte des usages et des règles de l'Académie, puisqu'il s'agit d'une entreprise particulière qui n'entraîne ni surveillance, ni participation de la Compagnie.

Un membre pense que, pour résoudre la question, il importe de s'éclairer sur l'origine des conditions de la publication.

Un autre membre rappelle alors que M. Villemain, ministre de l'instruction publique, avait donné une mission épigraphique en Orient à M. Le Bas, et avait facilité sa publication par la garantie d'une souscription. Ce fut donc avec la protection du Ministre que l'auteur trouva un éditeur, mais sans aucune participation de l'Académie.

Un autre membre pense que c'est, en conséquence, au Ministre qu'il convient de s'adresser.

La conclusion à tirer de cette discussion, qui se prolonge encore pendant quelque temps, c'est que si l'éditeur demande à l'Académie une adhésion morale au choix qu'il a fait de M. Waddington, les éloges qui viennent

d'être décernés au jeune savant doivent lui suffire. S'il demande une adhésion officielle, c'est de M. le Ministre de l'instruction publique qu'il doit la solliciter.

Sont déposés sur le bureau pour être offerts en dons:

Étude iconographique sur l'arbre de Jessé, par M. l'abbé J. Corblet, br. in-8°;

Revue historique du droit français et étranger, 6e année, 2e livr., mars-avril 1860, in-8°;

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. III, 4e livr., in-8°;

Société des antiquaires de la Morinie, bulletin historique, 9me année, 33e livr., 1er trimestre, 1860, in-8°;

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. III, 2e bullet., in-8°;

Annales de philosophie chrétienne, avril 1860, in-8°;

Le Cabinet historique, avril 1860, in-8°.

M. Egger continue la seconde lecture de ses *Observations sur un principe de dérivation fréquemment appliqué dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins.*

Séance du 8.

M. Hippolyte Fauche écrit pour se présenter comme candidat à la place d'Académicien ordinaire, vacante par le décès de M. Le Bas.

L'Académie impériale des sciences de Vienne offre ses nouvelles publications:

1° *Recueil des procès-verbaux de la classe de philosophie et d'histoire*, t. XXX, 2e et 3e parties; t. XXXI, 1re, 2e et 3e parties; t. XXXII, 1re à 4e partie, accompagnées de la table des t. XXI à XXX de cette collection;

2° *Archives pour la connaissance des sources de l'histoire d'Autriche*, t. XXI, 2e partie; t. XXII, XXIII, in-8°;

3° *Fontes rerum Austriacarum*, t. XVI et XVIII, in-8°;

4° *Notizenblatt*, 1859, in-8°:

5° *Almanach der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, 1569, in-8.

La même Compagnie annonce enfin la mise au concours de l'éloge de Schiller.

L'ordre du jour appelle la nomination, au scrutin secret, d'un membre de la commission chargée de la continuation du *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*.

L'unanimité des suffrages se réunit en faveur de M. Ad. Regnier.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la commission du prix Gobert, et celui de la commission chargée de présenter trois candidats à la place d'associé étranger, laissée vacante par la mort de Borghesi.

Ont été déposés sur le bureau pour être offerts en dons :

La Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen âge, ou *Études sur les superstitions païennes qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours*, par M. Alfred Maury.

Les Olim du château de Tourlaville près Cherbourg, par M. de Pontaumont, br. in-8° ;

Revue numismatique, par MM. J. de Witte et Adr. de Longpérier, mai et juin 1860, in-8° ;

Revue archéologique, juin 1860, in-8° ;

Revue orientale et américaine, juin 1860, in-8°.

M. Texier met sous les yeux de l'Académie la photographie d'une sculpture trouvée par M. Rey dans l'île de Chypre, à Daly. C'est un monument curieux et rare, et la figure principale est coiffée comme le buste de notre Musée dans lequel M. Lenormant croyait reconnaître Apollonius de Thyane.

M. Egger, en achevant la seconde lecture de ses *Observations sur un principe de dérivation fréquemment appliqué dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins*, demande l'autorisation de l'imprimer à part, avec réserve de son droit d'admissibilité dans le recueil des Mémoires de l'Académie.

Séance du 15.

M. de Slane demande que son nom soit inscrit sur la liste des candidats à la place d'Académicien ordinaire, vacante par le décès de M. Le Bas.

M. Miller fait une demande analogue.

Sont présentés, pour le concours des Antiquités de la France, les ouvrages suivants :

1° Par M. Garnier, *Louis de Bourbon, évêque prince de Liége*, 1455-82, in-8° ;

2° Par M. Roux, *Protestation et appel respectueux en faveur de la liturgie gallicane chartraine; Second fragment de l'histoire générale et particulière du grand et vieux diocèse de Chartres*, br. in-8°;

3° Par M. Loriquet, examen d'un ouvrage de M. Savy, agent voyer en chef du département de la Marne, intitulé : *Mémoire topographique, jusqu'au cinquième siècle, de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département*, br. in-8° ;

4° Par M. de Martonne, *Notice historique sur l'église de Saint-Martin de Vendôme*, in-8° ;

M. de La Querrière fait hommage d'une nouvelle édition de sa *Notice historique et descriptive sur l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean de Rouen*, ouvrage qui avait obtenu une mention honorable dans le concours des antiquités de la France de 1859. Cette édition est tellement augmentée de documents inédits que la première brochure ne peut plus passer que pour l'ébauche du présent travail. Il semble même à quelques membres qu'il pourrait être envoyé au concours de cette année à titre de production nouvelle.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre de la Commission permanente des inscriptions et médailles, pour succéder à M. Le Bas.

M. Adrien de Longpérier, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé membre à vie de cette Commission.

Le même ordre du jour appelle la nomination d'un membre de la Commission annuelle de l'École française d'Athènes, pour succéder à M. Le Bas.

M. Beulé, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, est proclamé membre de la Commission.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion relative au prix Gobert.

La séance redevient publique et le résultat du vote est connu :

M. Barthélemy Hauréau *a obtenu le premier prix Gobert* (*de* 9,000 *fr. environ*) *pour la première partie du* XVe *volume du* Gallia christiana.

M. Deloche *a obtenu le second prix Gobert* (1,000 *fr. environ*) *pour le cartulaire de l'abbaye de Beaulieu.*

Sont déposés sur le bureau pour être offerts en dons :

Découverte des grands lacs de l'Afrique orientale par les capitaines J.-H. Speke et R.-F. Burton, rapport fait à la Société de géographie en 1860, par M. Jomard, br. in-8° ;

Lettre à M. A. de Longpérier sur quelques médailles trouvées en Crimée, par M. C. Robert, demi-feuille in-8° ;

Première lettre à M. A. de Longpérier sur quelques collections du Piémont et de la Lombardie, par le même, trois quarts de feuille in-8° ;

Nicolaus Syllacius de Insulis Meridiani atque Indici maris nuper inventis, with a translation into english by the Rev. John Mulligan. A New-York, 1859, pet. in-folio ;

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er trimestre 1860, n° 35, in-8° ;

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), nouvelle période, t. III, 1er cahier, in-8° ;

Société littéraire et scientifique de Castres (*Tarn*), procès-verbaux des séances, 3e année, in-8° ;

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies, juin 1860, in-8°.

Séance du 22.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes prie l'Académie de lui donner son avis sur le choix d'un continuateur pour la publication des monuments épigraphique de la Grèce et de l'Asie-Mineure commencée par M. Le Bas. Deux savants lui sont recommandés : MM. Waddington et Le Barbier.

La réponse de l'Académie est ajournée à huitaine.

Le frère de M. Nestor L'Hôte, le célèbre compagnon de voyage de Champollion, adresse à l'Académie un rapport sur la collection des documents recueillis par le savant voyageur, et la prie d'intervenir auprès de l'autorité compétente pour obtenir la publication de ces documents aux frais de l'État, publication qui serait aussi utile à la science qu'honorable pour la mémoire de M. Nestor L'Hôte.

Un membre fait remarquer que M. Nestor L'Hôte avait reçu du gouvernement une mission pour rechercher les monuments qui devaient servir, soit de complément, soit de supplément aux travaux que la mort prématurée de Champollion avait laissés inachevés ; et les juges les plus compétents ont déjà déclaré que M. Nestor L'Hôte s'était dignement acquitté de cette mission.

L'Académie, avant de délibérer sur la proposition qui lui est soumise, veut être éclairée sur l'importance et l'intérêt de cette collection, et donne au Bureau l'autorisation de désigner lui-même les membres d'une Commission qui devra se livrer à cet examen. Sont désignés : MM. JOMARD, BRUNET DE PRESLE, DE ROUGÉ, DE LONGPÉRIER, et ce choix est approuvé par la Compagnie.

L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats au fauteuil laissé vacant par le décès de M. PH. LE BAS, et discuter les titres des candidats présentés par la Commission pour la place d'associé étranger laissée vacante par la mort de B. BORGHESI.

Ont été déposés sur le bureau, pour être offerts en dons, les ouvrages suivants :

Recherches chronologiques sur les âges bibliques et héroïques, par M. S. Cricq Cazeaux, br. in-8°;

Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 2e année, 1859, 2 fascicules, in-8°.

M. MAURY continue la première lecture d'un Mémoire intitulé : *Nouvel essai d'interprétation de la grande inscription étrusque de Pérouse.*

Séance du 29.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Rhangabé annonçant l'envoi du moule de la statuette de Minerve, qui lui avait été demandé de la part de l'Académie.

Ce moule est déposé sur le bureau conformément à la proposition de M. DE LONGPÉRIER; l'Académie décide qu'il sera donné au Musée du Louvre, qui en délivrera en retour des exemplaires.

Le bureau de la Société asiatique informe l'Académie qu'elle tiendra sa 38e séance générale annuelle le lundi 2 juillet, à 11 heures 1/2 précises, sous la présidence de M. REINAUD.

MM. Noyel et l'abbé Boitel écrivent à l'Académie pour lui faire hommage :

Le premier, d'une brochure intitulée : *La méthode de la nature pour enseigner à lire, appliquée à la langue française*, in-4°;

Le second, d'un ouvrage intitulé : *Histoire du bienheureux Jean surnommé l'Humble*, 1 vol. in-12.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire pour remplir la place vacante par suite du décès de M. Philippe Le Bas.

La majorité absolue des suffrages se réunit en faveur de M. Miller, qui est, en conséquence, élu membre ordinaire de l'Académie. Cette élection sera soumise à l'approbation de S. M. l'Empereur.

Le même ordre du jour appelle l'élection d'un associé étranger pour remplir la place laissée vacante par suite du décès de M. le comte Borghesi.

La majorité absolue des suffrages se réunit en faveur de M. Gerhard, à Berlin, qui est élu membre associé étranger de l'Académie. Cette élection sera soumise à l'approbation de S. M. l'Empereur.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Wilson, membre associé étranger, décédé.

M. le Président rappelle à l'Académie qu'elle doit délibérer sur l'avis à donner au Ministre de l'instruction publique pour le choix du rédacteur qui devra continuer la publication du *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, commencée par M. Le Bas.

A la suite d'une discussion assez longue, il est décidé que M. Waddington sera désigné à M. le Ministre pour continuer l'ouvrage de M. Le Bas. L'Académie, considérant que le nom de M. Le Barbier figure le second sur la liste de candidats présentés par Son Excellence ; que ce savant modeste a renoncé à toute prétention de ce côté dès qu'il a appris que M. Waddington était sur les rangs, estime qu'il est juste que l'opinion exprimée par la Compagnie sur la valeur de ses travaux, tant comme membre de l'École d'Athènes que comme savant libre depuis qu'il en est sorti, puisse lui servir d'encouragement et de recommandation auprès de M. le Ministre.

Sont déposés sur le bureau, pour être offerts en dons, les ouvrages suivants :

Essai sur l'ancienne constitution municipale de Perpignan, par M. Léon Clos, br. in-8° ;

Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, 3e année, 2e livraison, in-8° ;

Revue de l'art chrétien, juin 1860, in-8° ;

The numismatic chronicle and journal of the numismatic Society, nos 76 et 78, in-8° ;

M. Egger donne lecture d'un Mémoire que, sur l'invitation de la Compagnie, il a bien voulu préparer pour la séance trimestrielle du premier mercredi de juillet. (Cette séance étant secrète, nous ne pouvons analyser les travaux qui lui sont destinés).

MOIS DE JUILLET.

Séance du 6.

Sur la demande de M. le Président, M. le vicomte de Rougé annonce à l'Académie que la Commission chargée d'examiner les papiers de M. Nestor L'Hôte est avancée dans son travail et fera prochainement son rapport.

M. Maury termine la première lecture de son Mémoire intitulé : *Nouvel essai d'interprétation de la grande inscription étrusque de Pérouse.* (Analyse après la seconde lecture).

M. de Longpérier demande à faire quelques remarques sur l'épreuve en plâtre de la statuette de Minerve qu'il a fait exécuter, et dont le *bon-creux* avait été envoyé par M. Rhangabé. Il résulte de ses observations qu'on ne peut considérer cette statuette, grossière imitation de la Minerve de Phidias, que comme une simple ébauche, à laquelle manquaient à la fois le fini et les accessoires, dont le piédestal même est resté à l'état tout à fait rudimentaire, mais qui n'en offre pas moins un moyen direct et précieux de restitution.

M. Adolphe Regnier offre à l'Académie, au nom de M. Garcin de Tassy, les ouvrages suivants, qui ont été envoyés de l'Inde au savant professeur de l'Ecole des langues orientales :

1° Quelques livres philosophiques sanscrits, traduits en anglais par M. Ballantyne et qui sont : *Les aphorismes de la philosophie védanta,* par Bâdâvâyana, avec des extraits de commentaires. Mizapore, 1851, in-8° ; — *Les aphorismes de la philosophie niâya* de *Gautama,* avec extraits, etc., l. II, III et IX, Allahabad, 1853 et 1854, 2 vol. in-8° ; — *Les aphorismes de la philosophie Sân Khya de Kapila*, avec extraits, etc. L. II, III et IV, Allahabad, 1854, un vol. in-8° ; — *Les aphorismes du vaiseshika de Ka-*

nada, avec extraits du commentaire de Sankara Misra. Mizapore, 1857, 1 vol. in-8°.

2° La seconde partie d'une grammaire, *le Laghu Kaumudi*, traduite en anglais par le même savant.

3° Quatorze volumes du même auteur ayant pour objet de répandre parmi les Pandits les notions les plus essentielles de la science européenne; savoir : *Leçons sur les subdivisions des connaissances et leurs mutuelles relations,* part. II, anglais, sanscrit; Mizapore, 1849, in-8°; — *Synopsis of science*, Mizapore, 1852, 1856, 3 vol. in-8°; — *Éléments de rhétorique, de logique, la méthode d'induction métaphysique et psychologie*, Mizapore et Allahabad, 5 vol. in-3°; — *Chimie, physique, géographie physique, économie politique*, Mizapore, Allahabad, Agra, 5 vol. in-8°.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Translation of some Assyrian inscriptions, by H. Fox Talbot; — *Inscriptions de Michaux*; — *Inscriptions de Bellino* (traduction et commentaire). Broch. extraite du *Journal de la Société asiatique* de Londres.

Poésie héroïque des Indiens comparée à l'épopée grecque et romaine, avec analyse des poëmes nationaux de l'*Inde*, citations en français, et imitations en vers latins, par M. F.-G. Eichhoff, 1 vol. in-8°. « Dans ce recueil, la connaissance de la langue et de la poésie sanscrite s'allie heureusement à celle des lettres classiques en général, et au goût le plus exercé de la versification latine en particulier. »

Æschyli Choephori; recensuit, adnotationem criticam, et exegeticam adjecit Henricus Weil, in Facultate litterarum Vesontina professor. Gissæ, 1860.

De la composition symétrique du dialogue dans les tragédies d'Eschyle, par H. Weil; brochure grand in-8°, de 27 pages. Paris, 1860.

« On retrouve dans le premier de ces livres les excellentes qualités de critique attentive et ingénieuse dont l'auteur avait déjà fait preuve, et qui signalent en lui un véritable philologue. Quant à l'opuscule qui y est joint, l'auteur y développe une théorie hardie et neuve à plusieurs égards, et cependant conforme à l'évolution historique de la tragédie grecque, née de la poésie des chœurs; théorie selon laquelle le dialogue lui-même de la tragédie, ébauché par Thespis, déjà perfectionné par Eschyle, resterait cependant soumis dans les drames de ce grand poëte à la loi de symétrie originaire des anciens chœurs tragiques, où se confondaient, sous une forme commune, l'élément lyrique et l'élément dramatique de plus en plus distingués depuis. »

M. EGGER offre à l'Académie, au nom des auteurs, l'ouvrage intitulé : *M. Tullii Ciceronis pro T. Annio Milone oratio ad judices*, texte latin, revu,

corrigé et annoté par J. Wagener, professeur de rhétorique latine à l'Athénée royal d'Anvers, accompagné de l'introduction de *Q. Asconius Pedianus*, revue, traduite et commentée par le même et précédée d'une esquisse historique, servant d'introduction générale, par A. Wagener, professeur à l'Université de Gand. Paris, Anvers et Mons, 1860, in-8°. « Le fond de ce travail est le développement du commentaire si estimé de M. C. Halm sur la Milonienne, avec un grand nombre de remarques nouvelles, surtout exégétiques, dont le savant académicien, qui s'est chargé de présenter l'ouvrage, fait ressortir le mérite. Il loue également l'auteur de cette édition d'avoir joint à son commentaire, et l'introduction *antique, judiciaire* et *spéciale*, si précieuse pour nous aujourd'hui, du rhéteur Asconius Pedianus, et la nouvelle introduction *historique* et *politique*, composée tout exprès, à la prière de son père, par M. Wagener fils, déjà connu de l'Académie par de savants Mémoires, l'un entre autres justement remarqué sur l'Histoire de l'apologue. » (Extrait du procès-verbal.)

Sont déposés sur le bureau :

Programm des Grossherzoglich hessischen Gymnasium zu Ciessen, als Einladung zu den am 29, *und* 30 *März*, 1860, etc.; brochure in-4°, renfermant une dissertation sur les racines FEΣ et EΣ avec leurs dérivés, par le professeur du Gymnase docteur J.-H. Hainebach ;

Les mayeurs de Saint-Omer d'après les archives et divers manuscrits inédits, 1144-1860, par Henri de Laplane ;

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, mars et avril 1860, in-8° ;

Revue historique du droit français et étranger, mai et juin 1860, in-8° ;

Annales de philosophie chrétienne, mai 1860, in-8° ;

Annales de la propagation de la Foi, juillet 1860, in-8° ;

M. Egger lit, au nom de l'auteur, le Mémoire intitulé :

Observations archéologiques et topographiques recueillies pendant un voyage en Grèce (mars, avril, mai 1860), *par M. de Koutorga.* — *Les villes de* Cyrtones *et de* Corsia ; *les ruines d'*Halæ.

ANALYSE.

Les limites nord-est de la Béotie avec la Locride sont décrites principalement par Pausanias dans le chapitre XXIV de ses *Béoti-*

ques. « Après avoir parcouru près de douze stades à gauche de la ville de *Copes*, dit Pausanias, on rencontre *Olmones,* puis, sept stades plus loin, *Hyette.* Ces deux localités furent de tout temps et sont restées des villages. A la distance de vingt stades de Hyette est située *Cyrtones*, dont le nom était autrefois, comme on dit, *Cyrtone.* La ville, bâtie sur une montagne élevée, renferme un temple d'Apollon avec un bois sacré et les statues d'Apollon et d'Artémis. Il y a là aussi une source d'eau fraîche sortant d'un rocher, et, près de cette fontaine, un temple des Nymphes entouré d'un petit bois d'arbres cultivés. Après avoir quitté *Cyrtones* et traversé une montagne, on arrive à la ville de *Corsia*, au-dessous de laquelle, à la distance d'un demi-stade, se trouve un bois, non d'arbres cultivés, mais de chênes pour la plupart, et, dans ce bois, est dressée, à ciel ouvert, une petite statue d'Hermès. En descendant enfin dans la plaine, on arrive à l'endroit où le fleuve Platanius se jette dans la mer; à droite de ce fleuve est située la ville d'*Halæ,* extrême possession des Béotiens sur la mer qui sépare la Locride de l'île d'Eubée. »

Copes est connue; Ulrichs a démontré que l'emplacement de cette ville est occupé par le village de *Topolia*, sur le rivage du lac Copaïs. M. de Koutorga a vu les restes de la ville d'*Halæ,* indiquée exactement, pour la première fois, par le colonel Leake, et a trouvé le ruisseau *Platanius ;* il est parvenu à déterminer la position de *Corsia* à Mellenitza et celle de *Cyrtones* à Martini.

Nous nous bornons à constater ces résultats, qui forment les conclusions du Mémoire. (Pour suivre cette dissertation, il serait indispensable d'avoir une carte sous les yeux.)

M. de Witte communique, de la part de M. François Lenormant, les premiers résultats des fouilles par lesquelles le jeune archéologue continue « pieusement », sur le sol de l'ancienne Eleusis, les travaux commencés par son regrettable père. « Ces résultats, grâce à l'appui du gouvernement français et à la coopération intelligente des autorités grecques, sont déjà remarquables et font concevoir pour l'avenir de justes espérances. Quatre photographies mises sous les yeux de l'Académie et décrites d'après les notes de M. François Lenormant, par M. de Witte, en donnent à la Compagnie le gage et la preuve. »

Séance du 13.

M. le Secrétaire délégué communique à l'Académie une lettre en date du 6 juillet, par laquelle M. Naudet, secrétaire perpétuel, se fondant sur d'illustres exemples, et ne trouvant plus en lui-même les forces nécessaires pour suivre et diriger les affaires de la Compagnie, remet entre ses mains sa démission des fonctions qu'il a exercées pendant huit années. M. le Secrétaire délégué explique que la résolution de M. le Secrétaire perpétuel, méditée depuis longtemps, est aujourd'hui irrévocable, et que ses instances les plus pressantes pour l'amener à revenir sur cette décision ont été infructueuses

L'Académie accepte la démission de son Secrétaire perpétuel.

Sur la proposition d'un de ses membres, elle décide que la lettre dans laquelle cette détermination est consignée, sera transcrite au procès-verbal et que l'expression de ses profonds regrets sera transmise à M. Naudet.

Sur la demande d'un autre membre, l'Académie arrête que son ancien Secrétaire perpétuel sera remercié des services qu'il lui a rendus pendant sa gestion et des travaux par lesquels il l'a honorée.

Lettre de M. Naudet, *secrétaire perpétuel.*

« Messieurs et très-honorés confrères,

» Je ne me sens plus l'activité suffisante pour suivre et diriger les affaires » de l'Académie. D'illustres exemples : De Boze, en 1743 ; Bougainville, » en 1755 ; Le Beau, en 1772 ; Dupuy, en 1782, m'ont appris que le se» crétaire perpétuel peut et doit déposer l'honneur de cet office quand l'âge, » les infirmités ou d'autres raisons ne lui permettent plus d'en supporter » les charges. N'ayant pas été assez heureux pour leur ressembler par les » grandes qualités qui les distinguaient, j'imiterai du moins leur pru» dence.

» Je vous prie de recevoir ma démission,

» En agréant l'expression des sentiments de reconnaissance et de res» pectueuse affection dont sera toujours pénétré pour l'Académie

» Votre dévoué serviteur et confrère,

» Naudet. »

M. le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection du secrétaire perpétuel.

L'Académie décide qu'elle procédera à cette élection le 27 de ce mois.

Il est ensuite donné lecture d'un décret, en date du 11 juillet, par lequel l'élection de M. Miller, comme membre ordinaire en remplacement de M. Le Bas, est approuvée par Sa Majesté l'Empereur.

M. Miller est introduit dans la salle des séances par M. le Secrétaire délégué et prend place parmi ses confrères.

Lecture est faite d'un second décret, en date du même jour, par lequel l'élection de M. Gerhard, de Berlin, en qualité de membre associé étranger, en remplacement de M. Borghesi, est approuvée.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission chargée d'examiner les papiers contenus dans les portefeuilles de feu M. Nestor Lhôte, compagnon de voyage de Champollion en Égypte. Ces papiers ont été acquis par l'État, et il s'agit d'intervenir, s'il y a lieu, après examen, auprès de M. le Ministre de l'instruction publique, pour obtenir que ces documents soient publiés en entier ou en partie, comme ils devaient l'être avant 1848, ce projet de publication ayant été suspendu à cette époque.

M. le vicomte de Rougé, rapporteur, résume, dans une exposition orale, les délibérations et expose les conclusions de la Commission.

Il résulte de cet exposé que les travaux de M. Nestor Lhôte qui forment la continuation des recherches de Champollion, et qui ont été poursuivis depuis la mort du maître avec autant de zèle que de talent, ont encore aujourd'hui une grande importance. Après avoir fait une étude sommaire de ces documents, la Commission s'est convaincue :

1° Que les empreintes qui en font partie sont suffisamment conservées pour fournir, soit des vérifications partielles, soit même, parfois, des dessins complets ;

Que les dessins d'inscriptions et de monuments, et même une partie des vues pittoresques, pourraient être publiés utilement pour la science et pour l'art. Quoiqu'un grand nombre de ces monuments ait été relevé depuis par divers voyageurs, on peut dire, même après les travaux de la Commission prussienne, dirigés par M. Richard Lepsius, qu'aucune publication ne présenterait, surtout pour la partie épigraphique, un égal degré de correction ;

3° La Commission pense que la publication des *Notices descriptives des monuments* aurait surtout un grand intérêt. Faite dans un format modeste analogue à celui des *Notices* de Champollion, cette publication comblerait une lacune importante. En y joignant, dans le même format et à titre de complément, les réductions des dessins préparés par Nestor Lhôte pour

composer de grandes planches, on mettrait entre les mains des hommes d'étude une foule de matériaux précieux, inédits pour la plupart. La Commission insisterait pour le petit format.

La Commission saisit cette occasion de renouveler le vœu, tant de fois exprimé par les savants de tous les pays, de voir enfin terminée la publication, depuis trop longtemps arrêtée, des *Notices* de Champollion, de ces admirables documents qu'on peut nommer « les Mines historiques de l'Égypte. » L'État s'est formellement engagé à cet égard lors de l'acquisition du cabinet de Champollion. Or, c'est un complément nécessaire et déjà annoncé du grand ouvrage sur les monuments de l'Egypte, auquel, par conséquent, ont droit les souscripteurs. En reprenant donc ce beau travail et en lui donnant une suite naturelle par la publication des notices de Nestor Lhôte, on rattacherait ces deux séries de documents, par un lien étroit, aux travaux archéologiques que prépare M. Mariette sur le même plan, et l'on formerait ainsi un ensemble qui n'aurait rien de comparable en ce genre. La science européenne devrait à la France, qui eut la gloire d'ouvrir cette carrière nouvelle au début du siècle et de la poursuivre depuis avec tant d'éclat, un inventaire complet de tous les souvenirs historiques de la vallée du Nil.

L'Académie consultée adopte les conclusions de ce rapport qui sera inséré au procès-verbal, et décide qu'il sera écrit en son nom à M. le Ministre de l'instruction publique pour appeler l'intérêt efficace du Gouvernement sur ce double projet de publication : la suite des *Notices* de Champollion et la série complète de celles de Nestor Lhôte.

Il est donné lecture d'une lettre adressée à M. le Président et à l'Académie, et par laquelle M. Barbat fait hommage à la Compagnie d'un ouvrage considérable dont il s'est longtemps occupé et qui a pour titre : *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses monuments, depuis son origine jusqu'à l'époque actuelle.* Châlons-sur-Marne, 1 vol. grand in-4° avec un atlas in-f° de 150 planches et des dessins lithographiés. Envoi, sur la demande de l'auteur, à la Commission des antiquités de la France.

M. Egger lit, en communication, une note développée dans laquelle il expose que M. Brunet de Presle lui a proposé de joindre comme appendice à la publication des papyrus du Louvre (d'après les papiers de M. Letronne), quelques-uns de ceux que M. Mariette a rapportés d'Égypte. Parmi ces papyrus figure celui dont M. Egger a rendu compte sommairement dans une séance du mois d'octobre 1857. Il a dû, en conséquence, communiquer à

M. Brunet de Presle le résultat, encore incomplet, de ses recherches sur ce papyrus. M. Brunet de Presle s'étant, de son côté, livré à l'examen du *fac-simile* et l'ayant comparé au déchiffrement obtenu par son confrère, a été assez heureux pour découvrir des rapprochements décisifs entre le texte dorien conservé sur ce monument et les fragments du vieux poëte Alcman, de Sardes ou de Sparte, qui vivait dans la seconde moitié du septième siècle avant Jésus-Christ.

Après avoir établi cette donnée nouvelle, M. Egger développe les arguments sur lesquels s'appuie l'attribution, désormais certaine de ce texte, à une ode d'Alcman, probablement l'*Ode aux Dioscures*. On peut aujourd'hui restituer quelques mots de plus au manuscrit; mais malheureusement la suite des idées y est encore trop difficile à saisir pour que l'on fasse même un essai de traduction. Quant à la division métrique, elle reste fort douteuse encore dans l'état actuel des papyrus. Mais, quelque incomplet que soit ce premier résultat, il prouve que les explorateurs de l'Egypte ne sauraient recueillir avec trop de soin les moindres débris de papyrus, et qu'il y a spécialement beaucoup à attendre encore de la nécropole de Sakkarah, qui a déjà rendu tant de précieux débris à la littérature classique de la Grèce.

M. Jomard, au nom de don José Fernando Ramirez, conservateur du musée national de Mexico, présente les copies de deux tableaux historiques et hiéroglyphiques, appartenant à ce musée et représentant les *Migrations des tribus aztèques*, depuis l'origine jusqu'à leur arrivée à Tenochtitlan ou Mexico. Dans le premier sont indiquées, outre les routes suivies par les tribus, toutes les stations du voyage, au nombre de quarante-neuf, avec des figures symboliques, animaux, insectes, plantes, fleurs, vases et autres objets qui font partie de l'écriture mexicaine. Les lignes des routes sont marquées par un double trait (1). Don Ramirez a ajouté à ces *tableaux* un texte très-étendu pour servir à l'intelligence de ces curieux documents, qui ont échappé aux ravages du temps et des hommes. Jusqu'à présent, on n'avait publié ces manuscrits que d'une manière incorrecte. Clavigero et, plus ré-

(1) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'alphabet n'existait pas chez les Mexicains et que leur écriture était à la fois figurative et syllabique. Il s'agit ici de ces deux écritures comme dans presque tous les papyrus historiques. Le nom des rois, par exemple, est écrit avec des signes représentant, à l'aide d'objets convenus, les syllabes du mot; c'est donc, à proprement parler, un rébus. Les plus beaux manuscrits mexicains qui existent sont en la possession de M. Aubin, à Paris, le plus habile interprète de ces documents. E. D.

cemment, le baron de Humboldt, lord Kingsborough et Prescott n'en ont donné qu'une idée incomplète et insuffisante. Don José Fernando Ramirez en a fait faire une reproduction très-exacte pour l'atlas mexicain d'Antonio Garcia y Cubas, et il les a accompagnés de savantes explications qui portent, non-seulement sur l'histoire primitive du pays, mais aussi sur la langue et l'écriture mexicaines. Le cycle de cinquante-deux ans, appelé Xiuhmolpilli, et ses divisions en quatre périodes de treize ans sont l'objet de remarques d'un grand intérêt. Don José Ramirez est le même qui a collaboré à l'ouvrage de don Joachim Ycazbalceta : *Nouveaux documents pour l'histoire du Mexique*, et à qui l'Académie doit de posséder cette curieuse histoire.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Bullettino archeologico sardo, etc., Cagliari. — Mai et juin, 6e année, 1860;

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1er trimestre, 1860. In-8°.

Séance du 20.

M. le Ministre d'État demande à l'Académie, par une lettre en date du 13 juillet, de vouloir bien s'occuper de la composition des inscriptions à graver sur la face et le revers de la médaille commémorative du mariage de S. A. I. Mgr le prince Napoléon avec S. A. R. Mme la princesse Marie-Clotilde de Savoie. L'exécution en est confiée à M. Bovy.

Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

M. Guislain Lemâle adresse à l'Académie, avec une lettre du 16 juillet, deux ouvrages qu'il vient de publier :

L'un intitulé : *Le Havre sous le gouvernement du duc de Saint-Aignan;*

L'autre : *Notices biographique sur les ducs de Saint-Aignan (François et Hippolyte), gouverneurs du Havre*. Le Havre, 1860, 2 vol. in-8°.

Ces ouvrages sont destinés à un des concours de l'Académie, l'auteur ne dit pas lequel : il lui sera écrit à cet égard.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une ou de plusieurs commissions pour préparer les sujets de prix entre lesquels l'Académie sera appelée à choisir deux questions : l'une pour le prix ordinaire, l'autre pour le prix Bordin à décerner en 1862.

L'Académie décide, au préalable, que le prix ordinaire sera donné dans l'ordre des études orientales;

Et que le prix Bordin sera donné dans l'ordre des études du moyen âge ;

Qu'une Commission mixte de six membres sera nommée au scrutin pour proposer trois sujets à présenter au choix de l'Académie pour chacun des deux concours.

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Reinaud, Le Clerc, N. de Wailly, Adolphe Regnier, Renan, L. Delisle.

M. Jomard lit, en communication, une *Note sur l'emplacement de Péluse*.

L'Académie invite l'auteur à développer son travail d'où peut résulter la solution d'une question importante de la géographie ancienne, soulevée de nouveau dans ces derniers temps, et à en faire une seconde lecture sous forme de Mémoire.

(Nous attendrons cette seconde lecture pour donner l'analyse de ce travail).

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Étude géographique et etnographique sur les peuples qui avoisinaient le cours inférieur du Rhône et de la Durance, avant la conquête de la Gaule par les Romains, et recherches sur les villes de Vindalium et Aeria et sur le passage du Rhône par Hannibal, par Th. Générat, br. in-8°.

Envoi au concours des antiquités de la France :

Rapport à la Société académique du Puy sur des antiquités gallo-romaines découvertes au Puy dans le sol de la place du For, etc., par M. Ch. Aymard, br. in-8°.

Livres offerts par la Société des antiquaires du Nord :

1° *Ouvrages présentés à la Société* en 1855-1857, 1 vol. in-8° ;

2° *The northmen in Iceland* (séance annuelle de la Société du 14 mai 1859, in-8°);

3° *Antiquarisk Tidsskrift. Udgivet af det Kongelige nordiske Oldskrift-Selskab*, 1855-1857, 1 vol. in-8°;

Rymbybel van Jacob van Maerlant, door J. David. Derde Deel, 1 vol. in-4° ;

Académie royale de Belgique, compte rendu des séances de la commis-

sion royale d'histoire ou *Recueil de ses bulletins.* 2e série, t. XII, 3e et 4e bulletins. — 3e série, t. I, in-8° ;

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVII. 1re livraison, in-8° ;

Revue archéologique, juillet 1860, in-8° ;

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies, juillet 1860, in-8° ;

Revue orientale et américaine, juillet 1860, in-8° ;

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. III, 2e cahier, in-8° ;

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. Ier, 3e livraison, in-8° ;

Essai sur Thucydide, par Jules Girard, 1 vol. in-12 ;

Poésies nationales et religieuses, françaises, italiennes, turques et persanes, etc., par Charles Vernay ; 1 vol. in-8°, accompagnées de *Poésies turques et persanes*, par le même, br. in-8° ;

M. Artaud commence, en communication, la lecture d'un *troisième Mémoire sur Épicharme :* la comédie de mœurs et de caractère.

Séance du 27.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Naudet, démissionnaire.

M. le Président lit les art. 9 et 10 du règlement.

Trente-six membres ordinaires sont présents.

Cinq tours de scrutin ont lieu successivement, à chacun desquels le dépouillement des bulletins annonce 36 votants.

Au 1er tour, M. Laboulaye obtient 18 voix ; M. Guigniaut, 17 ; M. Naudet, 1.

Au 2e tour, M. Laboulaye, 18 ; M. Guigniaut, 18.

Le 3e tour donne le même résultat.

Au 4e, M. Laboulaye obtient 19 voix ; M. Guigniaut, 17.

Le 5e tour donne le même résultat.

La majorité requise étant de 27 voix, l'Académie décide que l'élection est renvoyée au vendredi suivant.

L'Académie procède à l'élection de deux membres chargés de vérifier les comptes de l'Académie pour 1859.

Sont réélus MM. Brunet de Presle et Egger.

M. Reinaud fait, au nom de la commission mixte du prix Volney, le rapport sur le concours de 1860. (*Voy.* le résultat dans l'*Avant-Propos.*)

M. Renan fait un rapport au nom de la Commission mixte de six membres chargée de proposer, au choix de l'Académie, trois questions pour le prix ordinaire et trois autres pour le prix Bordin. Ces deux prix sont à décerner en 1862. Le premier doit être choisi dans l'ordre des études orientales; le second, dans l'ordre des études du moyen âge. Les questions proposées sont les suivantes :

Pour le prix ordinaire (Études orientales).

1° *Recueillir les faits qui établissent que les ancêtres de la race brahmanique et les ancêtres de la race iranienne ont eu, avant leur séparation, une religion commune; mettre en lumière les traits principaux de cette religion, sous le rapport des rites, des croyances et de la mythologie; exposer les lois qui ont présidé de part et d'autre aux transformations des vieilles fables et qui fournissent une méthode assurée pour les comparer.*

2° Rechercher l'origine du soufisme; déterminer les éléments étrangers à l'islamisme qui ont pu entrer dans sa formation; fixer la date précise de sa première apparition chez les musulmans; tracer le tableau des modifications successives qu'il a subies.

3° Étudier, particulièrement dans la grammaire de Vararuci et dans les drames, les formes et les lois des dialectes compris sous le nom de *prâcrit*. Y rechercher les lois mêmes de la dégénérescence du langage, en tenant compte, par comparaison, des principes de formation du grec moderne, des idiomes néo-latins et des langues germaniques modernes.

L'Académie met au concours du prix Bordin, pour 1862, la première question, transcrite plus haut en caractères italiques.

Pour le prix Bordin (moyen âge).

1° *Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, quels sont ceux de nos anciens poèmes, comme* Roland, Tristan, le Vieux Chevalier, Flore et Blanchefleur, Pierre de Provence *et quelques autres, qui ont été imités en grec depuis le douzième siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations.*

2° Études sur les radicaux et les désinences des noms de lieux en France. Rechercher à quelles langues appartiennent les éléments qui entrent le plus ordinairement dans la formation des noms de lieux de chaque province; en

déterminer la signification. Exposer les modifications qu'ont subies les radicaux et les désinences suivant les temps et suivant les pays.

3° Examen des sources du *Speculum historiale*, de Vincent de Beauvais. Distinguer les portions du *Speculum* qui ont été empruntées à des ouvrages dont le texte original nous est parvenu ; signaler ce qui a été tiré d'ouvrages perdus ou inédits et ce qui est l'œuvre personnelle de Vincent de Beauvais.

L'Académie met au concours du prix Bordin, pour 1862, la question transcrite en caractères italiques sous le n° 1.

M. DE LONGPÉRIER fait part à l'Académie d'une découverte importante qui vient de lui être annoncée. Le curé de l'église Notre-Dame de Mantes faisant, en l'absence de l'architecte, abaisser les marches qui précèdent le maître-autel de son église, a trouvé sous ces marches, dans une fort petite excavation, pratiquée et ménagée dans la maçonnerie, deux petites boîtes en plomb sans aucun ornement, sans aucun signe distinctif, et renfermant, l'une, un cœur, l'autre, des restes d'entrailles entourées d'éponges, que M. le docteur Loir croit avoir été imbibées d'aromates.

Une tradition accréditée dans le pays veut que Philippe-Auguste mourant ait ordonné de déposer son cœur sous les marches de l'église Notre-Dame. Cette tradition est rapportée dans l'ouvrage historique que Armand Cassan a publié il y a trente ans.

Si l'on parvenait à établir que le cœur retrouvé à Mantes est celui de Philippe-Auguste, on devrait peut-être examiner si cette découverte n'est pas de nature à faire étudier de nouveau les données du problème soulevé par la célèbre histoire du cœur découvert, il y a quelques années, dans la Sainte-Chapelle. Une certaine conformité dans la disposition très-simple des enfouissements, dans la pauvreté des capsules employées pour renfermer les viscères, pourrait être relevée et donner lieu à de nouveaux aperçus.

M. REINAUD lit, en communication, un Mémoire intitulé :

Sur le système primitif de la numération chez la race berbère.

ANALYSE.

On sait qu'autrefois tout le nord de l'Afrique, depuis la vallée du Nil jusqu'à l'Océan, depuis la Méditerranée jusqu'au Niger, était habité par une seule et même race appelée, par les anciens, *libyque*, et dont les restes sont compris aujourd'hui sous le nom de Berbères.

Des révolutions sans nombre ont bouleversé cette vaste contrée, et des peuples d'origines diverses sont venus s'implanter sur le sol primitif; il est cependant facile de reconnaître encore çà et là quelques tribus de Berbères restées pures de mélange.

Les Égyptiens, les Phéniciens, les Grecs, les Romains, les Vandales enfin et surtout les Arabes laissèrent des traces de leur passage et de leur influence. Mais il n'est pas impossible de retrouver, à travers tous les emprunts faits par la langue berbère aux idiomes étrangers et principalement à l'arabe, un vocabulaire évidemment indigène qui s'éloigne très-sensiblement des langues sémitiques.

Depuis qu'on s'occupe des origines du berbère, on se demande s'il faut rattacher cette langue au copte ou à quelque langue sémitique. M. Reinaud a toujours pensé que c'est une langue *sui generis* et particulière aux contrées où l'on en retrouve les débris : comme cette opinion n'est pas généralement admise, le savant professeur de l'École des langues orientales s'empresse d'apporter dans la discussion un argument qui lui semble décisif en faveur de la thèse qu'il soutient.

M. Hanoteau avait donné le tableau comparatif du système de numération usité chez les Kabyles, chez les Béni-Mozab, et enfin chez les Touaregs qui habitent le Sahara. Chez les Berbères de la côte, la première *unité* est indigène; toutes les autres sont empruntées aux Arabes. Chez les Touaregs, il n'y a que *six*, *sept*, *huit* et *neuf* qui soient exprimés par des dénominations arabes. M. Hanoteau s'est contenté de consigner ces résultats sans en déduire aucune observation philologique. Or, M. Letourneux, qui vient d'avoir occasion de visiter les oasis du Souf, le pays de Chamba et l'Oued-Ghyr, y trouva en usage un système de numération quinaire. Ces indigènes ont cinq mots pour expliquer les cinq premières unités, après quoi ils recommencent et ils disent : cinq-un, cinq-deux, cinq-trois.

Exemple :

1 *ighem*, un;	4 *occas*, quatre;
2 *tzem*, deux;	5 *fous*, cinq;
3 *charet*, trois;	6 *fous-ighem*, six, ou cinq-un;

7 *fous-tzem*, sept, ou cinq-deux;
8 *fous-charet*, huit, ou cinq-trois;
9 *fous-occas*, neuf, ou cinq-quatre;
10 *meraoun*, dix, ou cinq-cinq;
11 *meraoun-ighem*, onze, ou dix-un, etc.;
15 *meraoun-fous*, quinze, ou dix-cinq;
16 *meraoun-fous-ighem*, seize, ou dix-cinq-un, etc.;
20 *tzem-meraoun*, vingt, ou deux-dix;
21 *tzem-meraoun-ighem*, deux-dix-un, etc.;
30 *charet-meraoun*, trois-dix;
60 *fous-ighem-meraoun*, cinq-un-dix (1).

Voici le tableau correspondant que M. Hanoteau a donné dans son *Essai de grammaire de la langue tamacheck :*

1 *iien*, un;	7 *essaa*, sept;
2 *sin*, deux;	8 *ettam*, huit;
3 *keradh*, trois;	9 *tezzaa*, neuf;
4 *hokkoz*, quatre;	10 *meraou*, dix;
5 *semmous*, cinq;	11 *meraoudiien*, dix-un;
6 *sedis*, six;	12 *meraoudsin*, deux-dix, etc.

20 *senatet-temerouin*, deux-dix;
21 *senatet-temerouindiien*, deux-dix-un;
30 *keradeth-temerouin*, trois-dix, etc.

On peut conclure de ce qui précède que le système quinaire était en usage chez les peuples berbères. Les peuples woloff du Sénégal s'en servent encore aujourd'hui, comme l'a observé M. l'abbé Boilat dans sa *Grammaire woloffe*, page 28. On a pu remarquer, dans le second tableau, que les quatre unités qui suivent le nombre cinq sont exprimées par des dénominations arabes, chez les peuples qui ont eu des rapports plus suivis avec ces conquérants. Cette observation suffit à démontrer que le système quinaire devait être général chez les Berbères avant les influences étrangères.

(1) Ce tableau a été adressé par M. Letourneux à M. Charles Texier, qui en avait déjà donné communication à l'Académie. Il a été publié dans la *Revue orientale et américaine*, cahier de juillet 1860, p. 239.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 3ᵉ *série,* 1700-1794, *t. I, contenant les ordonnances, depuis le* 18 *novembre* 1700 *jusqu'au* 23 *juin* 1706, par Gachard, 1 vol. in-fol.;

Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége, de 1507 à 1684, in-8°;

Histoire de Vence, cité, évêché, baronnie, de son canton et de l'ancienne viguerie de Saint-Paul de Var, par l'abbé E. Tisserand, 1 vol. in-8°;

Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens, par Ernest Feydeau, livraisons 20 et 21, *Nabatéens, Cyrénéens,* in-8°;

Quatre jours dans le Péloponèse, par Ernest Breton, br. in-8°;

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. IV, 1ʳᵉ livraison, in-8°;

Journal asiatique, avril, mai 1860, in-8°;

Le Cabinet historique, mai et juin 1860;

History of provençal poetry, by C. Fauriel, translated fom the french, etc. By G.-J. Adler, 1 vol. in-8°.

MOIS D'AOUT.

Séance du 3.

L'ordre du jour appelle la suite du scrutin pour l'élection du secrétaire perpétuel.

39 membres ordinaires présents.

La majorité exigée est encore de 27 pour cette séance.

Premier tour : M. LABOULAYE, 20 voix; M. GUIGNIAUT, 19.

Second tour : M. GUIGNIAUT, 20 voix; M. LABOULAYE, 19.

Troisième tour : M. LABOULAYE, 20 voix; M. GUIGNIAUT, 19.

Quatrième tour : M. GUIGNIAUT, 20; M. LABOULAYE, 19.

Ni l'un ni l'autre des candidats ne paraissant pouvoir obtenir la majorité requise à cette séance, l'Académie décide que le scrutin est renvoyé au vendredi suivant, où la majorité nécessaire ne sera plus que de 21 voix.

La parole est à M. le vicomte DE ROUGÉ, rapporteur de la commission chargée de juger les mémoires manuscrits envoyés au concours pour le prix ordinaire de l'Académie sur la question de l'*Alphabet phénicien, son origine et sa propagation.*

(Le compte rendu oral de M. le Rapporteur n'ayant pu être terminé à cette séance, nous l'analyserons dans son ensemble à la séance du 10 août. *Voy.* plus bas.)

M. Berger de Xivrey, président de l'Académie, donne lecture d'un travail de sa composition intitulé :

Sur les relations littéraires entre Cicéron et César.

ANALYSE.

Il est certain que Cicéron, en déplorant la chute de la république, dont la défense avait été l'œuvre de sa vie, allie à ses regrets une admiration profonde pour le génie qui concentrait déjà tous les pouvoirs en lui seul. Mais l'attrait principal qui portait l'un vers l'autre ces deux éminents esprits, c'était le goût des lettres.

De l'île de Bretagne, César lisait les vers qu'il recevait de Cicéron et lui en écrivait son sentiment. Dans une lettre adressée à son frère, le grand orateur s'informe avec intérêt du jugement de César sur son poëme (*Ad Quint. fratr.*, II, 46). Cicéron avait composé deux poëmes: l'un sur son consulat, l'autre sur son exil. Il s'agit probablement ici du dernier, car, à l'époque où César était en Bretagne, le poëme sur le consulat n'était plus une nouveauté, et l'on voit, par une lettre écrite à Lentulus, un mois après celle qui vient d'être citée, que Cicéron avait récemment terminé son second poëme (*Ad Fam.*, I, 9.). Cicéron entretenait d'ailleurs avec César, à cette époque, une correspondance très-suivie. C'est alors qu'il lui adresse C. Trébatius Testa avec une lettre de recommandation, modèle du genre, et bien connue d'ailleurs. (*Fam.*, VII, 5.) M. Berger de Xivrey y remarque un passage curieux qui témoigne du ton de familiarité enjouée qui régnait dans la correspondance de ces deux grands esprits.

Cicéron écrivit ensuite à ce Trébatius en Bretagne et dans les Gaules, et l'on doit remarquer en passant qu'il l'engage à ne pas revenir les mains vides : « *Serius potius ad nos, dum plenior.* » (*Ad Fam.*, VII, 9.). Il se divertit des Gaulois avec un dédain tout

romain, et risque même des plaisanteries du genre de celle-ci : « *Treviros vites censeo : audio capitales esse; mallem auro, œre, argento essent.* » (*Fam.*, VII, 13.) (1).

On comprend comment Quintus Cicéron, qui participait à toutes ces grandes opérations militaires, tenait son frère au courant des détails de cette guerre qui intéressait Rome à un si haut degré. On peut juger, d'après la joie qu'en ressent Cicéron, de l'intérêt de cette correspondance. Quintus Cicéron voulait faire un poëme sur cette guerre, et son frère lui écrit : « Vous avez là un admirable » sujet à traiter. Quel pays! quelle diversité d'événements et de » lieux! quelles mœurs! quelles batailles! Enfin, par-dessus tout, » quel général! Je vous promets volontiers tous les secours que » vous attendez de moi, et je vous enverrai les vers que vous me » demandez, quoique ce soit envoyer des chouettes à Athènes. » (*Ad Quint.*, II, 16.)

Cicéron, d'ailleurs, donnait à César la preuve de son « admiration » et de « son attachement » en lui faisant obtenir du sénat la seconde prolongation de son gouvernement des Gaules.

Dans la guerre civile, on sait les indécisions de Cicéron, on se rappelle le soin que César se donna pour l'attirer dans son parti, la visite qu'il lui rendit à sa campagne et les trois lettres éloquentes dont le grand orateur envoya copie à Atticus. (*Ad Attic.*, IX, 6, 16; X, 8.) Si l'on compare ces démonstrations aux trois lettres sèches et solennelles que Pompée lui adressa, on se convaincra aisément que Cicéron, en passant dans le camp de ce dernier, dut faire violence à ses véritables sympathies.

Après sa victoire, César accueillit Cicéron comme un ami, et lui

(1) Dans ses lettres à Trébatius, dit M. Berger de Xivrey, en note, Cicéron fait souvent assez bon marché des Gaulois : « Par Hercule! je fais plus de cas d'un seul entretien, sérieux ou badin, avec vous que de tous nos ennemis et même que de nos frères les Éduens. (*Fam.*, VII, 10). » Ce dernier trait fait allusion à une expression de César dans une de ses dépêches au Sénat sur l'attitude des différents peuples de la Gaule, et à la distinction honorable que le Sénat avait accordée en conséquence aux Éduens. Ailleurs Cicéron cite plusieurs fois, sur le même ton, la ville gauloise de Samarobrive dont le nom lui paraissait sans doute assez bizarre : « Soyez fier, lui dit-il encore, au même Trébatius, il est généralement reconnu que dans tout Samarobrive on ne saurait trouver un jurisconsulte de votre force. »

accorda un crédit tel que sa recommandation suffit à faire rappeler d'illustres bannis.

Dans ses rares moments de loisir, César est rapproché encore de l'auteur de l'*Orator ad Brutum* par ses goûts littéraires. Il n'est pas toujours d'accord avec lui sur les plus délicates nuances du style. (Voy. *Ad Attic.*, XII, 6.) César aimait à entendre répéter les bons mots de Cicéron, et quoiqu'il en fût quelquefois le point de mire, il en excusait la liberté en faveur de l'esprit. L'orateur était flatté du discernement que César apportait à reconnaître ce qui était de bon aloi lorsqu'on citait devant lui des mots attribués à Cicéron, et que le dictateur signalait aussitôt n'être point de lui. (*Ad Fam.*, IX, 15.) César était instruit des conversations et des plaisanteries qui lui échappaient, et, même au fond de la Gaule, « petites nouvelles, grandes nouvelles lui arrivaient. » (*Ad Quint.*, III, 1.) La lettre par laquelle Cicéron recommande Apollonius, affranchi de Publius Crassus, à César, en Espagne, témoigne de la continuité des excellents rapports et de ce que l'on peut appeler l'amitié littéraire, qui les rapprochait toujours malgré la politique. (*Ad Fam.*, XIII, 16.)

A son retour d'Espagne, après Munda, César lut le livre que Cicéron venait de composer à la louange de Caton d'Utique, et Cicéron dit dans une lettre à Atticus : « César parle beaucoup de mon Caton et prétend qu'à force de le lire, son style en devient plus riche. » On sait que César le réfuta, et que l'ouvrage de Cicéron et l'Anti-Caton se sont perdus. Moins de trois mois avant l'assassinat, ils eurent un dernier entretien littéraire. (*Ad Attic.*, XIII, 52.)

L'Académie, après avoir entendu la liste des lectures faites dans son sein depuis la dernière Séance publique annuelle des Cinq Académies, choisit le morceau qu'elle vient d'entendre pour être lu dans la solennité du 14 août prochain.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Histoire de l'art de la guerre avant l'usage de la poudre, par Ed. de la Barre Duparc. Paris, 1860, 1 vol, in-8° ;

Histoire du Conseil souverain d'Alsace, par MM. Pillet et de Neyremand. Paris, 1860 ; 1 vol. in-8° ;

The great pyramid, by John Taylor. Londres, 1859 ; 1 vol. in-8°;

Nouveau guide de la conversation, ou dialogues usuels familiers en quatre langues : français, grec moderne, anglais et turc, à l'usage des étudiants et des voyageurs, par M. Mallouf ; 2e édition. Paris, 1859. Offert par l'entremise de M. Garcin de Tassy.

Compte rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon, pour l'année académique 1858-1859, *lu dans les séances des* 9 *et* 23 *mai* 1860, par M. Gaspard Bellin, secrétaire. Br. in-8o;

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. Année 1859, 3e trimestre ; in-8o ;

Bibliothèque de l'École des chartes, mai-juin 1860 ; in-8o ;

Revue de l'Art chrétien, juillet 1860 ; in-8o ;

M. Hase fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Edmond Le Blant, de deux brochures intitulées :

1o *Mémoire sur l'autel de l'église de Minerve*, in-8o ;

2o *Sur les graveurs des inscriptions antiques*, in-8o.

« Ces deux ouvrages sont entièrement dignes des travaux précédents de l'auteur. »

Séance du 10.

Envoi par M. le Ministre d'État du dessin de la médaille gravée par M. Bovy pour le mariage du prince Napoléon. La commission des Inscriptions et Médailles se réunira en conséquence dans le plus bref délai possible, afin de rédiger les légendes demandées précédemment par M. le Ministre.

M. le Secrétaire délégué dépose sur le bureau une lettre qu'il a reçue de M. Gerhard, de Berlin, lequel adresse à l'Académie ses remercîments pour le choix qu'elle a fait de lui comme associé étranger, en remplacement du comte B. Borghesi.

M. le Secrétaire délégué dépose aussi le rapport semestriel sur les travaux de l'Académie.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 1860.

« Messieurs,

» Quand je venais ici, au mois de janvier dernier, par la confiance de votre Secrétaire perpétuel et par la vôtre, vous présenter le compte rendu des travaux de vos commissions de publication pour le deuxième semestre de l'année 1859, je ne prévoyais guère que ce Rapport, dont M. Naudet

avait recueilli tous les éléments, dût vous être fait par un autre que lui. Il avait reparu parmi vous, après une absence de quelques mois, plein de vie et de santé ; heureusement il y est encore pour l'honneur et le bien de l'Académie, qui regrettera longtemps qu'une défiance excessive de ses forces l'ait enlevé avant l'heure aux fonctions où il lui avait rendu, depuis huit années, de signalés services. Elle se console par la pensée qu'une existence dégagée d'autres soins fera profiter plus complétement la France et l'Europe savante des fruits d'une profonde érudition unie à une critique si délicate, et à cette élégance de style que les savants de notre pays ont toujours regardée comme la lumière encore plus que comme la parure de leurs recherches.

» Notre digne Secrétaire perpétuel, depuis son retour d'Italie, avait fort avancé les deux publications qui lui étaient plus particulièrement confiées, la première partie du tome XX de nos *Mémoires*, destinée à poursuivre l'*Histoire de l'Académie*, pour la période de 1852 à 1856, et la première partie également du tome XXIV des *Mémoires* proprement dits, lus par les membres aux séances ordinaires. Ces deux volumes, dont les matériaux sont entièrement préparés, dont la copie s'achève ou est déjà envoyée à l'imprimerie, ne peuvent manquer de paraître avant la fin de l'année actuelle.

» Le tome XVIII, deuxième partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, marche également vers son terme, quoique avec plus de lenteur. Du texte des *Papyrus grecs de l'Égypte*, travail difficile autant qu'important, passé des mains de l'illustre Letronne dans celles de notre savant confrère M. Brunet de Presle, vingt-une feuilles sont tirées, vingt-cinq en épreuves ; cinquante placards sont composés, et la copie est entièrement terminée. Quant aux planches ou *fac-simile* de ces précieux manuscrits, elles sont tirées jusqu'à la dernière.

» Pour le complément de la partie orientale du même recueil, confié par l'Académie à M. le baron de Slane, après la mort de M. Quatremère, la traduction des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, dont le texte arabe est aujourd'hui publié en trois demi-volumes, est parvenue au tiers de ce texte. L'éditeur annonce que la révision de son travail et la rédaction des notes qui doivent l'accompagner, l'occupant sans relâche, le premier demi-volume, qui doit former la première partie du tome XIX, pourra être livré à l'impression en octobre prochain. Nous prenons acte de cette parole, qui sera tenue, nous n'en doutons pas.

» En attendant, un nouveau demi-volume des *Notices* vient d'être mis sous presse, le tome XX, deuxième partie, dont les matériaux relatifs à l'histoire de l'Occident ont été rassemblés par votre ancien Secrétaire perpétuel.

» Le recueil des *Historiens des Gaules et de la France* va toujours du même pas, grâce à l'activité persévérante de M. N. de Wailly. Cent vingt-deux feuilles du tome XXII sont tirées, huit à dix feuilles bonnes à tirer ou en composition ; il ne reste plus, pour compléter la copie, qu'à préparer les tables et la préface. Ce volume s'avance donc rapidement vers sa fin.

» Depuis la publication du tome II des *Historiens occidentaux des Croisades*, ni l'impression ni la préparation de la suite de ce grand travail ne se sont ralenties. L'Académie a eu le malheur de perdre, dans le cours de ce premier semestre, l'un des deux éditeurs du tome II, notre savant et regrettable confrère M. Ph. Le Bas, qui, de concert avec M. H. Wallon, avait livré la copie entière du tome suivant. M. Wallon et M. Ad. Regnier, élu en remplacement de M. Le Bas, ont poussé l'impression de ce volume jusqu'à la douzième feuille tirée ; douze autres feuilles sont bonnes à tirer

et six en épreuves. Déjà les prévoyants éditeurs préparent activement la copie du tome IV.

» Les *Historiens orientaux des Croisades*, du moins pour la partie arabe, confiée à M. REINAUD, ont repris eux-mêmes un cours de plus en plus régulier. Aux soixante et onze cahiers, ou cent quarante-deux feuilles, tirées depuis longtemps, du tome Ier, sont venues s'ajouter dix nouvelles bonnes feuilles; plus de trente sont en préparation, texte et traduction, et les mesures sont prises entre le savant éditeur et l'habile collaborateur qu'il s'est adjoint, pour que la copie du reste du volume soit promptement livrée.

» Une autre portion de la série orientale du même recueil, consacrée aux *Historiens arméniens*, continue de marcher avec assez de suite, quoique les renvois de l'Imprimerie impériale soient un peu en retard sur le zèle de l'éditeur choisi par l'Académie, M. Dulaurier. Seize feuilles du volume sont aujourd'hui tirées, trente en pages ou en correction, et la copie achevée est fournie successivement.

» Il n'en est pas des *Historiens grecs des Croisades* comme des autres parties du recueil, à différents degrés, et c'est là, il faut le reconnaître, un point de nos travaux toujours en souffrance. Mais le savant helléniste qui en a été jusqu'ici le principal éditeur, et qui s'est arrêté aux trente-quatre premières feuilles tirées de ses *Prolégomènes*, nous donne l'assurance qu'en attendant qu'il puisse mener à fin ce précieux travail, il y a lieu de croire que dans peu de mois, aidé du jeune et habile collaborateur qu'il a jugé à propos de s'adjoindre, sur l'avis de la Commission des travaux littéraires, il pourra livrer à l'impression le texte grec des neuvième et dixième livres de l'*Alexiade* d'Anne Comnène, avec la version latine de Pierre Poussines entièrement refondue. Tandis que le Ier tome de cette partie de la collection suivra ainsi son cours, depuis trop longtemps suspendu, le tome II, dont notre confrère M. ALEXANDRE a été chargé par l'Académie, prendra le sien et s'imprimera parallèlement, une fois que l'éditeur aura achevé d'en réunir les matériaux.

» La préparation du *Recueil des chartes et diplômes* antérieurs à 1180 se continue également, et avec toute l'activité désirable, par le labeur si consciencieux de notre confrère M. Léopold DELISLE. La revue des fonds des Archives de l'Empire et de la Bibliothèque impériale, qui contiennent des pièces appelées à prendre place dans la collection, se poursuit, aussi bien que la recherche de celles qui existent dans les archives départementales. M. l'archiviste du département de l'Aisne a communiqué la table des pièces qui se trouvent en original ou en copie dans les archives confiées à sa garde. Au total, la masse des copies préparées pour le recueil s'est augmenté de 374 pièces, savoir : 1° 152 pièces tirées des archives du Loiret et de la bibliothèque d'Orléans ; 2° 200 chartes du Livre blanc de Saint-Martin de Séez, d'après l'exemplaire de la bibliothèque d'Alençon, communiqué par M. Léon de la Sicotière ; 3° 22 pièces du Cartulaire de la Merci-Dieu, précieux manuscrit du XIIIe siècle, dont l'existence a été signalée par M. l'abbé Lalanne, et qui a été confié à la Commission par M. Delafonchardière.

» La *Table des chartes et diplômes imprimés* dirigée par M. Éd. LABOULAYE, s'est avancée, durant ce semestre, de 28 à 136 feuilles imprimées ; plusieurs feuilles et placards sont en correction, et la copie qui permettra de terminer le tome VII de ce recueil tire à sa fin.

» Quant à l'*Histoire littéraire de la France*, qui reste un modèle et un exemple pour tous nos travaux, la Commission annonce qu'elle vient de livrer à l'impression le tome XXIV de ce grand ouvrage. Il s'y trouve deux *Discours*, l'un sur l'état des lettres en France au XIVe siècle, l'autre sur

l'état des arts en France pendant le même temps. Le premier de ces discours est de M. Victor Le Clerc, qui a pris une part si active à l'achèvement de l'histoire littéraire du XIIIe siècle (tomes XX à XXIII), et que la Commission a chargé unanimement, le 16 décembre 1842, de ce discours préliminaire, analogue à ceux qui ouvrent chaque siècle depuis l'origine de l'ouvrage. Le Discours sur l'état des arts est de M. Ernest Renan, que le même vote unanime en a plus récemment chargé, et qui est allé déja recueillir, sur plusieurs points de la France, les documents nécessaires pour compléter cette partie de nos annales.

» Indépendamment de ces deux grands morceaux qui suffiront à remplir le tome XXIV, la préparation des notices destinées à former le tome XXV continue d'occuper la Commission.

» Il me reste, Messieurs, pour accomplir ma tâche et achever de payer ma dette à l'Académie et à l'homme éminent dont la confiance tant de fois prouvée sera un honneur pour ma vie, à vous dire en peu de mots l'état des deux *Recueils* que vous avez, dès longtemps déjà, annexés aux travaux qui sont plus particulièrement les vôtres, et celui des *Tables* destinées à faciliter l'usage de vos deux plus anciennes collections.

» Pour commencer par les *Tables*, celles de la seconde décade de la deuxième série de vos *Mémoires*, confiées à M. Longueville, sont parvenues en préparation jusqu'au dépouillement du tome XXI, dont les bulletins sont terminés; sitôt que le tome XX sera complété par l'impression totale de la première partie, renfermant l'histoire de l'Académie, un nouveau et dernier travail de dépouillement sera repris, après lequel, la rédaction définitive étant faite, le volume XXII, celui-là même des Tables, pourra être mis sous presse.

» Depuis longtemps, vous le savez, l'impression de la *Table* des quatorze premiers tomes des *Notices et Extraits des manuscrits*, qui doit former le tome XVe de cette collection, est terminée, mais seulement pour la partie occidentale. Quant à la partie orientale, elle est toujours dans la situation de plus en plus déplorable dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir il y a six mois. Les engagements nouveaux et plus formels que jamais, pris par le rédacteur pour compléter cette partie par une traduction française qui manque au texte, imprimé également depuis nombre d'années, sont restés sans effet, comme les précédents. La Commission des travaux littéraires s'est préoccupée à plusieurs reprises de cette situation, et elle vous proposera prochainement des mesures pour y mettre un terme.

» C'est finir par un sujet plus satisfaisant que de vous entretenir du double recueil que vous avez créé sous le titre de *Mémoires des savants étrangers*, et qui a donné une si forte impulsion aux recherches que votre mission est d'encourager autour de vous aussi bien que d'exécuter vous-mêmes. La première partie du tome VI de la première série de ce recueil (*Sujets divers d'érudition*), et de même la première partie du tome IV de la deuxième série (*Antiquités de la France*) touchent à la fin de l'impression et pourront, comme les deux volumes sous presse de vos propres Mémoires, être publiés avant la fin de la présente année.

» Je ne saurais, Messieurs, quitter la plume sans remplir un dernier devoir, celui de remercier hautement ici la Commission des travaux littéraires, centre de toutes vos commissions de publication. Elle n'a cessé, durant le dernier semestre, comme elle fait depuis si longtemps, et surtout depuis votre sage règlement du 17 décembre 1852, de dévouer son temps et ses soins a surveiller, à promouvoir, à rendre de plus en plus dignes de vous, de leurs auteurs et de la science, les nombreux ouvrages dont elle dirige et suit l'exécution, de concert avec votre Secrétaire perpétuel et

sous votre autorité, source de force et de lumière pour elle aussi bien que pour lui. »

Il est procédé de nouveau à l'élection du secrétaire perpétuel, ni l'un ni l'autre des candidats n'ayant pu obtenir précédemment la majorité de 27 voix requise pour les deux premières séances. La majorité exigée pour la troisième séance du vote n'est plus que de 21 voix.

Trente-cinq membres ordinaires sont présents.

Au premier tour de scrutin, M. GUIGNIAUT obtient 20 voix; M. LABOULAYE, 15.

Au second tour, M. GUIGNIAUT, 23; M. LABOULAYE, 12.

En conséquence, M. LE PRÉSIDENT déclare M. GUIGNIAUT élu secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette élection sera soumise à l'approbation de l'EMPEREUR.

M. GUIGNIAUT : « En présence du résultat d'une lutte qui a si longtemps tenu l'Académie et lui-même en suspens, il ne sait comment exprimer les sentiments qui se pressent dans son âme. L'Académie excusera donc, en raison de l'émotion qui le domine, le désordre de ses paroles et celui de ses pensées. Le premier besoin qu'il éprouve est de lui témoigner sa profonde reconnaissance pour l'honneur qu'elle vient de lui faire, et dont il sent d'autant mieux le prix qu'il voudrait en être plus digne. Le second est de l'assurer qu'il est disposé à tout faire pour effacer, autant qu'il sera en lui, jusqu'aux dernières traces d'une division tout accidentelle dont il ne gardera mémoire que pour ce qu'elle a eu d'honorable de part et d'autre. Jamais il ne lui arrivera, il l'espère du moins, de faire acception de personnes entre ses confrères, parmi lesquels il serait heureux de ne compter que des amis...

» Sa constante étude sera, par-dessus tout, la bonne conduite des affaires de la Compagnie, la ferme direction, la surveillance exacte de ses travaux, le maintien de sa dignité en toute occasion, sans faste ni faiblesse. Pour suffire à une tâche dont il a mesuré l'étendue, dont il connaît, par expérience, les difficultés et les labeurs, dont il sait aussi les délicatesses, bien qu'il n'en ait pas encore rempli

tous les devoirs, aucun sacrifice ne lui coûtera. Il n'aura d'ailleurs, pour s'élever à la hauteur de sa mission, qu'à se représenter sans cesse les exemples des hommes illustres et diversement habiles qu'il a vus siéger à cette place depuis vingt-cinq ans : M. DE SACY, M. DAUNOU, M. WALCKENAER. A défaut des exemples de celui dont le nom glorieux n'a fait qu'y passer, mais y reste attaché pour jamais, d'Eugène BURNOUF, il aura les impressions toujours présentes de cet excellent esprit et celles d'une amitié que rien n'a pu rompre. Plus heureux avec l'ami non moins cher et si constamment dévoué qu'il est appelé, contre son attente et celle de l'Académie, à remplacer près d'elle, il aura les vivants conseils, les directions sûres de sa longue expérience, de sa connaissance profonde des traditions, des règles, de l'esprit même de la Compagnie, et, avec tant d'autres exemples, celui d'un noble sacrifice, le jour où il paraîtra commandé. » (*Procès-verbal.*)

Sur la demande de PLUSIEURS MEMBRES et sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, cette allocution est insérée au procès-verbal.

M. le vicomte DE ROUGÉ achève son *Rapport, au nom de la commission chargée de juger le concours pour le prix ordinaire de l'Académie, sur la question de l'Alphabet phénicien.*

ANALYSE.

Des trois Mémoires envoyés au concours de 1860 sur l'*Alphabet phénicien*, le seul dont la commission ait pu tenir compte est celui qui est inscrit sous le nº 3, avec la devise *Phœnices primi*, etc. C'est un travail étendu et sérieux qui témoigne de la connaissance d'un grand nombre de monuments, et dont certaines parties ont été jugées très-remarquables. Mais si, par ses qualités, il mérite des éloges, il appelle la critique par ses défauts, une critique à la fois sévère et bienveillante dont l'auteur fera certainement son profit.

D'abord le Mémoire est incomplet; l'auteur le sait, et il en rejette la faute sur le temps. Toutes les parties relatives à l'alphabet persan cunéiforme, à l'alphabet hymiarite, au système éthiopien et aux écritures indienne et coréenne, sont encore à l'état d'ébauche, et,

en supposant que ces divers alphabets doivent être rattachés à la souche phénicienne, du moins faudrait-il tâcher de le prouver par une discussion approfondie.

En second lieu, l'auteur n'est pas assez sévère dans le choix de ses prémisses, prenant pour base de ses déductions des faits qui ne sont rien moins qu'établis; par exemple, les inscriptions de la chapelle Saint-Éloi, qu'il admet comme type reconnu de la classe dite des *Runes françaises*, et cela, sans tenir aucun compte des objections graves que ces faits ont suscitées.

En troisième lieu, les formes de la rédaction portent un caractère beaucoup trop personnel, ou plutôt une apparence de travail personnel qui s'évanouit à l'examen, beaucoup de citations étant données comme de première main, et ayant été, en réalité, prises ailleurs. D'un autre côté, les textes de manuscrits, rares et difficiles à lire, d'après la manière seule dont ils sont transcrits, montrent qu'ils n'ont pu être puisés à la source.

A ces observations générales qui se rapportent à l'ensemble de l'ouvrage, à la méthode et à l'esprit qui y dominent, la commission croit devoir joindre quelques remarques de détail.

La question de l'origine de l'alphabet phénicien n'est réellement pas traitée, si ce n'est par quelques conjectures qualifiées ainsi : *Système de M. Lenormant*, et qui sont tirées de notes manuscrites laissées par ce respectable savant. Cependant ces conjectures, ou les types égyptiens qui en sont l'objet, sont employés hardiment comme un *criterium* propre à faire distinguer l'antiquité relative de plusieurs formes des lettres phéniciennes, ce qui est un vice capital de raisonnement.

Même parmi les variétés de l'écriture phénicienne, il en est qui eussent demandé une étude plus approfondie ; telles sont, par exemple, les variétés puniques et numidiques d'Afrique et d'Espagne. Les différences des alphabets araméens ne sont pas non plus assez nettement déterminées.

La théorie de l'auteur du Mémoire sur un alphabet hébreu primitif, source de tous les autres, n'est pas fondée, quant à présent, sur des bases admissibles. On ne saurait blâmer assez hautement l'emploi que l'auteur a cru pouvoir faire, à cet égard, des conjec-

tures bizarres, pour ne rien dire de plus, émises par M. Heath sur les papyrus égyptiens du *British Museum*, et bâties sur une série de paralogismes manifestes et sur des hypothèses absolument gratuites. Il suffit de citer des exemples aussi frappants des bévues commises par M. Heath que celle qui consiste à assimiler le mot *messou*, « fils de quelqu'un », avec le nom propre de *Moïse*, ou à faire du mot douteux *semet* l'analogue de celui de *Sémites*, pour montrer, en passant, de quelles erreurs est construit le système de cet honorable Anglais, dans quelles vues il a été conçu, et pour établir en même temps combien il est contraire à la science d'aller puiser des arguments à une source aussi peu sérieuse. Toute cette partie du Mémoire a donc paru à la commission d'autant plus répréhensible que l'auteur y a même fait figurer de prétendues traductions de textes hiératiques qui ne supportent pas l'examen.

Il faut noter encore une étude considérable sur les *runes*, où certaines parties sont de véritables superfétations, tandis que la difficile question de l'origine de ce système singulier n'a été traitée que d'une manière superficielle.

Malgré ces critiques et d'autres encore qu'il serait facile de justifier, la commission estime que le travail dont il s'agit, une fois qu'il aurait été corrigé et complété dans le sens des observations précédentes, deviendrait un Mémoire tout à fait digne d'obtenir le prix. Elle se plaît à reconnaître dans l'auteur une parfaite intelligence de la question en général, aussi bien que de l'état actuel de la science sur ce point. Il a fait preuve d'une vaste lecture mise au service d'une remarquable facilité d'esprit. Des connaissances fort étendues en histoire ancienne s'unissent, chez lui, à une érudition peu commune en fait de monuments, surtout en fait de médailles et d'inscriptions phéniciennes. Il a fait plus encore, il a réellement ajouté aux résultats de la science acquise, et résumé, dans son travail, des Notices entièrement nouvelles et qu'on peut considérer comme de véritables progrès, surtout en ce qui concerne les inscriptions sémitiques et les monuments égyptiens.

C'est donc principalement en vue de tout ce qu'elle attend d'un remaniement à fond du Mémoire n° 3, que la commission propose de remettre la question au concours. Toutefois elle croit devoir de-

mander à l'Académie de retrancher du programme de l'alphabet phénicien, le point relatif à son origine. Elle a pensé que, dans l'état de la science, cette question était encore prématurée. D'une part, les écritures de l'Assyrie commencent seulement à livrer leurs premiers secrets, et peut-être l'étude de ces monuments révélera-t-elle et révèle-t-elle déjà un des éléments fondamentaux de la question dont il s'agit; d'autre part, la paléographie des écritures égyptiennes cursives ne fait que de naître. Un des membres de l'Académie (1) a lu l'an dernier un Mémoire sur l'enchaînement qu'il a cru remarquer entre l'alphabet phénicien et les *lettres simples* de la plus ancienne écriture cursive de l'Égypte. Il paraît donc sage d'attendre que les éléments nouveaux de solution soient entrés dans le domaine commun de la science et qu'ils aient subi l'épreuve nécessaire de la critique avant que le problème d'origine puisse être proposé et abordé utilement.

L'Académie décide que le concours sera prorogé, et qu'une rédaction nouvelle du programme sera présentée par la commission.

M. N. de Wailly rappelle, à l'occasion de ce rapport, que les usages de l'Académie n'admettent guère, de la part des commissions de prix, un tel développement de motifs dont la Compagnie ne saurait être juge, pas plus en fait qu'en droit, et il exprime le désir que cet exemple, qui a déjà été donné plusieurs fois, ne tire pas à conséquence comme précédent.

M. le vicomte de Rougé, *rapporteur*, répond que c'est ici un cas tout spécial et que la commission l'a formellement chargé de présenter à l'Académie les principaux motifs de son jugement, soit à cause de l'importance de la question et des écueils contre lesquels il est utile de prémunir les concurrents en général, soit pour l'intérêt particulier que lui a inspiré, par de grandes qualités mêlées de grands défauts, le Mémoire sur l'avenir duquel elle croit pouvoir fonder de justes espérances.

M. Léopold Delisle est chargé par la commission des antiquités de la France de communiquer à l'Académie les résultats du jugement sur le concours de l'année 1860.

(1) Le rapporteur de la Commission lui-même.

Soixante-dix ouvrages avaient été renvoyés à l'examen de la commission. (*Voy.* la liste des récompenses, *Avant-Propos.*)

M. Egger, rapporteur de la Commission du prix *Sur l'orateur Hypéride* (prix ordinaire de l'Académie), présente en ces termes ses conclusions.

Six Mémoires avaient été envoyés au concours.

La Commission, après les avoir examinés, partage le prix de la valeur de deux mille francs également entre les auteurs du n° 2 et du n° 5.

« Le n° 2 est une œuvre patiente et minutieuse, où le texte de tous les les fragments d'Hypéride est commenté d'un bout à l'autre, où la partie historique est approfondie, mais où la partie littéraire est inférieure aux études grammaticales et historiques.

» Le n° 5, travail moins philologique, mais généralement mieux composé, mieux écrit, se distingue par une connaissance délicate des orateurs attiques.

» Une mention honorable est accordée à l'auteur du Mémoire n° 6, où le sujet n'a pas paru complétement traité, mais où l'on remarque des qualités d'érudition et de sérieuse critique. »

M. le Président ouvre les billets cachetés. L'auteur du n° 2 est M. Louis-Francis Meunier, docteur ès-lettres.

L'auteur du n° 5 est M. Jules Girard, docteur ès-lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure.

Quant à l'auteur du n° 6, auquel est accordée une mention honorable, son nom sera publié dans le cas seulement où il en exprimerait le désir.

M. de Longpérier fait connaître que la Commission mixte chargée de juger les Mémoires envoyés au concours de cette année, pour le prix fondé par M. L. Fould, sera en mesure de faire son rapport à l'Académie, selon la volonté du fondateur, vendredi prochain.

L'Académie entend une communication de M. Hermann de Schlagentweit, voyageur dans l'Asie centrale, qui met sous ses yeux des *fac-simile* de divers objets se rapportant au culte de Bouddha et qu'il a recueillis, ainsi que ses frères Adolphe et Robert, pendant leur voyage dans l'Inde et la haute Asie, surtout dans le Tibet. Ces objets ont été tracés, pour la plupart, par les lamas eux-mêmes avec l'encre lithographique, puis transportés sur des plaques. Le nombre total de ces *fac-simile* est de plus de cent. Ils sont distribués en neuf groupes. Un autre frère de ces savants voyageurs, qui a fait une étude spéciale de ces monuments ou instruments religieux du boud-

dhisme et des pratiques superstitieuses qui s'y rattachent, prépare un texte destiné à les expliquer. C'est à la fois un complément et un terme de comparaison très-curieux pour le recueil, si riche déjà, de monuments du même genre, que l'Académie doit à la libéralité de son savant correspondant, M. Hodgson.

M. F. de Lasteyrie fait hommage à l'Académie, de la part de M. Jules Renouvier, membre de l'Académie et de la Société archéologique de Montpellier, de son *Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne, jusqu'à la fin du seizième siècle*. Bruxelles, 1860, 1 vol. in-8°. « Dans ce nouvel ouvrage, comme dans ses *Recherches sur les types des maîtres graveurs*, M. Renouvier a fait preuve de beaucoup de clarté et de méthode. Distinguant avec raison les simples estampes des gravures de livres, il a successivement abordé les origines de la gravure sur bois et de la gravure au burin, puis il s'est attaché à classer, aussi nettement que possible, les maîtres primitifs des Pays-Bas et de l'Allemagne. Guidé dans cette recherche, plutôt par les caractères archéologiques que par les caractères techniques d'un art encore mal connu, il a pu réunir cependant assez de faits pour que son travail constitue un progrès réel ; mais parmi les parties les plus neuves, les plus originales et les plus complètes du livre de M. Renouvier, M. de Lasteyrie signale surtout les pages consacrées à ces premiers peintres des Pays-Bas, dont la qualification mal interprétée, accolée à des noms récemment exhumés des archives locales, avait pu jeter quelque doute sur l'époque réelle de l'introduction de l'imprimerie dans ces contrées. Un autre chapitre non moins digne d'attention est celui que M. Renouvier consacre au genre de gravure, moitié en relief, moitié en creux, désigné d'abord en Allemagne sous le nom de *Geschroten Arbeit* et que M. le comte de Laborde a, l'un des premiers, fait connaître en France sous celui de *genre criblé*. Presque tout est nouveau dans ce chapitre, qui fait le plus grand honneur à la sagacité de l'auteur. — M. Renouvier s'occupe en ce moment d'un travail analogue pour l'Italie et la France. Ainsi se trouvera complété un ensemble de recherches dont l'utilité pratique ne peut manquer d'être appréciée par tous ceux qui s'occupent de l'histoire des arts. »

M. le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie :

1° Au nom de M. Egger, une brochure in-8°, intitulée : *Observations critiques sur divers monuments relatifs à la métrologie grecque et à la métrologie romaine* ;

2° Au nom de M. Noël des Vergers, l'ouvrage intitulé : *Essai sur Marc Aurèle d'après les monuments épigraphiques, précédé d'une Notice sur le*

comte Bart. Borghesi Paris, Didot fr., 1860, 1 vol. in-8°. « Cet ouvrage, premier essai d'un travail plus étendu sur les empereurs du second siècle, devait être dédié à M. Borghesi, à qui l'auteur en rapporte le plan. Il ne pouvait être placé sous de plus dignes auspices. »

M. Edouard Frère envoie à l'Académie, avec une lettre adressée à M. le Président, son ouvrage intitulé : *Manuel du bibliographe normand* ou *Dictionnaire bibliographique et historique de la Normandie*. Rouen, 1858 et 1860. 2 volumes in-8°, destinés au concours des Antiquités de la France.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Un document inédit sur Antoine Vérard, libraire et imprimeur. Renseignements sur le prix des reliures, des miniatures et des imprimés sur velin, au quinzième siècle, par Éd. Sénemand, br. in-8o ; — et, du même auteur : *Une lettre inédite de la princesse des Ursins*, br. in-8°;

Revue archéologique, août 1860, in-8°;

Revue d'Aquitaine, 4e année, t. IV, in-8°.

M. Artaud continue la lecture de son troisième *Mémoire sur Epicharme; la Comédie de mœurs et de caractères.*

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES, DU MARDI 14 AOUT.

Dans cette séance, présidée par M. Gilbert, de l'Académie des Sciences, l'Académie des Inscriptions a été représentée par M. Berger de Xivrey, son président, qu'il y a lu un *Mémoire sur les relations littéraires entre Cicéron et César*. Analysé à la séance du 3 août (*voy.* plus haut, p. 112-114).

A la même séance, ont été proclamés les résultats du jugement de la Commission mixte du prix Volney. (Ces résultats figurent à l'avant-propos de ce tome IV.)

Séance du 17.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre précédemment déposée en date du 3 août, par laquelle M. Éd. Gerhard, de Berlin, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant associé étranger, dans sa séance du 29 juin dernier.

M. le vicomte de Rougé, en vertu des conclusions adoptées de son rapport relatif au concours sur l'*alphabet phénicien* fait dans les deux précédents

séances, propose une nouvelle rédaction du programme conçue en ces termes :

« *Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien ; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde ; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.* »

Cette rédaction est adoptée par l'Académie.

M. DE LONGPÉRIER, au nom de la Commission mixte composée de MM. le duc DE LUYNES, RAVAISSON, DE LONGPÉRIER, de l'Académie des Inscriptions; Jules CLOQUET, de l'Académie des Sciences, et HITTORFF, de l'Académie des Beaux-Arts, fait un rapport verbal et préalable sur les résultats du premier concours ouvert pour le prix fondé par M. Louis Fould, relatif à l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès.*

Rapport sur le concours du prix Fould.

ANALYSE.

Deux Mémoires ont été envoyés au concours.

Ni l'un ni l'autre de ces travaux n'ont pu fixer sérieusement l'attention de la commission qui, loin de les juger dignes du prix, ne trouve même pas qu'ils le soient de l'accessit. Leur étendue est bien différente : l'un, qui comprend 18 cahiers in-f° formant 2668 pages, est écrit dans une forme poétique et romanesque, et atteste une grande somme de connaissances, mais sans profondeur ni méthode; le second, qui n'a que 76 pages in-8°, est plus *métrologique* qu'historique; on peut s'en convaincre même par le titre que l'auteur lui a donné : *Recherches sur l'origine et l'application des mesures civiles et artistiques dans l'antiquité.* Il ne touche donc, avec ce grand appareil géométrique, qu'un seul point, et un point latéral du sujet.

La commission, d'après cette première expérience, considérant à la fois l'étendue, les difficultés et les écueils de la question, a senti le besoin de présenter à l'Académie un rapport écrit et développé d'où l'on puisse tirer une sorte de commentaire du programme du

prix, propre à guider les concurrents à venir. Ce rapport sera fait prochainement.

M. ARTAUD, vice-recteur de l'Académie de Paris, achève, en communication, la lecture de son troisième Mémoire sur Épicharme, intitulé :

Epicharme (*troisième mémoire*) (1). — *La Comédie de mœurs et de caractères.*

ANALYSE.

Outre ses comédies mythologiques, Épicharme avait aussi composé des comédies de mœurs et de caractères. Or, de même que le savant helléniste a montré, dans son second Mémoire, que le poëte sicilien avait devancé, dans ses parodies mythologiques, le genre appelé *comédie moyenne,* dont il a même, le premier, donné le modèle, — il va montrer, dans ce troisième Mémoire, que l'œuvre d'Épicharme renfermait le genre désigné plus tard sous le nom de *comédie nouvelle.* S'il n'a point fait de *comédies politiques,* c'est qu'il écrivait sous le gouvernement absolu de Gélon, puis d'Hiéron. Il a du moins indiqué, par le sujet de ses pièces, une tendance à mettre en scène des faits historiques contemporains : Πέρσαι, les *Perses*, Ἁρπαγαί, les *Rapines*, Ἑορτὰ ἢ Νᾶσοι, la *Fête* ou les *Iles.*

Πέρσαι, les *Perses.* — Il est naturel de penser que les récentes invasions des Perses dans la Grèce avaient fourni, après la défaite de ces derniers, une ample matière à la verve railleuse des poëtes et que les mœurs étrangères et la mollesse voluptueuse des Orientaux y étaient tournées en ridicule.

M. Charles LENORMANT avait essayé de rattacher à la comédie d'Épicharme les représentations figurées sur le fameux vase du musée Borbonico, qui nous offre les provinces ou satrapies personnifiées, venant payer leur tribut à Darius. Mais un esprit attentif et

(1) Le premier Mémoire était intitulé : *Épicharme considéré comme philosophe et comme moraliste.* Nous en avons fait l'analyse dans le tome I de nos comptes rendus, p. 59-62; le second : *De la Comédie mythologique d'Épicharme,* analysé par nous dans le t. II, p. 213-228.

moins ingénieux ne verra dans cette peinture historique et allégorique qu'un précieux commentaire d'Hérodote. Il est plus vrai de rapporter aux *Perses* ce passage du dixième fragment de Ménandre :

> Ο μὲν Ἐπίχαρμος τοὺς θεοὺς εἶναι λέγει
> ἀνέμους, ὕδωρ, γῆν, ἥλιον, πῦρ, ἀστέρας.

« Épicharme désigne comme des dieux les vents, l'eau, la terre, le soleil, le feu et les astres. » Ce n'étaient pas, comme l'a cru Ménandre, les idées philosophiques d'Épicharme, mais celles d'un des personnages de la comédie des *Perses*, car c'est le fond même de la théogonie persane qui se trouve résumé en ces deux vers, et ce qui le prouve, c'est qu'Hérodote, en parlant de la croyance des Perses, la caractérise en termes à peu près identiques : « θύουσι δὲ ἡλίῳ τε καὶ σελήνῃ, καὶ γῇ, καὶ πυρὶ, καὶ ὕδατι, καὶ ἀνέμοισι. — Ils (les Perses) adorent le soleil, la lune, la terre, le feu, l'eau et les vents. (L. I, c. 131.) »

Il faut se rappeler d'autre part qu'Eschyle a fait représenter sa tragédie des *Perses* à Athènes, la 4e année de la 76e olympiade, c'est-à-dire en 473 avant J.-C. ; que, quatre ans plus tard (Olymp. 77, 4, 469 avant J.-C.), il se retira en Sicile ; qu'il fit représenter cette même tragédie devant Hiéron, sur le théâtre de Syracuse ; et l'on pourra croire qu'Épicharme avait parodié la pièce du tragique athénien. Nous savons en outre, par le scoliaste des *Euménides*, au vers 69, que le comique de Syracuse avait souvent raillé Eschyle, et, en particulier, sur l'emploi fréquent de certains mots, comme τιμαλφεῖν, honorer.

On ne possède que quelques rares fragments des *Perses* d'Épicharme, et ils sont insignifiants. Ils se réduisent même à trois mots : τὸν χαλκὸν, signifiant de l'argent, et σκωλοβατίζειν, marcher sur les échasses. « Il est probable, dit M. Artaud, que le poëte comique avait eu occasion d'employer ce mot en rappelant la déroute de l'armée de Xerxès (1). » Enfin, Athénée (L. III, p. 86, B), dit qu'Es-

(1) En note au mot σκωλοβατίζειν, le savant traducteur d'Aristophane fait dériver de σκῶλον, bâton pointu, échasses, le nom des Ἀσκώλια, fêtes en l'honneur de Bacchus, particulière à l'Attique et dans lesquelles on chan-

chyle, dans les *Perses*, nomme certaines îles abondantes en coquillages : νηριτοτρόφους; or ce mot n'existe pas dans la pièce du tragique grec. Il est donc probable qu'on aura substitué le nom d'Eschyle à celui d'Épicharme.

Il y avait de Chionidès, un des plus anciens comiques de l'Attique, mais plus jeune qu'Épicharme, qu'il imita souvent, une pièce intitulée les *Perses* ou les *Assyriens*. Pherécratès fit plus tard une comédie des *Perses* dans laquelle il paraît avoir mêlé les fictions d'un pays de Cocagne à la peinture de la sensualité des Perses pour les plaisirs de la table. Quant au *Persa* de Plaute, est-il besoin de dire que les faits historiques dont il devait être question dans les pièces grecques n'ont aucun rapport avec les scènes de Toxilus, de Saturio et de Sophoclidisca?

Ἁρπαγαί, les *Rapines*. — D'après le titre de cette pièce et quatre mots cités par le *grand étymologiste* : ἐν Ἁρπαγαῖς Ἐπιχάρμου, « Ἃ δὲ Σικελία πέπονχε, ce que la Sicile a souffert, » on peut conjecturer qu'il s'agissait, dans cette comédie, de faits antérieurs au règne de Gélon, et relatifs à la guerre acharnée que se livraient entre elles les villes de la Sicile.

Pollux (IX, 81), rapporte un passage plus important :

« . . . . ὥσπερ αἱ πονηραὶ μάντιες
αἳ θ' ὑπονέμονται γυναῖκας μωρὰς ἆμ πεντούγκιον
Ἀργύρεον, ἄλλαι δὲ λίτραν, αἱ δ' ἂν ἡμιλίτριον
δεχόμεναι, καὶ πάντα γιγνώσκοντι [γ' ἐκ λόγων]. . .

« A la manière des devineresses malfaisantes qui se repaissent aux dépens de femmes folles dont elles tirent : les unes, cinq onces d'argent; les autres, une livre; d'autres, une demi-livre, et elles apprennent tout par leurs paroles... »

Le même grammairien cite encore cet autre passage de la même pièce :

« . . . . ἔχω γὰρ τό γε βαλάντιον λιτρᾶν
δεκαλίτρων τε πλῆρες ἑξάντων τε καὶ πεντουγκίων... »

tait et l'on dansait à cloche-pied sur une outre pleine de vin et graissée d'huile de manière à la rendre glissante. Le vainqueur recevait une outre pleine de vin. — Ἀσκός offre une étymologie plus probable.

« J'ai du moins une bourse pleine de pièces de dix livres, et d'hexantes et de pièces de cinq onces... »

Enfin Pollux cite encore des mots composés employés par Épicharme dans les *Rapines*, pour désigner le citoyen d'une ville grande, petite ou nouvelle : « μεγαλοπολίτης, μικροπολίτης, νέοικος. »

Ἑορτὰ καὶ Νᾶσοι, la *Fête et les Iles.* — Dans le scoliaste de Pindare, sur le v. 98 de la 1re pythique, on lit : « Ὅτι δὲ Ἀναξίλαος Λόκρους ἠθέλησεν ἄρδην ἀπόλεσαι, καὶ ἐκωλύθη πρὸς Ἱέρωνος, ἱστορεῖ καὶ Ἐπίχαρμος ἐν Νάσοις. — Lorsqu'Anaxilaos voulait détruire de fond en comble Locres-épizéphyrienne, il en fut empêché par Hiéron. C'est ce que rapporte aussi Épicharme dans les *Iles.* » Nous n'avons pas d'autres indications sur cette comédie.

Hiéron succéda à son frère Gélon à Syracuse, l'an 478 ; Anaxilaos mourut en 476, selon Diodore (XI, 48). Tout porte à croire que c'est entre 478 et 476 que la comédie d'Epicharme aurait été composée.

On possède deux mots de cette comédie : κόγχος, signifiant coquillage, et ξυστίδας, brosses.

Ἔλπις ἢ Πλοῦτος, l'*Espérance ou la Richesse.* — Cette comédie est comme la transition des pièces mythologiques d'Épicharme à ses comédies de mœurs et de caractères. C'est dans cette pièce qu'apparaît, pour la première fois, le parasite qui joue un si grand rôle dans la *comédie moyenne* et la *comédie nouvelle,* chez les Grecs et les Romains. Athénée revendique (L. VI, p. 235), en faveur d'Épicharme, la propriété de cette invention que Carystios de Pergame attribuait à Alexis; « mais, dit-il, il oublie qu'Épicharme l'avait introduite sur la scène dans une débauche de table de l'*Espérance ou la Richesse;* — ἐκλαθόμενος ὅτι Ἐπίχαρμος ἐν Ἐλπίδι ἢ Πλούτῳ παρὰ πότον αὐτὸν εἰσήγαγεν. » Alexis était oncle de Ménandre et vivait au siècle d'Alexandre; tandis qu'Épicharme vécut de 540 à 450.

C'est Alexis qui employa le premier le nom de παράσιτος; mais, avant lui, sans parler d'Épicharme, Eupolis, contemporain d'Aristophane, avait peint les parasites sous le nom de κόλακες, flatteurs.

Il nous reste cinq fragments de cette comédie. Les deux premiers,

étroitement liés ensemble, ont dix-neuf vers. Voici le plus important : c'est le parasite qui fait son propre portrait : « Je soupe avec » qui veut, il suffit de m'inviter; et, pour celui qui ne veut pas, il » n'est pas même besoin de m'inviter. C'est alors que je suis charmant, j'excite bien des éclats de rire et je fais l'éloge de celui qui » régale; si un convive s'avise de dire quelque chose contre lui, je » l'accable d'injures, et dès lors je deviens son ennemi. Puis, après » m'être bien gorgé de mets et de vin, je m'en vais. L'esclave ne » me porte pas de lumière, mais je rampe en trébuchant dans les » ténèbres, tout seul. Si, par hasard, je rencontre les gardes de nuit, » je leur rends grâces ainsi qu'aux Dieux de ce qu'ils veulent bien » ne pas m'attacher au carcan, mais (seulement) m'appliquer des » coups de fouet; et, lorsque je suis arrivé à la maison tout éreinté, » je m'endors sur la dure et je ne sens pas mon mal tant que le vin » est maître de mes esprits. »

Les imitations faites de ce petit tableau dans le passage du *Lipargus* ou *Parasitus piger* de Plaute, que Varron nous a conservé (*De lingua latina*, liv. VI, 3) sont évidentes :

« Inde bene appotus primulo crepusculo
Domum ire cœpi tramite recta via.
Ambo magna laude lauti : postremo ambo sumus non nauci.
Addite lepades, echinos, ostreas.
Nihil moror mihi fucum in alveo, apibus qui peredit cibum. »

On peut encore citer la scène Ire de l'acte Ier des *Captifs*, où Ergasilus se plaint de ce que le métier de parasite se gâte; le début des *Ménechmes*, la IIe scène du *Persa;* et, dans Térence, l'*Eunuque*.

Θεωροί, *les Théores*. — On sait que l'on désignait par ce mot les députés envoyés des différentes cités grecques aux jeux et aux fêtes de Delphes, de Délos, d Olympie, de Némée et de Corinthe.

Dans la pièce d'Épicharme, le théâtre représentait l'intérieur du temple de Delphes comme dans les *Euménides* d'Eschyle. Nous savons par Athénée que Gélon offrit au sanctuaire de Delphes un trépied et une Victoire d'or, au temps de l'invasion de Xerxès, en Grèce, 480-479. C'est en commémoration de ce fait qu'Épicharme

a dû composer sa pièce. Ce serait deux ou trois ans après les victoires de Salamine et de Platée. Athénée nous a conservé quatre vers iambiques de cette comédie, dans lesquels les envoyés d'Hiéron s'extasient sur les richesses du temple de Delphes. Dans un autre passage d'Athénée, il est question du mot de *gras-double*, qui se trouvait dans la même pièce.

Eschyle avait fait une pièce intitulée Θεωροὶ ἢ Ἰσθμιασταί, *les Théores ou les jeux Isthmiques*, et dont Épicharme aura peut-être fait la parodie dans ses Θεωροί.

Μεγαρίς, la *Mégarienne*. — Le fragment altéré qui en reste, et qui se compose de quatre vers, justifie assez bien l'opinion accréditée sur les plaisanteries ou les *ruses mégariennes*, μηχαναὶ Μεγαρικαί d'Aristophane. Il est vrai que le poëte d'Athènes parle là de Mégare, située près de l'Attique; mais on peut croire que la colonie avait hérité de la réputation faite à sa métropole. Le poëte avait dû peindre, dans cette pièce, les mœurs, les goûts et les habitudes des femmes siciliennes de Mégare. Deux fragments importants, dont l'un a treize vers, attribués, par Stobée qui nous les a conservés, à Épicharme, peuvent bien avoir appartenu à cette pièce.

Ἀγρωστῖνος, *le Campagnard*. — C'était une comédie de mœurs. Le mot du titre semble être sicilien ou italiote pour Ἀγροῖκος. Plutarque, dans son traité *Sur les délais de la justice divine* (C. VI), dit que Gélon et Hiéron travaillèrent à réformer le caractère des Siciliens par leurs institutions, et, de rieurs et bavards qu'ils étaient, les rendirent sensés et actifs en encourageant l'agriculture. Épicharme aurait donc secondé leurs vues en vantant les charmes de la vie rurale et en honorant les travaux de la campagne. Ce passage ne suffirait pas, mais Columelle dit : « Magna quoque Græcorum turba est de rebus rusticis præcipiens. Siculi quoque non mediocri cura illud negotium sunt prosecuti; Hiero et Epicharmus pecudum medicinas diligentissime conscripsit. » Le savant helléniste croit qu'il faut entendre ce passage, non pas dans un sens qui ferait supposer que des traités spéciaux auraient été composés par Épicharme sur l'agriculture, mais dans celui qui rappellerait les idées saines qu'il répandait dans ses comédies sur l'agriculture, par le même procédé qu'il employait pour y semer des doctrines philosophiques.

Stace a dit aussi (*Silv.* I, 3, 150), en parlant d'Hésiode et certainement d'Épicharme :

> « Quantumque pios ditavit agrestes
> » Ascræus, Siculusque senex. »

On connaît plusieurs noms de plantes mentionnées dans *le Campagnard.*

Le type du campagnard a été reproduit par les poëtes comiques de la Grèce et de Rome : voyez le Dicæopolis des *Acharniens*, d'Aristophane, le Trygée de la *Paix* et des fragments des Γεωργοί du même; dans la *comédie moyenne*, les pièces d'Antiphane et d'Anaxilaos intitulées Ἀγροῖκος; dans la *comédie nouvelle*, les Γεωργοί de Ménandre et de Philémon; à Rome, le *Truculentus* de Plaute, etc. (1).

Γᾶ καὶ Θάλασσα. *Terre et Mer.* — On ne sait rien sur le sujet de cette pièce par les fragments conservés qui ne nous donnent qu'une énumération de poissons et de mets délicats. Peut-être faut-il voir dans le titre des noms de personnages allégoriques ainsi que l'a pensé O. Müller.

Χύτραι, les *Marmites.* — On sait qu'il existait chez les Athéniens une fête des *Chytres* ou *Marmites,* qui revenait le troisième jour des Anthestéries, fêtes florales en l'honneur de Bacchus, dans lesquelles on offrait à cette divinité des marmites remplies de légumes cuits; mais il n'est pas probable que cet usage religieux, tout local, ait fourni au poëte sicilien le sujet de sa pièce. N'est-il pas plus naturel

(1) M. Egger a énuméré les divers sujets de comédies champêtres dans son *Mémoire sur la poésie pastorale des Grecs avant Théocrite.* On ne sait bien au juste quelle sorte de tableaux était comprise sous ces titres dans la comédie grecque, ni si ἀγροῖκος ne signifierait pas plutôt *rustique* que champêtre. Peut-être les paysans étaient-ils reproduits au naturel avec les traits ridicules qui les rendent comiques pour les citadins. Quant aux pièces de Plaute, nous savons à quoi nous en tenir. Il y a dans la vie des champs représentée avec sa rusticité naïve un élément comique dont Molière a tiré un merveilleux parti et où la profondeur de l'observation s'allie à la verve plaisante qui distinguait les œuvres du poëte de Sarsina : Voyez tout le 2e acte de *Don Juan*, qui est un chef-d'œuvre. Les rôles d'Alain et de Georgette dans l'*École des Femmes,* ceux de Lucas et de Jacqueline du *Médecin malgré lui ;* l'admirable scène IIe du 3e acte de la même pièce, où le paysan Thibaut explique la maladie de sa femme; enfin, le personnage de Lubin dans *Georges Dandin.* E. D.

de croire que la belle œuvre morale de Plaute, l'*Aulularia,* a son origine dans les Marmites d'Épicharme, et qu'il se serait agi, dans cette comédie, de trésors enfouis et d'avares punis. Les fragments que Pollux nous en a conservés parlent d'argent monnayé et de trafics. Ce serait donc la première pièce faite sur l'avarice et qui aurait fourni un précédent aux Θησαυροὶ de Cratès, d'Amphis, d'Anaxandride, de Ménandre, de Philémon, de Diphile, d'Archédicos, de Dioxippos, — et au Φιλάργυρος de Philiscos, etc. Ce sujet a été traité avec prédilection par tous les comiques grecs, et il y avait deux autres comédies de Plaute où il s'agissait de trésors enfouis : l'une d'elles était traduite du Θησαυρός de Philémon, et était intitulée le *Trinumus;* c'est lui-même qui nous l'apprend. Il reste un fragment de l'*Avare* de Dioxippos, dans lequel le personnage principal s'emporte contre le luxe de la table (1).

Περίαλλος. — Cet adjectif signifie à la fois *supérieur*, *excellent*, ou bien *hâbleur, fanfaron.* Il est masculin et féminin, et l'on a cru pouvoir le rapporter à Sémélé, qui est nommée dans un fragment de cette pièce, et qui, dans sa présomption, avait sollicité de Jupiter qu'il se montrât à elle dans sa splendeur divine. Ce serait, en ce cas, une pièce mythologique.

Ὀρύα, l'*Andouille.* — Peut-être ce titre est-il employé dans un double sens, par allusion à quelque utopie ou gouvernement imaginaire. Car ce genre de mets était un objet familier de comparaison, même dans Homère, qui compare Ulysse, — ne pouvant dormir, agité par la pensée de sa lutte prochaine avec les prétendants, et se retournant dans son lit, — à un boudin sur le gril. (Odyss., XX, 24.)

Ἐπινίκιος, *le Chant de victoire,* — et Χορεύοντες, *les Danseurs.* — Les témoignages qui nous font connaître ces pièces sont communs aux deux, et nous apprennent qu'elles étaient composées en vers anapestiques-tétramètres-catalectiques. Les danses devaient tenir une grande place dans la première comme dans la seconde de ces

(1) Ce qui fait penser involontairement à la belle sentence de Valère si fort goûtée par Harpagon, et à ce *bon haricot bien gras* avec *quelque pâté en pot bien garni de marrons* dont l'*Avare* de Molière prétend régaler ses invités.

deux pièces, car les chants de victoire étaient toujours accompagnés de ballets. De plus, le mètre anapestique était le plus vif et le plus approprié au mouvement des danseurs.

Μῆνες, *les Mois*, — et Τριακάδες, *les Trentièmes jours.* — Nous ne connaissons ces deux pièces que par les citations insignifiantes des grammairiens.

'Αταλάνται, *les Atalantes.* — Il est à peu près assuré que cette pièce est bien d'Épicharme, quoiqu'un passage d'Athénée l'attribue à Phormis. On donne le titre de la pièce aussi au singulier. Il reste deux fragments de cette comédie, mais il ne donnent aucun éclaircissement sur ce sujet. On sait qu'il y avait deux Atalante : l'Arcadienne, chasseresse du sanglier de Calydon, aimée de Méléagre, et la Béotienne, célèbre par l'agilité de sa course. Le nombre des auteurs dramatiques, qui ont traité le même sujet, est très-considérable.

Πίθων, *le Cellier.* — On ne connaît cette pièce que par un mot insignifiant du grammairien Pollux.

Δίφιλος. — Pièce citée par Fulgence, évêque de Carthage, mais sur laquelle nous ne connaissons rien. Le titre peut signifier l'*Ami double.*

Le savant helléniste parle, après cet examen, des auteurs qui ont attribué leurs propres productions à Épicharme. Il termine ce troisième Mémoire, formant, avec les deux premiers, une étude complète sur le comique sicilien, par ces mots qui résument le double intérêt de son travail : « En rassemblant ces études sur les fragments des comédies d'Épicharme, que j'ai soumises à l'Académie, » je me proposais, sinon de réhabiliter, du moins de faire mieux » connaître un beau génie trop ignoré en France et dont le double » mérite est d'avoir été, comme philosophe, le précurseur de l'idéalisme de Platon, et, comme poëte, d'avoir, dans un temps anté» rieur à toute la comédie attique, devancé de grands esprits, tels » que Cratinos, Aristophane, Eupolis, et donné le modèle de deux » genres qui ont longtemps défrayé le théâtre d'Athènes : la comé» die mythologique et la comédie de mœurs et de caractère, celle » qui règne encore aujourd'hui sur la scène moderne. »

M. G. Chrysovergis fait hommage, par une lettre datée de Constantinople, le 30 juillet, de son opuscule intitulé : Ἀναμικτὰ ἢ φιλολογικαί τινες καὶ ἀρχαιολογικαὶ παρατηρήσεις καὶ ἐπιστασίαι, κ. τ. λ. Constantinople, 1860, in-8°. « C'est, comme l'indique le titre, un recueil d'observations où sont expliqués certains points d'archéologie appartenant au moyen âge, et corrigés certains passages des écrivains grecs mal interprétés jusqu'ici, suivant l'auteur. »

Sont déposés, en outre, sur le bureau, les ouvrages suivants :

Hippocrate : De la vision, par J. Sichel, br. in-8°. (Extrait du t. IX de l'*Hippocrate* de M. Littré).

Annales de philosophie chrétienne, juin 1860, in-8°. Accompagné de la table des 20 volumes de la 4e série.

M. Egger présente à l'Académie, au nom des auteurs :

Deux ouvrages en grec de M. Nicolas J. Saripolos, professeur de législation et de droit public à l'Université d'Othon, à Athènes; le premier, intitulé : Πραγματεία τοῦ συνταγματικοῦ δικαίου, 2 vol. in-8°. Athènes, 1851. Le second : Τὰ τῶν ἐθνῶν ἐν εἰρήνῃ καὶ ἐν πολέμῳ νόμιμα, 2 vol. in-8°. Athènes, 1860.

Deux ouvrages de M. Georges Guiffrey, destinés au concours des Antiquités de la France; le premier, intitulé : *Cronique du roy François, premier de ce nom*, 1 vol. in-8°. Le second : *Poëme inédit de Jehan Marot*, in-8°. Ces deux ouvrages sont destinés au Concours des Antiquités de la France.

M. Schoebel lit, en communication, un Mémoire intitulé : *Des formules de la salutation d'après les lois de Manou.*

L'Académie se forme en Comité pour entendre le rapport sur la vérification des comptes de l'exercice 1859.

Séance du 24.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 23 août, et d'un décret impérial, sous la même date, joint à cette lettre, par lequel l'élection que l'Académie a faite de M. Guigniaut, en remplacement de Naudet, secrétaire perpétuel, démissionnaire, est approuvée.

En conséquence, M. le Président déclare M. Guigniaut définitivement installé comme secrétaire perpétuel de l'Académie.

M. le Secrétaire perpétuel, se fondant sur les précédents de l'ancienne

Académie, où BOUGAINVILLE, démissionnaire en 1755 ; LE BEAU, en 1772 ; DUPUY, en 1782, conservèrent le titre d'*ancien secrétaire perpétuel,* et sur ceux de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts, lorsque M. RAYNOUARD, en 1827, et M. QUATREMÈRE DE QUINCY, en 1839, reçurent, par délibération expresse, le titre de *secrétaire perpétuel honoraire*, propose que ce même titre soit conféré à M. NAUDET.

L'Académie, après en avoir délibéré, prenant en considération les précédents allégués et les services qui ont été rendus par M. NAUDET, lui confère le titre de *secrétaire perpétuel honoraire.*

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL propose ensuite que, — conformément aux anciens usages de l'Académie, d'après lesquels les secrétaires perpétuels démissionnaires BOUGAINVILLE et LE BEAU conservèrent leurs attributions correspondantes à celles des membres de la Commission permanente des inscriptions et médailles, — M. NAUDET soit autorisé à assister aux séances de cette Commission avec voix délibérative, sans préjudice de l'élection d'un nouveau membre qui devra remplacer le secrétaire perpétuel nouveau.

Cette seconde proposition est adoptée par l'Académie.

M. NAUDET demande la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs et chers confrères, j'avais reçu de vous le plus grand honneur » que j'aie obtenu et que j'aie pu souhaiter dans toute ma carrière ; vous » venez de le sanctionner et d'y mettre le comble par un dernier témoi- » gnage de votre bienveillance. Vous avez tout fait pour moi ; j'ai trop peu » fait pour vous ; mais je puis répondre à votre bienveillance sans m'ac- » quitter jamais par mon dévouement au service et à l'honneur de l'Aca- » démie. »

M. le PRÉSIDENT rappelle qu'aux termes du règlement, le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, faisant de droit partie de toutes les commissions, M. GUIGNIAUT doit être remplacé dans toutes les commissions auxquelles il appartient, c'est-à-dire dans la Commission des inscriptions et médailles, dans celle des travaux littéraires, dans la Commission des historiens de la France, dans la Commission de l'École française d'Athènes et dans la Commission des impressions.

Il sera procédé à ces diverses nominations dans les prochaines séances.

M. le PRÉSIDENT annonce, d'après la notoriété publique, la mort de M. Muxtoxidi, de Corfou, le doyen des correspondants de l'Académie.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit une lettre par laquelle l'auteur du Mémoire n° 5, jugé digne d'une mention honorable dans le concours d'Hy-

péride, se fait connaître et demande que son nom soit proclamé : c'es M. Émile Heitz, professeur au gymnase de Strasbourg.

M. Egger exprime, à cette occasion, le regret qu'il ne soit pas écrit sur-le-champ aux personnes qui ont obtenu des récompenses ou des distinctions dans les concours ouverts par l'Académie, et que ces personnes soient réduites à attendre, ou la publication incertaine des journaux, ou la proclamation tardive de la séance publique.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle que, pour remédier aux inconvénients dont on se plaint, l'Académie, sur sa proposition, a décidé que les résultats des concours et les programmes des prix proposés, une fois connus et arrêtés, seraient publiés en une liste d'ensemble, au *Moniteur*, et adressés même à d'autres journaux. C'est ce qui sera fait cette année dès que l'Académie aura terminé ses opérations.

M. Egger insiste sur son observation, et d'autres membres sont d'avis qu'une *notification* individuelle et immédiate du Secrétaire perpétuel aux intéressés peut se concilier avec la *publication* et la *proclamation* des distinctions obtenues, et qu'une lettre personnelle ajouterait encore à l'honneur que l'Académie leur décerne, et deviendrait, entre leurs mains, leur *titre spécial*, titre auquel le préopinant sait, par de nombreux exemples et par une expérience, autrefois personnelle, que les auteurs d'ouvrages couronnés ou mentionnés attacheraient le plus grand prix ainsi que leurs familles.

M. le Secrétaire perpétuel consultera les précédents et les usages de l'Académie et des autres compagnies savantes, et fera ce qui lui paraîtra le plus digne et le plus convenable pour concilier le service du secrétariat avec la légitime ambition des auteurs et de leurs familles.

M. Jomard lit, en communication, une lettre de M. Auguste Mariette.

Lettre de M. A. Mariette sur ses dernières fouilles en Égypte.

Analyse (1).

M. Mariette annonce qu'il complète le plan de Karnak, ce qui est une opération difficile, vu l'immensité des ruines. Entre le prome-

(1) Un extrait de cette lettre a été publié dans la *Revue archéologique* du 1er septembre 1860.

Le point de départ de ces nouvelles, c'est la dernière lettre à M. de Rougé, que nous avons analysée dans notre compte rendu de la séance du 4 mai.

noir et la porte de l'Est, il a trouvé plusieurs petites chambres et une bonne statue de *Menephtah.*

Le déblayement du temple de Médinet-Abou est à peu près fini, mais jusqu'ici il n'a rien produit d'historique. L'éminent archéologue annonce qu'il entreprendra incessamment le déblayement du *palais*, qui lui réserve, croit-il, plus d'une surprise.

Quant au grand temple d'Abydos, M. Mariette a dû en abandonner le déblayement, à cause des craintes que lui fait concevoir l'état de ce monument profondément lézardé. Il a pu poursuivre heureusement les travaux dans l'enceinte du nord, et il a découvert, enfouie sous les décombres, une porte de pylone de la XII[e] dynastie, seul spécimen que l'on possède de l'architecture de cette époque. La porte est entière, et, si les *Pasteurs* sont jamais venus à Abydos, ils l'ont respectée. M. Mariette, qui inclinait à croire, comme il résulte de ses précédents mémoires, que les *Pasteurs* ne sont jamais venus dans la Thébaïde, dit, dans cette dernière lettre : « J'étudie, sur les lieux mêmes, cette grave question ; mais je la trouve très-embrouillée à cause des contradictions apparentes que présentent entre eux les monuments. »

Sakkarah, que M. Mariette appelle la pépinière des monuments antérieurs à la XI[e] dynastie, lui a fourni un de ces splendides tombeaux qui caractérisent l'époque des pyramides. Il était enseveli sous un tumulus énorme de sable et n'était pas entièrement déblayé à la date du 18 juillet, époque de la lettre. C'est là que sont les chambres avec inscriptions, et c'est là aussi, par une particularité intéressante qui est connue de l'éminent égyptologue depuis deux années seulement, qu'existent ces *réduits pris dans la maçonnerie*, fermés à tout jamais lors de la construction même, et où étaient déposées les statues du défunt. Ces statues, analogues, comme art et comme procédés, au fameux scribe accroupi du Louvre, étaient scellées pour l'éternité dans une chambre située d'ordinaire derrière la stèle du mort. Cet usage, découvert depuis peu, a permis à M. Mariette de faire une abondante moisson de ces statues antiques, qui sont aujourd'hui une des principales richesses du musée du vice-roi.

Ce musée (qui devait être d'abord élevé à Boulaq) sera établi, par l'ordre de Saïd-Pacha, dans le Kasr-el-Eli, palais situé sur la route

du Caire au Vieux-Caire, à deux pas de Kasr-en-Nil et en face de la pointe septentrionale de l'île de Roudah. La distribution intérieure est excellente, dit M. Mariette, pour l'installation d'un musée, et l'emplacement est si vaste que ces salles ne seront jamais remplies, malgré les immenses récoltes qu'apporte chaque campagne de M. Mariette (1).

M. Schoebel continue la lecture de son Mémoire intitulé :

Des formules de salutation d'après les lois de Manou.

Cette lecture donne lieu à différentes observations de M. Adolphe Regnier.

M. le Secrétaire perpétuel lit une lettre de M. le comte Jaubert, de l'Académie des Sciences, qui fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. l'abbé Crosnier, vicaire général, etc., des deux ouvrages intitulés: *Monographie de la cathédrale de Nevers, suivie de l'histoire des évêques de Nevers*, 1 vol. in-8° ; — 2° *Hagiologie nivernaise ou Vie des saints et autres personnages pieux qui ont édifié le diocèse de Nevers*, 1 vol. in-8°.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant regnicole, offre, par une lettre du 12 courant, deux exemplaires de sa Notice historique et biographique sur M. le marquis de Lagoy, extraite de la *Revue de Toulouse*.

M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre en date du 4 août, qui accompagne un Mémoire manuscrit sur la position du *Champ du Mensonge*, en Alsace. L'auteur de ce Mémoire, M. Boyer, conseiller à la cour impériale de Colmar, désire le soumettre au jugement de l'Académie. La seule forme suivant laquelle la Compagnie puisse admettre cette demande, c'est de renvoyer le Mémoire à l'examen préalable du bureau qui en proposera, s'il y a lieu, la lecture en séance ordinaire, car il ne paraît pas que l'auteur ait l'intention d'envoyer son travail au concours des antiquités de la France.

(1) Ceux de nos lecteurs qui voudront prendre une idée sommaire des travaux de M. Mariette en trouveront un résumé, que nous nous sommes efforcé de rendre le plus substantiel possible, dans le *Moniteur* des 2 et 3 juillet de cette année. Mais l'importance de ces découvertes pour l'histoire est telle que nous avons voulu en donner la suite avec détail et accompagnée de planches, dans la *Revue de l'architecture* de M. César Daly (90 colonnes). Nous l'avons fait en partie sous la direction de M. Mariette lui-même, en partie sous celle de M. de Rougé, et nous terminons cette étude par un résumé sommaire de l'histoire dynastique, en consignant tous les faits acquis à la science dans cette espèce de restitution du passé par les monuments. E. D.

Lecture est faite d'une lettre, datée du 10 août, par laquelle M. Ribouleau, curé de Civaux, par Lhomaisé (Vienne), propose à l'Académie, sous certaines conditions peu admissibles, de lui communiquer une inscription découverte dans son église et à laquelle il attribue une certaine antiquité. Il sera répondu à M. le curé Ribouleau pour lui demander communication pure et simple, s'il lui convient de la faire.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Transactions of the royal Society of litterature. Second series, vol. VI, part. 1, 2 et 3, in-8° ;

La Critique, comédie en 1 acte et en vers, par Émile Hamard, in-12

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies, août 1860, in-8° ;

Revue de l'Art chrétien, août 1860, in-8° ;

Le Cabinet historique, juillet 1860, in-8°.

Séance du 31.

Par une lettre en date du 29 août, M. le Ministre de l'instruction publique exprime à l'Académie ses vifs regrets de ne pouvoir satisfaire au double vœu qui lui a été exprimé en son nom, de voir reprendre : 1° la publication interrompue des *Notices sur l'Égypte,* de Champollion ; 2° l'impression des précieux documents laissés par feu Nestor L'Hôte, et devenus la propriété de l'État. M. le Ministre apprécie le haut intérêt scientifique que présenterait la mise à exécution de ce projet, et il a recherché les moyens de seconder les vues de l'Académie ; mais il a reconnu malheureusement, dit-il, que l'insuffisance des ressources dont il dispose mettait obstacle à son bon vouloir.

M. le Secrétaire perpétuel exprime l'espoir que ces obstacles seront levés un jour, et il ne cessera d'y travailler au nom de l'Académie.

L'ordre du jour appelle l'élection du membre qui doit remplir la place devenue vacante dans la Commission des travaux littéraires par suite de l'élection de M. Guigniaut en qualité de secrétaire perpétuel.

M. Naudet, secrétaire perpétuel honoraire, est élu membre de ladite Commission.

M. le Président annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne de l'illustre Lobeck, membre associé étranger de l'Académie à Koenigsberg.

M. Alfred Maury, au nom de la Commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours du prix Bordin, sur la question proposée

par l'Académie touchant les connaissances des anciens sur la région intertropicale de l'Afrique, fait le rapport à peu près en ces termes :

Rapport sur le concours du prix Bordin.

ANALYSE.

Deux Mémoires avaient été déposés au secrétariat, d'étendue fort inégale : le n° 2 comprend cinq cahiers in-4° d'environ 50 pages chacun ; le n° 1 est un volume de 515 pages grand in-4°. Quoique dus l'un et l'autre à des personnes d'un mérite réel et sérieux, on reconnaît entre les deux ouvrages une notable différence quant à l'importance scientifique.

Le n° 2 annonce sans doute des recherches consciencieuses et une connaissance assez solide des éléments de la question ; mais ni l'emploi ni la critique des autorités n'y est assez sévère, et une trop faible part y a été faite à l'analyse de Ptolémée, qui doit tenir la place principale dans une étude sur la géographie ancienne de l'Afrique. L'auteur a négligé de joindre à son Mémoire une carte, sans laquelle il est difficile d'apprécier ce qu'ont de fondé quelques-unes de ses opinions. Toutefois, son travail renferme des parties heureusement traitées, et ce qu'il a fait donne la mesure de ce qu'il pourra faire encore, quand des recherches nouvelles auront mûri ses idées et que le temps lui aura permis de pénétrer plus avant dans un sujet qu'il n'a souvent qu'effleuré. La commission pense que ce Mémoire est digne des encouragements de l'Académie.

Le n° 1 est l'œuvre d'un géographe des plus habiles ; la question y est traitée d'une façon vraiment magistrale et avec une richesse de détails et une science des sources tout à fait remarquables. L'auteur soutient d'une manière, sinon encore complétement concluante, au moins fort spécieuse, que les connaissances des anciens sur l'intérieur de l'Afrique ne se sont pas étendues au delà du grand désert et n'ont atteint nulle part le Soudan. Il démontre que, sur les côtes, ces connaissances ne furent pas renfermées dans des bornes à beaucoup près aussi étroites ; qu'à l'ouest, les anciens s'étaient avancés jusqu'au golfe de Cherbro, un peu au sud de la presqu'île de Sierra-

Leone, entre le 7e et 8e parallèle nord, et qu'à l'est, ils avaient dépassé l'équateur et étaient parvenus jusqu'aux environs du 7e latitude australe (cap Prasum).

La discussion des documents que nous offre Ptolémée, dans l'ouvrage duquel se sont déposés tous les renseignements géographiques principaux recueillis par les anciens, est la partie fondamentale du Mémoire n° 1. Quant aux époques antérieures de l'histoire de la géographie de l'Afrique, elles sont exposées successivement de manière à former une vaste et lumineuse introduction à cette étude, conçue et exécutée avec autant de méthode que de critique. Une excellente carte jointe à ce savant Mémoire en représente clairement aux yeux les résultats positifs.

Peut-être, en certains points, l'auteur s'est-il montré trop affirmatif, trop absolu. Il ne paraît pas surtout avoir suffisamment éclairé la question de la date à laquelle appartient le *Périple de la mer Érythrée,* date cependant très-importante à fixer pour son sujet; car les limites entre lesquelles les érudits la font varier placent la rédaction de cette curieuse relation, tantôt avant Ptolémée, tantôt après. L'auteur, sans tenir compte des observations déjà présentées par M. Letronne, fait, avec M. Ch. Muller, remonter le *Périple* vers la fin du Ier siècle. Des recherches récentes tendraient, au contraire, à le faire descendre jusqu'au IIIe; mais c'est là un point encore en litige, et il est juste de reconnaître qu'en général l'auteur du Mémoire n° 1 n'adopte jamais une opinion sans l'avoir soumise à une discussion consciencieuse et approfondie.

Par tous ces motifs, la Commission décerne le prix Bordin (de 3,000 fr.) au Mémoire n° 1, et accorde une mention honorable au Mémoire n° 2.

M. le Président ouvre les billets cachetés, un membre de l'Académie ayant déclaré qu'il est chargé d'exprimer, au nom de l'auteur n° 2, le désir que son nom soit publié.

L'auteur du Mémoire couronné (n° 1) est M. Vivien de Saint-Martin;

L'auteur du Mémoire n° 2, qui a mérité une mention honorable, est M. Félix Robiou, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville.

M. de Longpérier, au nom de la Commission du prix de numismatique ondé par M. Allier de Hauteroche, fait connaître que cette Commission,

dont le rapport développé sera lu plus tard à l'Académie, propose de décerner le prix, pour l'année 1860, à M. Vasquez Queipo pour son ouvrage intitulé : *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples.*

M. le Secrétaire perpétuel rappelle à l'Académie qu'aucun Mémoire n'a été envoyé pour le sujet relatif à la Gaule (prix ordinaire de l'Académie), déjà remis au concours avec un programme modifié. Il y a donc lieu de proroger de nouveau le sujet ou de le retirer du concours.

Divers avis sont ouverts à ce sujet. Un membre ayant exprimé l'opinion que la cause du mauvais succès de cette question vient de ce que le programme, quoique modifié, offre encore un champ trop vaste, hérissé de trop de difficultés diverses pour être convenablement traité dans l'espace d'un an ou deux, et que, simplifiée encore et réduite à tel ou tel de ses points principaux, il y aurait chance pour que cette importante question produisît de bons fruits, propose que l'Académie charge l'ancienne Commission de modifier encore le programme.

Cette Commission était composée de MM. Jomard, Lenormant, Léon Renier et Maury. Le bureau désigne M. de Longpérier pour remplir le vide laissé par la mort de M. Lenormant dans son sein. Et cette Commission, ainsi constituée, présentera un nouveau programme sur la question.

M. Egger, au nom de M. Rhangabé, correspondant de l'Académie, commence la lecture, en communication, d'un *Mémoire* de ce savant *Sur trois inscriptions grecques nouvellement découvertes.*

M. de Longpérier fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Éléments de la grammaire assyrienne,* par M. J. Oppert. Paris, 1860, in-8°.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Deux lois du monde, in-12;

Dénombrement du temporel de l'évêché d'Amiens en 1301, publié et annoté par J. Garnier. Amiens, 1859, in-8°;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1860, n° 2, in-8°;

Revue historique du droit français et étranger, 4e livraison, juillet, août 1860, in-8°;

Annales de philosophie chrétienne, juillet 1860, in-8°.

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du 7.

M. le Secrétaire perpétuel communique à la Compagnie une lettre de M. E. de Bouteiller, secrétaire perpétuel de l'Académie impériale de Metz, par laquelle ce savant le prie d'offrir un ouvrage dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Histoire de Frantz de Sickingen.*

M. Léopold Delisle est élu, au scrutin secret, membre de la Commission des *Historiens de France* à la place devenue vacante par suite de la nomination de M. Guigniaut comme secrétaire perpétuel.

M. Maury, au nom de la Commission qui avait été chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours pour le prix, prorogé en 1858 pour 1860, et qui n'a pu être décerné cette année, faute de concurrents, et dont le sujet était relatif à la Gaule, propose la rédaction suivante du programme de cette question :

« *Déterminer par un examen approfondi ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la destination des monuments dits celtiques* (menhirs, dolmens, allées couvertes, *tumuli*, etc.). *Rechercher les différences et les analogies des monuments ainsi désignés qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule, et de ceux qui ont été trouvés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angleterre.* »

Cette rédaction est adoptée et le concours est de nouveau prorogé jusqu'en 1862.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Maury sur le concours des antiquités de la France.

La séance redevient publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Ueber die nabathaïschen Inschriften von Petra, Hauran vornemlich der Sinaï-Halbinsel und über die Münzlegenden nabathaïscher Koenige, von Dr M. A. Lévy ; br. in-8°. Pour le concours du prix Volney;

Bibliothèque de l'École des chartes, juillet-août 1860, in-8°;

Revue archéologique, septembre 1860, in-8°;

Revue orientale et américaine, juillet, août, septembre 1860, in-8°;

Annales de la propagation de la foi, septembre 1860, n° 192, in-8°;

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e trimestre, 1860, in-8° ;

Bullettino archeologico sardo, ossia Raccolta dei monumenti antichi, juillet et août 1860, in-8°.

Séance du 14.

M. Maury, secrétaire délégué, en l'absence de M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, donne communication d'une lettre de M. le Ministre de l'intérieur, chargé, par intérim, du ministère de l'instruction publique et des cultes, lettre dans laquelle, pour répondre au désir antérieurement exprimé par l'Académie, il transmet les nouvelles informations qu'il a reçues de M. le Ministre des affaires étrangères sur deux de ses correspondants étrangers : M. André Mustoxidi, qui est mort à Corfou, le 29 juillet 1860, âgé d'environ 77 ans, et M. le comte Demétrius Valsamachi, qui réside toujours à Céphalonie.

M. le Secrétaire délégué donne lecture d'une lettre de M. Ch. Loriquet, conservateur de la bibliothèque et des archives de Reims, et dans laquelle ce savant annonce à l'Académie l'envoi du t. Ier de la *Correspondance du duc de Mayenne,* publiée par M. Henry et par lui ; il demande que cet ouvrage soit admis au concours des antiquités de la France.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la suite de la lecture du rapport de M. Maury sur le concours des antiquités de la France.

La séance redevient publique.

M. Deville, correspondant de l'Académie, lit un supplément à son Mémoire sur le *Metiosedum des Commentaires de César.*

Sont déposés sur le bureau :

Annotazione al fascicolo II del volume IV del Corpus inscriptionum græcarum, *contenente le iscrizioni cristiane,* par Mgr. Cel. Cavedoni, correspondant étranger de l'Académie ; br. in-8°.

Séance du 21.

M. Schoebel continue, en communication, et termine la lecture de son Mémoire intitulé :

Sur le Rituel du respect social dans l'État brâhmanique.

ANALYSE.

Ce Rituel se trouve dans le Mânavadharmaçâstra, l. II, cl. 119-139, et en partie aussi dans le livre Ier de Yâjnavalkya. L'auteur s'est attaché, dans ses lectures, à expliquer le texte par les divers commentaires qui en existent, par celui de Kullûka surtout, et à recueillir dans les Mantras, dans les Brâhmanas, dans les Védangas, dans les Upanishads et dans les Épopées, tout ce qui lui a paru propre à éclairer son sujet.

Ce sujet, comme le titre du Mémoire l'indique du reste, traite des devoirs de politesse auxquels sont tenus entre eux les membres de la société indienne. Tout est réglé à cet égard avec le détail le plus minutieux, ainsi qu'on doit s'y attendre d'ailleurs dans une société qui repose sur le principe des castes. Néanmoins, nous pouvons y trouver quelques enseignements. Par exemple, la partie du Rituel qui traite du respect que doit observer le disciple pour la personne de son maître pourrait être digne de méditation pour la jeunesse de nos écoles. Le disciple brâhmanique doit se lever aussitôt que le maître arrive et s'incliner profondément devant celui qui le nourrit du pain spirituel; il ne doit jamais s'asseoir dans le siége du maître, et, quand il le rencontre, il doit le saluer avec la plus grande déférence.

Toutefois, quelque singulières que puissent nous paraître plusieurs de ces démonstrations de respect dans la société brâhmanique, il n'en est aucune parmi elles qui ait rien du caractère obséquieux de la politesse chinoise; elles sont toujours simples et sévères, de sorte que si elles étaient débarrassées de l'esprit de caste, on pourrait y adhérer sans réserve.

M. Ad. Regnier conteste et discute quelques points de linguistique et de philologie soulevés par le Mémoire de M. Schoebel, qui s'est fait un devoir d'exprimer devant l'Académie toute l'admiration que lui inspirent et que méritent les travaux de l'auteur des *Etudes sur la Grammaire védique* et s'est empressé de déférer à ses critiques.

M. Vincent communique, au nom de M. Silvy, un exemplaire, reproduit par la photographie, du fameux *Manuscrit Sforza*, appartenant à M. d'Aze-

glio, ambassadeur de Sardaigne à Londres. Cette copie, exécutée dans les dimensions mêmes de l'original, grâce au procédé employé par M. Silvy, n'est pas seulement une reproduction identique au texte dans son état actuel; elle est encore, jusqu'à un certain point, une restauration qui permet de lire sur la copie des caractères tracés à l'encre et presque entièrement effacés sur l'original. Un autre avantage de ce procédé, c'est de pouvoir tirer à peu de frais un nombre illimité d'exemplaires d'un même manuscrit.

M. Mérimée fait observer à cette occasion que, parmi les avantages divers que présente l'application de la photographie à la reproduction des manuscrits, un des plus précieux est de pouvoir amplifier à volonté, dans la copie, des caractères que leur ténuité rend souvent illisibles dans l'original (1).

M. le Président se rend l'interprète de la satisfaction qu'a causée à l'Académie cette intéressante communication.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Correspondance du duc de Mayenne, publiée sur le manuscrit de la Bibliothèque de Reims, par MM. E. Henry et Ch. Loriquet, t. Ier, in-8°; cet ouvrage était annoncé par la lettre lue à la séance précédente. Envoyé au concours des antiquités de la France.

Testament de Pierre le Grand, ou *Plan de domination européenne laissé par lui à ses descendants et successeurs au trône de Russie*, br. in-8°; et le *Panlatinisme, confédération gallo-latine et celto-gauloise, contre le testament de Pierre le Grand et contre-panslavisme*, 1 vol. in-8° présenté, au nom de l'auteur (anonyme), par M. Passard, éditeur;

Original sanskrit texts on the Origin and history of the people of India, their religion and institutions, etc. By J. Muir, esq. D. C. L. late of the Bengal civil service, part. second. (*The transhimalayan origin of the Hindus, and their affinity with the Western branches of the Arian race.*) 1 vol in-8°;

Archeologia, or *miscellaneous Tracts relating to antiquity, published by the Society of antiquaries of London*. Vol. XXXVIII. Londres, 1860, in-8°;

Proceeding of the Society of antiquaries of London. Vol. IV, n°s 48-52

(1) On remarquera que le procédé de M. Silvy consiste essentiellement dans la *restauration des caractères disparus* et dans la *multiplication peu coûteuse* des exemplaires en *fac-simile* des originaux *primitifs*.

2e série, vol. I, n° 1, and *List of the Society of antiquaries of London*, on the 3rd may 1857, and 23rd april 1860. — En tout 8 fascicules, in-8° ;

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVII, 2e et 3e livr. in-8° ;

Note sur les anciennes peintures murales de l'église Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. (Extr. du Bullet. de l'Académie roy. de Belgique.) 1 feuille in-8° ;

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 4e trim., 1859, in-8° ;

Annales de philosophie chrétienne, août 1860, in-8° ;

Le Cabinet historique, août 1860, in-8° ;

Deux opuscules de M. Roulez, correspondant de l'Académie, à Gand, présentés par M. de Witte :

1° *A l'Université de Basle*, à l'occasion du 400e anniversaire de sa fondation, le Conseil académique de l'Université de Gand adresse ses félicitations et forme des vœux pour la continuation de sa prospérité. Ceci n'est que la dédicace; le véritable titre de la brochure est : *Observations sur les voies romaines de la Belgique* (1), par M. J. Roulez, br. in-4° ;

2° *Observations grammaticales et paléographiques sur les miroirs antiques à inscriptions latines*, 1/2 feuille in-8°.

M. DE LONGPÉRIER commence, en communication, la lecture pour l'auteur, M. Challe, d'un *Mémoire sur l'emplacement de la bataille de* Fontanetum (Fontenoy-en-Puisaie), *improprement appelé de* Fontenay *ou de* Fontenailles *par la plupart des historiens*.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture de la partie réservée du procès-verbal.

Séance du 28.

« M. le vicomte DE ROUGÉ demande la permission de présenter sur-le-champ à l'Académie les nos 1-2, 3-4 de la *Revue de l'architecture et des travaux publics*, dirigée par M. César Daly, renfermant deux articles de M. Ernest Desjardins sur les découvertes faites par M. Mariette en Égypte

(1) Ces Observations font partie de celles qui accompagneront la carte archéologique de la Belgique que M. Roulez a été chargé de dresser par l'Académie royale.

dans le cours de ses explorations successives. C'est un exposé,— fait d'après les communications de M. Mariette lui-même, ses publications, sa correspondance,— des résultats aussi neufs qu'importants qu'ont produits et que produisent encore chaque jour ces explorations poursuivies avec tant d'intelligence et de courage depuis 1850. Des planches fort bien exécutées par le procédé de la chromolithographie accompagnent ce résumé. (*Extrait du procès-verbal.*)

M. de Longpérier continue et termine, au nom de M. Challe, le Mémoire dont ce dernier est l'auteur et qui est intitulé :

De l'emplacement de la bataille de Fontanetum (Fontenoy-en-Puisaie), *improprement appelé de* Fontenay *ou de* Fontenailles *par la plupart des historiens.*

ANALYSE.

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne a inauguré, le 25 juin 1860, grâce au concours de M. le baron de Halelt, un monument élevé sur le champ de bataille où, à pareil jour de l'année 841, combattirent presque toutes les nations réunies un demi-siècle auparavant sous le sceptre de Charlemagne, et qui s'entr'égorgèrent avec fureur, obéissant, comme le rapporte le chroniqueur Nithard, aux dissensions violentes de leurs rois, ou, comme le croit Hincmar, l'archevêque de Reims, cédant aux passions ambitieuses des grands, qui suscitaient à la fois les désordres des princes et les animosités des soldats; ou bien, enfin, entraînées, comme l'enseigne la critique moderne, par des haines de race et des instincts de domination d'une part, d'indépendance de l'autre.

Quels qu'aient été les besoins, les tendances ou les passions de cette lutte mémorable des peuples — et fratricide des chefs, — on est d'accord pour la considérer comme la date première de la transformation du peuple franc en nation française. La victoire affranchit en effet la royauté de Charles le Chauve de la domination impériale de Lothaire et commença l'ère nationale de notre pays. De plus, la perte la plus sensible étant du côté des tribus qui se servaient encore de la langue germanique, comme le remarque Chateaubriand, les vainqueurs firent graduellement prévaloir la langue et les mœurs

romanes. Un an après la bataille, apparaît le premier acte officiel rédigé en cet idiome, le serment de Strasbourg.

Le monument a été élevé sur le sommet de la colline qui domine, du côté du midi, le bourg de Fontenoy, au centre du champ de bataille que désignent les traditions encore vivantes dans le pays et se perpétuant par les noms des lieux. C'est bien là que nous portent les textes des historiens, dont on peut suivre le récit avec une rigoureuse précision sur ce terrain célèbre.

Or, il est bon de faire remarquer que les savants n'ont pas toujours été d'accord sur l'emplacement de la bataille. L'abbé Lebeuf, dans un Mémoire publié, en 1758, sur ce sujet, dans son *Recueil de divers écrits*, a été égaré sur les points essentiels de la question. Dom Bouquet, en publiant, quelques années après, dans le 7e vol. des *Historiens de la Gaule*, la *Chronique* de Nithard, renvoyait, dans une note relative à cette bataille, à la dissertation du docte chanoine d'Auxerre; c'est ce qui fait que tous les hommes qui ont laissé des travaux de seconde main sur l'histoire de France, depuis Anquetil jusqu'à Sismondi et Henri Martin, ont tous suivi la première opinion de Lebeuf, sans se douter qu'il avait lui-même modifié cette conjecture et que d'autres savants, en redressant l'erreur de Lebeuf, avaient mieux accordé leurs explications avec les traditions locales et avaient démontré que c'était bien près du bourg de Fontenoy-en-Puisaie, entre ce bourg et celui de Thury, que s'était donnée la bataille de 841. Cependant, le docte président de la Société archéologique du Nivernais, M. Crosnier, publiait, dans le recueil de cette Compagnie, comme une démonstration jugée et acceptée, la première dissertation de Lebeuf. Enfin, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a cru devoir faire ses réserves au sujet de l'emplacement de la bataille, dans sa réponse relative aux inscriptions à graver sur le monument. La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne a donc jugé à propos de justifier par des preuves évidentes le choix qu'elle a fait de cet emplacement, et elle a émis le vœu que le Mémoire qui les expose fût soumis à ses lumières.

De tous les historiens qui ont parlé de la bataille de *Fontanetum*, Nithard est celui qui mérite le plus de confiance, parce qu'il fut un des acteurs de ce terrible drame, et qu'étant lui-même du sang de

Charlemagne, il était placé assez haut pour bien connaître les événements.

Louis le Débonnaire venait de mourir en 840. De ses quatre fils, trois vivaient pour se partager les États de Charlemagne : l'empereur Lothaire, en Italie, — Louis, en Germanie, — Charles, en Neustrie et en Aquitaine, de laquelle se voyait dépossédé Pépin III, fils de Pépin, mort en 838, avant son père. Lothaire ne cacha pas ses intentions de s'emparer de tout et de le fondre en un seul empire, comme au temps du premier empereur, et il attaqua d'abord Louis, passa le Rhin « cum infinita multitudine », dit Nithard, et repoussa Louis jusqu'au fond de la Bavière. Apprenant que Charles venait au secours de son frère le Germanique, il revint sur ses pas en laissant une partie de ses troupes à Adelbert, comte de Metz, que Louis avait battu dans un retour offensif; ce qui lui avait permis d'opérer sa jonction avec Charles à Châlons-sur-Marne. Lothaire, trop faible contre deux, feint de vouloir entrer en négociatons et gagne du temps, pour rejoindre le secours que lui amenait d'Aquitaine Pépin son neveu, et échappe, à travers la Champagne, à la poursuite de ses frères. Ceux-ci, arrivés à Auxerre, aperçoivent l'armée de Lothaire campée sur la rive gauche de l'Yonne, qu'ils franchirent pour déployer toutes leurs forces de ce même côté de la rivière, sous les murs de la ville. Lothaire paraît d'abord vouloir entrer en accommodement, mais il décampe à l'improviste, marche dans la direction d'où doit lui venir le secours de Pépin, et il vient se placer près du lieu appelé *Fontanetum*. Ses frères le rejoignent, le dépassent le jour même, « antecesserunt eum », et viennent camper près de Thury, « Tauriacus vicus. » On reste trois jours en observation. Pépin arrive enfin, et, le lendemain, 25 juin, au petit jour, Louis et Charles font occuper le sommet de la montagne « verticem montis » par le tiers de leur armée. La bataille s'engage sur le petit ruisseau des Bourguignons « super *rivulum Burgundionum.* » Louis et Lothaire combattent avec acharnement au lieu appelé *Brittas;* Charles attaque, en un endroit appelé *Fagit,* une autre partie de l'armée des méridionaux; ces deux corps de Lothaire sont défaits, mais un troisième corps de son armée attaque, à *Solemnat,* celui du comte Adhelard, qui est forcé de plier, lorsque Nithard, l'historien

que M. Challe résume dans le présent récit, vient à son secours. Enfin, l'armée du Nord est victorieuse sur toute la ligne.

Les autres chroniques ajoutent peu de chose au récit de Nithard. Elles s'accordent à indiquer que la bataille a été livrée à *Fontanetum*, dans le pays Auxerrois « in pago Autissiodorensi. » Ce nom est souvent altéré : Agnellus écrit *Fontaneus*. La chronique de Saint-Arnulphe de Metz et Marianus Scotus donnent *Fontaniacum;* la chronique de Duchesne porte *Fontanidos campos;* celles de Verdun, de Saint-Bénigne de Dijon, Hincmar de Reims, les Annales de Saint-Bertin, *Fontanidum;* une autre chronique de Reims, *Fontenedum;* une chronique saxonne, *Fontanith;* une chronique de Saint-Vincent de Metz, *Fonteret*, et les Annales de Fulde, *Fontinatum villam.*

Un soldat de Lothaire, témoin et acteur de la bataille, fit, sur cet événement, une complainte en latin à son retour en Aquitaine : *Fontaneto* est le nom qu'il donne à ce combat. Il parle aussi de la cime élevée qui dominait le camp, de la vallée profonde et du petit ruisseau. Il ajoute que Lothaire fut trahi par une partie de ses officiers, et l'on sait, d'autre part, par une chronique d'Aquitaine, que Warin, duc de Provence et comte du Toulousain, tomba sur Lothaire.

Il y avait en présence une immense multitude de soldats « ingens exercitus », « infinita multitudo. » Le carnage fut considérable : « ingens cædes. » Agnellus de Ravenne, écrivain contemporain, porte le nombre des morts à 40,000 du côté de Lothaire et de Pépin seulement.

Le nom de *Fontanetum* seul ne suffit pas pour permettre de déterminer le lieu de la bataille, car on connaît dans les environs d'Auxerre : Fontenay près Chablis, Fontenay-sous-Fouronnes, Fonnenay près Corval-l'Orgueilleux, Fontenay-sous-Vézelay, Fontenay près Montbard, Fontaines et deux Fontenailles.

On comprend tout d'abord, d'après le récit de Nithard, que Lothaire a dû suivre la voie romaine qui d'Auxerre gagnait la Loire à Mesve (*Massava*), puisque c'était de cette direction et par cette route que devaient certainement venir les secours de Pépin. Mais il avait dû se retrancher sur la droite de cette voie, vers les hauteurs de *Fontanetum* dans le *pagus Autissiodorensis*. Ses frères, en le de-

vançant, ne devaient avoir d'autre but que de couper ses communications avec la Loire ; aussi occupèrent-ils le bourg de Thury, à trois lieues de *Fontanetum*. Pépin vint probablement rejoindre son oncle et passa la Loire à *Massava* (Mesve) ou à *Briodurum* (Briare).

M. Challe montre que ces circonstances ne peuvent s'appliquer ni à Fontenay près Chablis, ni à Fontenay près Corval-l'Orgueilleux, ni à Fontenay-sous-Fouronnes. Après avoir ainsi procédé par élimination, il aborde l'examen des opinions de Lebeuf qui a touché cette question dans trois de ses écrits : 1° dans une note de la p. 33 de son *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, 1723 ; — 2° dans une dissertation spéciale datée de 1738 et renfermée dans son *Recueil de divers écrits pour servir à l'éclaircissement de l'Histoire de France ;* — 3° dans ses *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son diocèse*, 1742.

Dans le premier de ces écrits, il montre les armées cheminant sur la rive gauche de l'Yonne, d'après Nithard, dans la direction de la Loire, et il établit le camp de Charles et de Louis à Thury. Mais il s'égare quand il s'agit de déterminer le lieu même du combat, et cela tient à ce qu'il ne connaissait alors Nithard que par le texte fort défectueux qu'en avait publié André Duchesne. Or, dans la narration de la bataille, deux erreurs graves, dit M. Challe, altéraient les noms des lieux les plus importants : *Fontanetum* y était écrit *Fontaneum*, et le petit ruisseau, au lieu d'être indiqué par les mots *rivulus Burgundionum,* était remplacé par ceux-ci : *Rinda Burgundionum. Rinda* devint donc, pour lui, un bourg, celui de Druyes, ce qui le porte à supposer que le texte primitif devait être *Druida,* et il conclut d'autres observations également erronées que la bataille s'est livrée entre Druyes, Thury et Étais; or on sait que Druyes figure dans les anciennes chartes sous les noms de *Drogus*, *Drogia,* ce qui ne présente aucun rapport avec *Rinda*.

Mais Lebeuf fit vérifier sur le manuscrit de Nithard du Vatican les noms qui l'embarrassaient, et l'on trouva *Rivolum*, au lieu de *Rindum*. Il n'abandonne cependant pas encore son système; il s'efforce de le justifier, et, avisant le petit village de Fontenailles, situé dans une gorge étroite entre des collines arides et escarpées, il y porte le *Fontaneum* de Nithard, sans s'apercevoir qu'il serait impossible d'y

placer un seul escadron. Des impossibilités égales se présentent à l'identification du sommet dont parle Nithard avec la montagne aux Alouettes qui est à plus de trois lieues de Fontenailles.

Dans son troisième écrit, Lebeuf abandonne sa première opinion et s'exprime ainsi : « Lothaire, gagnant du temps pour joindre Pé-
» pin, qui était vers les bords de la Loire, s'avança d'un côté où il
» pouvait facilement se mettre à couvert de l'attaque de ses frères.
» Il vint passer près de Parly, Toucy, Fontaines, Moulins et Fon-
» tenoy, tandis que, le même jour, l'autre armée, l'ayant dépassé,
» se trouvait près de Thury. Les deux parties étaient disposées dans
» une campagne propre à donner la bataille. Cependant elles aimè-
» rent mieux choisir un terrain encore plus découvert et moins avan-
» tageux. Pépin arriva d'Aquitaine, ayant passé la Loire à Mesve
» ou à Pouilly..... Louis et Charles conduisirent leur armée sur le
» faîte d'une montagne au bas de laquelle était campée celle de Lo-
» thaire. Ils y attendirent l'arrivée des troupes de leur frère et don-
» nèrent dessus, les poursuivant du côté de Druyes. »

Ainsi Lebeuf, dans ce dernier écrit, place le campement de Lothaire à Fontenoy et celui de ses frères à Thury. *Fontanetum* est bien Fontenoy, comme *Olmetum* est Ormoy; *Paredum*, Paroy; *Carmedum*, Charmois. (*Objection* de M. Natalis de *Wailly*. — A.). Mais quand le chanoine d'Auxerre, après cette donnée exacte, nous montre Lothaire repoussé dans la direction de Druyes, il est tout à fait inintelligible, puisque Druyes est au sud-est de Thury, qui était occupé, dans son dernier système, par l'armée de Charles et de Louis. Dom Bouquet ayant publié, en 1749, l'ensemble des textes, Lebeuf paraît s'être complétement amendé. Il écrit, en 1757, dans le *Journal de Verdun,* ces propres mots : « Quoique la France ait
» remporté en ces derniers temps une très-insigne victoire dans un
» village du même nom de FONTENOY, proche la ville de Tournay, il
» est aujourd'hui constant que la première bataille de *ce nom,* où le
» roi Charles le Chauve resta victorieux, ne sera jamais mise en

A. — *Objection de M. Natalis* DE WAILLY.

L'auteur du Mémoire semble croire que *Fontanetum* est la version originale de Nithard. Or, le manuscrit du Vatican porte bien *Fontaneum* et non *Fontanetum*.

» oubli. » Mais ces modifications importantes de l'opinion première de Lebeuf sont peu connues, parce que les recueils qui les renferment n'ont pas la notoriété du grand recueil de dom Bouquet, qui renvoie à l'écrit erroné et désavoué de 1738.

Cependant l'ingénieur-géographe Pasumot a composé, depuis longues années déjà, une dissertation qui rectifie les erreurs premières de Lebeuf et qui fut publiée après la mort de l'auteur, en 1810, dans les *Annales des voyages* de Malte-Brun. Il prouve que *Fontanetum* (Fontenay) était, dès le ve siècle, un domaine rural laissé par saint Germain à l'abbaye de Saint-Marien, et où fut élevé le *monasterium Fontanetense.* Le même géographe constate de plus que le hameau de Solmé est le *Solemnat* de Nithard, et que le nom de *Brittas* se retrouve encore dans celui du bois des Briottes. *Fagit* seul a donc perdu son nom, sans doute quand ont disparu les hêtres qui le lui avaient donné. Quant au petit ruisseau des Bourguignons, il coule encore au fond du vallon qui va en pente depuis Sementron et Coulon, et s'ouvre largement du côté de Fontenoy. Enfin, une partie de la vallée, qui a été autrefois un étang, s'appelle l'*Étang de la guerre;* une autre, la *Fosse des gens d'armes;* une autre encore, le *Champ du malheur.*

Le même sujet a été encore repris et approfondi par M. Paultre Desormes, ancien officier supérieur d'artillerie, dans une *Notice historique et géographique sur la bataille de Fontenoy*, éditée à Auxerre en 1848. Il démontre que c'est à *Fontenoy* que fut livrée la bataille, mais que c'est à Fontaines, village situé au sommet des collines qui s'étagent derrière le bourg de Fontenoy, que devait être le campement de Lothaire. Or, Fontenoy et Fontaines formeraient les deux points extrêmes du seul et même campement d'une armée aussi considérable que celle de Lothaire « infinita multitudo. » Il y a d'ailleurs des chroniques qui semblent désigner plutôt Fontaines que Fontenoy par les analogies de la désinence latine. Et les premières chroniques en français disent tantôt l'une tantôt l'autre.

Le camp de Lothaire était donc sur les coteaux de Fontenoy et de Fontaines; celui de Charles et Louis, à Thury; le point central de la bataille a dû être nécessairement le coteau de Solmé et le bois des Briottes.

En 1852, M. le docteur Duché a entrepris des fouilles dans cette partie, et y a trouvé des fondations de murs, des débris de tuiles, des poteries, des chapiteaux, des morceaux d'ustensiles, des monnaies antiques, preuves multipliées de l'existence d'une ville qui a dû périr dans quelque grande catastrophe, traces irrécusables d'un vaste incendie. Quatre-vingt-une pièces romaines y ont été trouvées. Le docteur Duché en conclut que cette ville, qui pouvait avoir été détruite longtemps avant la bataille, avait encore un nom en 841, et que ce nom est probablement celui d'une des localités mentionnées par Nithard, *Brittas* ou *Fagit.*

Pour ce dernier nom, peut-être n'est-il pas impossible de l'identifier avec le hameau des Foucards, à 1,000 mètres à l'ouest de Fontenoy. On sait que *foucard* est l'ancien mot français qui désignait un hêtre; les habitants du Puisaie n'appellent pas autrement aujourd'hui le hêtre (*fagus*).

Le nom de Ruisseau des Bourguignons vient sans doute de ce que Auxerre et son diocèse faisant partie du royaume de Bourgogne, Fontaines était sur le diocèse de Sens et Fontenoy sur celui d'Auxerre, en sorte que le ruisseau formait la frontière de la Bourgogne de ce côté.

Enfin, pour compléter cet imposant ensemble de preuves, M. Paultre Desormes a trouvé des ossements d'hommes, de chevaux, des débris d'armures; on a constaté que des tombes de pierre étaient fort nombreuses dans tous les environs. Le Dr Duché a confirmé ces assertions en 1852. Il ne se passe guère d'année qu'on ne fasse quelque découverte de ce genre.

C'est donc à *Fontenoy-en-Puisaie*, au sud-ouest d'Auxerre, au sud-est de Fontaines, au nord de Thury, sur la rive gauche, à une certaine distance, de l'Yonne, à l'ouest de la route romaine de Mesve-sur-Loire à Auxerre, enfin au nord-est de Saint-Sauveur, qu'a été livrée, en 841, la grande bataille dans laquelle l'empereur Lothaire fut défait par ses frères Charles et Louis.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes et correspondant de l'Institut, d'un opuscule intitulé : *Opinion de Manéthon sur la durée totale de*

ses 30 dynasties égyptiennes et sur la simultanéité de quelques-unes d'entre elles. Paris, 1860. (Extrait de la *Revue archéologique*). « On retrouve dans » cet ouvrage, dont M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lui-même une ra- » pide analyse, les qualités de savoir solide et de critique judicieuse dont » l'auteur a déjà fait preuve dans ses nombreux travaux. » (*Extrait du procès-verbal*).

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

The Journal of the Asiatic Society of Great Britain and Ireland, vol. XVIII, part. I, in-8° ;

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, 9e année, 35e et 36e livraison, avril-décembre 1860, in-8° ;

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies, septembre 1860, in-8°.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique à l'Académie des extraits des trois premiers rapports adressés à M. le Ministre de l'instruction publique par M. V. Guérin, durant le cours du voyage archéologique et épigraphique entrepris par lui dans la région de Tunis, sous les auspices de M. le duc de LUYNES, et en vertu d'une mission du gouvernement.

Rapport de M. V. Guérin sur son voyage en Tunisie.

ANALYSE.

M. V. Guérin, au mois de décembre 1859, avait été envoyé en Tunisie par M. le Ministre de l'instruction publique et par M. le duc de LUYNES qui, dans sa munificence éclairée, avait voulu faire les frais de cette mission. Le but principal de ce voyage était de recueillir les inscriptions éparses au milieu de cette contrée.

A peine arrivé en Tunisie, et après avoir salué d'abord les ruines de Carthage et visité attentivement les belles fouilles entreprises par M. BEULÉ, M. Guérin commence par explorer toute la partie méridionale de la régence.

Il se rend à Sousa, l'ancienne Hadrumète, de là à El-Djem, l'antique Thysdrus, où il admire les ruines d'un immense amphithéâtre, presque comparable, en grandeur et en majesté, au Colysée de Rome.

D'El-Djem, il se dirige vers Monestir : au sud de cette ville, il étudie les débris informes de Lempta (Leptis minor), ceux de Thapsus, ceux aussi de Selekta, jadis Selektum.

Continuant à côtoyer le rivage, il arrive à Sfax. De Sfax, par une route nouvelle, il retourne à El-Djem, visitant, chemin faisant, toutes les ruines qui parsèment le vaste territoire occupé par la tribu des Méthelit et notamment celles de Rouga, où il trouve de magnifiques citernes.

De retour à Sfax, il s'embarque pour les îles Kerkennah, la Cercina et la Cercinnitis de l'antiquité. On sait que ce fut à Cercina qu'Hannibal, obligé de fuir sa patrie, se réfugia et que ce fut de là que le grand capitaine partit pour se rendre auprès d'Antiochus.

Débarqué de nouveau à Sfax, M. Guérin s'avance vers Gabès par une route qu'infestent quelquefois des bandes pillardes et vagabondes.

De Gabès, l'ancienne Tacape, il se rend dans l'île de Djerbah, l'ancienne île des Lotophages, qu'il visite en tout sens.

Revenant ensuite sur le continent, il découvre, dans une localité déserte et connue des Arabes sous le nom moderne de Si-Salem-bou-Grara, les ruines d'une grande cité antique dont le nom primitif lui est révélé par plusieurs inscriptions trouvées sur place; elle s'appelait jadis Gigti.

Zarzis et les belles ruines de Zian sont le terme de son voyage vers le sud-est.

Après avoir visité les côtes orientales de la régence jusqu'à la frontière de Tripoli, M. Guérin se dirige vers l'ouest jusqu'au seuil même du Sahara algérien. Il traverse ainsi la Tunisie dans toute sa largeur; à son extrémité méridionale, parcourt tout le territoire de la grande tribu des Beni-Zid; visite les principales oasis des Nefzaouas; franchit sur une chaussée l'immense lac de Pharaon et explore toutes les oasis du Djerid. Entre celles d'Oudiane et de Tozer, il est assailli par une tempête de sable effroyable.

Remontant ensuite du sud au nord, il fait halte trois jours dans la grande oasis de Gafsa, la Capsa de l'antiquité, où il trouve une vingtaine d'inscriptions latines plus ou moins frustes.

Nous ne pouvons le suivre à travers toutes les tribus qu'il visite

successivement : nous citerons seulement celles des Frachich, des Mager, des Oulad-Omran et des Oulad-Ayar. Sur le territoire de ces diverses tribus, il étudie tour à tour, en y recueillant les inscriptions qu'il y rencontre, les ruines de Fériana, l'ancienne Thélyte; de Kasrin, jadis Scillium; de Thala, qui a conservé son nom primitif; de Sbeitla, l'antique Suffetula; de Sbiba, autrefois Sufès; de Haïdra, jadis Admedera, etc.

A l'Henchir-Ftis, un piédestal qu'il déterre lui révèle le nom de cette antique localité; elle s'appelait, à l'époque romaine, Civitas-Avittensis-Bibba.

Il revient enfin à Tunis, après avoir accompli cette grande tournée qui lui avait demandé trois mois et demi d'un voyage non interrompu.

(Ici s'arrêtent les deux premiers rapports de M. Guérin.)

Dans la séance suivante, M. Guigniaut lit, en partie, le troisième rapport de ce voyageur. Nous ne ferons que l'analyser en quelques lignes.

M. Guérin avait visité tout le sud de la régence, il entreprend maintenant d'en parcourir le nord.

A Bou-Chater, il foule avec respect les vestiges de l'ancienne Utique, immortalisée par la mort de Caton.

A Bizerte, l'ancienne Hippone-Diarrhyte ou Hippone-Zaryte, il trouve le nom antique de cette cité gravé sur un bloc encastré dans l'un des bastions de la ville moderne.

Quelques milles plus loin, vers le nord-ouest, à la Zaouia de Sidi-Daouadi, il découvre, en débarrassant un piédestal antique de la couche de chaux dont on l'avait revêtu, le nom primitif de cette localité; elle s'appelait autrefois *Hisita*.

A Mater, il ne remarque plus dans la ville moderne que de faibles vestiges de l'Oppidum Materense.

Beja, l'antique Vaga, par les inscriptions qu'il y rencontre, l'occupe pendant deux jours.

Puis il se dirige vers le Kef, l'ancienne Sicca-Venerea, appelée encore jadis, comme le prouvent diverses inscriptions, soit Cirtha-Nova, soit Sicca-Cirtha. Cette ville jouit toujours d'une certaine importance, due à sa position et à sa citadelle.

Du Kef, M. Guérin gagne les ruines de Lorbès (l'ancienne colonia Larès); Medeina, où il admire les restes d'un temple, d'une porte triomphale, d'un théâtre; Zanfour (l'antique Assura), Abd-el-Roubbou (l'ancienne Musti).

Les ruines importantes de Dugga le retiennent plusieurs jours. Il ne retrouve plus, dans cette localité, la fameuse inscription trilingue signalée par des voyageurs qui l'ont précédé; les habitants lui apprennent qu'elle a été enlevée par les Anglais, il y a une quinzaine d'années; le beau mausolée sur lequel elle était gravée a même été détruit en partie à cette époque.

M. Guérin se dirige ensuite vers Tunis en suivant les rives de la Medjerdah, le fameux Bagradas de l'antiquité. Il visite successivement Hejah (Agbiense municipium), Teboursouk (Thubursicum-Bure), Aïn-Tunga, jadis Thignica, Medjez-el-Bab, Sidi-Median (colonia Vallis), Krich-el-Oued, Tebourba, jadis Thuburbo-Minus, l'hènchir Bou-Djadi, l'antique Ucris.

Là se termine le troisième rapport de M. Guérin. Un quatrième nous apprendra bientôt les autres localités que ce voyageur a parcourues pour achever l'exploration de la régence.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du 5.

MM. Boyer, Guislain Lemâle et de la Barre du Parcq écrivent à l'Académie pour demander que leurs ouvrages, déjà offerts dans les séances précédentes, soient envoyés au concours des antiquités de la France.

M. N. de Wailly fait une courte communication sur la *Chronique de Richer,* moine de Sénones. Il fait observer que plusieurs chapitres de cette chronique sont de véritables Mémoires qui s'éloignent de la sécheresse ordinaire des chroniqueurs du moyen âge.

M. Jomard fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Storia della città di Parma continuata da* Angelo Pezzana, t. V (1484-1500), avec diverses inscriptions et monuments insérés

dans le texte même ; un appendice termine ce cinquième volume et renferme les documents qui y sont cités. Il est complété enfin par un index fort étendu. Parma, della reale tipografia, 1859, in-4°. On sait que cet important travail avait été commencé par le père Irénée Aftò ; les cinq derniers volumes publiés sont dus à un continuateur qui tient à honneur, depuis cinquante années qu'il se livre à cette consciencieuse étude, de continuer les traditions de cette Ecole parmesane que le P. Paciaudi a illustrée au siècle dernier (1).

M. Jomard offre ensuite en son propre nom une notice précédemment communiquée par lui à l'Académie, et dont la Compagnie espérait entendre une seconde lecture ; mais elle est publiée aujourd'hui et a pour titre : *Emplacement de l'ancienne ville de Péluse*, br. in-8°. Enfin le même membre présente, au nom de M. Cortambert, une brochure intitulée : *Tableau général de l'Amérique*, rapport sur les progrès de l'ethnographie et de la géographie en Amérique pendant les années 1858 et 1859. In-8°, 1860.

M. le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. Ernest Desjardins, secrétaire de la Commission de publication des œuvres de Bartolomeo Borghesi, ancien associé étranger de l'Académie, deux brochures in-8°. La première est intitulée : *Notice historique et bibliographique sur Bartolomeo Borghesi* (extraite de la Revue archéologique) ; la seconde, sous le titre de : *Publication des œuvres complètes de Bartolomeo Borghesi*, Paris, Imprimerie impériale, 1860, renferme, avec les actes relatifs à cette publication, la liste bibliographique et par ordre de dates des ouvrages imprimés de ce savant, de 1792 à 1859. Cette liste a été dressée par tous les membres de la Commission, MM. Léon Renier, le chevalier de Rossi, Noël des Vergers et Ernest Desjardins, secrétaire.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

The Sources of the Nile : being a general survey of the basin of that river, and of is head streams ; with the History of Nilotic Discovery, by Charle T. Beke. London, 1860, 3 vol. in-8° ;

Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou, par Auguste Lièvre, pasteur. Paris, Poitiers, 1856-1860, 3 vol. in-8° ;

Revue archéologique. Octobre 1860, in-8° ;

(1) Le commandeur Angelo Pezzana, plus qu'octogénaire, est administrateur et conservateur en chef de la fameuse Biblithèque de la Pilotta, au palais Farnèse de Parme, et a consacré sa vie entière à étudier l'histoire de sa patrie ; aussi peut-on considérer ce savant recueil comme une des monographies les plus complètes qui existent.

Revue orientale et américaine. Octobre 1860, in-8° ;

Revue de l'art chrétien. Septembre 1860, in-8° ;

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL termine la lecture du troisième *Rapport de M. V. Guérin sur les résultats de sa mission archéologique en Tunisie, sous les auspices de* M. LE DUC DE LUYNES, communiqué par M. le Ministre de l'instruction publique. Ce troisième rapport sera bientôt suivi d'un quatrième.

(La lecture de ces trois Mémoires est analysée dans son ensemble dans le compte rendu de la précédente séance.)

Séance du 12.

M. TEXIER a la parole pour faire la première lecture d'un Mémoire intitulé :

La Pamphylie. — Géographie et topographie de cette province.

ANALYSE.

La Pamphylie a reçu son nom d'un grand nombre de tribus étrangères qui, dès les temps les plus reculés, sont venues s'établir sur son territoire. Le contingent de ces populations, arrivées aussi bien du Nord que du Sud, sont les tribus thraces, les Mysiens, les Cabales, qui occupaient le haut pays. Par mer sont arrivés les Grecs, les Ciliciens, et sans doute les tribus crétoises qui partageaient la fortune de la domination assyrienne. Du temps des Romains, toutes ces tribus n'étaient pas fondues entre elles. Dans le Mylias, on parlait quatre langues différentes. Les Lyciens, et les Pisidiens avaient leur langue particulière. Alexandre, pour entrer en Pisidie, est obligé de prendre un interprète lycien.

La Pamphylie, selon Strabon, s'étendait depuis Olbion au couchant jusqu'à Ptolémaïs en orient, dans une longueur de 640 stades.

Elle était arrosée par quatre fleuves principaux :

Le Catarrhactès à l'ouest, le Cestrus, l'Eurymédon et le Mélas qui formait la frontière orientale.

Le Catarrhactès est remarquable par la propriété dont jouissent

ses eaux de former des incrustations calcaires qui, depuis l'antiquité, ont transformé en plaine rocheuse tout le territoire qu'il traverse. Ces agglomérations calcaires ont exhaussé la côte à son embouchure, de sorte qu'il se précipite dans la mer en formant une immense cascade. Ce phénomène se manifeste encore et fait l'admiration des rares navigateurs qui parcourent cette côte déserte.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom de M. Léopold Delisle, un exemplaire du Mémoire qu'il a lu récemment devant elle, et qui est intitulé : *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie*, Mémoire imprimé à part avec autorisation de l'Académie et sous réserve des droits de l'auteur pour l'insertion dans le Recueil des Mémoires.

M. le Secrétaire perpétuel offre de plus, au nom de M. Garcin de Tassy, le *Plan* d'un nouveau recueil intitulé : *Collection of rare and original Documents and Relations concerning the Discovery and Conquest of America, chiefly from the Spanish Archives. Published in the original, with translations, illustrations, notes, maps, and biographical sketches*, by E.-G. Squier. New-York. In-4°.

M. Stanislas Julien fait hommage à l'Académie, au nom de M. Léon de Rosny, d'une brochure intitulée : *Manuel de la lecture japonaise, à l'usage des voyageurs et des personnes qui veulent s'occuper de l'étude du japonais*. Amsterdam, 1859, in-12.

La rédaction de ce petit traité présentait des difficultés particulières qui ont été, dit M. Stanislas Julien, avec l'autorité qui lui appartient en ces matières, très-heureusement surmontées par l'auteur (1).

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Dictionnaire géographique de la Meurthe, par Henri Lepage, avec une carte du pays au dixième siècle. Nancy, 1860, in-8°.

Renvoi au concours des antiquités de la France.

Première et deuxième notes sur les antiquités romaines découvertes sur les tranchées, par H. Fazy. (Extrait des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1859 et 1860, 2 br. in-8°.)

Journal asiatique, 5e série, t. XV, juin et juillet 1860.

(1) Ce livre, dont il a été publié deux éditions, l'une en hollandais et l'autre en français, n'existe plus dans le commerce de la librairie par des raisons inconnues à l'auteur lui-même.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. A. Dinaux, 3e série, t. VI, 3e et 4e livr. in-8°.

M. Egger reprend et termine la lecture du Mémoire communiqué par M. Rhangabé, correspondant de l'Académie à Athènes. Ce travail est intitulé :

Mémoire : texte, traduction française et commentaire de trois inscriptions grecques inédites.

ANALYSE.

Ces trois inscriptions sont :

1° Deux distiques, formant la fin, seule conservée, d'une inscription qui paraît être l'épitaphe de quelque guerrier du temps des guerres médiques. Ce fragment est écrit en *boustrophédon,* c'est-à-dire alternativement de droite à gauche et de gauche à droite. Cette épitaphe a été trouvée à l'ouest de l'ancienne *Académie,* au delà du Céphise.

2° 24 lignes en dialecte attique, du temps de Périclès, trouvées au milieu d'Athènes sous la rue des Hermès.

C'est la deuxième moitié d'un compte des dépenses faites pour la fonte et l'érection de deux statues de divinités, toutes deux en bronze et placées dans un même temple. Cette seconde partie du Mémoire renferme des détails neufs et curieux pour l'histoire de l'art.

3° La troisième inscription a été trouvée à Tégée, à peu de distance d'un temple de Minerve. Elle n'a été publiée jusqu'ici qu'une seule fois et très-imparfaitement dans le journal l'*Arcadia* de Tripolitza.

Elle se compose de 56 lignes formant la deuxième partie, un peu mutilée elle-même et seule conservée, d'un long règlement sur des travaux publics. Ce fragment important fait connaître les conditions faites aux entrepreneurs, les délits, amendes, etc. Le tout en dialecte tégéate le plus pur, à ce qu'il semble, c'est-à-dire d'un dorien très-archaïque, où l'on remarque plusieurs formes, jusqu'ici inconnues, qui rapprochent ce dialecte de la langue latine : c'est la plus longue inscription que l'on possède de cette ville. (Voir le *Corpus*

Inscr. gr., n°s 1511-1533, et M. Le Bas, *Voyage archéol.*, II, n°s 336-352); et elle est certainement du temps où l'Arcadie était autonome.

Ce Mémoire est l'objet de quelques observations de la part de plusieurs MEMBRES, notamment de M. BEULÉ. Il en sera tenu compte, et le travail est renvoyé, selon les intentions de l'auteur, à la Commission des travaux littéraires, pour être inséré, s'il y a lieu, dans le *Recueil des Mémoires des savants étrangers*.

Séance du 19.

Une lettre de M. Miller, secrétaire extérieur de la Société royale de Londres, accuse réception des envois de l'Académie.

M. Léopold DELISLE commence la lecture d'un travail intitulé : *Mémoire sur les recueils des jugements de l'Échiquier de Normandie, sous les règnes de Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis.*

L'Académie décide, au scrutin secret, qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de feu M. LOBECK comme associé étranger.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente :

1° Au nom de M. Stanislas JULIEN, l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *P'ing-chan-ling-yen* ; — *Les Deux Jeunes Filles lettrées*, roman traduit du chinois : 2 vol. in-12 ;

2° Au nom de M. Léopold DELISLE, le *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes*, par M. J. Mangeart ; br. in-4°.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique ensuite une lettre de M. le pasteur Lièvre, qui s'exprime en termes généraux sur la destination qu'il compte donner à son ouvrage.

Il sera de nouveau écrit à M. le pasteur Lièvre, pour savoir de lui à quel concours il entend destiner cet ouvrage sur l'*Histoire des protestants du Poitou*, 3 vol. in-8°.

Est adressé à l'Académie, pour le concours des antiquités de la France, l'ouvrage intitulé : *Histoire d'Ancenis et de ses Barons*, par E. Maillard. Nantes, 1860. 1 vol. in-8°.

M. Boyer, secrétaire de la Commission historique du Cher, fait hommage, au nom de cette Commission, du tome Ier de ses *Mémoires*, 1re et 2e parties. 2 vol. in-8°. Bourges, Paris, 1857-1860.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Bulletin monumental, ou Collection de Mémoires sur les monuments historiques de la France, dirigée par M. de Caumont, 3e série, t. VI, n° 6, in-8° ;

Filigranes de papier du quinzième siècle aux armes des familles Cœur et de Bastard, publiés avec notices par MM. Hippolyte Boyer et Vallet de Viriville ; br. in-8° ;

Compte rendu des travaux de la Société liégeoise de littérature wallonne en 1859, présenté, le 16 juillet 1860, à la réunion générale, par M. L. Micheels, vice-président de la Société ; br. in-12.

M. Egger lit un travail intitulé :

Mémoire sur cette question : Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat?

ANALYSE.

Le savant académicien signale, en commençant, l'oubli où sont tombés la plupart des orateurs attiques qui se sont rendus illustres dans le genre judiciaire. L'on ne connaît guère davantage la plupart des discours de ceux mêmes qui sont demeurés célèbres.

Or, ces discours nous montrent l'éloquence judiciaire sous une forme qu'elle n'avait déjà plus à Rome et qu'elle a moins encore chez nous.

A Athènes, c'est, légalement, la *partie* qui plaide elle-même. Quant au droit d'assistance (d'où est sortie la fonction d'avocat), il est précaire et tout exceptionnel. La règle, c'est donc que chacun plaide en sa propre cause, sauf dans la réplique, où l'on pouvait être *assisté*. De là l'usage d'emprunter et de payer des discours tout faits quand on ne pouvait pas les composer soi-même.

Le savant helléniste s'applique à développer les conséquences diverses de ce fait :

1° Quant à la théorie des *mœurs oratoires* qui, pour les Athé-

niens, ne sont pas celles d'un avocat de profession, mais celles du plaideur lui-même, elle offre une grande variété dans la peinture des caractères;

2° Ces conséquences ne sont pas moins frappantes quant au rôle moral du *logographe* ou rédacteur de discours, qui, ne paraissant pas de sa personne devant les tribunaux, diffère en cela beaucoup de l'avocat tel que les Romains déjà l'ont connu et tel que le connaît le barreau moderne;

3° Enfin, les observations du savant critique portent sur le droit de propriété littéraire, la plupart des discours civils ayant pu circuler sans le nom de leur véritable auteur.

Cet exposé est complété par une observation accessoire : la fréquence de ces fictions notoires dans la littérature grecque peut contribuer, en quelque mesure, à excuser les historiens grecs qui ont donné l'exemple, suivi par les Latins, et si longtemps encore par les historiens modernes, de prêter à leurs personnages des discours purement fictifs aussi bien pour le fond de la composition que pour le style.

Séance du 26.

M. Noldeke, de Berlin, lauréat de l'Académie pour son Mémoire sur le Coran, écrit une lettre en latin, pour témoigner à la Compagnie sa reconnaissance et lui envoyer une brochure dont il est l'auteur, et qui n'est point parvenue à sa destination.

La Commission nommée pour présenter trois candidats, en remplacement de M. Wilson, membre associé étranger de l'Académie, est composée de MM. Garcin de Tassy, Littré, de Longpérier et Ad. Regnier.

M. Léopold Delisle termine la première lecture de son travail intitulé :

Mémoire sur les recueils des jugements de l'Échiquier de Normandie sous les règnes le Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis.

ANALYSE.

Les jugements de l'Échiquier de Normandie au XIIIe siècle ont été l'objet de plusieurs travaux en France et en Allemagne. Cepen-

dant les recherches de Brussel, de M. Marnier, de Léchaudé d'Anisy et de M. Warnkoenig, sont loin d'avoir épuisé la matière. Le manuscrit le plus intéressant n'a pas été employé, les différents textes n'ont pas été rapprochés, la question d'origine a été à peine soulevée et l'importance historique de la collection n'a pas été suffisamment mise en relief. Le Mémoire de M. Delisle a pour but de combler ces lacunes et de montrer la nécessité d'une édition des jugements de l'Échiquier remontant aux règnes de Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis.

La première compilation des jugements de l'Échiquier contient 659 jugements ou ordonnances se rapportant à la période comprise entre les années 1207 et 1243. On n'en connaît qu'un manuscrit, qui est conservé à la bibliothèque de Rouen.

La deuxième compilation commence à l'année 1207 et s'arrête à l'année 1235. Elle contient la notice de 210 actes. La Bibliothèque impériale en possède cinq copies anciennes. M. Léchaudé en a donné une édition en 1845.

La troisième compilation, qui est connue par un manuscrit unique et très-défectueux de la Bibliothèque impériale, se compose de 314 articles (1207-1243). C'est principalement à l'aide de ce manuscrit que M. Warnkoenig a publié une collection des jugements de l'Échiquier.

La quatrième compilation n'est qu'une version française de la troisième; mais le manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, qui nous l'a transmise, est meilleur et plus étendu que le manuscrit du texte latin. Il descend jusqu'à l'année 1246 et renferme 348 articles. M. Marnier a fait imprimer ce recueil en 1839.

Si la quatrième compilation paraît dériver uniquement de la troisième, les trois autres présentent trois textes distincts et indépendants les uns des autres. Mais ces trois textes ont entre eux une telle analogie qu'ils font nécessairement supposer un texte antérieur sur lequel ont travaillé, à différentes époques du XIIIe siècle, les auteurs de la première, de la deuxième et de la troisième compilation.

Ce texte antérieur, perdu probablement depuis longtemps, était un texte officiel, rédigé par des greffiers de l'Échiquier. D'illustres

savants ont nié l'existence d'un greffe près de cette cour au XIIIe siècle. Mais cette opinion n'est pas admissible. Des textes nombreux établissent qu'au XIIIe siècle on tenait des rôles ou des registres destinés à conserver les actes de l'Échiquier. Les mêmes précautions étaient prises pour les jugements rendus dans les assises et dans les plaids royaux. Les officiers des juridictions particulières adoptèrent aussi, dès le XIIIe siècle, l'usage de tenir des rôles ou des registres. Les justiciables comprenaient si bien les avantages de cette formalité que, même avant la conquête de Philippe-Auguste, beaucoup de particuliers, jaloux d'assurer la conservation de leurs contrats, en réclamaient l'insertion sur des rôles ouverts à l'Échiquier et dans les assises du roi.

Parmi les clercs qui ont travaillé, au XIIIe siècle, à conserver par écrit les actes de l'Échiquier, un seul mérite d'être cité par les historiens. C'est Guillaume Acarin, qui, d'après un acte de l'année 1217, tenait alors des écritures près de l'Échiquier. Ce clerc a d'ailleurs sa place marquée dans l'histoire administrative du règne de Philippe-Auguste. Comblé de biens par ce prince, il fonda, dans ville de Caen, la collégiale du Saint-Sépulcre, dont il fut doyen depuis 1219 jusqu'en 1239 et peut-être plus tard.

Les quatre collections dont il a été jusqu'à présent question dans ce Mémoire ne sont pas les seules sources à consulter pour connaître les actes de l'Échiquier de Normandie sous Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis. Plusieurs des jugements rendus dans les sessions de cette cour nous sont arrivés par d'autres voies. En première ligne, il faut placer différentes chartes ou notices dans lesquelles les parties intéressées ont consigné ou fait consigner les décisions de l'Échiquier dont il leur importait de conserver le souvenir. Viennent ensuite cinq documents du XIIIe siècle, qui font connaître différents actes de l'Échiquier antérieurs à la mort de saint Louis : le premier volume des *Olim*, la compilation des assises de Normandie (1234-1237), le registre des enquêteurs de saint Louis (1247 ou 1248), les notes de l'anonyme de Coutances (1258-1260) et le registre des visites d'Eudes Rigaud.

En combinant les données fournies par ces différents recueils, on arrive à réunir 810 actes de l'Échiquier, dont la date est com-

prise entre 1207 et 1270. De ces 810 actes, 424 sont complétement inédits; la plupart des autres sont fort imparfaitement connus par la deuxième, la troisième et la quatrième compilation, dont les rédacteurs ont abrégé les textes en supprimant les noms propres et les détails étrangers aux points de droit en question. Ces considérations montrent la nécessité de publier une collection d'environ 800 jugements, tous antérieurs à l'année 1270, la plupart inédits ou incomplétement publiés, et qui, en formant le complément des *Olim* du parlement, jetteront une vive lumière, non-seulement sur l'état de la procédure au XIIIe siècle, mais encore sur l'histoire générale de la Normandie, et notamment sur les progrès de l'autorité royale dans cette province après la conquête de Philippe-Auguste.

Trois envois sont faits pour le concours des antiquités nationales :

1° Par M. Savy, qui croit devoir adresser à l'Académie un exemplaire de son *Mémoire topographique sur la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne*, puisque la Compagnie a admis, dans sa séance du 15 juin dernier, au même concours, l'*Examen critique* que M. Loriquet a fait de son travail. M. Savy joint à son Mémoire une réponse qu'il a publiée en 1860 et qui s'adresse à M. Loriquet;

2° Par M. Darsy, *Picquigny et ses seigneurs vidames d'Amiens*. Abbeville, 1860, 1 vol in-8°;

3° Par M. l'abbé Carnel, à Lille, *les Sociétés de rhétorique et leurs représentations dramatiques chez les Flamands de France*. Paris, 1860, br. in-8°.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Joseph Michon, de trois thèses, dont deux ont été soutenues devant la Faculté des lettres de Paris pour le grade de docteur, l'autre devant la Faculté de médecine avec un égal succès :

1° *Quid Libycæ geographiæ auctore Plinio Romani contulerint*. Lutetiæ, 1859, br. in-8°;

2° *Des céréales en Italie sous les Romains*. Paris, 1859, in-8°;

3° *Documents inédits sur la grande peste de* 1348, publiés avec une introduction et des notes. Paris, 1860; br. in-8°.

Sont déposés sur le bureau, pour être offerts à l'Académie, les ouvrages suivants :

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 5e série, t. IV, in-8°;

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 2e trimestre, 1860, in-8°;

Revue numismatique, publiée par MM. J. de Witte et Adr. DE LONGPÉRIER, 2e série, t. V, juillet et octobre 1860, 2 livr. in-8°;

Revue de l'Orient, *de l'Algérie et des colonies*. Octobre 1860, in-8°

Annales de philosophie chrétienne. Septembre 1860, in-8°.

M. LE CLERC présente à l'Académie, de la part des auteurs, un nouveau volume du recueil intitulé : *Les anciens poètes de la France*, publiés sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, et sous la direction de M. Guessard. Ce volume est : *Huon de Bordeaux, chanson de geste*, publié, pour la première fois, d'après les manuscrits de Tours, de Paris et de Turin, par MM. F. Guessard et C. Grandmaison. Paris, 1860, in-12. Le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris fait ressortir l'intérêt de ce vieux poëme et les mérites divers du travail des éditeurs. Il s'applique à montrer que l'intérêt principal du livre résulte de la priorité démontrée en faveur de notre poëte national pour ses ingénieuses fictions devenues traditionnelles depuis, développées sur la scène anglaise par le génie de Shakspeare dans le *Songe d'une Nuit d'été*, et rendues plus populaires encore par le talent de Weber dans *Oberon*.

M. de Witte, correspondant de l'Académie, donne communication d'une lettre, en date du 10 octobre, par laquelle M. François Lenormant lui annonce qu'il vient de reprendre les fouilles précédemment commencées par lui à Éleusis. Il a fait deux découvertes qui lui semblent de nature à intéresser l'Académie : la première est celle du théâtre antique, qui n'avait point encore été signalé. Il est situé sur la pente de la colline supportant l'Acropole, en face de la mer, à 200 mètres environ du village actuel et de l'enceinte des édifices sacrés. La courbure du terrain indique encore la forme de ce théâtre, celui de Bacchus. Quant à la construction, il était partie en maçonnerie, partie taillé dans le rocher. Au sommet, on voit encore quelques assises helléniques; sur la pente on retrouve des fragments de gradins taillés dans le roc; et, au bas, de grands blocs en pierre d'Éleusis qui paraissent former l'angle du mur de la scène. Tout à côté, dans le mur d'un champ, a été trouvée une inscription très-fruste, mais qui néanmoins semble lever toute incertitude sur le monument auquel ap-

partiennent ces ruines. C'est un décret honorifique par lequel il est décerné une couronne d'or et est accordé la proédrie.

La seconde découverte est celle d'un fragment d'inscription phénicienne formé de quatre lettres sur un morceau de pierre grise. Ce serait une inscription funéraire.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit, en communication, le quatrième rapport de M. V. Guérin sur les résultats de son *Voyage archéologique et épigraphique en Tunisie* (inachevé).

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du 2.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission chargée de présenter trois candidats pour la place d'associé étranger laissée vacante par le décès de M. WILSON.

M. DE LONGPÉRIER, rapporteur, déclare, au nom de la Commission, qu'elle a distingué, parmi les orientalistes, trois noms recommandables à divers titres, et qu'elle a fixé son choix dans l'ordre suivant :

MM. Chr. Lassen, G.-W. Freytag, à Bonn; et W. Cureton, à Londres.

M. Lassen est celui des trois candidats qui a paru à la Commission réunir les titres les plus nombreux et les plus éminents. Il est un des plus anciens correspondants étrangers de l'Académie et le plus ancien des trois dont les noms sont désignés.

Il s'est fait connaître de bonne heure avec éclat par sa collaboration avec Eugène BURNOUF dans l'*Essai sur le pâli*, langue sacrée de Ceylan et de la presqu'île au delà du Gange, idiome dérivé du sanscrit. Cet Essai, publié en 1826 à Paris, révélait déjà cette méthode supérieure dont BURNOUF a porté si loin depuis les applications. L'année suivante, M. Lassen, qui faisait marcher de front, comme WILSON, les études philologiques, historiques et géographiques sur l'Inde, donnait sa *Commentatio geographica atque historica de Pentepotamia indica*, prélude de ses *Antiquités indiennes*. Il commenta ensuite et édita des textes divers, publia une *Grammaire prâcrit* en 1836, et, la même année, son Essai d'interprétation des *Inscriptions cunéiformes* de Persépolis, tentative dans laquelle il lutta de pénétration et de savoir avec BURNOUF. En 1838, M. Lassen, après M. J. Prinsep, abordait,

surtout à l'aide des médailles, l'*Histoire des rois grecs et indo-scythes de la Bactriane, du Kaboul et de l'Inde*, matière difficile, reprise plus tard avec plus d'étendue et de rigueur dans son grand ouvrage. En 1847 parut le premier volume de ce travail capital, préparé par de vastes lectures de textes et les plus profondes recherches. En quinze années, il publia les six parties distribuées dans les trois prémiers tomes de l'*Indische Alterthumskunde*, histoire civile, religieuse et littéraire de l'Inde depuis les temps les plus anciens jusqu'à la conquête musulmane. Il poursuivait dans le même temps ses études épigraphiques sur la Perse, abordait les inscriptions assyriennes (1845), étendait ses investigations jusqu'aux inscriptions lyciennes, et rattachait leur idiome aux langues aryennes. Il est difficile d'énumérer les nombreux articles semés par M. Lassen dans les publications périodiques de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Inde. Son activité scientifique, son érudition, l'objet de ses études, ont décidé la Commission à le présenter en première ligne comme successeur de M. Wilson.

Elle présente en seconde ligne M. Freytag, un des plus anciens disciples de M. de Sacy. Il a publié, de 1819 à 1838, des textes arabes historiques savamment traduits en latin, et un recueil de proverbes arabes dans la même langue, travail d'une grande difficulté et d'un rare mérite scientifique. Il a rendu un service plus important encore aux lettres orientales par la publication de son *Lexicon-Arabico-Latinum*, 4 vol. in-4o, 1830, suivi d'un abrégé élémentaire (1837), 1 vol. in-4o.

M. Cureton, présenté par la Commission en troisième ligne, s'est fait connaître de 1846 à 1858 par son *Catalogue des manuscrits arabes du British Museum*; par la publication des documents la plupart nouveaux, et du plus haut intérêt pour l'histoire ecclésiastique, tirés des manuscrits syriaques acquis par le même musée, savoir : le *Corpus Ignatianum*, recueil complet des épîtres de saint Ignace, syriaque, grec et latin ; *la troisième partie de l'histoire ecclésiastique de Jean d'Éphèse*, éditée pour la première fois en syriaque; le *Spicilegium syriacum*, fragments de Bardesane, de Méliton, d'Ambroise et de Marabar Sérapion, traduits en anglais; fragments d'une très-ancienne récension des quatre évangélistes en syriaque, jusqu'ici inconnue en Europe, découverts, édités et traduits par M. W. Cureton. Tels sont les titres qui recommandent le savant anglais, d'ailleurs jeune encore, quoique si honorablement placé dans la science contemporaine.

La discussion s'ouvre immédiatement sur les titres des trois savants désignés. L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants.

Par M. de Coussemaker, correspondant regnicole :

1° *Keure de Bergues, Bourbourg et Furnes*, br. in-8°;

2° *Quelques épitaphes des églises de Comines, Cambrai, Condé, Esne, Estanes, Halluin, Solre-le-Château* et *Valenciennes*, br. in-8°;

3° *Vitraux peints et incolores des églises de la Flandre maritime*, brochure in-8°;

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1859, t. I et II, in-8°;

Revue de l'art chrétien, octobre 1860, in-8°.

M. Léopold Delisle commence la seconde lecture de son *Mémoire sur les recueils des jugements de l'Échiquier de Normandie sous les règnes de Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis.*

M. le secrétaire perpétuel termine la lecture, en communication, du quatrième rapport de M. Victor Guérin.

Quatrième *Rapport de M. Victor Guérin sur les résultats de son voyage archéologique et épigraphique en Tunisie.*

ANALYSE.

Après avoir parcouru toute la partie septentrionale et méridionale de la Tunisie, il restait à M. Guérin à explorer quelques districts du centre et la presqu'île du cap Bon.

Commençant par cette dernière, il se rend de Tunis à Hammam-el-Lif, de là à Soliman, ville naguère importante, aujourd'hui presque entièrement ruinée, puis à Hammam-Courbès (la Carpis de Ptolémée), célèbre par la puissance de ses eaux thermales. C'est près de cette petite ville que, dans un village, une inscription qu'il découvre lui révèle le nom d'un municipe inconnu, celui de Gita. Il examine ensuite les ruines de Sidi-Daoud-en-Noubi, jadis Missua, et les admirables carrières d'El-Aouria, voisines du cap Bon.

De là il se rend à Kelibia, l'ancienne Clypea; à Kourba, autrefois Carubis; à Nebel, qui est située près des ruines de l'antique Napolis; à Hammamet, non loin de laquelle s'élevait jadis Siagis.

A l'Henchir-el-Meden, deux inscriptions inédites révèlent à M. Guérin un nouveau municipe, celui de Vina.

Il se dirige ensuite vers Oudina, l'ancienne Uthina, et suit jusqu'au Iaghouan les traces du fameux aqueduc de Carthage, que l'on restaure en ce moment. Du Jaghouan, dont il gravit la plus haute cime, et qui est elle-même la montagne la plus élevée de la Tunisie, il va étudier les débris de l'Henchir-Sidi-Khalifa, l'antique Aphrodisium.

Sans indiquer ici toutes les autres localités qu'il continue à visiter tour à tour, nous mentionnerons seulement Sous et Kerouan. Cette dernière ville, la cité sainte de l'islamisme en Tunisie, est en général interdite aux chrétiens, mais on peut y entrer avec un ordre du bey.

Dans le massif montagneux dont fait partie le Djebel-Djougar, M. Guérin découvre une ville inconnue, et, non loin de là, d'autres inscriptions lui révèlent encore les noms de deux villes nouvelles, celle de Seressita et celle de Thibica.

Il retourne enfin à Tunis, en s'arrêtant, chemin faisant, sur les ruines de Kasbah, l'ancienne Tuburbo-Minus, et de Mecherkah, autrefois Giuf.

En résumé, voici les résultats de la longue exploration exécutée par M. Guérin pendant près de neuf mois dans la régence de Tunis. Il a rapporté 515 inscriptions, les unes inédites, les autres déjà connues, et découvert l'emplacement et le nom d'une dizaine de villes qui n'avaient point été retrouvées jusqu'à présent.

L'Académie décide qu'il sera écrit à M. le Ministre de l'instruction publique pour le remercier de la communication de ces rapports, qui l'ont vivement intéressée, et qu'il sera rendu témoignage de son opinion sur l'importance des résultats de cette exploration courageuse, surtout pour l'épigraphie romaine.

Il sera écrit également à M. le duc de Luynes, pour lui témoigner la gratitude de l'Académie au sujet des sacrifices si bien inspirés et si généreux qu'il a faits pour la science dans cette occasion nouvelle, et de l'appui efficace prêté par lui à M. Guérin.

Séance du 9.

M. Germain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier, dont les travaux ont été déjà distingués par l'Académie, lui fait hommage,

par une lettre adressée à M. le PRÉSIDENT, de ses *Mélanges académiques d'histoire et d'archéologie*, formant 2 vol. in-4°. Il rappelle en même temps ses précédents ouvrages et renouvelle son vœu, déjà accueilli, d'être porté sur la liste des candidats aux places vacantes de correspondants.

M. Weil, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Besançon, forme une demande analogue, en rappelant les ouvrages offerts par lui à l'Académie, et dont elle a bien voulu tenir compte.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un associé étranger, en remplacement de M. WILSON.

On procède au vote : 33 membres présents : 29 votants.

M. LASSEN est élu, à la majorité absolue, associé étranger de l'Académie.

L'Académie nomme ensuite, au scrutin secret, une commission de quatre membres chargés de présenter trois candidats pour la place laissée vacante par le décès de M. LOBECK.

Les membres nommés sont MM. NAUDET, HASE, LE CLERC, Ad. REGNIER.

On choisit ensuite, sur la liste des lectures déjà faites devant l'Académie, deux Mémoires pour être lus à la séance annuelle.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage à l'Académie, au nom de M. GARCIN DE TASSY, de son ouvrage intitulé : *La Poésie philosophique et religieuse chez les Persans, d'après le Mantic Uttoïr ou le Langage des oiseaux de Farid-Uddin Attar*, 3e édition. Paris, 1860, in-8°.

Il est fait hommage, au nom de M. EGGER, de son Mémoire lu à la séance trimestrielle de l'Institut, du 4 juillet dernier, et intitulé : *Des honneurs publics chez les Athéniens à propos d'un décret inédit de l'orateur Lycurgue*; br. in-8°.

M. J. Desnoyers offre à l'Académie sa *Notice biographique* sur M. DE MONMERQUÉ, extraite du rapport sur les travaux de la Société de l'Histoire de France; br. in-8°.

M. de Baecker adresse, avec une lettre, les deux ouvrages suivants, destinés au concours des antiquités de la France : *Grammaire comparée des langues de la France*. Paris, 1860, in-8°; — *Nordpeene, sa seigneurie, son église et son monastère*. Dunkerque, 1859; br. in-8°.

Sont déposées sur le bureau les publications suivantes, offertes à l'Académie :

Revue archéologique, novembre 1860, in-8°;

Revue historique du droit français et étranger, septembre, octobre 1860, in-8°;

Le Cabinet historique, septembre, octobre 1860, in-8°;

Revue orientale et américaine, novembre 1860.

M. DE LONGPÉRIER fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ed. GERHARD, associé étranger, de l'ouvrage intitulé : *Ueber die metallspiegel der Etrusker*, Mémoire lu à l'Académie royale des sciences de Berlin, 1838, 1 vol. in-4°, avec trois planches. M. DE LONGPÉRIER fait ressortir les mérites de ce savant ouvrage au double point de vue archéologique et mythologique. Il sera déposé à la bibliothèque, et les remercîments de la Compagnie seront offerts à son éminent associé.

M. J. DELISLE continue et termine la deuxième lecture de son *Mémoire sur les recueils des jugements de l'Échiquier de Normandie* (analysée précédemment).

M. EGGER commence, pour M. de Koutorga, la lecture en communication d'un Mémoire sur la *Chronologie des guerres médiques*.

Séance du 16.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 12 novembre, adresse un exemplaire d'un *Mémoire* (avec cartes) *sur les ruines de Babylone*, en anglais, dont l'auteur, M. le capitaine Selby, fait hommage à l'Académie.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie le tome IV, 1re partie, de la 2e série des Mémoires présentés par divers savants, et il donne un aperçu du contenu de ce volume, renfermant, outre la liste des principaux ouvrages signalés aux distinctions de l'Académie par sa commission des antiquités de la France de 1843 à 1860, deux Mémoires: l'un de M. MAURY, *sur les forêts de la France*, avec cinq petites cartes; l'autre de M. Deloche, *sur la géographie historique de la Gaule*, spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge, avec une grande carte du *Pagus* ou *orbis Lemovicinus*, originairement jointe au Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, publié par M. Deloche, et dont M. le Ministre a autorisé un nouveau tirage à l'Imprimerie impériale sur la demande faite au nom de l'Académie.

M. LE CLERC, rapporteur de la Commission chargée de présenter trois candidats à la place d'associé étranger, vacante par la mort de M. LOBECK,

a la parole et commence par déclarer que les membres de cette Commission se sont mis facilement d'accord sur les trois candidats qu'elle avait à présenter. Elle a formé sa liste des trois noms suivants : M. Cureton, M. Pertz et Mgr Cavedoni.

La Commission déclare que parmi les motifs qui l'ont portée à proposer M. Cureton en première ligne, il faut compter comme un des plus déterminants la préoccupation de remplacer un savant allemand par un associé anglais, M. Wilson ayant été remplacé par un associé allemand. L'Académie a de plus été frappée de la nouveauté et de l'importance des recherches de M. Cureton, dans une récente discussion, et la Commission s'est souvenue du témoignage si autorisé d'un des membres de l'Académie versé dans la langue et la littérature syriaques (1), et a regardé l'habile orientaliste anglais comme ayant tiré le plus heureux parti des documents récemment découverts en cette langue.

M. Pertz est depuis longtemps connu de l'Académie et estimé de toute l'Europe savante pour ses grandes publications sur les documents originaux de l'histoire d'Allemagne et de tout le moyen âge. Les savants qui se sont voués à l'étude des sources pour cette période si importante, ont eu occasion de rendre justice à l'étendue de son érudition, à la profondeur de ses recherches, à la haute utilité de tous ses travaux. Le rapporteur peut donc lui rendre hommage à tous ces titres, pour en avoir personnellement tiré grand profit. M. Pertz est un des plus anciens correspondants de l'Académie.

Quant à Mgr Cavedoni, ses titres ont été exposés si souvent qu'il est inutile d'y revenir. L'Académie connaît ses utiles travaux sur les médailles et les inscriptions, ses mémoires ou ses dissertations sur un grand nombre de points neufs ou curieux des antiquités classiques. Mgr Cavedoni est d'ailleurs presque aussi ancien que M. Pertz sur la liste des correspondants.

Un Membre demande à faire la proposition d'adjoindre un nom de candidat à la liste soumise par la Commission à l'Académie.

Il lui est répondu que cette proposition ne peut se faire qu'en comité secret.

Le même Membre, M. de Saulcy, prie l'Académie d'écouter l'hommage qu'il a à lui faire, de la part de l'auteur, d'un ouvrage auquel elle ne peut manquer d'attacher un vif intérêt : c'est le *Voyage dans le Haourân et*

(1) M. Ernest Renan, en mission, par ordre de l'Empereur, en Phénicie.

au bord de la mer Morte, exécuté pendant les années 1857 et 1858, par E. Guillaume Rey, membre de la Société de géographie, etc. Paris, 1 vol. in-8°, avec un atlas grand in-f°, composé de 26 planches, y compris la carte du Haouran, une esquisse de la mer Morte et une carte de la partie orientale de cette mer. M. DE SAULCY, si bon juge en ces études, fait ressortir les difficultés de cette exploration, ses résultats remarquables pour l'archéologie et la belle exécution des cartes.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des savants étrangers proposés par la Commission pour le fauteuil de membre associé.

La séance redevient publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

In leges Viselliam, Antoniam, Corneliam, observationes epigraphicæ Frederici Ritschelii. (Inest exemplum lithographum lapidis Tolosani). Berolini, 1860, in-4°;

Bulletin de la Société archéologique et littéraire de Béziers, 2e série, tome II, 1re livr., in-8°;

Notice sur M. J. Cordier, ingénieur-mécanicien, par M. A. Fabregat, vice-président. Supplément au précédent recueil.

Annales de philosophie chrétienne, octobre 1860, in-8°;

M. JOMARD fait hommage à l'Académie des *Comptes rendus de la Société d'ethnographie américaine et orientale ;* tome I. Paris, 1860, in-8°.

M. EGGER présente, au nom de l'auteur, M. Caillette de l'Hervilliers, son *Essai philologique*, br. in-8°.

M. Paulin PARIS lit en communication un Mémoire intitulé :

Nouvelle Étude sur le roman de Renart.

ANALYSE.

Les savantes ou ingénieuses recherches de MM. Mone, SAINT-MARC GIRARDIN, J. GRIMM, Willems, Rothe, Jonckbloet, FAURIEL et E. Duméril n'ont pas épuisé le sujet. Les questions d'origine ne sont pas résolues, et J. GRIMM lui-même n'a pas expliqué d'une manière

satisfaisante les noms attribués aux animaux dans l'action générale.

Le genre de fiction qui consiste à prêter aux animaux les passions et le langage des hommes remonte, comme on sait, au premier âge des littératures. L'apologue est de tous les temps. Au moyen âge, les fables ésopiques furent un des premiers exercices des maîtres dans les écoles. On ajoutait aux anciens récits des incidents particuliers, des moralités nouvelles. La ruse et la violence, qui se sont toujours disputé le monde, furent personnifiées, symbolisées par le *Loup* et le *Renard*. Mais les incidents, les traits satiriques voilés ainsi que dans les apologues particuliers, comme le renard laissant son compagnon dans le puits, le loup reprochant à l'agneau de troubler son breuvage, n'entrèrent que rarement dans la grande légende du loup et du renard, qu'on ne subordonnait pas, mais qu'on appliquait aux événements particuliers.

Les clercs universitaires ou monastiques composèrent les premiers des fables ou dialogues sur les gestes du loup et du *goupil*. Au premier rang de ces « dérivations immédiates » de l'apologue antique, il faut placer le *Pœnitentiarius,* ou les animaux malades de la peste; l'*Isengrinus,* ou le renard médecin; le loup devenu moine ou berger. Les récits latins ont été certainement les avant-coureurs des récits vulgaires.

La critique moderne a réclamé tour à tour l'antériorité pour chacune des trois grandes compositions parvenues jusqu'à nous : le *Renart francais*, le *Reinardus vulpes* et le *Reineke Fuchs* flamand ou allemand. Le premier, composé par plusieurs; — chacun des deux autres, par un seul. Les clercs ont dû précéder les jongleurs dans les ingénieux développements qu'ils donnèrent aux apologues antiques. En tous cas, une création qui ne doit rien à l'antiquité, c'est la lutte de *Goupil* contre *Ysengrin,* ou du renard contre le loup. Elle apparaît dans la seconde partie du XIe siècle. La première date du poëme qui la raconte est de 1147, et Guibert de Nogent, mort en 1124, nous apprend que l'usage existait de son temps de donner au loup le nom d'ysengrin (1). Assurément, le loup n'avait pas be-

(1) Augustin Thierry l'a remarqué dans sa lettre sur la commune de Laon.

soin d'entrer en lutte avec le goupil pour manger l'agneau, prendre la *coule* des moines; il était donc très-connu. Le renard ne l'était pas moins. Il avait déjà trouvé les raisins trop verts, et s'était accommodé du fromage du corbeau. On n'avait pas eu l'idée de mettre en présence ces deux malfaiteurs; c'est quelque versificateur latin de la première moitié du XIIe siècle qui en fut l'inventeur.

On ne peut sérieusement contester à la France le mérite d'avoir introduit cette fameuse querelle dans le domaine de la *poésie vulgaire.* On lit au début du roman du Renart :

> Seigneurs oï avés maint conte
> Comment *Pâris* ravit *Hélène*;
> . . . .
> De *Tristan qui la chièvre* fist;
> . . . .
> *Roman du Lin et de la Beste*
> Mais oncques n'oïstes la guerre,
> Qui tant fu dure et grant et fin
> Entre Renart et Ysengrin.
> . . . .

Le trouvère désigne le livre dans lequel il a vu tout ce qu'il va raconter :

> Un livre, *aucupre* avait à nom.

Ce livre, *aucupatorius*, ne traitait vraisemblablement pas seulement de la chasse aux oiseaux. Le début du roman français est d'une date très-ancienne, car il ne mentionne aucun des poëmes de Lambert de Cort, de Crestien de Troyes, de Richard de Fournival, de Jean Bodel et de tant d'autres qui étaient répandus en tous lieux à la fin du XIIe siècle; mais seulement la *Guerre de Troie*, la *Chièvre* de Tristan et le roman du *Lin et de la Beste.* Pour le premier de ces livres, Benoît de Saint-Maure, auteur du grand roman de Troie, florissait au milieu du XIIe siècle, et rien n'empêche de croire que son œuvre ne fût déjà répandue en 1147. La *Chièvre,* c'est le *Chèvre-feuille.* Un des premiers lais de source bretonne qui se répandirent en France avait été celui de Tristan de Léonois, dont l'objet et l'ec-

casion nous sont racontés par Marie de France. Quant au *roman du Lin et de la Beste*, c'était la traduction d'une longue pièce de vers d'Hermann Contract, *de Lino et Ovi*, poëme du milieu du XIe siècle, où disputent de leurs avantages le lin, qui donne à l'homme ses vêtements, et la brebis, qui le nourrit. Mais on eût pu citer ces poëmes à la fin du XIIe siècle; d'où il résulte que le début de *Renart* révèle une époque plus ancienne.

M. Paulin Paris pense qu'au temps où il a été composé, Noureddin, fils et successeur de Zengui, et prédécesseur du fameux Saladin, était bien celui qui se trouvait désigné dans le roman de Renart, et que l'épouvante qu'excitait son nom suffit à expliquer que le poëte a dû parler d'un contemporain. Le passage est curieux :

Que Dieu confonde le musel
Qui m'encombra de cette frepe,
Et du bourdon et de l'escherpe !

En haut parole et dist au Roi :
Sire, dit-il, entens à moi :
Salus te mande Noradins
Par moi, que je sui pelerins. (V. 11260.)

Or, Noureddin régna de 1145 à 1161. Dans un autre passage, l'auteur parle des chrétiens pris devant Alep (1). Ce n'est pas après le retour de Louis VII qu'on se fût contenté de rappeler cet incident sans parler de Damas et de la perte de l'armée à Satalieh. Il est impossible de ne pas reconnaître saint Bernard dans le *frère Bernart*, qui obtient du roi le pardon de *Renart* et la liberté de revêtir le blanc manteau (vêtement des moines de Cîteaux). Toutes ces circonstances nous reportent au temps où fut prêchée la deuxième croisade, vers 1146.

Le nom de *prêtresse*, donné aux femmes des prêtres, est antérieur aux règlements disciplinaires qui proscrivirent le mariage avec plus de sévérité, à la fin du XIIe siècle.

(1) Ysengrins est en male trape :
Se il fust pris devant Halape,
Ne fust-il pas si adolés. (V. 6209.)

Quant au *Reinardus vulpes*, il est postérieur aux premiers poëmes de *Renart*. Tout le monde en convient, et pourtant il faut rapporter la composition du poëme à l'année 1148. Louis VII et Conrad venaient de partir pour la croisade. Roger, duc de Pouille, était accusé d'avoir dissuadé les deux souverains de passer par la Sicile, et l'on regardait saint Bernard et le pape Eugène comme complices de Roger.

« Le pape, dit le poëte, artisan de fraude, a vendu les chrétiens au duc de Sicile. Un seul moine, évitant pour lui le danger, a causé la ruine de deux royaumes. »

Plus loin, Renart vient aggraver ces imputations sous couleur d'y répondre. « Ton intention est, dit-il, d'accuser le pontife romain d'une connivence criminelle. Cela, parce que le duc sicilien aurait redouté le passage des chrétiens à travers ses domaines, et parce que le pape, alléché par l'or de ce prince, aurait déterminé les croisés à prendre le chemin de Grèce... Tu ignores donc les vrais motifs de la conduite de ce bon pape. Je vais te les dire : Le vil peuple avait l'habitude de rogner les pièces de monnaie; il osait couper en deux la croix dont elles sont marquées. C'était un péché mortel dont le pape gémissait plus que personne. Si donc il a pris l'or sicilien, l'or des rois de France, d'Angleterre et de Danemark, ce fut pour ôter les occasions de péché. En attirant dans son épargne tant de pièces qui, dès lors, n'étaient plus en danger d'être coupées, il a diminué autant qu'il dépendait de lui les occasions de profaner le signe de notre salut, etc. »

D'autres indications chronologiques, tirées du poëme même, viennent confirmer les premières. Or M. J. Grimm, en reconnaissant la priorité du poëme français sur le latin, dont la date est déterminée avec tant de certitude, déclare que le roman français est perdu et que les textes publiés par Méon ne sont pas ceux que l'on a imités. Il est vrai qu'on trouve dans la leçon que Méon a tirée du manuscrit le plus moderne, ces deux vers :

Foi que devez le seint martyr
Et saint-Thomas de Chanterbir. (Après 1170.)

Mais les autres manuscrits, plus anciens, ne portent pas cette leçon.

Par une discussion très-pressée et accompagnée de preuves, le savant moyenâgiste établit que le poëme français est, malgré les retouches et les additions, antérieur aux poëmes étrangers. Il établit que le *Roman de Renart* est une série de fabliaux originaux. « C'est d'ailleurs, dit-il, le beau privilége de la littérature française du moyen âge de n'avoir traduit ou imité que des ouvrages latins. » Point d'emprunt fait par nos trouvères aux Italiens, aux Espagnols, aux Flamands, aux Allemands, aux Anglais. De la France, au contraire, le flot littéraire fécondait toute l'Europe.

Pierre de Saint-Cloud est un des auteurs du *Renart*.

M. Paulin PARIS propose un autre ordre que Méon pour les différentes *branches* du Renart, et, en écartant les répétitions d'épisodes, il trouve dix-sept parties. L'anonyme auteur de la 1re branche : *Naissance d'Ysengrin et de Renart*, aurait fait aussi les douze suivantes. Pierre de Saint-Cloud se nomme lui-même deux fois dans le *Partage du lion*, 15e branche. Il se serait nommé dans les précédentes s'il en eût été l'auteur. *Le Jugement Renart*, 17e branche et dernière, est dû à l'anonyme.

C'est sur le fond ainsi restitué du grand roman de *Renart* que viennent s'ajouter un grand nombre d'épisodes postérieurs, faciles à reconnaître pour étrangers à la légende primitive, et dont les nouveaux éditeurs des *anciens poëtes de la France* devront ne tenir aucun compte.

Séance du 23.

La séance annuelle de l'Académie est fixée au vendredi 7 décembre.

M. Léon Fallue écrit pour demander que son nom soit porté sur la liste des candidats aux places des correspondants vacantes. Il rappelle ses candidatures précédentes et ses titres divers, ainsi que les mentions très-honorables qui lui ont été accordées dans plusieurs concours pour les antiquités nationales.

Le nom de M. Fallue sera inscrit de nouveau sur la liste des candidats.

M. Quantin, archiviste de l'Yonne, adresse le second volume du Cartulaire général de ce département, Auxerre 1860, 1 vol. in-4°, qu'il destine au concours des antiquités de la France en 1861. Il fait remarquer qu'il a

inséré dans le premier chapitre de l'introduction un Mémoire géographique qui a obtenu un encouragement de l'Académie en 1859.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la partie réservée du procès-verbal.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle la nomination au scrutin secret d'un membre associé étranger en remplacement de M. LOBECK.

La majorité absolue des suffrages se réunit en faveur de M. William CURETON, à Londres.

L'Académie désigne, pour être lus à la séance publique annuelle, les deux Mémoires de MM. Paulin PARIS et EGGER : l'un renfermant de *Nouvelles recherches sur le roman de Renart*; l'autre, l'examen de cette question : *Les Athéniens ont-ils connu la profession d'avocat?*

M. le PRÉSIDENT annonce, d'après la notoriété publique, la mort de M. Kosegarten, correspondant étranger à Greifswald (Poméranie, Prusse).

Il sera pourvu, le vendredi 30 novembre, au remplacement de M. GUIGNIAUT, comme membre à vie de la Commission des inscriptions et médailles, M. GUIGNIAUT faisant partie, de droit, de toutes les Commissions comme secrétaire perpétuel.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'un rapport étendu qui lui a été envoyé par M. DE LONGPÉRIER, absent, au nom de la Commission mixte du prix Fould; rapport fait d'après le vœu et la décision de la Compagnie dans sa séance du 17 août dernier. Ce rapport est une sorte de commentaire du programme du prix, propre à guider les concurrents à venir.

Une longue discussion s'élève à cet égard dans le sein de l'Académie. Il est décidé finalement que M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL sera autorisé à rédiger un projet succinct d'instruction dans le sens que la discussion a fait prévaloir, et qui sera présenté à l'adoption de l'Académie dans la prochaine séance.

Est déposé sur le bureau l'ouvrage suivant :

Sur la persistance et la transposition des aspirations dans la langue grecque, par M. Henri Martin Paris, 1860 : br. in-8°.

M. Paulin Paris fait hommage, au nom de Mme veuve de Monmerqué, de l'ouvrage intitulé : *Les Historiettes de Tallemant des Réaux*, 3e édition entièrement revue sur le manuscrit original, et disposée dans un nouvel ordre. Paris, 1854-1859, 9 vol. in-8°.

Séance du 30.

M. le Ministre de l'instruction publique, par lettre en date du 27 novembre, adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret rendu sur sa proposition, et par lequel l'élection qu'elle a faite de M. Lassen comme associé étranger, à la place de M. Wilson, est approuvée par S. M. l'Empereur.

M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, écrit à l'Académie, à la date du 28 novembre, une lettre par laquelle, en rappelant la distinction qu'il a obtenue d'elle en 1854, et ses divers titres littéraires, il demande à être inscrit comme candidat pour l'une des deux places vacantes de correspondant regnicole.

M. le Président annonce, d'après la notoriété publique, la nouvelle de la mort de M. le baron de Bunsen, le dernier élu parmi les correspondants étrangers de l'Académie, décédé à Bonn, le 28 novembre.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que le volume récemment présenté à l'Académie, du Recueil des savants étrangers (2e série), *Antiquités de la France*, tome IV, 1re partie, est en distribution.

Les matières dont se compose ce volume sont :

Liste des principaux ouvrages signalés aux distinctions de l'Académie par la Commission des antiquités de la France, depuis l'année 1843 *jusqu'à l'année* 1860.

— *Les forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge; nouveaux essais sur leur topographie, leur histoire et la législation qui les régissait*, par M. Alfred Maury (avec cinq cartes en quatre planches).

— *Études sur la géographie historique de la Gaule, et spécialement sur la division territoriale du Limousin au moyen âge*, par M. Maximilien Deloche (avec une grande carte).

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre de la Commission permanente des inscriptions et médailles, en remplacement de M. Guigniaut, nommé secrétaire perpétuel.

M. Egger est élu, à la majorité absolue, membre à vie de la Commission des inscriptions et médailles.

M. Miller présente, de la part de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Mémoires du marquis de Pomponne*, publiés d'après un manuscrit inédit de la bibliothèque du Corps législatif, précédés d'une introduction et de la vie du marquis de Pomponne, par M. J. Mavidal. Paris, 1860; 1 vol. in-8°.

M. le Secrétaire perpétuel présente la rédaction nouvelle d'un projet de complément du programme du prix Fould. La voici :

« L'Académie croit devoir appeler l'attention la plus sérieuse des con-
» currents sur le vrai sens du programme qui précède : il s'agit de recher-
» ches proportionnées à l'importance du prix, sur une question vaste et dif-
» ficile, qui est, avant tout, une question positive d'archéologie et d'his-
» toire. En leur réservant la plus entière liberté d'études, d'opinion, de
» méthode, et sans prétendre les enchaîner à aucune vue préconçue, à au-
» cune pensée systématique, elle leur recommande l'observation et la com-
» paraison la plus attentive et la plus complète de tous les principaux mo-
» numents et objets d'art aujourd'hui connus de l'Assyrie, de la Phénicie,
» de l'Asie Mineure, aussi bien que de l'Égypte, de la Grèce à toutes les
» époques, et de l'Etrurie. Elle ne pourra tenir compte que des Mémoires ou
» des ouvrages dont les conclusions auront été fondées sur l'examen patient
» et approfondi des faits, soit pour une partie du sujet si complexe indiqué
» par le programme, soit pour le sujet tout entier. Elle les engage, en
» outre, sans exiger comme pièces justificatives les dessins de toutes les
» œuvres d'art dont ils feront intervenir la description ou la mention dans
» leurs travaux, à joindre, en certains cas, à l'exposé ou à la discussion
» des faits, des représentations figurées qui pourraient servir de preuves
» décisives à telle ou telle opinion critique sur des points controversés. »

Un des membres de la Commission, qui n'a pas partagé l'opinion de la majorité, reproduit les arguments qu'il a fait valoir pour s'opposer à la rédaction qu'on vient de lire.

Après une nouvelle discussion, et vu les objections qui s'élèvent, moins sur la rédaction proposée que sur le principe même de cette rédaction, M. le Secrétaire perpétuel est d'avis qu'il y a lieu de faire une seconde expérience du programme primitif et de renvoyer l'examen de la question pendante à l'expiration de la période triennale du prix, en 1863. L'Académie adopte cette proposition.

M. A. Maury met sous les yeux de l'Académie, au nom de M. Ed. Fleury, président de la Société savante de Laon, les dessins d'une mosaïque trouvée à Reims et représentant, selon l'opinion de cet archéologue, les jeux du cirque. Ces dessins sont accompagnés d'un Mémoire de M. Fleury, qui sera soumis à l'examen préalable du bureau pour être communiqué, s'il y a lieu, à l'Académie.

M. Egger continue la lecture du Mémoire de M. de Koutorga sur la *Chronologie des guerres médiques.*

Sont déposés sur le bureau, pour être présentés à l'Académie, les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix Gobert :

1° *Notice historique et topographique sur la ville de Vieux-Brisach*, avec le plan de la ville en 1692, par A. Coste. Mulhouse, 1860; 1 vol. in-8° (6 exemplaires).

2° *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne; sa vie intime et l'état de sa maison*, par M. Marcel Canat. Paris, 1860; 1 vol. in-8° (6 exemplaires).

Pour le concours des antiquités de la France :

Saint-Gervais de Rouen, église et paroisse, par Jules Thieury. Paris-Rouen, 1859. 1 vol. in-8° (2 exemplaires).

Pour le concours du prix de numismatique :

Recherches sur les monnaies des comtes de Namur, par Renier Chalon. Bruxelles, 1860; 1 vol. in-4°.

Ont été offerts à l'Académie, les ouvrages suivants :

Notice nécrologique sur M. le marquis de Lagoy, par M. Ch. Robert (extrait de la *Revue numismatique*). Paris, 1860; br. in-8°;

Par M. J.-M. Guardia, de la part de M. Julian Sanz del Rio, professeur d'histoire de la philosophie à la Faculté de Madrid, le *Prospectus de l'Espagne arabe*, collection (que M. Franc. Fernandez Gonzalez, professeur à l'Université de Grenade, se propose de publier en langue espagnole) des écrivains arabes dont les ouvrages peuvent servir à l'histoire et à la littérature des musulmans de l'Espagne ;

Die Landtafel des Markgrafthumes Maehren, XV-XVIII Lieferung. Das VIII-XI Buch der Olmützer Cuda, avec quatre belles planches d'armoiries coloriées; fascic. in-4°;

La Divina Commedia di Dante, aperta in prosa da S.. A. . di A... Ancône, 1860; in-8°;

Travaux de l'Académie impériale de Reims, XXIXe volume, 1858-1859. Reims, 1860; in-8°;

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, VIe année, 1859. Napoléon-Vendée, 1860; in-8° ;

Bulletin monumental, par M. de Caumont, 3e série. T. VI, n° 7; in-8° ;

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé Corblet, novembre 1860: in-8°;

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies, novembre 1860; in-8°;

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance publique annuelle du 7 décembre.

M. Berger de Xivrey, président, prononce un discours dans lequel il proclame les récompenses annuelles décernées par l'Académie et annonce les questions soumises au concours pour les années suivantes. (*Voy.* la liste au commencement de ce volume, *Avant-Propos.*)

M. le Secrétaire perpétuel lit ensuite une Notice sur M. le comte Alex. de Laborde, insérée au *Moniteur* et publiée à Paris, chez A.-F. Didot.

M. Alfred Maury lit le *Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France.* (*Voy.* le résultat du jugement de la Commission, à l'*Avant-Propos.*)

A été lu à cette séance un mémoire de M. Egger sur cette question : *Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat.* (Analysé plus haut, séance du 19 octobre, p. 168-169.)

M. Paulin Paris devait lire aussi un Mémoire intitulé : *Nouvelle étude sur le Roman de Renart.* L'heure avancée de la séance l'a empêché de faire cette lecture. (Analysé plus haut, séance du 16 novembre, p. 181-186.)

Séance du 14.

M. le Ministre d'État, par une lettre adressée au président de la commission centrale administrative, en date du 10 décembre, informe les Académies que, le décret du 5 décembre ayant transféré dans ses attributions le service de l'Institut impérial de France, c'est à lui que devront être adressées dorénavant les pièces relatives à l'administration des cinq Compagnies.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit une lettre par laquelle M. Charles Bunsen annonce qu'il est chargé par sa mère de notifier à l'Académie la mort de son père, le baron de Bunsen, correspondant étranger de la Compagnie, décédé à Bonn, le 28 novembre dernier.

M. Rossignol, de Dijon, lauréat de l'Académie, exprime le désir que son nom soit porté sur la liste des candidats à l'une des places vacantes parmi les correspondants regnicoles. Il sera fait droit à sa demande.

M. A. de Barthélemy, à Châlons-sur-Marne, lauréat de l'Académie, exprime le même vœu, et son nom sera inscrit sur la même liste.

Nomination, au scrutin secret, de la *Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Gobert* :

MM. NAUDET, BEULÉ, de LASTEYRIE, MILLER.

L'Académie entend ensuite la lecture de la liste des correspondants étrangers et regnicoles.

Parmi les correspondants étrangers, *sept* places sont devenues vacantes : quatre par suite de décès, trois par suite de promotions aux fauteuils d'associés étrangers :

Décès. MM. Mustoxidi, à Corfou ;
Le colonel Leake, à Londres ;
Kosegarten, à Greifswalde ;
Baron de Bunsen, à Bonn.

Promotions. MM. GERHARD, à Berlin ;
LASSEN, à Bonn ;
W. CURETON, à Londres.

Deux places de correspondants regnicoles sont vacantes par suite de décès : celles de

MM. le marquis de Lagoy, à Aix ;
Stiévenart, à Versailles.

L'Académie divise ses opérations d'élections des correspondants étrangers en deux séries. La première doit pourvoir au remplacement des correspondants étrangers décédés.

La commission chargée de présenter à l'Académie les candidats pour la première série est nommée au scrutin secret. Elle se compose de MM. HASE, REINAUD, LE CLERC, Ad. REGNIER.

La commission chargée de présenter à l'Académie les candidats pour les deux places vacantes de correspondants regnicoles est composée de MM. BEUGNOT, de WAILLY, LABOULAYE et WALLON.

M. Maury, au nom de M. Fr. Lenormant, met sous les yeux de l'Académie des fragments d'armes brisées, un couteau, une hache, un javelot, etc., trouvés à Éleusis, auprès du squelette d'un homme enseveli sous les débris de marbre d'un édifice; ces fragments rappellent les armes que l'on rencontre dans les anciens tombeaux en France et en Allemagne. M. Fr. Lenormant conjecture que le corps aurait pu être celui d'un travailleur qui serait mort pendant la destruction du temple d'Eleusis; circonstance qui serait conforme au récit des historiens byzantins, lesquels attribuent la destruction de cet édifice aux bandes d'Alaric, vers la fin du ɪvᵉ siècle après J.-C.

M. Caillet, docteur ès lettres, a déposé au secrétariat, pour le concours du prix Gobert, six exemplaires de son ouvrage intitulé : l'*Administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu;* 2 vol. in-12; 2ᵉ édition, refondue. Paris, 1860.

M. Cénac Moncaut envoie, pour le concours des antiquités de la France, deux exemplaires de son ouvrage ayant pour titre : *Histoire des peuples et des États pyréens* (France-Espagne) *depuis l'époque celtibérienne jusqu'à nos jours.* 2ᵉ édition, 5 vol. in-8°. Paris, 1860.

M. l'abbé Alliez adresse, pour le même concours, deux exemplaires de l'ouvrage intitulé : *Les Iles de Lérins, Cannes et les rivages environnants.* Paris, 1860, grand in-8°.

M. Ch. Poisot, pour le même concours, son *Histoire de la musique en France,* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Paris, 1860, 1 vol. in-12.

M. Ed. Barthélemy, pour le même concours, son *Étude manuscrite sur les institutions de la ville de Perpignan,* 1 cahier in-4°.

M. l'abbé Cochet, pour le même concours, ses deux opuscules, à deux exemplaires chacun :

1° *Étretat, son passé,* etc. (3ᵉ édit.), 1857, in-8°;

2° *Archéologie céramique et sépulcrale,* etc. Paris, 1860, in-4°.

Le premier ne pourra être mis sous les yeux de la commission à cause de sa date, qui l'exclut du concours.

M. J.-D. Witte, correspondant de l'Académie, fait hommage, par une lettre au nom de l'auteur, M. J. Sabatier, membre de la Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg, des trois ouvrages intitulés :

1° *Iconographie d'une collection choisie de* 5,000 *médailles romaines, byzantines et celtibériennes.* Paris et Londres, 1847-1860, in-fol;

2° *Souvenirs de Kertsch et chronologie du royaume de Bosphore*. Saint-Pétersbourg, 1849, gr. in-4°;

3° *Description générale des médaillons contorniates*. Paris, 1860, in-4°. Ce dernier destiné au concours de numismatique.

M. l'abbé Domenech, missionnaire apostolique, envoie, pour le prix Volney, son ouvrage intitulé : *Manuscrit pictographique américain*, précédé d'une notice sur l'idéographie des Peaux-Rouges. Paris, 1860, in-8°.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. W. Henzen, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, six opuscules intitulés :

1° *Iscrizioni consolari*, br. in-4°, 1856;

2° *Intorno alcuni magistrati municipali de' Romani* (extr. des Annales de l'Inst. de corresp. arch. de Rome), 1859, in-8°;

3° *Ara ceretana*, et diverses inscriptions (extr. du même recueil), 1858;

4° *Sugli equiti singolari degl' imperatori romani*, lettre à B. Borghesi, 1849;

5° *Diploma militare d'Adriano*, discours lu à la fête commémorative de Winckelmann, 1857;

6° *Tessera gladiatoria*, discours prononcé pour l'anniversaire de la fondation de Rome, 1859, in-8°.

Par M. Ed. Foucaux, *Supplément* à son édition et à sa traduction du *R'Gya-tcher-rol-pa* (Lalitavistara), avec une bibliographie des ouvrages relatifs au bouddhisme publiés jusqu'à la fin de 1859, et une miniature représentant *Çâkya-Mouni*.

Par M. Victor de Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie* (d'après les titres originaux conservés dans son cabinet). Paris, 1860, 1 vol. in-4°.

Par M. Aurélien de Courson, *Des Curiosolites de César et des Corisopites de la Notitia des provinces*, br. in-8°.

Par M. Eugène Hucher, *L'Émail de Geoffroy Plantagenet au musée du Mans*, br. in-8°.

Par M. Aug. Bernard, *Antoine Vérard et ses livres en miniature* au xve siècle, br. in-8°.

Lettre à M. Léon de Rosny sur l'archipel japonais et la Tartarie orientale, par le P. Furet, précédée d'une introduction par E. Cortambert. Paris, 1860, br. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1860, n° 3, in-8°.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Nouvelle période, t. III, 3e cahier, in-8°.

Mémoires de la Commission d'archéologie de la Haute-Saône, t. II, n° 1, in-8°.

Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône, t. VIII, nos 1-4, in-8°.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, t. X, 2e cahier, 1859, in-8°.

Bibliothèque de l'École des chartes, 5e série, t. II; 1re livraison. Septembre-octobre 1860, in-8°.

Revue archéologique. Décembre 1860, in-8°.

Annales de philosophie chrétienne. Novembre 1860, in-8°.

Le Cabinet historique. Novembre 1860, in-8°.

M. de Cherrier fait hommage à l'Académie, au nom de M. Huillard-Bréholles, du t. VI, 1re partie, de l'*Historia diplomatica Friderici secundi,* publiée sous les auspices de M. le duc de Luynes. Paris, 1860, in-°. Ce volume est entièrement digne des précédents.

M. Egger présente à l'Académie, au nom de M. l'abbé Cruice, directeur de l'École normale ecclésiastique des Carmes, l'ouvrage intitulé : *Philosophumena, sive hæresium omnium Confutatio, opus Origeni adscriptum,* revu de nouveau sur le manuscrit de Paris, traduit en latin, enrichi de notes, de prolégomènes et d'index, publié avec un soin extrême. Beau volume in-8°, Imprimerie impériale, avec l'autorisation de l'Empereur.

Séance du 21.

M. le Ministre d'État, par une lettre en date du 14 décembre, adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret rendu sur sa proposition, et par lequel l'élection qu'elle a faite de M. Cureton, pour remplir la place d'associé étranger vacante par suite du décès de M. Lobeck, est approuvée.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom de la Commission des travaux littéraires, le tome VI, 1re partie, de la 1re série des Mémoires de divers savants. Ce volume renferme huit Mémoires :

Mémoire sur l'Alesia des Commentaires de César et sur les antiquités d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), par M. François Lenormant. 4 pl.;

Mémoire sur une nouvelle inscription phénicienne, par M. de Vogüé. 1. pl.;

Analyse de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité, par M. J. Girardin;

Étude sur la géographie grecque et latine de l'Inde, et en particulier sur l'Inde de Ptolémée dans ses rapports avec la géographie sanscrite, par M. Vivien de Saint-Martin. 1 carte;

Du succin, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens, par T.-Henri Martin;

De l'origine des traditions sur le christianisme de Boèce, par M. Charle Jourdain;

Mémoire sur le parti persan dans la Grèce ancienne et le procès de Thémistocle, par M. de Koutorga;

De l'aimant, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens, par Th.-Henri Martin.

M. Hanoteau, chef de bataillon du génie, commandant supérieur du cercle du fort Napoléon, en rappelant les distinctions décernées à ses ouvrages dans le concours du prix Volney, demande la faveur d'être inscrit comme candidat, pour l'une des places vacantes, parmi les correspondants regnicoles.

M. de Larcy, ancien député, adresse six exemplaires de son ouvrage intitulé : *Des vicissitudes politiques de la France*, 2 parties en 1 vol. in-8°, 1860, qu'il présente au concours pour le prix Gobert.

M. Jeantin, président du tribunal civil de Montmédy, adresse également pour le concours du prix Gobert :

Six exemplaires d'un répertoire historique sous le titre de *Manuel de la Meuse* (arrondissement de Montmédy), 1 vol. in-8°. Nancy, 1860; — accompagné de l'*Histoire du comté de Chiny* et *des pays hauts Wallons*, 2 vol. in-8°. Nancy, 1858 et 1859.

M. Abel Jeandet, médecin à Verdun (Saône-et-Loire), adresse à l'Académie, « dans l'espoir, dit-il, d'obtenir un témoignage honorable d'approbation,» l'ouvrage qui a pour titre : *Études sur le seizième siècle, Pontus de Tyard*, etc., ouvrage couronné par l'Académie de Mâcon. Paris, 1860, 1 vol in-8°, et auquel le même auteur joint deux brochures intitulées : l'une, *Lettres sur les richesses historiques de la Bourgogne*, 3e édition, 1859, in-8°; l'autre, *Galerie historique de la Bourgogne, seizième siècle, Héliodore de Thiard* et *Marguerite de Busseul*. Beaune, 1854, in-4°.

M. Hahn, à Luzarches, adresse un manuscrit in-4° qui porte pour titre : *Le pèlerinage de Jeanne de Bourgogne à Luzarches*. (Épisode local en 1320.)

Sont adressés par les auteurs, pour le concours des antiquités de la France :

Par M. Bretagne, directeur des contributions directes à Nancy, deux

exemplaires d'une notice intitulée : *Quelques recherches sur les peignes liturgiques*, br. in-8° ;

Par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, un exemplaire des *Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude*. Moulin, 1860, in-8°;

Par M. de Glanville :

1° *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés de 1850 à 1860, in-8° ;

2° *Promenade archéologique de Rouen à Fécamp*, etc. Caen, 1853, in-8° ;

Par M. le capitaine de frégate Ed. de Rostaing, à Cherbourg, un Mémoire manuscrit in-folio (avec 1 carte), ayant pour titre : *Ports celtiques, étude géographique et hydrographique sur les ports de* CORIALLO, CORBILO *et* IKTIN, *ainsi que sur les rivages des* CORIVELÔNOS *et des* CORIVALLENSES *du Cotentin*.

M. LABOULAYE a la parole pour faire le rapport au nom de la Commission chargée de présenter trois candidats pour chacune des deux places vacantes de correspondants regnicoles.

La Commission s'est mise facilement d'accord pour présenter en tête des deux listes et à l'unanimité : M. de Mortreuil, juge de paix à Marseille, et M. Germain, professeur d'histoire à la Faculté de Montpellier.

M. de Mortreuil est l'auteur bien connu d'une *Histoire du droit byzantin*, qui a répandu une vive lumière sur cette partie des institutions du Bas-Empire. Des communications importantes, tirées des bibliothèques et des archives du Midi, ont fait apprécier en outre l'étendue et la sûreté de son érudition.

M. Germain a fait connaître, sous un point de vue tout nouveau, l'histoire de l'*Église de Nîmes* et celle de la *Commune de Montpellier*, deux ouvrages qui ont été couronnés par l'Académie.

Le docte professeur a séjourné dans ces deux villes et y a fait les recherches les plus fructueuses, quelquefois les plus neuves, touchant un grand nombre de points de l'histoire locale ou générale. Il en est résulté un recueil de *Mémoires* d'un intérêt varié, mis dernièrement sous les yeux de l'Académie, et qui forment 2 vol. in-4°. De plus, M. Germain s'est acquis les titres les plus sérieux dans l'enseignement depuis de longues années. Son cours d'histoire à Montpellier est aussi solide que goûté.

La commission a placé sur la première liste, après le nom de M. de Mortreuil, celui de M. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg, que des Mémoires multipliés sur des questions capitales d'ethnographie et d'histoire, de philologie et de littérature germaniques ont si-

gnalé au monde savant. On se rappelle *la Famille de Jafet, les Scythes, les Gètes*, etc.

Enfin, elle a porté en troisième lieu, sur la même liste, le nom de M. Hanoteau, l'un de nos savants officiers de l'armée d'Afrique, dont les recherches ont répandu tant de jour sur les langues et les populations de l'intérieur, particulièrement sur les diverses branches de la famille berbère.

Sur la seconde liste, la commission présente, après M. Germain, M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne, auteur de plusieurs Mémoires remarqués, et qui a publié récemment, avec de savants commentaires, le *Cartulaire* du département où il réside; enfin, M. Cochet, connu depuis longtemps par des investigations persévérantes et des découvertes souvent heureuses d'antiquités romaines et du moyen âge dans la basse Normandie.

M. Jomard réclame l'adjonction aux listes des noms de MM. Léon Fallue, en Normandie, et Rossignol, archiviste à Dijon.

M. Léon Renier demande l'adjonction de M. Anatole de Barthélemy.

Ces trois noms seront ajoutés aux listes.

M. Le Clerc a la parole pour faire le rapport, au nom de la commission chargée de former quatre listes, de trois candidats chacune, pour les quatre places de correspondants étrangers vacantes par suite des décès de MM. Mustoxidi, Leake, Kosegarten et Bunsen.

La Commission présente à l'Académie, dans l'ordre suivant, les trois noms de la première liste pour la place laissée vacante par M. Mustoxidi, M. le chevalier Jean-Baptiste de Rossi, à Rome; M. le Dr Guillaume Henzen, secrétaire de l'Institut archéologique à Rome; et M. Fabretti, à Bologne. — M. de Rossi est signalé à la Compagnie en première ligne, pour ses belles découvertes dans les catacombes, la méthode qu'il a fixée pour ces études importantes, ses travaux approfondis en épigraphie chrétienne et profane; — M. Henzen est connu de l'Europe savante pour ses remarquables Mémoires épigraphiques, son édition d'Orelli, ses nombreux articles et sa collaboration active au grand Recueil dont il dirige la rédaction, les Annales et le Bulletin de l'Institut archéologique de Rome. Ces deux savants composent en outre, avec M. Mommsen, le triumvirat d'épigraphistes chargé du *Corpus universale inscriptionum Latinarum* qui se poursuit à Berlin. — M. Fabretti s'est distingué dans la science des antiquités par ce *Glossaire italique*, seulement commencé, et qui promet un si savant et si utile Recueil.

Pour la seconde liste de candidats, en remplacement de M. Leake, la Commission présente trois hellénistes d'un mérite éminent et divers : en première ligne, M. I. Bekker, l'éditeur critique et infatigable de tant de monuments de la littérature grecque et même d'autres littératures; vient ensuite sur la liste le nom de M. Meincke, connu par ses beaux et profonds travaux sur les comiques grecs, chef d'école, d'ailleurs, à Berlin, où il a de nombreux disciples. — Le troisième enfin, beaucoup plus jeune, mais dont le passé garantit l'avenir, M. E. Curtius, l'élève favori d'O. Müller, et l'éditeur des inscriptions recueillies en commun à Delphes, l'auteur d'une savante description du Péloponèse qui rappelle et surpasse, à certains égards, les meilleurs travaux de M. Leake en ce genre; enfin, l'historien original et ingénieux, quoique trop systématique, de la Grèce, dans une collection récente.

La troisième liste, pour le remplacement de M. Kosegarten, est une liste d'orientalistes, et spécialement d'arabisants. M. Weil est présenté en première ligne, comme il l'a été déjà, principalement pour ses savantes histoires, faites sur les documents originaux, de Mahomet et des califes. Viennent ensuite : M. Fleischer, philologue éminent, connu par de nombreux et d'excellents travaux, chef d'école à Leipzig, et M. Dorn, de l'Université de Saint-Pétersbourg, qui représente avec éclat la Russie dans ce genre de travaux.

La quatrième et dernière liste est encore une liste de philologues, de latinistes et d'épigraphistes. Elle porte en première ligne M. le docteur Théodore Mommsen, qu'il est temps que la Compagnie s'attache pour le présent et pour l'avenir, et qui, par ses *Inscriptions du royaume de Naples*, sa *Grammaire osque*, son traité sur les *tribus romaines*, son *Histoire romaine* et tant de Mémoires lumineux et savants sur les antiquités de Rome, ses connaissances profondes et variées comme numismate, comme philologue, comme jurisconsulte, aussi bien que comme épigraphiste, s'est acquis une si légitime célébrité en Europe. — En seconde ligne, la Commission présente M. Madwig, l'illustre cicéronien du Danemark, que sa *Dissertation sur Asconius Pedianus* a mis en renom depuis longtemps, et qui se recommande d'autre part par un grand nombre de travaux, notamment par ses *Lectiones Livianæ*; professeur éminent du reste, et que sa haute compétence dans toutes les questions d'enseignement fit jadis appeler au ministère de l'instruction publique du Danemark. — Enfin la Commission ajoute à ces deux noms celui de M. Ritschl, conseiller intime et préfet de la bibliothèque de Bonn, le savant épigraphiste et humaniste dont les cours et les ouvrages ont tant contribué au progrès de l'étude des antiquités romaines.

Sur la demande de M. Laboulaye, le nom du savant directeur des archives de Florence, M. Bonaïni, est ajouté à la première liste.

Sur la demande de M. Maury, le nom de M. le comte Giancarlo Conestabile, de Pérouse, le docte continuateur des Orioli et des Vermiglioli pour les antiquités étrusques, est ajouté à la même liste.

Sont offerts à l'Académie et déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Recherches sur les antiquités de la Russie méridionale et des côtes de la mer Noire, par M. le comte Alexis Ouvaroff. 2e partie, in-fol., et atlas gr. in-fol. Paris, 1855-1860;

Par M. Ferdinand de Lacombe, major au 2e dragons : *Le siége et la bataille de Nancy*, 1476-77 (épisodes de l'histoire de Lorraine). Nancy, 1860, in-8°;

Par M. le docteur Caradec : *Topographie médico-hygiénique du département du Finistère*, etc. Brest, 1861, in-8°;

Par M. l'abbé F. Raillard, par l'entremise de M. Vincent, un travail intitulé : *Sur les quarts de tons du graduel Tibi Domine*, etc. Br. in-8°, avec planches. Paris, 1860 ;

Journal asiatique, 5e série, t. XXI, n° 62. Août, septembre 1860, avec une annexe intitulée : *Des alphabets européens appliqués au sanscrit*, ou *Recherches du meilleur mode de vulgarisation de la littérature classique de l'Inde ancienne*, par un des membres fondateurs de la Société asiatique, M. le baron Guerrier de Dumast.

M. Ravaisson fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Bouillet, inspecteur de l'Académie de Paris, du tome III de la *Traduction en français des Ennéades de Plotin*, 1 vol. in-8°, accompagné de commentaires, de rapprochements, d'appendices et d'index qui ajoutent un prix nouveau à ce grand et difficile travail. Le savant traducteur vient donc de le conduire à son terme avec autant de bonheur qu'il l'a commencé.

M. Paulin Paris fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage suivant, présenté pour le concours des antiquités de la France : *Histoire du chapitre Saint-Thomas de Strasbourg pendant le moyen âge*, suivi d'un recueil de chartes, par M. Ch. Schmidt, professeur à la Faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg. 1 vol. in-4°. Strasbourg, 1860.

M. Egger lit, en communication, une dissertation intitulée : *Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre* (inachevée).

Séance du 28.

M. le duc DE LUYNES, par une lettre du 24 décembre, prie M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL de remercier en son nom l'Académie du témoignage si honorable d'approbation qu'elle lui a donné en exprimant sa satisfaction au sujet du voyage archéologique de M. Guérin en Tunisie (voyage que le savant académicien a si efficacement encouragé). M. le duc DE LUYNES prend de là occasion de rendre justice aux efforts du courageux voyageur et aux résultats qu'il a obtenus. Quant à lui, son désir le plus cher est de justifier les preuves de bienveillance qu'il reçoit de la Compagnie, en s'appliquant à les mériter encore à l'avenir.

Sont adressés à l'Académie, par les auteurs, les ouvrages suivants destinés au concours du prix Gobert :

Par M. Menche de Loisne, une nouvelle édition corrigée, remaniée et plus exclusivement historique de son ouvrage intitulée : *France et Angleterre*. Paris, 1860, 1 vol. in-8° ;

Par M. Passard : *Le panlatinisme, confédération gallo-latine et celto-gauloise, contre-testament de Pierre le Grand et contre-panslavisme*. 1860, in-8° ;

Pour le concours des antiquités de la France, par M. l'abbé Crosnier, grand vicaire de Nevers, 4e et dernière livraison de son *Hagiologie nivernaise*, in-8°, faisant suite à la *Monographie de la cathédrale* ;

Par M. Rousset, la 1re partie de son *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté*. 6 vol. in-8°, 1852-58 ;

Par M. Aillery, prêtre à Fontenay-le-Comte : *Le pouillé de l'évêché de Luçon*. 1860, 1 vol. in-4° ;

Par M. Tudot, conservateur des antiquités de l'Allier : *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées*. Paris, 1860, 1 vol. in-4° ;

Par M. Fréd. Troyon : *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*. Lausanne, 1860, in-8° ;

Par M. de Boisvillette, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir : une *Notice topographique de la Beauce*, manuscrit in-4° ; plus, les sept premières livraisons imprimées de la *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*. 1859-1860, in-8° ;

Par M. Matty de Latour, un manuscrit, en 2 vol. petit in-fol., intitulé :

Système de construction et d'entretien des voies romaines. Résumé du système de construction de la voie romaine de Besançon à Langres;

Par M. Joseph Michon : *Documents inédits sur la grande peste de 1348,* introduction et notes. Paris, 1860, in-8°;

Par M. Carro : *Voyage chez les Celtes,* etc., et un Mémoire manuscrit avec deux plans sur la *Topographie primitive de la ville de Meaux;*

Par M. Caillette de l'Hervilliers, cinq brochures et Mémoires :

1° *Le dernier siége de Pierrefonds,* etc., 1860, in-8°;

2° *Notre-Dame de Bon-Secours de Compiègne,* 1861;

3° *La fête des Rois,* 1860;

4° *Les antiquités de Champlieu,* 1859;

5° *Le théâtre de Champlieu,* 1858;

Par M. l'abbé Bargès : *Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom,* etc. Paris, 1859, in-8°;

Par M. Marre, un manuscrit petit in-4° en 3 fascicules, ayant pour titre : *Les seigneurs de Nogent-le-Roi et les abbés de Coulombes;*

Par M. l'abbé Raillard : *Mémoire sur la restauration du chant grégorien,* manuscrit in-fol.; sa brochure *Sur les quarts de ton* dans le psaume *Tibi Domine* est jointe, sur sa demande, à son manuscrit;

Par M. Renault, conseiller à la cour impériale de Caen : *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances.* Saint-Lô, 1860, gr. in-8°;

Par M. Édouard Fleury, les cinq ouvrages suivants :

1° *La civilisation et l'art des Romains dans la Gaule Belgique.* Paris, 1860, in-8°;

2° *Étude sur le pavage émaillé dans le département de l'Aisne.* Paris, 1860, in-4°;

3° *Inventaire du trésor de la cathédrale de Laon en 1523,* etc., (2e édit.), 1860, in-4°;

4° *Les peintures murales dans les églises du Laonnois.* Laon, 1860, in-8°;

5° *Introduction à un catalogue de dessins et gravures sur le département de l'Aisne.* Laon, 1860, br. in-8°.

L'ordre du jour appelle la discussion des titres des candidats présentés par la Commission pour les six places de correspondants vacantes par suite de décès dans le cours de l'année 1860.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, la Compagnie procède à l'élection des six correspondants au scrutin secret :

1er scrutin : M. de Mortreuil est élu correspondant regnicole à Marseille, en remplacement de M. le marquis de Lagoy (Aix);

2e scrutin : M. Germain, professeur d'histoire à la Faculté de Montpellier, est élu correspondant regnicole, en remplacement de M. Stiévenart (Versailles);

3e scrutin : M. le chevalier Giovanni Battista de Rossi est élu correspondant étranger à Rome, en remplacement de M. Mustoxidi (Corfou);

4e scrutin : M. Weil est élu correspondant étranger à Heidelberg, en remplacement de M. Kosegarten (Greifswalde);

5e scrutin : M. Imm. Bekker est élu correspondant étranger à Berlin, en remplacement de M. le colonel Leake, à Londres;

6e scrutin : M. Theodor Mommsen est élu correspondant étranger à Berlin, en remplacement de M. le baron de Bunsen (Bonn).

Restent trois vacances de correspondants étrangers. La même Commission est prorogée pour faire la présentation des trois listes de trois candidats chacune.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. Brunet de Presle, de son ouvrage intitulé : *Grèce depuis la conquête romaine jusqu'à nos jours;* 1re partie : depuis la destruction de Corinthe par les Romains, 146 ans avant J.-C., jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs (1453). Paris, 1860, 1 vol. in-8°.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Mémoire adressé à MM. les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur la joaillerie chez les anciens, par M. A. Castellani, de Rome. Br. in-4°;

15e et 16e *lettre d'un bénédictin,* in-12.

FIN DES SÉANCES.

TABLES

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS D'OUVRAGES, MÉMOIRES

COMMUNICATIONS ET RAPPORTS FAITS OU PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1860

SOIT PAR LES MEMBRES, SOIT PAR LES ÉTRANGERS.

NOTA. — Les livres offerts à la Compagnie ne figurent dans cette table que lorsqu'ils ont été présentés par un Membre de l'Académie, et que l'hommage a été accompagné d'un jugement critique sur l'ouvrage.

A

B

C

D

E

F

G

H

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE ANALYTIQUE

ET RAISONNÉE

DES COMMUNICATIONS ET DES MÉMOIRES LUS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1860.

PHILOLOGIE, LINGUISTIQUE, GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET LITTÉRATURE.

1. — Philologie indienne.

I. — PHILOLOGIE SANSCRITE.

Sujet proposé par la Commission du prix ordinaire de 1862 : *Des dialectes connus sous le nom de prâcrit*, p. 107.

M. Adolphe REGNIER offre plusieurs éditions sanscrites venues de l'Inde, p. 96-97.

II. — PHILOLOGIE ET LITTÉRATURE HINDOUSTANIES.

M. GARCIN DE TASSY offre un ouvrage de M. l'abbé Bertrand intitulé : *Les aventures de Kamrup*, et accompagne cet hommage de quelques observations, p. 64-65.

2. — Philologie arabe et nabatéenne.

Mémoire de M. RENAN *Sur le Traité de l'agriculture nabatéenne* ; analyse, p. 47-59.

Mémoire de M. REINAUD *Sur le château de Fraxinet, en Provence* ; analyse, p. 85-86.

3. — Philologie celtique.

Mémoire de M. DE LA VILLEMARQUÉ *Sur l'inscription de la cloche de Stival, près Pontivy* ; analyse, p. 81-84.

4. — Philologie grecque.

L'édition des *Coéphores* d'Eschyle de M. Weil, est offerte à l'Académie, ainsi que sa brochure *Sur le dialogue dans Eschyle*; jugement critique, p. 97.

Note de M. Egger *Sur les papyrus du Louvre:* analyse, p. 102-103.

Mémoire de M. Artaud *Sur Épicharme;* analyse, p. 128-136.

5. — Philologie latine.

Mémoire de M. Egger *Sur un principe de dérivation usité dans les langues latines;* analyse, p. 77-81.

6. — Philologie comparée.

Sujet proposé par la Commission du prix ordinaire de 1862 : *Études sur les radicaux et les désinences des noms de lieux en France,* p. 107.

Mémoire de M. Reinaud *Sur la numération chez la race berbère;* analyse, p. 108-110.

Rapport de M. de Rougé sur le concours ayant pour sujet l'*Alphabet phénicien;* analyse, p. 120-123; la question modifiée est remise au concours, p. 127.

HISTOIRE.

1. — Histoire de la philosophie.

Mémoire de M. Jourdain, intitulé : *De l'origine des traditions sur le Christianisme de Boèce*, p. 17-22.

Sujet proposé par la Commission du prix ordinaire pour 1862 : *De l'origine du soufisme*, p. 107.

2. — Histoire des religions.

Sujets proposés par la Commission du prix ordinaire pour 1862 : *Religion des ancêtres de la race brahmanique et de la race iranienne; origine du soufisme*, p. 107.

3. — Histoire des races ou ethnologie.

4. — Histoire politique.

I. — HISTOIRE ANCIENNE.

II. — HISTOIRE DU MOYEN AGE.

III. — HISTOIRE MODERNE.

5. — Histoire littéraire.

6. — Histoire de l'art.

7. — Histoire des sciences physiques.

GÉOGRAPHIE.

1. — Géographie comparée.

Mémoire de MM. Creuly et Jacobs *Sur l'emplacement d'Uxellodunum*, offert et apprécié par M. Guigniaut, p. 65.

ARCHÉOLOGIE.

1. — Archéologie sanscrite.

3. — Archéologie phénicienne et punique.

4. — Archéologie celtique.

5. — Archéologie grecque.

6. — Antiquités américaines.

ÉPIGRAPHIE.

1. — Épigraphie celtique.

2. — Épigraphie grecque.

Mémoire de M. Rhangabé *Sur trois inscriptions grecques inédites*, lu par M. Egger, analyse, p. 166-167.

3. — Épigraphie latine.

Extraits des trois premiers rapports de M. Guérin sur sa mission en Tunisie, lu par M. Guigniaut; analyse, p. 159-162; quatrième rapport, p. 176-177.

IN DES TABLES.

Paris. — Imprimerie de E. Donnaud, rue Cassette, 9.



